



HAL
open science

Trevoux. Maison des Sires de Villars - Hôtel de Pierre et Anne de Bourbon

Emilien Bouticourt, Camille Collomb, Quentin Rochet

► To cite this version:

Emilien Bouticourt, Camille Collomb, Quentin Rochet. Trevoux. Maison des Sires de Villars - Hôtel de Pierre et Anne de Bourbon : Région Auvergne-Rhône-Alpes / Département de l'Ain (01). [Rapport de recherche] Archeodunum. 2017. hal-02284389

HAL Id: hal-02284389

<https://hal.science/hal-02284389>

Submitted on 11 Sep 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Rapport d'Opération d'Archéologie Préventive

Volume I/I - Textes, figures et annexes

Chaponnay, mai 2017

Région Auvergne-Rhône-Alpes / Département de l'Ain (01)

TREVOUX

Maison des Sires de Villars - Hôtel de Pierre et Anne de Bourbon



Code INSEE : 01427
Code opération : 22 11397
Arrêté de prescription de fouille : 13-237
Arrêté d'autorisation : 2013/1326

Sous la direction de Emilien Bouticourt
Avec la collaboration de : Camille Collomb
et Quentin Rochet

Avertissement

Les rapports de fouille constituent des documents administratifs communicables au public dès leur remise au Service Régional de l'Archéologie, suivant les prescriptions de la loi n° 78-753 du 17 juillet modifié relative à l'amélioration des relations entre l'administration et le public. Aux termes de la circulaire du 26 mars 1993, ils pourront être consultés ; les agents des Services régionaux de l'archéologie rappelleront à tout demandeur les droits de propriété littéraires et artistiques possédés par les auteurs et les contraintes qui en résultent pour tout consultant. Les prises de notes et les photocopies sont utilisées pour un usage exclusivement privé et non destiné à une utilisation collective (article L122-5 du code de la propriété intellectuelle). Toute reproduction du texte accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre du droit de courte utilisation, avec les références exactes et complètes de l'auteur et de l'ouvrage. Par ailleurs, l'exercice du droit à la communication exclut, pour ses bénéficiaires ou pour les tiers, la possibilité de reproduire, de diffuser ou d'utiliser à des fins commerciales les documents communiqués (Loi n°78-753 du 17 juillet, art. 10). Le non respect de ces règles constitue un délit de contrefaçon puni par l'article 425 du code pénal.

DÉPARTEMENT DE L'AIN (01)

TREVOUX « Maison des sires de Villars »

Rapport d'Opération d'Archéologie Préventive

Illustration de couverture : Façade sud restaurée en 2001, photographie prise avant les travaux de 2014.

Sous la direction de : Émilien Bouticourt

Avec la collaboration de : Camille Collomb et Quentin Rochet

Mise en page : Sandrine Swal

Sommaire

SECTION 1 : DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Fiche signalétique du site	9
Mots-clés des thésaurus	10
Générique de l'opération.....	11
Notice scientifique	12
Localisation du site à l'échelle régionale (1/250 000e).....	13
Localisation du site à l'échelle régionale (1/25 000e).....	14
Plan cadastral (1/1 000e)	15
Copie de l'arrêté de prescription de fouille.....	16
Copie du cahier des charges scientifique	19
Copie de l'Arrêté d'autorisation	40
Copie de l'extrait du projet scientifique et technique d'intervention (PSTI).....	43

SECTION 2 : TEXTES ET FIGURES

1. Introduction.....	58
2. Description de l'ensemble architectural.....	60
3. Méthodes de l'étude archéologique.....	61
4. Les résultats de l'étude archéologique.....	63
4.1. État I - Une parcelle à l'arrière de l'enceinte (ill. A et B)	64
4.2. État II - Une maison à trois corps de bâtiment (vers 1475).....	66
4.2.1 <i>Le gros œuvre</i>	66
4.2.1.1 État II, phase 1 : la tour d'escalier (ill. C et D)	66
4.2.1.2 État II, phase 2 : la construction du bâtiment nord (ill. E et F).....	70
4.2.1.3 État II, phases 3 et 4 : le corps de bâtiment ouest (ill. G et H).....	74
4.2.1.3 État II, phase 5 : Poursuite et fin de la construction de la tour d'escalier (ill. K).....	78
4.2.1.4 État II, phases 6, 7 et 8 : la construction du bâtiment sud (1476-1478) (ill. L, M, N et O).....	80
4.2.2 <i>Achèvement des travaux et le second-œuvre (ill. D à P)</i>	86
4.2.2.1 Les galeries entre les bâtiments.....	86
4.2.2.2 Un enduit de finition	87
4.2.2.3 Les pièces complémentaires des planchers	87
4.3 État III - L'hôtel des Bourbon (vers 1500) (ill. Q).....	88
4.3.1 <i>Construction du corps de bâtiment oriental</i>	88
4.3.2 <i>Les aménagements en bois à partir des maçonneries</i>	90
4.3.3 <i>Les baies</i>	91
4.4 États IV - Les principales transformations du XVIII ^e s.	92
4.4.1 <i>Les aménagements intérieurs et les charpentes</i>	92
4.4.2 <i>Les escaliers et la porte d'entrée rue du Gouvernement</i>	93
4.4.3 <i>La modification des fenêtres</i>	94

5. Conclusion	96
6. Bibliographie.....	97

Figures

Liste des figures	100
Figures	105

SECTION 3 : ANNEXES ET INVENTAIRES

Annexe 1 : Inventaire des unités murales (UM) et des unités de constructions (UC)	202
Annexe 2 : Inventaire des minutes de chantier.....	224
Annexe 3 : Inventaire des photographies numériques.....	225
Annexe 4 : Inventaire de la documentation Numériques (DN)	239
Annexe 5 : Rapport de dendrochronologie.....	240

DONNÉES ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES

Fiche signalétique du site

Identité du site

Région :	Auvergne-Rhône-Alpes
Département :	Ain (01)
Commune :	Trévoux
Adresse :	« Maison des Sires de Villars », 33 rue du Gouvernement de Dombes ; 01600 Trévoux
Code INSEE :	01427
Numéros SRA :	25026
Coordonnées géographiques :	X : 789014 / Y : 2107466 (Lambert II étendu)
Altitude moyenne :	212 m NGF
Cadastre : section/parcelle :	AD 632

Opération archéologique

Type d'opération :	fouille archéologique
Arrêté de prescription :	N° 13-237 (29/10/2013)
Nature de l'aménagement :	Réhabilitation
Propriétaire :	Ville de Trévoux – Place de la Terrasse, BP 604, 01600 Trévoux
Maître d'ouvrage :	Ville de Trévoux – Place de la Terrasse, BP 604, 01600 Trévoux
Opérateur :	Archeodunum SAS, 500 rue Juliette Récamier 69970 Chaponnay
Arrêté de désignation du responsable scientifique de l'opération :	N° 2013/1326
Titulaire :	Émilien BOUTICOURT
Organisme de rattachement :	Archeodunum
Surface prescrite théorique :	722 m ²
Dates d'intervention sur le terrain :	interventions réparties entre le 13/02/2014 et 02/04/2015.

Mots-clés du Thésaurus :

Chronologie : Moyen Âge ; bas Moyen Âge ; Époque moderne ; Époque contemporaine

Sujets et thèmes : Maison

Mobilier : -

Étude annexe : Dendrochronologie

Lieu de dépôt temporaire du matériel archéologique :

Archeodunum (Chaponnay) pour études puis dévolution définitive dans le dépôt archéologique du SRA Auvergne-Rhône-Alpes.

Mots-clés des thésaurus

Thésaurus « Chronologie »

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Paléolithique | <input type="checkbox"/> Âge du Fer |
| <input type="checkbox"/> inférieur | <input type="checkbox"/> Hallstatt (premier âge du Fer) |
| <input type="checkbox"/> moyen | <input type="checkbox"/> La Tène (second âge du Fer) |
| <input type="checkbox"/> supérieur | <input type="checkbox"/> Antiquité romaine (gallo-romain) |
| <input type="checkbox"/> Mésolithique et Epipaléolithique | <input type="checkbox"/> République romaine |
| <input type="checkbox"/> Néolithique | <input type="checkbox"/> Empire romain |
| <input type="checkbox"/> ancien | <input type="checkbox"/> Haut-Empire (jusqu'en 284) |
| <input type="checkbox"/> moyen | <input type="checkbox"/> Bas-Empire (de 285 à 476) |
| <input type="checkbox"/> récent | <input checked="" type="checkbox"/> Epoque médiévale |
| <input type="checkbox"/> Chalcolithique | <input type="checkbox"/> Haut Moyen Âge |
| <input type="checkbox"/> Protohistoire | <input type="checkbox"/> Moyen Âge |
| <input type="checkbox"/> Âge du Bronze | <input checked="" type="checkbox"/> Bas Moyen Âge |
| <input type="checkbox"/> ancien | <input checked="" type="checkbox"/> Temps modernes |
| <input type="checkbox"/> moyen | <input checked="" type="checkbox"/> Epoque contemporaine |
| <input type="checkbox"/> final | <input type="checkbox"/> Ere industrielle |

Thésaurus « Interprétation »

Sujets et thèmes

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Edifice public | <input type="checkbox"/> Fossé |
| <input type="checkbox"/> Edifice religieux | <input type="checkbox"/> Sépulture |
| <input type="checkbox"/> Edifice militaire | <input type="checkbox"/> Souterrain |
| <input type="checkbox"/> Bâtiment commercial | <input type="checkbox"/> Abris |
| <input type="checkbox"/> Structure funéraire | <input type="checkbox"/> Mégalithe |
| <input type="checkbox"/> Voirie | <input type="checkbox"/> Artisanat alimentaire |
| <input type="checkbox"/> Hydraulique | <input type="checkbox"/> Argile : atelier |
| <input type="checkbox"/> Habitat rural | <input type="checkbox"/> Atelier métallurgique |
| <input type="checkbox"/> Villa | <input type="checkbox"/> Artisanat |
| <input type="checkbox"/> Bâtiment agricole | <input type="checkbox"/> Autre : |
| <input type="checkbox"/> Structure agraire | Mobilier |
| <input type="checkbox"/> Urbanisme | <input type="checkbox"/> Matériaux lithiques |
| <input checked="" type="checkbox"/> Maison | <input type="checkbox"/> Industrie osseuse |
| <input type="checkbox"/> Structure urbaine | <input type="checkbox"/> Céramique |
| <input type="checkbox"/> Foyer | <input type="checkbox"/> Restes végétaux |
| <input type="checkbox"/> Fosse | |

Etudes annexes

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Faune | <input type="checkbox"/> Géologie/pédologie |
| <input type="checkbox"/> Flore | <input checked="" type="checkbox"/> Datation |
| <input type="checkbox"/> Objet métallique | <input type="checkbox"/> Anthropologie |
| <input type="checkbox"/> Arme | <input type="checkbox"/> Paléontologie |
| <input type="checkbox"/> Outil | <input type="checkbox"/> Zoologie |
| <input type="checkbox"/> Parure | <input type="checkbox"/> Botanique |
| <input type="checkbox"/> Habillement | <input type="checkbox"/> Palynologie |
| <input type="checkbox"/> Trésor | <input type="checkbox"/> Macrorestes |
| <input type="checkbox"/> Monnaie | <input type="checkbox"/> Analyse de céramiques |
| <input type="checkbox"/> Verre | <input type="checkbox"/> Analyse de métaux |
| <input type="checkbox"/> Mosaïque | <input type="checkbox"/> Acquisition de données |
| <input type="checkbox"/> Peinture | <input type="checkbox"/> Numismatique |
| <input type="checkbox"/> Sculpture | <input type="checkbox"/> Conservation |
| <input type="checkbox"/> Inscription | <input type="checkbox"/> Restauration |
| <input type="checkbox"/> Autre : mortiers | <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Dendrochronologie |

Générique de l'opération

Intervenants phase préparatoire et suivi administratif

Intervenants scientifiques :

Hélène BREICHNER : Ingénieur d'études au Service régional de l'Archéologie (SRA),
DRAC Auvergne-Rhône-Alpes

Emilien BOUTICOURT : responsable scientifique, Archeodunum SAS

Intervenants administratifs

Frédéric LETTERLE : Conservateur régional de l'archéologie, DRAC Auvergne-Rhône-Alpes

Emmanuelle BOISSARD : responsable du bâti, Archeodunum SAS

Intervenants techniques et scientifiques

Phase terrain

Emilien BOUTICOURT : responsable d'opération

Camille COLLOMB : technicienne, spécialiste des mortiers

Quentin ROCHET : technicienne, spécialiste du bâti

Guilhem TURGIS : topographie

Phase rapport

Emilien BOUTICOURT (rédaction et conception du rapport, coordination, mise en forme, DAO, plans)

Guilhem TURGIS (topographe)

Mise en forme du rapport

Sandrine SWAL (Archeodunum)

Notice scientifique

Auteur : Émilien Bouticourt

Code Opération : 22 11397

Responsable de l'opération : Émilien Bouticourt

Nature de l'opération : étude du bâti et sondages

Couverture géographique : Auvergne-Rhône-Alpes > Rhône > Trévoux

Code INSEE de la commune : 01427

Mots-clés du thésaurus : maison, datation, dendrochronologie

Chronologie : Moyen Âge ; bas Moyen Âge ; Époque moderne ; Époque contemporaine

Keywords : maison urbaine, maçonnerie, charpente

Titre : Trévoux,

Sous-titre : Maison des Sires de Villars - Hôtel de Pierre et Anne de Bourbon

Associée à la restauration de l'Hôtel dit Maison Basse des Sires de Villars (monument inscrit MH IA01000115), l'étude archéologique et le suivi des travaux se sont déroulés en plusieurs interventions réparties entre février 2014 et avril 2015. L'étude a porté sur les façades sur rues et sur cour ainsi que sur les quatre niveaux de galeries, les planchers et les toits. La réhabilitation de la maison des Sires de Villars et l'impact des travaux sur son architecture ont donné lieu à une intervention archéologique du bâti.

L'opération avait pour objectif de repérer les différentes phases de construction et les éventuelles constructions préexistantes. Elle avait aussi pour mission d'identifier les travaux attribuables aux Bourbon. L'enjeu était de bâtir une chronologie relative, et absolue dans la mesure où des analyses dendrochronologiques pouvaient être conduites sur les ouvrages de charpente. Les données acquises sur le terrain devaient aussi être mises en regards des sources iconographiques et historiques.

L'étude des élévations a ainsi mis en évidence quatre états architecturaux distincts appartenant à des époques différentes. Elle permet ainsi de retracer l'histoire des constructions et des reconstructions de la maison de Sires de Villars.

Le premier état mis en évidence préexistait à la construction de la maison (**État I**). Il correspond aux vestiges du mur et d'une des portes de l'enceinte du XIV^e siècle.

Le second état coïncide avec l'élévation de trois corps de bâtiment autour d'une cour (**État II**). Il a été bâti en neuf phases de construction (**État II, phases 1 à 9**) qui se sont succédés dans le dernier quart du XV^e siècle, autour de 1476-1478d.

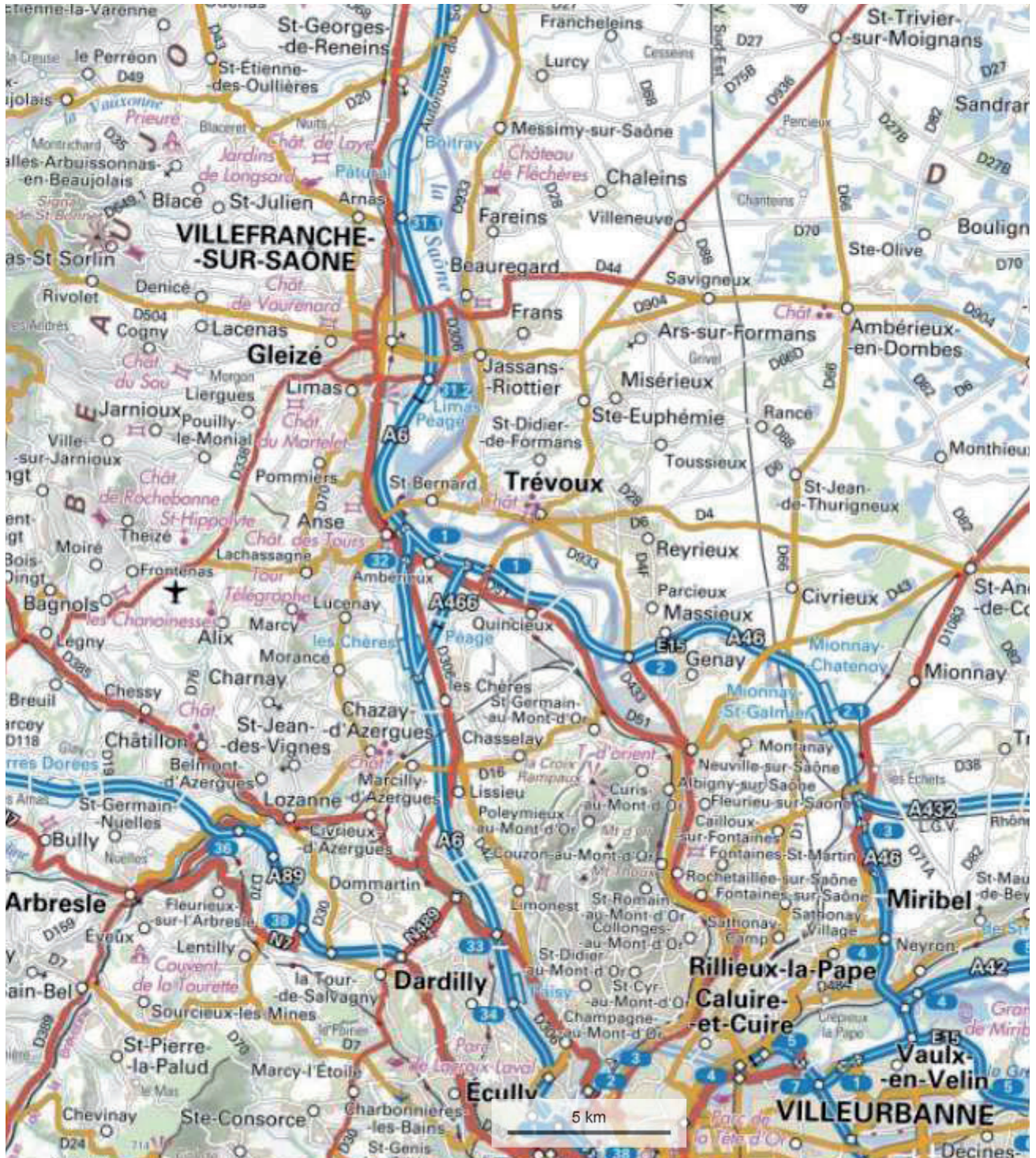
Le troisième état est à associer à la construction du corps de bâtiment oriental qui ferme la cour (**État III**). Ce chantier semble mené en une seule phase de travaux, située autour de 1500 au moment où l'hôtel devient la propriété de Pierre et Anne de Bourbon.

Le quatrième état regroupe les transformations du XVIII^e siècle (**État IV**). Il concerne essentiellement la mise en œuvre de nouvelles fenêtres condamnant parfois des ouvertures plus anciennes, et l'installation de différents organes liés aux confort (cheminées, lambris, plafonds...). Des portes d'accès sont également percées en lien avec la mise en place d'un nouveau système de circulation (escalier).

Localisation du site à l'échelle régionale (1/250 000°)

géoportail

trevoux



Longitude : 4° 47' 10" E
Latitude : 45° 55' 22" N

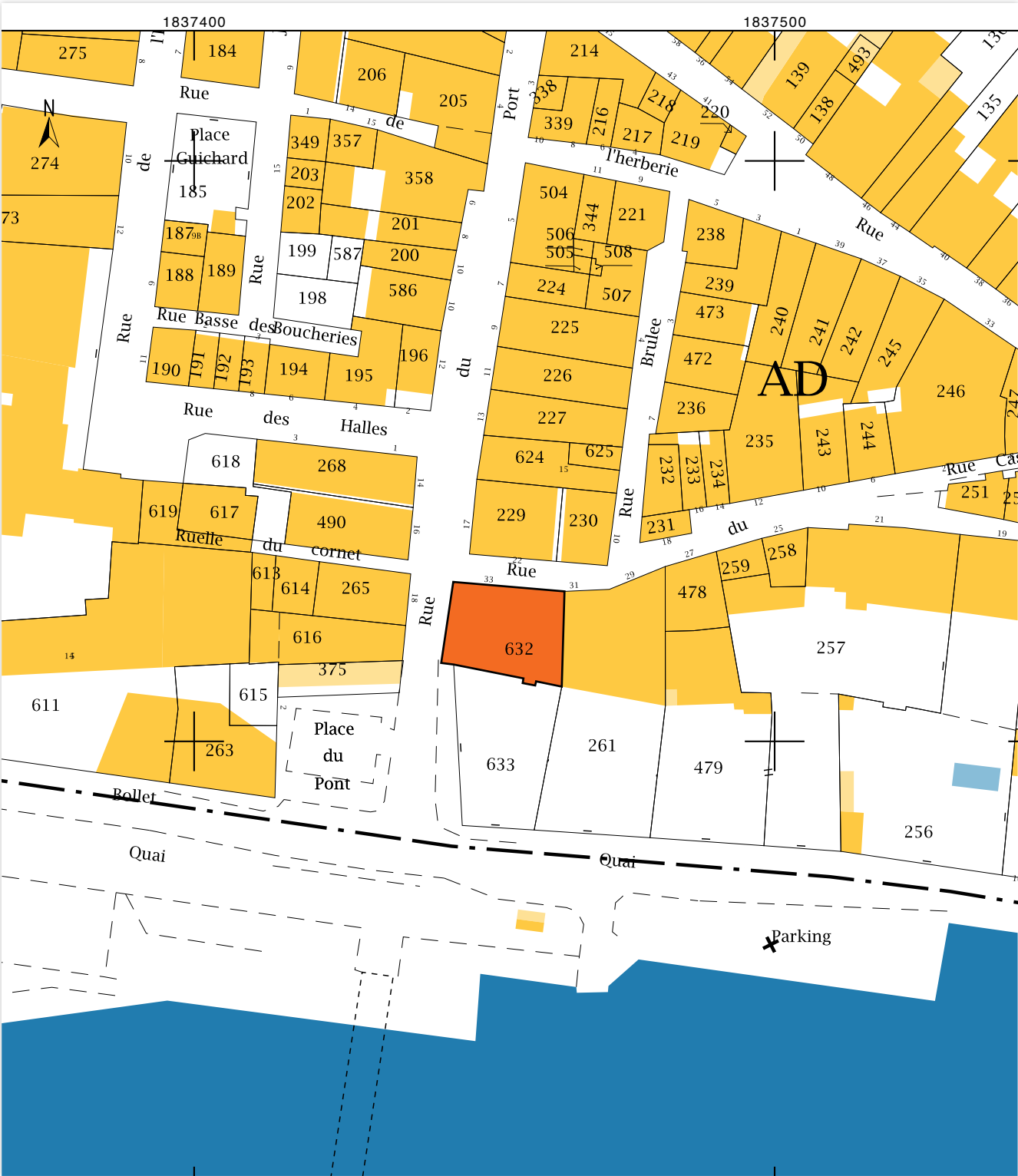
© IGN 2016 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Localisation du site à l'échelle régionale (1/25 000^e)



Plan cadastral (1/1 000^e)

Département : AIN Commune : TREVOUX	Section : AD Feuille : 000 AD 01	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL	Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : BOURG-EN-BRESSE PTGC Ain 5 rue de la Grenouillère 01000 01000 BOURG EN BRESSE tél. 04 74 45 77 00 -fax 04 74 45 86 08 ptgc.ain@dgfp.finances.gouv.fr
	Échelle d'origine : 1/1000 Échelle d'édition : 1/1000 Date d'édition : 10/05/2017 (fuseau horaire de Paris) Coordonnées en projection : RGF93CC46 ©2016 Ministère de l'Économie et des Finances			



Copie de l'arrêté de prescription de fouille



PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

**Direction régionale
des affaires culturelles**
Service régional de l'archéologie

ARRETE N° 13-237

SRA : 25026
Affaire suivie par : Hélène
BREICHNER

Téléphone : 04-72-00-44-74
Télécopie : 04-72-00-44-57
Mél :
helene.breichner@culture.gouv.fr

Le Préfet de la région Rhône-Alpes
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du mérite

VU le code du patrimoine, et notamment son livre V ;

VU l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et fouilles archéologiques ;

VU l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

VU l'arrêté du Préfet de la région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, n° 13-002 du 7 janvier 2013, accordant délégation de signature au directeur régional des affaires culturelles pour l'application de la législation relative à l'archéologie préventive et programmée ;

VU l'arrêté du Directeur régional des affaires culturelles en Rhône-Alpes n° 2013-9 du 8 janvier 2013, portant subdélégation de signature pour l'application de la législation relative à l'archéologie préventive et programmée ;

VU le dossier de demande de permis de construire déposé auprès de la D.D.T. de l'Ain - Antenne Dombes - Val de Saône sous le n° 01 427 13 V 0009, par la Ville de Trévoux, Hôtel de Ville, Place de la Terrasse, BP 604, 01600 TREVOUX, reçu le 27/05/2013 ;

CONSIDERANT que les travaux envisagés, en raison de leur nature et de leur localisation sur la maison des Sires de Villars, édifice datant de la fin du Moyen âge et inscrit au titre des monuments historiques affectent des éléments du patrimoine archéologique ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de sauvegarder ces vestiges par l'étude et la fouille archéologique ;

ARRETE

Article 1^{er} : Une opération de fouille archéologique préventive sera réalisée sur le terrain faisant l'objet du projet d'aménagements, d'ouvrages ou de travaux susvisés, situé comme suit :

Région : Rhône-Alpes
Département : AIN
Commune : Trévoux
Lieu-dit : 33 rue du Gouvernement des Dombes
Cadastre : section(s) / parcelle(s) : AD 262
Surface de la fouille : 722 m²

L'opération de fouille archéologique préventive débutera par une intervention de terrain et s'achèvera par l'analyse et la mise en forme des résultats obtenus et la remise d'un rapport de synthèse.

Article 2 : La réalisation de l'opération de fouille archéologique préventive incombe à la personne projetant d'exécuter les travaux susvisés. Celle-ci fera appel, pour sa mise en œuvre, à un opérateur : soit l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP), soit un service archéologique territorial agréé, soit toute autre personne de droit public ou privé dont la compétence scientifique est garantie par un agrément délivré par l'Etat, et sous réserve du respect du dernier alinéa de l'article L.523-8 du code du patrimoine.

L'agrément requis pour la présente fouille concerne les périodes suivantes : Moyen Age et époque moderne.

Article 3 : Un contrat passé entre la personne projetant d'exécuter les travaux et l'opérateur chargé de la réalisation des fouilles fixera, notamment :

- Le projet scientifique d'intervention et les moyens mis en œuvre ;
- La date prévisionnelle de début de l'opération, sa durée et le prix de réalisation des fouilles ;
- Les conditions et délais de la mise à disposition du terrain par l'aménageur et de l'intervention de l'opérateur ;
- Les indemnités dues par l'une ou l'autre partie en cas de dépassement des délais convenus ;
- La date de remise du rapport final d'opération.

Le contrat signé par l'opérateur et l'aménageur est transmis par ce dernier au Directeur régional des affaires culturelles. Lorsque l'intervention de l'opérateur est conditionnée par l'agrément prévu à l'article 2, un justificatif de cet agrément est joint au contrat signé.

Article 4 : A réception du contrat signé, l'Etat dispose d'un délai maximal de 2 mois pour le valider, après consultation éventuelle de la Commission inter-régionale de la recherche archéologique (CIRA). Après avoir contrôlé la conformité du contrat avec les prescriptions de fouilles édictées, l'Etat autorisera les fouilles.

Article 5 : L'opérateur chargé de l'exécution des fouilles se conformera aux prescriptions imposées par l'Etat (selon les objectifs scientifiques et principes méthodologiques annexés au présent arrêté) et interviendra sous la surveillance des représentants de l'Etat.

Article 6 : Les travaux ou constructions prévues susvisés donnant lieu à la présente prescription de fouille ne pourront être entrepris qu'après l'achèvement de ces opérations d'archéologie préventive.

Article 7 : Le présent arrêté de prescription d'une opération de fouille archéologique est accompagné d'un cahier des charges scientifique élaboré par l'Etat, qui détaille la prescription et précise, notamment, les objectifs scientifiques et les principes méthodologiques indiqués à l'article 5. Un document graphique relatif à l'emprise au sol et en élévation de la fouille archéologique est annexé au présent arrêté ainsi qu'un cahier des charges concernant l'enregistrement et le conditionnement de la documentation scientifique (mobilier et archives).

Article 8 : La personne projetant d'exécuter les travaux susvisés ayant donné lieu à la présente prescription de fouille, tiendra informé le Directeur régional des affaires culturelles des modalités de mise en œuvre du présent arrêté.

Article 9 : Le présent arrêté abroge l'arrêté N° 12-038 du 07/02/2012 portant prescription de fouille archéologique.

Article 10 : Le Secrétaire général pour les affaires régionales, le Directeur régional des affaires culturelles et la Conservatrice régionale de l'archéologie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la personne qui projette les travaux et à l'autorité compétente pour instruire la demande d'autorisation.

Fait à Lyon, le 02/08/2013


Le Directeur régional-adjoint
des affaires culturelles,

Bertrand MUNIN

Copie du cahier des charges scientifique



PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Vu pour être annexé
à l'arrêté n°

13-237

du 02/08/2013

Direction régionale
des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie
6 quai Saint-Vincent
69283 LYON CEDEX 01
Tél : 04 72 00 44 50

**CAHIER DES CHARGES SCIENTIFIQUE POUR UNE OPERATION
DE FOUILLE ARCHEOLOGIQUE PREVENTIVE**
(conformément au code du patrimoine, et notamment son article V)

DONNEES ADMINISTRATIVES

Réf. : 2013/5262/HB/CC

Affaire suivie par : Hélène Breichner
N° SRA : 25026

**LOCALISATION DU PROJET
D'AMENAGEMENT**

Département : AIN
Commune : TREVOUX
Lieu-dit : Maison des Sires de Villars
Adresse : 33 rue du Gouvernement des Dombes
Réf. cadastre :
Section : AD
Parcelles cadastrales : 262

PROPRIETAIRE DU TERRAIN

(si autre que maître d'ouvrage. Cf. liste jointe si propriétaires multiples)

Nom :
Adresse :

**MAITRE D'OUVRAGE DU PROJET
D'AMENAGEMENT**

Public Privé Mixte

Nom (ou raison sociale) : Ville de Trévoux,
Adresse : Hôtel de Ville, Place de la Terrasse, BP
604, 01600 TREVOUX
Tél. : 04 74 08 73 73
Fax : 04 74 08 73 76
Personne à contacter :

MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE

(si autre que maître d'ouvrage du projet d'aménagement)

Public Privé Mixte

Nom (ou raison sociale) : SARL ALEP
architectures, Philippe Allart
Adresse : 20 rue Notre -Dame 69006 LYON
Tél. :
Personne à contacter :

DOSSIER ADMINISTRATIF

Type de dossier : Permis de construire
N° opération d'urbanisme : PC 01 427 13 V 0009
Envoyé par : DDT de l'Ain - Antenne Dombes Val
de Saône
Reçu le: 27/05/2013

NATURE DU PROJET

Restauration et réhabilitation de l'ensemble le
Maison des Sires de Villars

**PROTECTION AU TITRE
DES MONUMENTS ET SITES :**

inscription par arrêté du 22 juillet 1991

DONNEES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

1 Type d'intervention

étude travaux de terrain travaux de laboratoire

2 Localisation et données techniques particulières

- 2.1 Emprise de la fouille : 722 m² (délimitée sur le plan joint en annexe).
- 2.2 Section / parcelle **concernées par la fouille** : AD 262
- 2.3 Niveau de décaissement prévu pour l'aménagement : variable, cf plan en annexe
- 2.4 Données techniques particulières

Le suivi de ce dossier implique un travail étroit en lien avec l'architecte en charge du projet. Il est donc nécessaire de prendre contact avec lui afin de caler l'opération archéologique avec le calendrier des travaux projetés. Il faudra, par exemple, prévoir un temps suffisant entre le dépiquage et la remise en enduit pour effectuer tous les relevés nécessaires.

Code du patrimoine, art. R. 523-39 : Lorsque le préfet de région prescrit la réalisation d'une fouille, il assortit son arrêté de prescription d'un cahier des charges scientifique qui définit les objectifs, les données scientifiques ainsi que les principes méthodologiques et techniques de l'intervention ainsi que le délai limite de remise du rapport final.

3 Données scientifiques

3.1. Contexte historique

On trouve une première mention de Trévoux au XI^e s. dans le cartulaire d'Ainay (*In villa Trevoos*, 1010). Elle appartient alors aux sires de Villars qui pour défendre cette position clef au bord de la Saône, y font édifier un château-fort. Le bourg constitue un péage dès le XII^e s. Vers 1300, Trévoux reçoit par les Villars, une Charte de privilèges et franchises, qui permet alors le développement des murailles et du château. La châtellenie de Trévoux demeura aux Thoire-et-Villars jusqu'au tout début du XV^e siècle où elle passa aux mains des ducs de Bourbon. La ville résista aux assauts mais fut pillée par les savoyards. Trévoux comptait alors une forte communauté juive jouissant de privilèges et sauvegardes et qui joua un rôle important dans la vie économique trévoltienne jusqu'à leur départ définitif en 1488.

Trévoux, devenue capitale de la principauté dombiste, fut confisquée par François I^{er} lors des différends avec le connétable de Bourbon. Le bailli de Mâcon en prit donc possession au nom du roi. Les Bourbons récupérèrent la ville et la principauté dombiste au XVI^e. Marie de Bourbon, souveraine de Dombes, fonda une école en 1621 qui deviendra un collège et favorisa l'établissement d'une maison de jésuites remplacée en 1653 par les franciscains de Picpus. La petite fille d'Henri IV et cousine de Louis IV, Anne-Marie Louise d'Orléans-Montpensier devint souveraine de Dombes et fut une bienfaitrice de Trévoux. Elle y créa un couvent des Carmélites. Les Ursulines furent installées par son père Gaston de France (frère de Louis XIII).

En 1686 elle fonda et dota l'hôpital de Trévoux pour remplacer l'ancienne maladrerie de la porte Saint-Barnard (dotée par Isabelle d'Harcourt, dernière dame de Villars).

La principauté échut au Duc du Maine qui y fit transférer en 1696 le siège du Parlement des Dombes.

Ce parlement, créé en 1523 par François Ier siégeait alors à Lyon. Jusque là, tout les premiers conseillers nommés par le roi étaient des notables lyonnais.

3.2. Contexte archéologique

- 3.2.1 Contexte général :

Trévoux est en superficie une petite commune, essentiellement urbaine. Elle est riveraine de la Saône qui la borde, au sud par une de ses courbes. A l'ouest, la commune de Saint-Bernard la sépare de la rivière ; au nord on trouve la commune de Saint-Didier-de-Formans et à l'est Reyrieux.

L'histoire archéologique de Trévoux, située en rive gauche de la Saône, couloir très favorable à l'implantation humaine, remonte à la fin du Néolithique (en Combard). Puis, quelques objets découverts au 19^e siècle (Valentin-Smith 1862) attestent ensuite d'une présence à la Protohistoire (Bronze final, La Tène), puis à l'époque gallo-romaine, notamment dans le secteur de Corcelles : haches, fibules, bracelets, lampes, tessons de poterie... Pour la période antique, Corcelles est signalé à deux reprises (1840 et 1855) pour la découverte de vestiges funéraires répertoriés comme nécropoles, avec de nombreux objets métalliques, dont, entre autres, des monnaies pré-romaines et deux statuettes en bronze romaines (Buisson 1990). Sans attendre la grande époque du Bas Moyen Age, pendant laquelle Trévoux va connaître un important développement grâce à une forte assise politique et économique (capitale de la souveraineté de la Dombes), on possède peu de témoignages écrits antérieurs pour expliquer la formation de l'agglomération (1^{ère} mention en 1010). Pourtant, le Haut Moyen Age a laissé quelques traces sur ce territoire. En effet, la création du lotissement des « Prés de Corcelles » a occasionné, début 1986, la découverte fortuite puis la fouille de sauvetage d'une grande fosse contenant un important lot de différents mobiliers datés entre la fin du Ve et le début du VIIe : vaisselle de terre et de verre, faune, outils, parure, etc... Il s'agissait d'une probable fosse d'extraction d'argile, de forme rectangulaire (4 x 3.50m) remplie d'une épaisse couche cendreuse remplie du mobilier cité (158 récipients répertoriés, de production locale avec quelques spécimens importés) associé à divers matériaux de construction. L'exiguïté de l'emprise de la fouille et l'urgence d'une opération menée par des bénévoles en hiver n'a pas permis d'aller plus avant sur l'étude du contexte, et ce sont les études comparatives avec d'autres sites contemporains du département (Château-Gaillard, Beynost) qui donnent à cette découverte, pourtant isolée, toute son importance dans un environnement encore mal documenté pour cette période.

Le Moyen Age central, tardif et l'époque moderne sont mieux documentés par les recherches menées sur le château-fort (Feuillet 1993, Guilhot 1990) et plus récemment sur la zone des remparts sous l'emprise actuelle de l'hôpital et à proximité (Huser 2006, Monnoyeur-Roussel 2011).

- 3.2.2 Eléments acquis lors d'une précédente opération archéologique (cf. FRAVALO 2011) :

En 2001, la réfection de la façade sud de la maison des Sires de Villars a fait l'objet d'une première surveillance archéologique sous la responsabilité de Nicolas Reveyron et Nolwenn Fravallo.

Dans son ensemble, la façade sud est formée de deux parties autonomes, un ensemble occidental, noyau primitif de la maison dans son état actuel, et un ensemble oriental (la façade ornée de l'oriel) qui est venu se joindre ultérieurement à la première façade. L'unification visuelle des deux ensembles est intervenue tard, au moment de la mise en place des baies de type XVIIIe s. Auparavant, la construction de l'oriel a eu certainement comme finalité de donner une unité monumentale à une composition disparate, mais hors de tout souci de symétrie et de rythmique architecturale, comme le montre la faible longueur des deux bandeaux issus de l'oriel et projetés sur la seule partie est de la façade actuelle. L'étude montre l'importance de cette césure topographique, architecturale et archéologique.

La façade sud se définit donc en six unités de constructions, décomposés en deux groupes, les trois premières unités sont constituées par la partie Ouest, les trois autres dans la partie Est.

La partie gauche de la façade (Ouest) est la plus ancienne, sa moitié inférieure notamment est interprétée comme une portion du mur du rempart de la ville, antérieur à la fin du XVe s. date à partir de laquelle sont édifiés l'oriel et la partie Est de la façade.

L'étude fine des mortiers constitutifs des trois niveaux de l'élévation Est atteste que l'oriel a été monté avec les murs dont il fait partie intégrante en trois temps, correspondant à autant de niveaux et peut être de chantiers.

La maison des Sires de Villars est une magnifique maison de ville de la fin du Moyen Age, qui devient, par la volonté des nouveaux propriétaires, les Sires de Bourbon, une belle demeure de plaisance : le célèbre oriel est l'illustration la plus caractéristique de cette fonction. Mais les résultats de cette première étude ne constituent qu'une vision très partielle de cet ensemble, limitée à une seule façade. Celle-ci ne peut d'ailleurs être considérée comme telle qu'à une période tardive. Auparavant, la maison était tournée vers le Nord et l'espace public.

3.3. Documentation disponible

- 3.3.1. Dossier communal et base de données :

- dossier communal conservé au SRA, Base de données PATRIARCHE
- dossier communal conservé au SRI, Base de données MERIMEE (<http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/>)
- dossier sur le 33 rue du gouvernement ou Maison basse des Sires de Villars: <http://www.culture.gouv.fr/documentation/memoire/HTML/IVR82/ia01000115/index.htm>

3.3.2. Rapports d'opération archéologique :

- **Feuillet 1993** : FEUILLET Marie-Pierre.- Trévoux (Ain) château des Tours 1993, 1993, 11 p.
- **Fravalo 2001** : FRAVALO Nolwenn – Maison des Sires de Villars à Trévoux (Ain). Façade sud: étude archéologique du bâti. DFS d'opération archéologique, SRA Rhone-Alpes, 2011, 65p et ill.
- **Huser et al. 2006** : HUSER Astrid, AYALA Grégoire, HERRY Alban.- Trévoux (Ain) 10 rue de l'Hôpital, centre hospitalier Montpensier, rapport de diagnostic, 2005, 2006, 100 p.
- **Monnoyeur-Roussel et al. 2011** : MONNOYEUR-ROUSSEL Véronique, avec la collab. PONT Frédéric, GUILLIN Sylvain, ROUSSEL Patrice.- Espace culturel de la Saône vallée -place du Pont, Trévoux, Ain, 2011, 83 p.

3.3.3. Mémoires de maîtrise ou de master:

- **Cavallero 2006** : CAVALLERO Romain - Trévoux au Moyen-Age tardif (XIVème – XVème siècles) : bourg castral et centre de châtellenie, mémoire de master 1, 2006, 127p.

3.3.4. Bibliographie :

- **Aubret 1868** : AUBRET (L.). – Mémoires pour servir à l'histoire de Dombes, Trévoux, 1868, t. I, p. 465, 500-501, 504, 506, 518 et 528 ; t. II, p. 50, 56, 205 et 352 ; t. III, p. 230, 378 et 471.
- **Brunet et alii 1983** : BRUNET (G.), PERCEVAUX (P.) et TRENARD (L.). – Histoire des communes de l'Ain, La Dombes. Le Coteau, 1983, p. 375-389.
- **Guilhot 1990** : GUILHOT Jean-Olivier, Châteaux de Trévoux et Ambérieux, in: *Châteaux médiévaux en Rhône-Alpes* (J.-M. Poisson dir.), Lyon (Art et Archéologie en Rhône-Alpes n° spécial 6), 1990, p. 21-24.
- **Philipon 1911** : PHILIPON Edouard. — Dictionnaire topographique du département de l'Ain, Imprimerie Nationale, Paris, 1911, p. 441-442,

3.4. Objectifs scientifiques

Cette opération archéologique doit permettre de répondre à certaines questions posées par la première étude réalisée en 2001 sur la façade Sud, notamment sur l'éventuelle distinction d'au moins deux unités d'habitations distinctes avant le XVIIe s.

L'opération doit donc s'efforcer de déterminer les origines architecturales de la maison des Sires de Villars en montrant ses évolutions au cours du temps et les traces topographiques qui les stigmatisent. Elle s'attachera à mettre en avant ses caractéristiques dont le reflet d'un mode de vie bourgeois est à l'interface du gothique flamboyant et de la Renaissance balbutiante du XVIe s.

En croisant les sources textuelles, iconographiques et archéologiques, elle doit également avoir pour ambition de remettre l'ensemble dans son contexte urbain. La position de cet ensemble architectural dans l'organisation urbaine est une donnée fondamentale pour sa compréhension. D'après le cadastre actuel, cette maison était située à l'intérieur des remparts, au sud d'un des axes principaux de la ville ouvert sur le port par la porte fortifiée de Saône. L'hypothèse est renforcée par la présence d'un empâtement contrefortant l'angle sud-ouest et qui pourrait être lié à sa démolition. Des illustrations datées des XIXes. en donnent une idée générale. Enfin, les sondages stratigraphiques ponctuels menés

à l'intérieur ainsi qu'à l'extérieur de l'édifice, permettront de vérifier d'éventuels états d'occupations plus anciens.

4. Agrément de l'opérateur Qualification du responsable d'opération et de l'équipe d'intervention

Agrément de l'opérateur :

En fonction des objectifs décrits ci-dessus (en 3), l'opérateur sera agréé pour les périodes suivantes : **Moyen Age et Moderne.**

Responsable d'opération :

Le Préfet de région désignera le responsable scientifique de l'opération qui devra assurer la direction effective de l'opération.

Il s'agira d'un archéologue spécialisé en **étude du bâti** qui devra disposer de bonnes connaissances en **Moyen Age tardif et époque moderne.**

Le responsable d'opération informera régulièrement le Service régional d'archéologie, de préférence par écrit, du déroulement de l'opération et des découvertes.

Il informera immédiatement le Service régional d'archéologie de toute découverte d'intérêt majeur.

Dans son projet d'intervention, l'opérateur pourra proposer le nom du responsable scientifique de l'opération.

Equipe de fouille :

Les effectifs prévus dans le projet seront définis en fonction de la durée de l'intervention et des objectifs scientifiques émis par le Préfet de région.

Le projet devra en outre indiquer :

- le nombre de responsables de secteur et leurs compétences respectives, le schéma d'organisation dans lequel ils interviendront ;
- le nombre et les qualifications des spécialistes ;
- le nombre de techniciens de fouille et leurs compétences particulières, le cas échéant.

5. Principes méthodologiques

- 5.1. Recherches en archives :

Préalablement ou en parallèle aux travaux de terrain, une étude des fonds disponibles pourrait être entreprise auprès des archives communales et départementales afin de sonder d'éventuels éléments d'informations sur les transformations subies par le bâtiment mais aussi sur son occupation. On retiendra particulièrement l'intérêt d'éventuels prix-faits ou d'inventaire après-décès.

- 5.2. Etude du bâti :

L'analyse des élévations des façades Ouest et Nord sera illustrée **après** dépiquage par une couverture photographique redressé et par un relevé « pierre à pierre » à une échelle minimale du 1/100. Les relevés devront également comporter des éléments de compréhension interprétatifs tels que les unités stratigraphiques murales identifiées et leur mise en phase. Toutes indications descriptives sur la nature des matériaux employés, les variations de mortiers, l'utilisation d'éventuels réemplois seront également apportés sur ces documents figuratifs et explicités dans des fiches stratigraphiques afférentes.

Les relevés de la façade sud présentés dans le rapport de Nolwenn Fravallo seront réutilisés et intégrés aux résultats de la présente fouille.

Il sera également effectué un relevé des élévations internes de manière générale sur la cour et les rez-de-chaussée et de manière plus ponctuelle sur l'ensemble de l'édifice. Il s'agira de points de vérifications

sur les anomalies topographiques et à l'emplacement des modifications des ouvertures et autres aménagements internes.

Afin de mieux comprendre la topographie de la maison dans son espace urbain, des coupes transversales d'axes Nord/Sud et Est/Ouest seront réalisées sur la maison et son environnement proche.

- 5.3. Sondages (cf plan annexe) :

Des sondages seront pratiqués autant que de besoins pour la compréhension du site : à l'intérieur à l'emplacement de l'implantation du futur ascenseur (sondage profond) ainsi qu'en plusieurs secteurs sur le rez-de chaussée dont les sous sols vont être aménagés sur 50 cm de profondeur pour recevoir le nouveau système de chauffage.

Un autre sera implanté à l'extérieur du bâtiment, sur la rue du Gouvernement des Dombes, côté nord. La cote de profondeur à atteindre y est d'environ **80** cm sous le niveau actuel de circulation.

- 5.4. Analyses :

En tant que de besoins, une enveloppe budgétaire sera provisionnée pour permettre d'analyser des échantillons de mortiers, de réaliser des études dendrochronologiques, des datations au ¹⁴C...

Le projet d'intervention de l'opérateur devra préciser :

- le mode d'enregistrement des données (mobilier inclus) ainsi que le détail de leur mise en œuvre. Les systèmes d'enregistrement utilisés seront libres de droit ;
- la méthodologie adoptée pour les relevés en plan, en coupes et en élévations
- la prise en compte des données historiques
- la prise en compte des données paléo-environnementales;
- un planning détaillé de la réalisation de la phase terrain en concertation avec le maître d'ouvrage délégué responsable du chantier.

La durée minimale de la fouille sera de 30 jours ouvrés, pour une équipe de l'ordre de 3 personnes.

- Précisions quant au mode d'enregistrement des données :

- . les relevés graphiques et clichés photographiques seront localisés sur un plan ;
- . la cote d'apparition des vestiges sera indiquée ;
- . les limites de fouille seront géolocalisées précisément (Lambert) sur un fond cadastral ;
- . tous les plans et coupes apparaîtront à une échelle lisible ;
- . les niveaux seront rattachés aux altitudes NGF.

. L'opérateur proposera un protocole de tri et de traitement du mobilier pour identification et étude comprenant les mesures conservatoires éventuellement nécessaires. A cet effet, il fera appel, en tant que de besoin, à la participation de spécialistes ou de laboratoires compétents pour le prélèvement et l'étude du mobilier issu de la fouille. Une fiche de suivi indiquant le mode de traitement et le lieu provisoire de conservation sera attachée à chacun d'entre eux. La Drac (Service régional de l'archéologie) sera informée de tout mouvement de mobilier.

- Analyses et travaux en laboratoire : le projet d'opération archéologique décrira précisément la méthodologie et les moyens retenus pour la mise en œuvre des analyses et des travaux en laboratoire spécifiques à l'intervention.

Durant la phase terrain, l'opérateur fournira une fiche hebdomadaire d'avancement du chantier, avec plan mis à jour et photo si nécessaire.

A l'issue de la phase terrain un projet de programmation des moyens prévus pour la phase post fouille (compétences, planning) sera transmis au SRA.

6. Mise en forme des données

La phase de mise en forme des données consistera à traiter, inventorier, analyser puis mettre en forme les données de terrain afin de rédiger un rapport final de synthèse. Il sera rédigé en français, ainsi que l'ensemble de la documentation constituée lors de l'opération archéologique.

Le délai limite pour la remise du rapport final au S.R.A. est fixé à : 12 mois après la date d'achèvement de la phase de terrain.

- Le rapport final sera remis en 8 exemplaires, dont un non broché.

Il respectera les normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques définies :

- par l'arrêté du 27 septembre 2004, publié au J.O. du 14 octobre 2004 ;
- par le cahier des charges joint à l'arrêté de prescription de fouille et dénommé « enregistrement et conditionnement de la documentation scientifique (mobilier et archives) ; normes de contenu et de présentation des rapports d'opération d'archéologie préventive en Rhône-Alpes ».

Le rapport doit comprendre, outre la page de titre, les trois sections suivantes :

- La première section rassemble, sous forme de fiches, de notices et de documents, les données administratives, techniques et scientifiques caractérisant l'opération. On y trouvera, en particulier, une notice scientifique résumant les principaux résultats de l'opération, destinée au bilan scientifique régional.
- La deuxième section décrit en détail l'opération et ses résultats.
- La troisième section regroupe les inventaires techniques, et notamment l'inventaire technique et systématique du mobilier archéologique, ordonné par catégorie, par unité d'enregistrement et par parcelle cadastrale, sous forme de listes ou de tableaux.

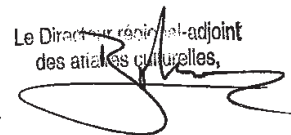
- A la remise du rapport et, au plus tard à l'expiration d'un délai de deux ans (à compter de la date de délivrance de l'attestation de libération du terrain), le mobilier est remis à l'Etat.

Avec le mobilier, l'opérateur remet à l'Etat, aux fins d'archivage, la documentation scientifique constituée en cours d'opération.

La documentation scientifique et le mobilier issu de l'opération archéologique seront remis conformément aux normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement définies par l'arrêté du 16 septembre 2004 précisé par le cahier des charges joint à l'arrêté de prescription de fouille.

Lyon, le 02/08/2013

Le Directeur régional-adjoint
des affaires culturelles,



Bertrand MUNIN



Vu pour être annexé
à l'arrêté n°
. 13-237
du 02/08/2013

PREFECTURE DE LA REGION RHÔNE-ALPES
Direction régionale des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie

CAHIER DES CHARGES

Enregistrement et conditionnement de la documentation scientifique (mobilier et archives) ; normes de contenu et de présentation des rapports d'opération d'archéologie préventive en Rhône-Alpes

- Vu le Livre V du Code du patrimoine,
- Vu le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 pris pour l'application de l'article L. 524-16 du code du patrimoine et relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive, notamment son article 60.
- Vu l'arrêté du 16 septembre 2004 définissant les normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des opérations archéologiques,
- Vu l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques

Il s'agit d'un document élaboré par le service régional de l'archéologie, basé sur une réflexion menée au niveau national, regroupant les normes de conditionnement et d'inventaires de l'ensemble de la documentation recueillie au cours de l'opération ainsi que celles de présentation des rapports d'opération d'archéologie préventive. Ce document décline de manière détaillée, les obligations qui figurent dans les textes visés ci-dessus. En ce qui concerne les archives sur support physique et numérique, une réflexion conjointe a été menée avec les services des Archives Départementales, destinataires légaux de la documentation originale, pour préciser les procédures minimales permettant leur bonne gestion.

L'opérateur est tenu de mettre en forme les fonds documentaires qu'il verse au service compétent, sous le contrôle de l'Etat pour les diagnostics et sous le contrôle du maître d'ouvrage ainsi que de l'Etat pour les fouilles. Il lui est demandé de respecter ce cahier des charges. Celui-ci contient les éléments nécessaires à l'enregistrement et à la transmission des données. Il définit pour chaque support de document ainsi que pour le mobilier, les normes minimales de conditionnement et d'enregistrement. De même, il rappelle le cadre définissant le contenu et la présentation d'un *rapport de diagnostic archéologique* et d'un *rapport final d'opération*.

Ce cahier des charges est composé de 4 parties :

1. Le référencement de l'opération
2. Le conditionnement du mobilier et des archives
3. La constitution des inventaires
4. Les normes de présentation des rapports d'opération

Annexe : fiche de conformité-Rapports d'opération archéologique

1. Le référencement de l'opération : le code identifiant

Le **code identifiant** est un numéro unique attribué par opération archéologique. Ce numéro est reporté sur l'ensemble de la documentation et sur les contenants de mobilier.

Il se compose de 2 éléments :

n° INSEE de la commune (Dpt/Commune) + **code opération patriarche** = **code identifiant**

- Le code opération patriarche = code région (22) + code opération.
- Ce numéro figure sur l'arrêté de désignation du responsable d'opération (à ne pas confondre avec le n° d'autorisation).

Exemple n° 1 : identification d'un diagnostic réalisé dans le Rhône :

Dpt	Commune	Code opération patriarche (n° de région + n° attribué à l'opération)
69	123	22 8697

Sur tous les contenants (caisse de mobilier, chemises, boîtes archives, cartons à dessins, ...) ce numéro sera complété par la mention en toutes lettres de la commune et du lieu-dit.

En cas de diagnostic linéaire, comprenant différentes communes au sein de la même opération, l'enregistrement de la documentation et du mobilier doit faire apparaître les n° Insee de chaque commune concernée dans les codes identifiants. Le lien au sein de l'opération étant assuré par la répétition du code opération Patriarche.

Exemple n° 2 : identification d'un diagnostic linéaire réalisé dans le Rhône :

Dpt	Commune	Code opération patriarche (n° de région + n° attribué à l'opération)
69	123	22 8800
69	321	22 8800

N.B. :Le code de l'opération archéologique devant être mentionné en couverture du rapport d'opération est le Code opération Patriarche.

2. Le conditionnement du mobilier et des archives

2.1 Le mobilier

Conformément à l'arrêté du 16/09/2004, le mobilier est lavé, trié, marqué. Il est trié par type de matériau.

Le mobilier, comme toute documentation recueillie au cours de l'opération, bénéficie d'un code support selon qu'il relève du matériel archéologique (ou artefacts : objets transformés par l'homme) ou des matériaux naturels et de nature biologique (ou écofacts : ossements humains, prélèvements) :

M – Matériel archéologique

P – Prélèvements, ossements humains.

Pour le conditionnement, un seul type de caisse normalisé et gerbable est demandé :

- Type à parois pleines, long 60 cm x 40 cm large, à hauteur variable.

- Dans chaque sac, une étiquette avec le numéro d'enregistrement et le code identifiant l'opération est **systématiquement** ajoutée.

- Sur la caisse, sur un petit côté, figurent le code identifiant, les parcelles concernées (regroupées par propriétaires), l'année, puis en toutes lettres : nom de la région, commune, site.
Ensuite, viennent les informations concernant la zone, les unités d'enregistrement, le(s) type(s) de matériau contenus dans la caisse.

Un bordereau récapitulatif pour le **versement unique** (mobilier et archives de fouille) de la documentation scientifique sera validé par l'opérateur d'archéologie préventive puis par le service régional de l'archéologie lors de la réception de cette documentation.

2.2 Les archives physiques et numériques

Il est demandé à chaque opérateur d'archéologie préventive de verser au service régional de l'archéologie l'ensemble des documents originaux (c'est à dire la documentation primaire, les minutes de terrain et les mises au net sur support physique ou numérique) lié à une opération, ceux-ci étant classés, indexés et inventoriés.

Tous les documents seront codifiés et porteront un certain nombre d'informations minimales, ils seront de plus accompagnés d'un inventaire récapitulatif et d'inventaires détaillés par type de document si besoin.

2.2.1 Le référencement de la documentation

Toutes les pièces constituant la documentation graphique, audiovisuelle et numérique doivent être référencées à l'unité.

- Premier niveau de classement :

Un code support constitué d'une ou deux lettres permet de référencer les documents selon leur type de support.

Ces lettres s'ajouteront au code identifiant décrit plus haut.

Les codes support sont les suivants :

- DP - Diapositives
- NP - Film Négatif ou Positif
- TO - pour les tirages originaux
- E - Documentation écrite
- G - Documentation graphique
- V - Documentation audiovisuelle (cassettes, DVD,...)
- ...N - Documentation numérique :
 - PN pour les photos en format numérique
 - GN pour les graphiques en format numérique
 - VN pour les vidéos en format numérique
 - EN pour les écrits en format numérique

- Deuxième niveau de classement :

Il s'agit, au sein de chaque ensemble, d'ordonner et de référencer les documents en leur attribuant un numéro d'enregistrement allant de 1 à N.

Exemple n° 3 : Diagnostic réalisé dans le Rhône ; enregistrement des diapositives, de la documentation graphique papier et numérique :

Dpt	Commune	Code opération patriarche	Code support	N° d'enregistrement
69	123	22 8697	DP	001
69	123	22 8697	DP	002
69	123	22 8697	G	001
69	123	22 8697	GN	001

... etc ...

2.2.2 Le conditionnement des différents supports

Les agrafes et trombones sont à proscrire. Les élastiques et les adhésifs non permanents doivent être évités également. Les calques synthétiques (polyester) seront privilégiés.

Les documents et leurs contenants doivent être référencés de manière lisible et indélébile.

Les contenants des archives physiques : Les documents doivent être conditionnés dans des contenants standards : boîte archive, chemise cartonnée à rabats, sous-chemise, carton à dessin (format maxi raisin), rouleaux normalisés (pas de classeur).

A - Documents photographiques et audiovisuels

Tous les documents photographiques et audiovisuels doivent être référencés à l'unité.

La documentation photographique est classée par type (DP, NP, TO, V) puis inventoriée de 1 à N. Le n° d'enregistrement vient après le code identifiant et le code support, de la manière présentée ci-dessus (ex. n° 3)

- Les diapositives sont rangées en feuillets de classement à suspendre puis en boîtes archives (pas de classeur).
- Les négatifs sont également rangés en feuillets de classement à suspendre si possible, sinon en feuillets et chemises cartonnées. Les numéros de négatifs doivent figurer sur chaque feuillet.
- Les tirages photographiques sont conditionnés en feuillets de classement puis en chemises cartonnées.
- Les documents audiovisuels seront conditionnés en boîtes archive ou chemises cartonnées, avec toujours la mention du numéro identifiant et le code support.

Il est essentiel que les pièces archivées, ainsi que leurs contenants portent des informations minimales permettant une identification précise.

Chaque feuillet porte le code de l'opération. Chaque contenant (chemise) porte ce numéro ainsi que la mention en toutes lettres de la commune et du lieu-dit.

B - Documents graphiques

Tous les documents graphiques doivent être référencés à l'unité.

Ils sont classés par type et portent le code identifiant + le code support G + N° d'enregistrement.

Les photocopies n'ont pas lieu d'être conservées.

L'ensemble de la documentation graphique est numérotée en continu (plans, relevés, minutes, encrage). Il est préférable de séparer les minutes des encrages.

- Les plans sont rangés en cartons à dessin, format raisin maxi (60x50) ; pour un format plus grand : utiliser les rouleaux normalisés.

- Les minutes comportent une légende, de préférence en bas à droite du document. Cette légende comporte le code identifiant, le nom du chantier en toutes lettres (commune, lieu-dit), le secteur, le nom du relevé et le nom du (des) auteur(s). Ces éléments seront reportés sur les mises au net réalisées sous forme numérique.

Les relevés de très grand format seront roulés et enveloppés.

C - Documents écrits

Tous les documents écrits doivent être référencés à l'unité. Ils peuvent être regroupés en liasse si nécessaire, celle-ci constituant alors l'unité documentaire à référencer.

Ils sont référencés selon le code opération + le code support E + N° d'enregistrement.

Les fiches (fiches d'US, de structures, de sondages ...) sont reliées entre elles (tiges plastiques) puis rangées en boîtes archive (pas de classeur).

Les cahiers de terrain ainsi que les tirages papiers des bases de données mentionnent le code support et le code de l'opération.

Les documents écrits sont conditionnés en chemises cartonnées ou en boîte archive (pas de classeur)

Pour les opérations de diagnostic, il est possible de regrouper celles-ci en boîtes archive, chaque opération rangée dans une chemise. Chaque chemise doit porter à chaque fois les références minimales (code identifiant/code support/commune/lieudit).

D - Documents numériques

Les documents numériques sont référencés également par le code support ...N + le code opération + le N° d'enregistrement.

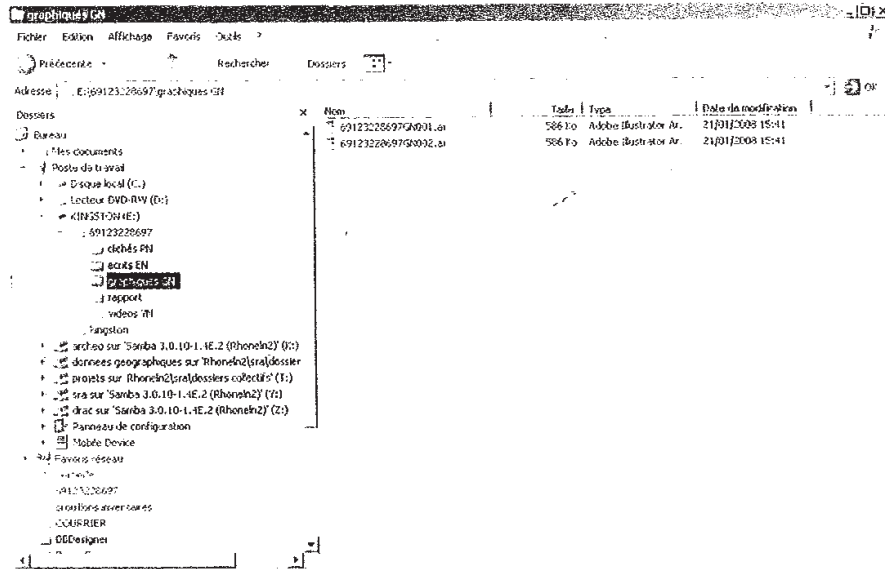
Suivant le type de document numérique, on décline le code support :

- PN pour les photos en format numérique
- GN pour les graphiques en format numérique
- VN pour les vidéos en format numérique
- EN pour les écrits en format numérique

Attention : sont exclus de la documentation originale les fichiers incluant des graphiques vectoriels et des clichés numériques. Les éléments originaux doivent apparaître chacun sous leur forme originelle.

Tous les fichiers numériques doivent être référencés à l'unité et rassemblés dans des dossiers, selon une arborescence logique (ex. n° 4).

Exemple n° 4 : rangement de la documentation numérique par dossiers



Le support CD est impérativement le **CD GOLD** (sous réserve d'évolutions technologiques). Le feutre ne doit jamais être utilisé sur les CD (sauf sur l'anneau central du disque).

Les CD sont formatés au format ISO.

Le format des données doit éviter le plus possible les formats "propriétaires".

- Il est recommandé que les **clichés numériques** (images fixes non compressées) soient au format **TIFF** ou **RAW** (N.B. : le format JPEG n'est pas un format d'archivage).
- La **documentation graphique** :
réalisée avec *Adobe Illustrator*, sera au format **EPS** (fichiers dynamiques).
réalisée avec *Autocad*, sera au format **DXF** (fichiers dynamiques).
toute copie en image fixe de cette documentation doit être fournie au format **PNG** (fichiers d'archivage).
- Les **textes** ainsi que les **listes extraites de base de données** seront de préférence au format **RTF**.
- La **version finale du rapport** doit être enregistrée en format **PDF**.

Le contenu du CD doit être indexé ; le poids numérique du contenu doit être reporté sur le disque. Les CD ne sont pas stockés en boîte archive mais en contenants pour CD présentant toujours les références nécessaires : commune et lieu-dit en toutes lettres accompagnés du code identifiant de l'opération.

3. La constitution des inventaires

3.1 Les inventaires de mobilier

Les inventaires recouvrent l'ensemble du mobilier conservé à l'issue de l'opération, en le qualifiant et le quantifiant. L'inventaire est ainsi constitué de l'ensemble du mobilier « retenu » par le responsable scientifique.

Les inventaires de mobilier issu de diagnostic comme de fouilles répondent aux mêmes exigences. Ils doivent comprendre l'ensemble des éléments permettant une bonne gestion des collections de mobilier d'un point de vue scientifique, patrimoniale et juridique. Ainsi, ils doivent être détaillés et compréhensibles.

3.1.1 Les éléments requis dans les inventaires

Les rapports d'opération comprendront un inventaire récapitulatif et systématique du mobilier mis au jour, en le quantifiant et le qualifiant.

L'ensemble des inventaires présentés dans le texte du rapport, au titre d'une démonstration, doivent impérativement figurer dans l'inventaire récapitulatif. Ces inventaires forment une section à part entière du rapport et doivent être ordonnés.

Informations obligatoires :

- N° identifiant
- Parcelle
- Unité d'enregistrement (de la plus petite à la plus grande et autres)
- Catégorie de matériau (terre cuite, métal, mobilier lithique...) et/ou d'usage (vaisselier céramique, *instrumentum* ...)
- Catégorie de mobilier et production (céramique fine : sigillée, amphore, fibules ...)
- Comptage (nombre de fragments...)
- Éléments caractéristiques/identification de l'objet (forme, bord, fond, décor...)
- Champ chronologique (il est important de préciser s'il s'agit de la datation du contexte ou celui de l'objet)
- Numéro du contenant
- Lieu de conservation
- État sanitaire (stabilisé, à restaurer, restauré ...)

N.B. : La mention des numéros de parcelles et du(des) nom(s) des propriétaires, doit apparaître en correspondance avec les lots d'objets.

Ces informations doivent apparaître sous forme de listes ou de tableaux, qui seront adaptés selon le type de mobilier. On peut donc générer des inventaires par catégorie avec des rubriques qui leur sont spécifiques.

Un lexique des abréviations employées doit être porté à connaissance avec l'inventaire.

Un traitement par lot d'objets, indiquant les éléments caractéristiques, l'état d'avancement de l'étude et leur état de conservation est possible, *a minima*, dans le cas d'un ensemble conséquent de mobilier. L'inventaire des objets issus de l'opération doit être rendu avec le rapport + 2 exemplaires de cet inventaire tiré à part.

3.1.2 La mise en forme des inventaires

La présentation des inventaires repose sur trois distinctions préalables et fondamentales :

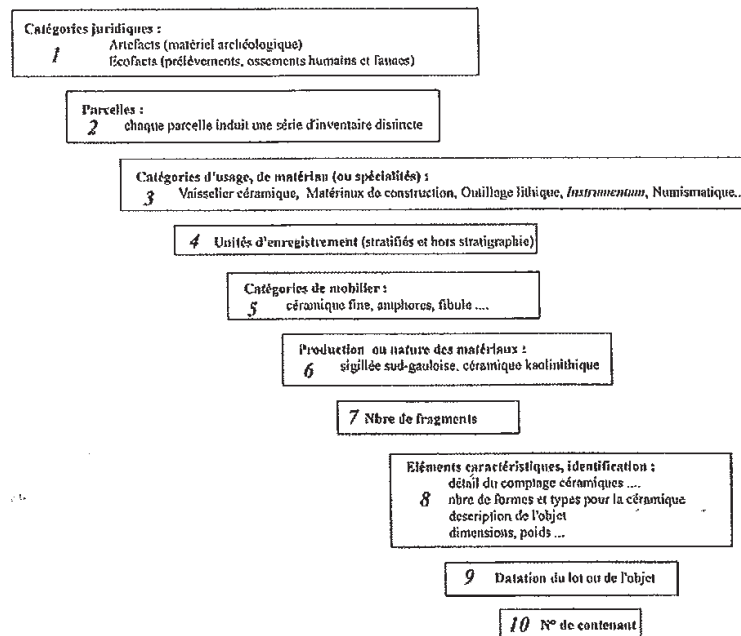
1. entre artefacts et écofacts ;
2. entre les différentes parcelles cadastrales ;
3. un ordonnancement des individus et/ou des lots d'artefacts et d'écofacts.

Différents ordonnancements (par matériaux, par catégories ou par spécialités), selon le mobilier à traiter sont possibles. Dans le cas de **doublons** entre différents inventaires, des renvois sont impératifs. Un **plan-type** pour ces inventaires (ex. n° 5) ainsi qu'un **schéma d'organisation** des inventaires de matériel archéologique (ex. n° 6) sont proposés, permettant d'intégrer les entrées spécifiques et communément employées.

Exemple n° 5 : modèle de plan pour la présentation des inventaires des artefacts et des écofacts

- I. Inventaires du matériel archéologique
- A. Code Identifiant Opération / Parcelle XX 00
- a. inventaire du mobilier céramique
- b. inventaire de l'*Instrumentum*
- c. inventaire des matériaux de construction (terre-cuite)
- d. inventaire du mobilier lithique
- e. inventaire de la tabletterie
- ...etc...
- B. Code Identifiant Opération / Parcelle XX 00
- ... etc ...
- II. Inventaires des écofacts et des ossements humains
- A. Code Identifiant Opération / inventaire des prélèvements
- B. Code Identifiant Opération / inventaire des ossements humains
- ... etc ...

Exemple n° 6 : schéma d'organisation des entrées d'un inventaire (adapté pour le matériel archéologique)



Les éléments spécifiques aux inventaires des ossements animaux :

Il va de soi que la **tabletterie** et les **éléments de parure** en matière dure animale relèvent des **artefacts** et doivent être inventoriés de la façon présentée ci-dessus.

De même, la **totalité de la faune recueillie** (provenant de rejets de consommation, de sépultures ...) relève des **artefacts**. Elle bénéficie d'un inventaire le plus détaillé et le plus compréhensible possible, organisé par **unité d'enregistrement**, par espèces, indiquant le **nombre de fragments** ainsi que le **poids**. Le **n° de contenant** doit être indiqué. Il doit être accompagné d'un **lexique** si besoin est.

N.B. : pour un **rapport de diagnostic**, dans le cas de **niveaux préhistoriques**, les **identifications par espèces** sont **impératives**. L'inventaire doit comprendre l'**unité d'enregistrement**, le **nombre de fragments**, le **poids** et le **n° de contenant**.

Pour les **périodes historiques**, on peut se limiter à un inventaire de lot d'ossements, sans identification poussée, par **unité d'enregistrement** incluant le **nombre de fragments** et le **poids** de chaque lot.

Les éléments spécifiques aux inventaires des « matériaux naturels et de nature biologique » (prélèvements et ossements humains) :

- L'inventaire des prélèvements :

Pour les prélèvements destinés aux analyses, la **nature** des échantillons, l'**auteur**, la **date de validité** ainsi que les **objectifs** ou le **potentiel attendu** de l'échantillon conservé ainsi que le **n° de contenant** doivent être indiqués.

S'il s'agit d'un inventaire de **prélèvements consommés** dans le cadre de l'étude, la mention « **détruit au cours de l'étude** » doit figurer en lieu et place de la date de validité.

- La question des ossements humains :

En tant que **matériau de nature biologique**, ils sont classés parmi les écofacts. Un inventaire systématique est requis afin de pouvoir apprécier « l'état sanitaire » d'une collection ostéologique.

Les **fiches de conservation des squelettes** (sous forme de tableaux ou d'éclatés), **adaptées au traitement** que les ossements ont pu connaître (inhumation, crémation), mentionnant le **contenant** des ossements ainsi que le lieu de stockage doivent figurer dans les rapports.

3.1.3 Les catégories de mobilier soulevant des questions spécifiques ; remarques diverses

- La question du mobilier lithique :

L'**outillage lithique** comme les **produits de débitage** doivent être inventoriés avec les artefacts, ainsi que les galets thermofractés, s'ils ont été conservés après étude.

Pour la mise en forme des inventaires, on propose une organisation sur le même modèle que les précédents (cf. *supra*), qui sous un « chapeau » général pourrait regrouper *a minima*, les entrées suivantes (au lieu des entrées n° 5 à 9) : **matériau**, **nature du support** (éclats, lames, galets etc.), **état** (façonné ou brut ; état de surface : patiné ou non ; état de fracturation : entier ou fracturé), **détermination** (typologie ; identification qu'il s'agisse d'un objet fini ou non), **dimensions** selon la période et les séries étudiées : indiquer la longueur, la largeur et l'épaisseur ou des fourchettes adaptées, **technologie** (techniques de débitage), **datation/attribution chrono-culturelle** du lot ou de l'objet (préciser si la datation est liée à une analyse techno-typologique des objets, à des datations radiométriques ou à des observations géologiques et/ou biologiques – cortège faunique).

N.B. : dans le cas d'un **rapport de diagnostic**, on peut se limiter aux entrées suivantes : **matériau**, **détermination**, **technologie**, **datation/attribution chrono-culturelle**.

- L'inventaire des décors architecturaux :

L'inventaire des fragments d'enduits peints, des mosaïques, etc... doit permettre d'identifier le potentiel de ceux-ci, en terme d'étude et de restitution. Un inventaire comportant au minimum le nombre de décors et la surface conservée de chacun des décors est indispensable ; le tri ne pouvant avoir lieu qu'après remontage des décors.

N.B. : dans le cas d'un rapport de diagnostic, l'inventaire doit mentionner au minimum la surface de décor par unité d'enregistrement.

- Le tri du mobilier :

L'ensemble du mobilier conservé doit figurer dans les inventaires.

Au cours de la phase de terrain, en contexte urbain, le mobilier hors-stratigraphie peut être évacué (à l'exception de pièces complètes et/ou porteuses d'information). Toutefois, en milieu rural, le mobilier issu du décapage pouvant conserver les témoins des occupations postérieures, ne peut être rejeté *a priori*.

Dans le cas d'une opération de tri/sélection au cours de la post-fouille, celle-ci ne peut avoir lieu qu'après une documentation exhaustive du mobilier (comptage, pesée, regroupement en vue d'assemblage, identification ...).

- Le conditionnement du mobilier sensible ou ayant un intérêt muséographique :

Il est recommandé pour les objets nécessitant une attention particulière en terme de mesure conservatoire qu'ils soient isolés dans un conditionnement spécifique.

Si l'objet est retiré d'une série conservée dans un autre contenant, un fantôme doit être substitué à l'objet. Si un conditionnement spécifique est employé, celui-ci doit apparaître explicitement dans l'inventaire.

Il en va de même pour les objets présentant un intérêt muséographique.

3.2 Les inventaires des archives de fouille

Les inventaires d'archives issus de diagnostic comme de fouilles répondent aux mêmes exigences. Ces inventaires doivent être explicites et faire apparaître clairement le chemin de lecture des documents.

3.2.1 Les inventaires des documents graphiques

L'inventaire des plans, relevés et coupes figurés sur support physique (millimétré, calques ...) doit comprendre le n° d'enregistrement de l'archive, l'identification des éléments représentés, le nom des auteurs, la nature du support, le n° et la nature du contenant.

3.2.2 Les inventaires des documents photographiques et audiovisuels

L'inventaire des photographies argentiques (négatif, couleur, noir et blanc) et des diapositives – comme des vidéos réalisées sur cassette au cours de l'opération, doit comprendre le n° d'enregistrement du cliché, l'identification du sujet, le nom des auteurs, la nature du support, le n° et la nature du contenant.

3.2.3 Les inventaires de la documentation numérique

La documentation numérique comprend trois inventaires : celui des photographies et des vidéos numériques, celui des graphiques numériques et celui des écrits numériques.

L'inventaire des **photographies numériques** comme des **vidéos numériques** réalisées au cours de l'opération, doit comprendre le **n° d'enregistrement** du cliché numérique, l'**identification** du sujet, le nom des **auteurs**, le **format de fichier** de l'image numérique. Le **poids en octet de l'ensemble** ainsi que le **type de support de conservation** et le **n° de CD/DVD** doivent être indiqués.

L'inventaire des **graphiques numériques** (plans, relevés, coupes, dessins d'objet) doit comprendre le **n° d'enregistrement** du dessin, l'**identification** des éléments représentés, le nom des **auteurs**, le **système d'exploitation** utilisé lors de sa réalisation, le **logiciel employé** (réf. du logiciel et version), le **format du fichier** numérique. Le **poids en octet de l'ensemble** ainsi que le **type de support de conservation** et le **n° de CD/DVD** doivent être indiqués.

L'inventaire des écrits sous forme **numérique** (version numérique du rapport, prises de note, exports de base de données ...) doit comprendre le **n° d'enregistrement** du fichier numérique, l'**identification** des fichiers, le nom des **auteurs**, le **système d'exploitation** utilisé lors de sa réalisation, le **logiciel employé** (réf. du logiciel et version), le **format du fichier** numérique. Le **poids en octet de l'ensemble** ainsi que le **type de support de conservation** et le **n° de CD/DVD** doivent être indiqués.

3.2.4 Les inventaires de la documentation écrite

L'inventaire de l'ensemble de la **documentation écrite** recueillie au cours de l'opération et conservée sur support physique (carnets de notes, fiches d'enregistrement, correspondance, extraits de base de données, dessins d'objets ...) doit comprendre le **n° d'enregistrement de l'archive**, le **nom du ou des auteurs**, le **n°** et le **type de contenant**.

N.B. : Il est possible d'inventorier **par lots** les fiches d'enregistrement, les carnets, les extraits de base de données ... Un n° d'enregistrement doit alors être attribué à ce lot. Pour les éléments conditionnés en liasse, le n° de lot correspond au n° d'enregistrement attribué à la liasse lors du conditionnement.

4. Les normes de présentation des rapports d'opération

Le rapport sera remis en 8 exemplaires, dont un non broché. Deux exemplaires de conservation (dont un non broché) comporteront des tirages sur papier. Il respectera l'arrêté du 27 septembre 2004 qui définit le plan d'un rapport d'opération. Une fiche synthétise ce plan et les éléments présents dans ce cahier des charges (cf. annexe). L'opérateur doit se référer à cette fiche et respecter son contenu lors de la rédaction du rapport. On ne reprend pas ici l'ensemble des éléments du rapport présents sur la fiche mais certains points des sections I et II ajoutés ou complétés par le service régional de l'archéologie de la région Rhône-Alpes. Les inventaires de mobilier et de documentation de la section III ont été développés précédemment (cf. § 3).

- En cas d'opération de diagnostic négatif, la mention " pas de mobilier conservé" devra apparaître au bas de la fiche signalétique.
- Le nom et l'adresse de chaque propriétaire : l'adresse du ou des propriétaires au cours de l'opération, mentionnant les parcelles, doit figurer dans le rapport (une liste peut être jointe dans un courrier d'accompagnement). En cas de changement de propriété au cours de l'opération archéologique, l'opérateur doit mentionner les différents propriétaires, les parcelles concernées ainsi que les dates de cession.
- Les références cadastrales doivent être présentées de la manière suivante : année du cadastre, section, parcelle(s).
- Le copie du projet de l'opérateur approuvé ou autorisé par le préfet de région : joindre une copie du courrier d'approbation du service régional (uniquement dans le cas de diagnostic archéologique ; pour une fouille, l'arrêté d'autorisation de fouille approuve le projet).
- Les dessins et/ou les clichés du mobilier datant : en l'absence de dessins, un cliché numérique peut faire office (uniquement pour les diagnostics).
- Les plans masses : le géoréférencement est impératif pour permettre l'intégration et l'exploitation des plans masses et de détail dans la Carte Archéologique Nationale.
- Afin de mieux préserver l'information dans le temps, il est impératif d'utiliser les tirages photos argentiques pour illustrer les rapports.
- Dans le cas d'illustrations réalisées avec des assemblages de planches, les exemplaires de conservation doivent comprendre l'ensemble des clichés sur papier (il peut prendre la forme d'un cahier ou d'un volet de planches supplémentaires). D'autre part, toutes les photos doivent uniquement figurer dans le volume " illustrations " du rapport ou en fin de volume s'il n'y en a qu'un seul.



Lyon, le 15/02/2008

P/ Le Préfet et par délégation,
la Conservatrice régionale
de l'archéologie

Anne LEBOT-HELLY



ANNEXE

PREFECTURE DE LA REGION RHÔNE-ALPES

service régional de l'archéologie

FICHE CONFORMITE -RAPPORTS D'OPERATION ARCHEOLOGIQUE

En cas de diagnostic négatif : les sections 2 et 3 pourront n'être renseignées que partiellement

DEPT :
AUTEUR :

COMMUNE :

CODE OPERATION :
DATES DE L'OPERATION :

NOTES :

RECEPTION

- huit exemplaires dont : 2 exemplaires de conservation (dont 1 non broché) comportant des photographies sur tirage argentique
- pagination en continue (incluant les illustrations)

PAGE DE TITRE

- type de rapport (« rapport de diagnostic » ou « rapport final d'opération »)
- titre mentionnant la localisation de l'opération
- région commune département lieu-dit/adresse
- code de l'INSEE code opération Patriarche
- n° arrêté de prescription mois/année de rédaction du rapport
- nom des auteurs nombre de volume(s)

SECTION 1 (données administratives, techniques et scientifiques)

- sommaire
- fiche signalétique comportant :
 - région commune département lieu-dit/adresse
 - code INSEE coord. Lambert (x, y) et altimétrie NGF (z)
 - réf. cadastrales (commune, année, section(s), parcelle(s), lieu-dit(s))
 - statut du terrain/de l'immeuble au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement
 - n° arrêté de prescription
 - n° arrêté de désignation du R.S.
 - code opération Patriarche
 - nom et adresse de chaque propriétaire du terrain superficie du terrain
 - nom et adresse de l'aménageur nature du projet
 - nom et adresse de l'opérateur archéologique
 - nom du R.S. de l'opération et organisme de rattachement
 - dates d'intervention sur le terrain
 - mots-clefs des thésaurus « chronologie » et « interprétation » de la base Patriarche
- générique détaillant :
 - intervenants techniques, administratifs et financiers de l'opération
 - composition de l'équipe scientifique et contributions respectives
- notice scientifique transmise en format papier et numérique
- fiche d'état du site précisant :
 - éléments du patrimoine archéologique conservés en place à l'issue de l'opération
 - extension connue ou supposée du site en surface et en profondeur
- documents cartographiques de localisation, dont obligatoirement :
 - extrait de carte topographique au 1/250 000^e localisant l'opération
 - extrait de carte topographique au 1/25 000^e localisant l'opération
 - extrait du cadastre sur lequel figure l'emplacement et la géométrie de l'opération
- copie de l'arrêté de prescription et du cahier des charges scientifiques
- copie du projet de l'opérateur, approuvé ou autorisé par le préfet de région
- copie de l'arrêté de désignation du R.S. (*en cas de diagnostic*)
- copie de l'arrêté de d'autorisation de fouille, comportant la désignation du R.S. (*en cas de fouille*)

section 2 et 3 au verso ➡

NOTES :

SECTION 2 (description raisonnée, analyse, interprétation)

- état des connaissances avant l'opération (contexte géologique, environnemental, archéologique, historique)
- stratégie et méthodes mises en œuvre (démarche adoptée, étude documentaire, méthode de décapage, etc ...), précisant :
 - protocole d'enregistrement et de traitement des données et des vestiges archéologiques, des prélèvements et de l'étude environnementale
 - volume et organisation des moyens humains et techniques mis en œuvre
 - calendrier de réalisation, contraintes éventuelles et modalités d'intervention
 - état et nature des terrains rencontrés profondeurs d'investigation
 - études et analyses complémentaires éventuellement en cours, avec leurs échéances
- description archéologique (analyse raisonnée des données) comportant notamment :
 - identification et caractérisation des ensembles archéologiques cohérents sur un plan spatial, fonctionnel et chronologique, incluant une hiérarchisation progressive des données (faits, phases, périodes)
 - chronologies et interprétations (avec diagrammes stratigraphiques en cas de sites stratifiés)
 - documents graphiques et photographiques
 - études et analyses spécialisées (*le cas échéant*) mises en corrélation avec les résultats archéologiques
 - dessins et/ou clichés du mobilier datant
- plans masses (figurant les données générales sur le chantier) et relevés de détails (précisant les observations faites sur chaque zone d'intervention) :
 - comportant
 - un code identifiant (n° d'illustration, de figure, ...)
 - une légende
 - un repère d'orientation
 - une échelle graphique (facteur d'échelle simple)
 - situés géographiquement, positionnés et référencés par rapport au plan d'ensemble, raccordés au nivellement général du chantier et en NGF et géoréférencés en coordonnées Lambert
 - délimitant les zones ouvertes pendant l'opération avec leurs références précises et permettant d'identifier en emplacement, en profondeur et en géométrie toutes les ouvertures pratiquées dans le terrain avec report des limites et références cadastrales
 - faisant figurer la stratigraphie, les structures et les principaux vestiges mobiliers et immobiliers rencontrés, la nature et l'altitude des séries sédimentaires rencontrées
- conclusion (récapitule et synthétise les résultats, formule des propositions d'interprétation des fonctions et chronologies du site, établit des corrélations avec des structures et des sites similaires)
- bibliographie
- table des illustrations (récapitulant l'ensemble des tableaux, dessins, photographies, plans et relevés, et rappelant la mention de leurs auteurs)

SECTION 3 (inventaires)

- inventaire des US et des structures archéologiques (précisant leurs relations)
- inventaire technique et systématique du mobilier archéologique (ordonné par catégorie, unité d'enregistrement et parcelle cadastrale) précisant :
 - lieu de conservation du mobilier à l'issue de l'opération
 - état sanitaire du mobilier archéologique
- inventaire des prélèvements effectués (explicitant la nature des échantillons et leur date de péremption, l'auteur et l'objectif des prélèvements)
- copie des résultats d'expertise
- inventaire des documents graphiques (n° d'enregistrement, mention des auteurs, nature du support et du contenant)
- inventaire des documents photographiques et audiovisuels (n° d'enregistrement, mention des auteurs, nature du support et du contenant)
- inventaire des documents numériques (n° d'enregistrement, mention des auteurs, nature du support et du contenant + indication du système d'exploitation, logiciel, version, poids des fichiers numériques)
- inventaire de la documentation écrite (n° d'enregistrement, mention des auteurs, type de support et de contenant)

Copie de l'Arrêté d'autorisation



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Direction régionale
des affaires culturelles
de Rhône-Alpes

Service régional de l'archéologie
Affaire suivie par :
Hélène BREICHNER

Tél. (33) [0]4 72.00.44.74
fax (33) [0]4 72.00.44.57
courriel : helene.breichner@culture.gouv.fr

Le Préfet de la région Rhône-Alpes
Préfet du Rhône
A

Ville de Trévoux
Hôtel de Ville
Place de la Terrasse
BP 604
01600 TREVOUX

Réf : 2013/7023/HB/PM

Lyon, le 29 octobre 2013

Références du dossier soumis à une prescription d'archéologie préventive :

Trévoux (AIN) 33 rue du Gouvernement des Dombes Cadastre : AD 262
Permis de construire 01 427 13 V 0009
Demandeur : Ville de Trévoux
N° SRA 25026

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté ci-joint portant autorisation de fouille archéologique, pour le projet ci-dessus référencé.

Lorsque vous m'aurez signalé l'achèvement des opérations de fouille sur le site, je vous délivrerai une attestation de libération du terrain qui déclenchera le délai de remise par l'opérateur de la documentation scientifique constituée au cours de l'opération et du mobilier archéologique découvert.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

P/Le Directeur régional des affaires culturelles et par subdélégation,
L'Adjoint à la Conservatrice régionale de l'archéologie
Michel LENOBLE

Direction régionale des affaires culturelles – Le Grenier d'Abondance – 6 quai Saint-Vincent – 69283 LYON Cedex 01
Tél. : 04.72.00 44 00 – Fax : 04.72 00 43 30 – www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Rhone-Alpes



PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

**Direction régionale
des affaires culturelles**
Service régional de l'archéologie

ARRETE N° 2013/1326

SRA : 25026
Code opération Patriarche : 2211397
Affaire suivie par : Hélène
BREICHNER
Téléphone : 04 72 00 44 74
Télécopie : 04 72 00 44 57
Mél :
helene.breichner@culture.gouv.fr

Le Préfet de la région Rhône-Alpes
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du mérite

VU le code du patrimoine, et notamment son livre V ;

VU l'arrêté du Préfet de la région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, n° 13-002 du 7 janvier 2013, accordant délégation de signature au directeur régional des affaires culturelles pour l'application de la législation relative à l'archéologie préventive et programmée ;

VU l'arrêté du Directeur régional des affaires culturelles en Rhône-Alpes n° 2013-24 du 1er septembre 2013, portant subdélégation de signature pour l'application de la législation relative à l'archéologie préventive et programmée ;

VU l'arrêté de prescription de fouille n° 13-237 en date du 29/10/2013 ;

VU l'acte d'engagement conclu le 19/09/2013 entre :

l'aménageur : Ville de Trévoux

Place de la Terrasse, BP 604, 01600 TREVOUX

et l'opérateur : SAS ARCHEODUNUM

500 rue Juliette Récamier, 69970 CHAPONNAY

qui définit les conditions de mise en œuvre du projet d'opération élaboré par l'opérateur ;

VU l'agrément de l'opérateur en date du 8 mars 2012 ;

VU le projet scientifique d'intervention établi par l'opérateur sur la base du cahier des charges de la prescription ;

VU la transmission par l'aménageur du contrat susvisé, en date du 17/10/2013 ;

CONSIDERANT que les travaux envisagés, en raison de leur nature et de leur localisation sur la maison des Sires de Villars, édifice datant de la fin du Moyen âge et inscrit au titre des monuments historiques affectent des éléments du patrimoine archéologique et qu'il est nécessaire de sauvegarder ces vestiges par l'étude et la fouille archéologique ;

ARRETE

Article 1^{er} : Une opération de fouille archéologique préventive est autorisée sur le terrain faisant l'objet du projet d'aménagements, d'ouvrages ou de travaux situé comme suit :

Région : Rhône-Alpes

Département : AIN

Commune : Trévoux

Lieu-dit : 33 rue du Gouvernement des Dombes

Cadastre : section(s) / parcelle(s) : AD 262

Article 2 : La fouille sera réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Trévoux.

Article 3 : L'opérateur exécutera les fouilles conformément aux prescriptions imposées par l'Etat, selon les objectifs scientifiques et principes méthodologiques qu'il a fixés et sous la surveillance de ses représentants.

Article 4 : Le responsable scientifique de l'opération archéologique est : Emilien BOUTICOURT.

Article 5 : Le Secrétaire général pour les affaires régionales, le Directeur régional des affaires culturelles et la Conservatrice régionale de l'archéologie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'aménageur et à l'opérateur.

Fait à Lyon, le 29/10/2013

P/Le Directeur régional
des affaires culturelles
et par subdélégation,
L'adjoint à la Conservatrice
régionale de l'archéologie



Michel LENOBLE

Copie de l'extrait du projet scientifique et technique d'intervention (PSTI)

PROJET SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE D'INTERVENTION

TRÉVOUX (01)

« Opération de fouilles archéologiques préventives dans le cadre de la
réhabilitation de la Maison des Sires de Villars à Trévoux »



Présenté par le bureau Archeodunum S.A.S

Maître d'ouvrage de l'opération :

COMMUNE DE TRÉVOUX
Place de la Terrasse
BP604
01606 Trévoux cédex

Opérateur archéologique :

Archeodunum S.A.S
500 rue Juliette Récamier
69970 Chaponnay
Agrément en qualité d'opérateur d'archéologie
préventive délivré le 22 janvier 2009
(J.O. du 25 février 2009)



Contrat : 2013/0916

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
PARTIE A : DONNÉES ADMINISTRATIVES	3
1. OBJET DU MARCHÉ	3
2. CONTEXTE DU MARCHÉ	3
2.1. Localisation du site	3
2.2. Contexte général	3
3. INTERVENANTS	4
3.1. Le Propriétaire du site et Maître d'ouvrage	4
3.2. Le Maître d'œuvre des travaux de réhabilitation	4
3.3. Le Service Régional de l'Archéologie de Rhône-Alpes	4
3.4. L'opérateur archéologique	4
4. CADRE RÉGLEMENTAIRE	4
4.1. Textes légaux généraux :	4
4.2. Arrêté pris par la Préfecture de la région Rhône-Alpes relatif à la présente opération d'archéologie préventive :	5
5. PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES	5
PARTIE B : PROJET SCIENTIFIQUE	6
6. CONTEXTE DE L'INTERVENTION	6
6.1. Détail des travaux de réhabilitation	6
6.2. Impact sur les vestiges	7
6.3. Prescription et cahier des charges	7
7. ÉTAT DES CONNAISSANCES	7
7.1. Trévoux, capitale de la principauté de Dombes	7
7.2. La Maison des Sires de Villars	8
7.3. Éléments acquis lors d'une précédente opération archéologique	9
8. OBJECTIFS DE L'INTERVENTION ARCHÉOLOGIQUE	10
9. MÉTHODOLOGIE DE L'INTERVENTION ARCHÉOLOGIQUE	11
9.1. Acquisition des données de terrain : la fouille archéologique du sous-sol	11
9.2. Acquisition des données de terrain : l'étude archéologique du bâti	13
9.3. Prélèvements et analyses en vue de caractérisation et datation	15
9.4. Traitement des données	15
9.5. Les moyens humains	16
10. COMMUNICATION ET VALORISATION DE LA RECHERCHE	17
11. ORGANIGRAMME	17
PARTIE C : ORGANISATION DE L'INTERVENTION	18
12. MISE À DISPOSITION DU TERRAIN PAR L'AMÉNAGEUR	18
13. RÉUNIONS DE CHANTIER	18
14. PRÉPARATION DE L'INTERVENTION	18
15. HYGIÈNE ET SÉCURITÉ	19
15.1. La mise en sécurité de l'aire de fouille	19
15.2. La prévention des risques professionnels	19
15.3. Les mesures de prévention – Risques importés et exportés	19
16. MOYENS TECHNIQUES	19
16.1. Installations de chantier	19
16.2. Terrassement	19
16.3. Échafaudages	19
17. REMISE DU TERRAIN À L'AMÉNAGEUR	20
PARTIE D : DONNÉES CONTRACTUELLES	21
18. PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ	21
19. DURÉE DU MARCHÉ ET DÉLAI D'EXÉCUTION	21
20. CALENDRIER D'INTERVENTION	21
20.1. Organisation de l'intervention archéologique	22
20.2. Planning prévisionnel de l'intervention archéologique	22
21. DEVENIR DE LA DOCUMENTATION ET DU MOBILIER	23

PARTIE B : PROJET SCIENTIFIQUE

6. CONTEXTE DE L'INTERVENTION

6.1. Détail des travaux de réhabilitation

Le projet de réhabilitation de la Maison des Sires de Villars prévoit :

- la création d'un espace muséographique, autour de l'histoire de Trévoux et de la Dombes ;
- l'agrandissement et le réaménagement de l'office du tourisme,
- la création de deux logements, mis en location.

A cet effet, les travaux se répartissent en plusieurs lots : Maçonnerie/Pierre de taille, Charpente/Couverture, Menuiserie bois, Serrurerie, Plâtrerie/Peinture/Restauration décors, Électricité, Plomberie-chauffage.

Le projet d'intervention comprend notamment :

A l'extérieur :

- la dépose et le remplacement de la totalité de la couverture ;
- l'abaissement du niveau de circulation le long de la façade nord du bâtiment, rue du Gouvernement ;
- le piquage en recherche des enduits des façades ouest et nord et leur réfection ;
- le piquage de la totalité des enduits de la cour intérieure et leur réfection, et la restauration du dallage en recherche.

A l'intérieur :

- la dépose du sol de la cave nord-est et la démolition de sa voûte ;
- la dépose du plancher du palier au R+1 de l'escalier droit côté nord ;
- la confection d'une fosse d'ascenseur dans le local à l'ouest de la cour, et le percement d'une baie d'accès à cet ascenseur dans le mur ouest de la cour intérieure au rez-de-chaussée ;
- la dépose des sols existants dans les salles R1A, R1B et R2 et les aménagements complémentaires en vue de la création de planchers chauffants, ainsi que la dépose des murs existants dans la salle R2 ;
- le piquage de la totalité des enduits et leur réfection dans la majorité des espaces du rez-de-chaussée, dans l'escalier en vis, dans les galeries, et dans les espaces des étages excepté ceux revêtus de boiseries ;
- la dépose des parquets dans les salles I1A, I1B, I2A et I2B du 1^{er} étage
- la réouverture sur cour des niveaux de galerie des 1^{er} et 2^e étages et l'élargissement des baies au niveau du passage pour l'entrée de l'ascenseur.

6.2. Impact sur les vestiges

Le projet de réhabilitation de la Maison des Sires de Villars impactera donc :

- d'une part son sous-sol : le long de la façade nord où pourrait être conservé le niveau de circulation d'origine, à l'emplacement de la fosse d'ascenseur, à proximité de maçonneries attribuées au mur de rempart du XIV^e siècle, et de manière générale au rez-de-chaussée du bâtiment qui a pu être élevé sur des niveaux d'occupation antérieure.
- d'autre part ses élévations, avec la dépose de différents sols et planchers, de cloisons et d'une voûte, l'agrandissement d'ouvertures...

6.3. Prescription et cahier des charges

Le livre V du Code du Patrimoine prévoit la « sauvegarde par l'étude » du patrimoine archéologique commun affecté par de tels travaux d'aménagement, ce que rappelle l'arrêté préfectoral de prescription de fouille préventive n°13-237 du 2 août 2013.

Le cahier des charges scientifiques de la fouille et le plan de repérage établis par le Service régional de l'archéologie de Rhône-Alpes définissent les problématiques, les modalités et l'emprise de l'intervention.

7. ÉTAT DES CONNAISSANCES

Nous reprenons ici les éléments rassemblés dans la notice de présentation du projet rédigée par ALEP ARCHITECTES et dans le cahier des charges scientifiques.

7.1. Trévoux, capitale de la principauté de Dombes

On trouve une première mention de Trévoux au XI^e siècle dans le cartulaire d'Ainay (In villa Trevoos, 1010). Elle appartient alors aux sires de Villars qui, pour défendre cette position clef au bord de la Saône, y font édifier un château-fort. Le bourg constitue un péage dès le XII^e siècle. Vers 1300, Trévoux reçoit, par les Villars, une Charte de privilèges et franchises, qui permet le développement des murailles et du château. La châtellenie de Trévoux demeure aux Thoire-et-Villars jusqu'au tout début du XV^e siècle.

En 1402, Humbert VII, dernier descendant des Thoire-et-Villars, cède Trévoux à Louis II de Bourbon, sire de Beaujeu, qui établit les limites définitives de la souveraineté de Dombes. Signe de l'importance de la ville et de ses seigneurs, les ducs de Bourbon y font battre monnaie dès le XV^e siècle. Pierre II de Bourbon, marié en 1473 à Anne de Beaujeu, fille du roi Louis XI, obtient l'apanage de la Dombes, du Beaujolais et du comté de Clermont en 1475. Il meurt en 1503 et Anne de Beaujeu en 1522. Trévoux, devenue capitale de la principauté dombiste, est confisquée par François 1^{er} lors des différends avec le connétable de Bourbon. Les Bourbons récupèrent la ville et la principauté dombiste en 1560.

En 1693, la principauté échoit en testament au Duc du Maine ; il y fait transférer en 1696 le siège du Parlement des Dombes, qui, créé en 1523 par François 1^{er}, siégeait jusqu'alors à Lyon et était

uniquement composé de notables lyonnais. Sous sa souveraineté est édité le fameux *Dictionnaire de Trévoux*.

La principauté de Dombes est réunie au Royaume de France en 1791.

7.2. La Maison des Sires de Villars

Description architecturale

La Maison basse des Sires de Villars est située en bord de rivière, orientée face au Sud. En limite du noyau médiéval de Trévoux, elle occupe un emplacement stratégique sur le plan de la Ville. Elle est adossée à la Porte de Saône de l'enceinte, et s'appuie sur une partie du mur de rempart du XIV^e siècle (voir FRAVALO Nolwenn - *Maison des Sires de Villars à Trévoux (Ain), Façade sud : étude archéologique du bâti*. DFS d'opération archéologique, SRA Rhone-Alpes, 2011, 65p et ill.). On ne connaît pas la date de construction de la Maison, mais l'édifice semble avoir été bâti au début du XV^e siècle.

L'édifice prend la forme d'un parallélépipède qui s'élève sur trois niveaux nobles et un niveau de combles.

La façade sud, donnant sur la Saône, repercée régulièrement au XVIII^e siècle, est flanquée d'un avant-corps ou oriel de style gothique finissant. L'entablement du deuxième niveau portait des armoiries, aujourd'hui bûchées. Sur la face latérale orientale est gravé le chiffre P.A. qui correspond à Pierre de Bourbon et à Anne de Beaujeu. Les autres fenêtres du premier étage possèdent un garde-corps en fer forgé du XVIII^e siècle.

Les façades ouest et nord allient percements gothiques et postérieurs (XVII^e, XVIII^e). Sur la rue du Gouvernement, notamment au rez-de-chaussée, apparaissent, bien conservées, les ouvertures gothiques, ainsi qu'aux étages les baies correspondant à la tourelle d'escalier. L'époque moderne se matérialise sur cette façade par un percement de fenêtres du même type que celles de la façade Sud.

A l'intérieur, malgré les réaménagements des différentes époques, certaines étapes de construction sont encore lisibles. De l'édifice médiéval sont conservés l'enveloppe et certains éléments majeurs. Il était organisé autour d'une cour intérieure, en situation centrale, avec, sur son côté ouest, quatre niveaux de galerie superposés qui permettaient de desservir les pièces sud à partir de l'escalier en vis. Le premier niveau de cet escalier en vis a été détruit à l'époque moderne pour laisser place à un escalier à volées droites, mais il commande les autres niveaux. Une porte et une niche surmontée d'un arc en accolade sont encore en place dans la cour. Au rez-de-chaussée, dans l'angle sud-est, une grande pièce est voûtée d'arêtes retombant sur un pilier central.

Le premier étage a été plutôt façonné par le XVIII^e siècle. Deux grands salons, cloisonnés à des époques plus récentes, donnent sur la Saône. Ils ont conservé leurs panneaux de boiseries caractéristiques, leurs parquets et une belle cheminée. Dans le salon sud, l'intérieur de l'avant-corps est voûté d'ogive. Trois autres cheminées, de moindre valeur, peut-être contemporaines de réaménagements du XVIII^e siècle, subsistent, ainsi que différents éléments des diverses périodes d'occupation, à cet étage comme aux étages supérieurs.

Données historiques

Comme le précise Romain Cavallero, "il n'est toujours pas possible de déterminer à ce jour si l'hôtel que les sires de Thoire et Villars possédaient dans la ville au XIV^e était bien le bâtiment appelé aujourd'hui « maison basse des sires de Villars », près de la passerelle, à l'extrémité sud de la rue du Port. Il semble que cette appellation lui ait été attribuée au XIX^e siècle sans que nous en connaissions les motivations [...] On peut distinguer en façade un oriel rajouté probablement à la fin du XV^e siècle, orné à l'origine de blasons et des initiales P et A soit Pierre et Anne de Beaujeu, seigneurs de Trévoux à la fin du XV^e et au début du XVI^e siècle. Rien n'indique néanmoins que cette maison ait appartenu aux ducs de Bourbon. Elle aurait en effet pu appartenir à un de leurs officiers. En 1768, selon l'état détaillé par numéros contenant les détenteurs des bâtiments et terrains adossés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des murs de la ville, elle appartient en tous cas à M. de Tavernost. De plus, bien qu'elle ne se soit intéressée qu'à la façade de l'édifice, l'étude d'élévation n'a pas découvert d'élément permettant d'affirmer que cette demeure existait au XIV^e siècle. Par conséquent, même s'il reste possible que cette maison ait bien été l'hôtel particulier que détenaient les sires de Thoire et Villars à Trévoux, aucun élément sérieux ne permet de l'affirmer".

Au XVIII^e siècle, sur le plan d'alignement de la ville dressé en 1777, les Tavernost apparaissent comme occupants de l'hôtel. Cette famille originaire du Beaujolais joue un rôle important à Trévoux dès la fin du XVII^e siècle. En 1697, Nicolas Bellet de Tavernost est conseiller au Parlement de Dombes. Ses successeurs le sont de même, comme le précise un certificat de 1771 du Parlement de Dombes en faveur de Louis Bellet, seigneur de Tavernost, qui est chevalier d'honneur et conseiller. Ce sont eux qui remodelent l'édifice au XVIII^e siècle dans ses façades et ses intérieurs.

Le bâtiment est acquis par la Municipalité en 1989 et inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques le 22 juillet 1991.

7.3. Éléments acquis lors d'une précédente opération archéologique

En 2001, la réfection de la façade sud de la maison des Sires de Villars a fait l'objet d'une première surveillance archéologique sous la responsabilité de Nicolas Reveyron et Nolwenn Fravallo.

Dans son ensemble, la façade sud est formée de deux parties autonomes, un ensemble occidental, noyau primitif de la maison dans son état actuel, et un ensemble oriental (la façade ornée de l'oriel) qui est venu se joindre ultérieurement à la première façade. L'unification visuelle des deux ensembles est intervenue tard, au moment de la mise en place des baies de type XVIII^e siècle. Auparavant, la construction de l'oriel a eu certainement comme finalité de donner une unité monumentale à une composition disparate, mais hors de tout souci de symétrie et de rythmique architecturale. L'étude montre l'importance de cette césure topographique, architecturale et archéologique.

La façade sud se définit donc en six unités de constructions, décomposés en deux groupes, les trois premières unités sont constituées par la partie ouest, les trois autres par la partie est. La partie gauche de la façade (ouest) est la plus ancienne, sa moitié inférieure notamment est interprétée comme une portion du mur du rempart de la ville, antérieur à la fin du XV^e siècle, date à partir de laquelle sont édifiés l'oriel et la partie est de la façade. L'étude fine des mortiers constitutifs des trois niveaux de l'élévation orientale atteste que l'oriel a été monté avec les murs dont il fait partie intégrante en trois temps, correspondant à autant de niveaux et peut être de chantiers.

La maison des Sires de Villars est une magnifique maison de ville de la fin du Moyen Age, qui devient, par la volonté des nouveaux propriétaires, les Sires de Bourbon, une belle demeure de plaisance : le célèbre oriel est l'illustration la plus caractéristique de cette fonction. Mais les résultats de cette première étude ne constituent qu'une vision très partielle de cet ensemble, limitée à une seule façade, Celle-ci ne peut d'ailleurs être considérée comme telle qu'à une période tardive. Auparavant, la maison était tournée vers le Nord et l'espace public.

Sources et bibliographie :

Voir la notice de présentation du projet rédigée par ALEP ARCHITECTES et le cahier des charges scientifiques.

8. OBJECTIFS DE L'INTERVENTION ARCHÉOLOGIQUE

Les objectifs de cette opération de fouilles archéologiques préventives conduite à l'occasion des travaux de réhabilitation de la Maison des Sires de Villars ont été fixés par le Service régional de l'archéologie de Rhône-Alpes dans son cahier des charges annexé à l'arrêté préfectoral n°13-237 du 2 août 2013.

L'opération archéologique devra permettre de répondre à certaines questions posées par la première étude réalisée en 2001 sur la façade sud, notamment sur l'éventuelle distinction d'au moins deux unités d'habitations distinctes avant le XVII^e siècle.

L'opération doit donc :

- vérifier d'éventuels états d'occupations plus anciens à partir des sondages stratigraphiques ponctuels menés à l'intérieur ainsi qu'à l'extérieur de l'édifice ;
- s'efforcer de déterminer les origines architecturales de la maison des Sires de Villars en montrant ses évolutions au cours du temps et les traces topographiques qui les stigmatisent ;
- s'attacher à mettre en avant les caractéristiques de cet édifice, dont le reflet d'un mode de vie bourgeois est à l'interface du gothique flamboyant et de la Renaissance balbutiante du XVI^e siècle ;
- avoir pour ambition de remettre l'ensemble dans son contexte urbain, en croisant les sources textuelles, iconographiques et archéologiques. La position de cet ensemble architectural dans l'organisation urbaine est en effet une donnée fondamentale pour sa compréhension. D'après le cadastre actuel, cette maison était située à l'intérieur des remparts, au sud d'un des axes principaux de la ville ouvert sur le port par la porte fortifiée de Saône. L'hypothèse est renforcée par la présence d'un empâtement contrefortant l'angle sud-ouest et qui pourrait être lié à sa démolition. Des illustrations datées du XIX^e siècle en donnent également une idée générale.

9. MÉTHODOLOGIE DE L'INTERVENTION ARCHÉOLOGIQUE

La fouille envisagée devra permettre d'atteindre les objectifs fixés par la prescription et définis par le cahier des charges du Service régional de l'archéologie annexé à l'arrêté préfectoral n°13-237 du 2 août 2013 et rappelés à l'article 8 du présent projet.

L'opération de fouille préventive devra impérativement se conformer et s'intégrer au planning des travaux de réhabilitation de la Maison des Sires de Villars, édifice qui nécessite certaines interventions urgentes, notamment au niveau de sa couverture.

L'équipe d'archéologues devra donc constamment optimiser son mode d'intervention et l'adapter au programme des travaux ainsi qu'à la nature et à la densité des vestiges, en conciliant et en respectant les objectifs fixés par la prescription, les délais du chantier de réhabilitation et les mesures de sécurité.

En préalable au démarrage de la phase d'exploitation du terrain, et en relation avec l'agent du Service régional de l'archéologie de Rhône-Alpes chargé du suivi de cette opération, le responsable d'opération établira un bilan documentaire relatif aux opérations archéologiques antérieures. Il prendra connaissance du projet auprès de la maîtrise d'ouvrage et il prendra contact avec les différents acteurs concernés.

Au cours de la phase de terrain, le Conservateur régional de l'archéologie et son représentant, ainsi que la maîtrise d'ouvrage, seront informés de manière hebdomadaire par courrier ou messagerie électronique, de l'état d'avancement de l'opération de terrain. Le Conservateur régional de l'archéologie sera en outre immédiatement avisé de toute découverte archéologique majeure. A l'issue de la phase terrain, un projet de programmation des moyens prévus pour la phase post-fouille sera transmis au SRA.

L'opération de terrain comprendra deux volets :

- une fouille archéologique du sous-sol consistant en une série de sondages aux endroits impactés par le projet ;
- une étude archéologique du bâti de l'ensemble de l'édifice, en fonction des éléments mis au jour par le programme des travaux.

Compte tenu du programme des travaux de réhabilitation, l'opération archéologique devra en particulier s'intégrer au calendrier d'intervention :

- de l'entreprise en charge du lot Maçonnerie / Pierre de taille.

9.1. Acquisition des données de terrain : la fouille archéologique du sous-sol

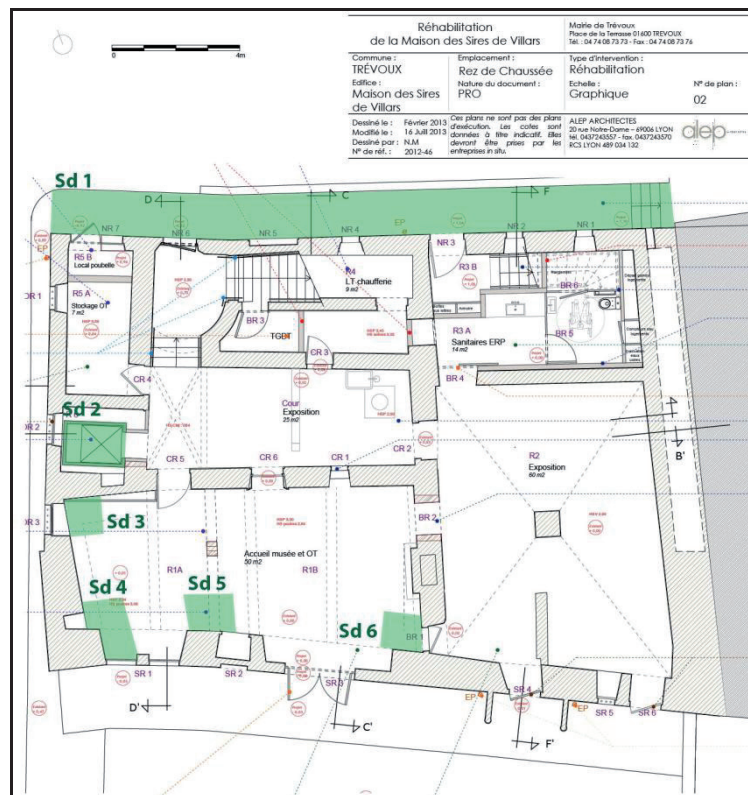
Définition de l'emprise de fouille

Les secteurs qui feront l'objet d'une fouille archéologique seront localisés comme suit :

- Sondage 1 : il correspond à la tranchée de décaissement réalisée le long de la façade nord, d'une longueur de 19,50 m environ et d'une largeur de 1,20 m, soit une surface totale de 23,40

m², et une profondeur de 0,80 m à l'est jusqu'à nulle à l'ouest, soit un volume de terre à évacuer estimé à environ 10 m³.

- **Sondage 2** : il correspond à l'emplacement de la fosse d'ascenseur, d'une surface totale approximative de 2 m², et une profondeur de 1 m, soit un volume de terre à évacuer estimé à 2 m³.
- **Sondages 3 à 6** : localisés au rez-de-chaussée du bâtiment dans l'espace R1 (A et B), dont les sols vont être décaissés de 0,50 m environ, ils correspondent à quatre secteurs qu'il est envisagé de privilégier à ce stade de la connaissance du projet. Ces secteurs sont situés le long des murs sud et ouest. Il s'agit notamment :
 - des angles sud-ouest et nord-ouest, susceptibles de révéler des indices confortant l'implantation du bâtiment sur le rempart préexistant ;
 - de l'angle sud-est, susceptible de recéler les traces d'un découpage parcellaire antérieur ;
 - du point d'inflexion du mur sud, situé à hauteur de la cloison séparant actuellement les espaces R1A et R1B, inflexion dont l'origine pourrait être déterminée par ce sondage.
- Le nombre et la localisation des sondages à réaliser dans l'espace R1 ne seront cependant précisément définis qu'au cours de l'intervention, en concertation avec le Service régional de l'archéologie et en fonction de la nature de la stratigraphie et des éléments mis au jour.



Plan de localisation des sondages (à titre indicatif pour Sd3 à Sd6).

Protocole de fouille

Les vestiges ne présentant pas de difficulté notable seront fouillés manuellement, dessinés et photographiés.

Les maçonneries feront l'objet d'un nettoyage soigné et d'un relevé au « pierre à pierre » en utilisant les techniques appropriées à l'importance du travail. Des démontages seront effectués ponctuellement afin d'étudier le phasage des constructions. Les matériaux (appareil, mortier...), leur mise en œuvre, les négatifs, remplois, traces de taille, les césures et les liaisons seront documentés et enregistrés en vue de caractériser les structures mise au jour. Des prélèvements de mortier pourront être effectués en tant que de besoin.

Les niveaux de circulation et les sols seront fouillés et étudiés avec soin, par tronçons en fonction de leur étendue.

Les structures fossoyées hors découvertes particulières seront fouillées par moitié, puis intégralement si cela s'avère pertinent.

Le mobilier sera enregistré et prélevé par unité stratigraphique. Le prélèvement des objets métalliques et des matériaux organiques sera fait avec toutes les précautions d'usage.

Les prélèvements de charbons de bois, mobilier osseux, bois et autres matériaux susceptibles d'être analysés en vue de caractérisation et datation seront réalisés dans le respect des protocoles adaptés aux analyses ultérieures.

L'enregistrement des données de fouille et du mobilier sera conduit de manière à permettre une exploitation spatiale.

Les relevés en plan des structures seront précis, et, en tant que de besoin, au « pierre à pierre ». Les relevés stratigraphiques des fosses et autres comblements de structures seront systématiques. Toutes les structures seront photographiées. Associés à un enregistrement stratigraphique et du mobilier systématique, les relevés seront présentés à une échelle adaptée à la pertinence de la démonstration, soit l'échelle 1/20^e pour les maçonneries et 1/10^e pour les éléments spécifiques. Ces relevés de détails seront reportés sur les relevés généraux préexistants ou sur un relevé manuel réalisé au 1/50^e à cet effet si nécessaire, et recadrés dans un système topographique rattaché au système national. Les limites de fouille seront géolocalisées précisément (Lambert) sur un fond cadastral.

9.2. Acquisition des données de terrain : l'étude archéologique du bâti

Définition de l'emprise de fouille

L'étude archéologique du bâti portera sur toutes les élévations de la Maison des sires de Villars, et en particulier celles concernées par les travaux de réhabilitation, soit :

- les élévations intérieures pour lesquelles il est prévu une dépose des cloisons ou fermetures modernes et un piquage général des enduits existants : la cour, la majorité des espaces du rez-de-chaussée, l'escalier en vis, les galeries, et les espaces des étages excepté ceux revêtus de boiseries ;
- les élévations extérieures des façades ouest et nord pour lesquelles, contrairement au projet initial, seul un piquage en recherche sera réalisé ;

- la voûte de la cave nord-est et tous les plafonds et planchers qui feront l'objet d'une dépose ;
- les baies qui seront élargies au niveau du passage pour l'entrée de l'ascenseur.

Protocole de fouille

L'étude du bâti sera réalisée après la pose des échafaudages par les entreprises, et conjointement aux travaux de dépose, démolition et piquage des enduits réalisés par le lot Maçonnerie / Pierre de taille.

L'opération de terrain se déroulera selon les méthodes de l'archéologie du bâti, selon un protocole adapté aux travaux effectués et aux objectifs de l'étude.

Seront vérifiées les liaisons verticales et horizontales entre les différents éléments de chacune des élévations concernées afin d'établir la **chronologie relative des différentes maçonneries**. La qualité des **matériaux de construction** sera notée sur l'ensemble des élévations concernées (nature des pierres, technique d'appareillage, traces de taille, indices de emploi ; nature du mortier ; nature des enduits...). Une attention particulière sera portée aux éléments concernant d'éventuels **états antérieurs**, aux **anomalies topographiques** et aux **aménagement et modifications d'ouvertures**. Les indices se rapportant à d'éventuels **organes de circulation** disparus seront recherchés, documentés et analysés, de même que tous les éléments pouvant apporter des informations sur les **reprises, surélévations, restaurations**... Il sera procédé systématiquement à la mise en relation des données acquises sur les différents parements afin d'appréhender les différentes phases d'évolution de la construction.

Il sera également procédé à la fouille, à la photographie et au relevé des trous de boulins et de toute autre structure en creux. Les éléments sculptés, marques lapidaires, graffitis et tout autre élément remarquable seront photographiés et relevés.

L'expérience acquise par Archeodunum sur des sites comparables, notamment les immeubles situés aux 8 et 38 rue Saint-Jean dans le 5^e arrondissement de Lyon, et plus particulièrement encore la Maison François 1^{er} à St-Etienne, nous conduit à inclure une expertise des planchers dans notre projet d'intervention. Nous avons pu en effet démontrer que, dans ce type d'édifice civil où les façades et cloisonnements ont pu subir de profonds remaniements, les **structures bois** constituent souvent des indices clés dans la démonstration archéologique de l'évolution architecturale du bâtiment.

L'analyse du bâti nécessitera un enregistrement stratigraphique systématique des éléments signifiants (négatifs, céures, appareil, revêtements...), associé à des relevés manuels ou automatisés par orthophotographie. Des relevés pierre à pierre pourront être effectués pour les secteurs les plus complexes et/ou à titre d'échantillonnage.

Des coupes transversales d'axe Nord/Sud et Est-/ouest seront réalisées sur la maison et son environnement.

Les relevés seront présentés à une échelle adaptée à la pertinence de la démonstration, soit :

- au 1/50e pour les élévations générales ;
- au 1/20e pour les parements, les parties significatives du point de vue des modes de construction, de la chronologie, etc.... ;

- au 1/10e pour les éléments spécifiques ;
- au 1/1e pour les profils des moulures, les éléments métalliques ou les éléments sculptés, s'il y a lieu.

Les relevés de détails seront reportés sur les relevés généraux, l'ensemble étant recadré dans un système topographique rattaché au système national (système Lambert 3 et Nivellement Général Français).

Des clichés photographiques systématiques seront réalisés tout au long de l'intervention.

9.3. Prélèvements et analyses en vue de caractérisation et datation

Divers prélèvements seront effectués. Des analyses seront mises en œuvre si elles s'avèrent utiles à la compréhension des vestiges et du site dans sa globalité.

- Des prélèvements de mortier seront effectués et feront l'objet d'une analyse macroscopique afin de préciser la chronologie relative de la construction.
- Les éventuels prélèvements de charbon de bois ou de mobilier osseux seront réalisés dans le respect des protocoles adaptés aux analyses ultérieures de mesure d'âge radiocarbone. Celles-ci seront confiées au CDRC de Lyon, Université Claude Bernard Lyon 1, composante du laboratoire Archéométrie et Archéologie (UMR 5138 de la MOM).
- Les prélèvements de bois qui pourraient être effectués seront datés par dendrochronologie au laboratoire Chrono-environnement, Université de Franche-Comté (UMR 6249).

9.4. Traitement des données

En phase post-fouille, aux côtés du responsable d'opération, du topographe, de l'infographe, du photographe, des gestionnaires du mobilier, seront présents les spécialistes des études de mobiliers pour toutes les catégories nécessaires : céramique, métal, bois...

Le processus habituel de mise au net et d'exploitation de la documentation, d'étude du mobilier archéologique, puis de synthèse, sera mis en œuvre en adaptant notre méthodologie à la spécificité du site.

L'étude post-fouille se déroulera selon le processus suivant:

- Mise au net et transcription informatique de l'enregistrement de terrain (texte et graphique), production des listes d'inventaires.
- Lavage, étude, dessin et conditionnement du mobilier conformément aux mesures de conservation préventive.
- Analyse macroscopique des prélèvements de mortiers en vue de préciser la chronologie relative de la construction.
- Mise au net des plans et des relevés (topographie, DAO).
- Phasage des structures et rédaction des parties descriptives.

- Élaboration du plan-masse complet de la zone étudiée et des plans synthétiques de phasage permettant la compréhension des informations consignées dans le rapport.
- Recherche historique : synthèse bibliographique, lecture des archives et remise en contexte des données textuelles ; travail comparatif.
- Synthèse ; mise en contexte de la fouille et mise en perspective des résultats.
- Élaboration du rapport final d'archéologie préventive.

L'ensemble de ces opérations sera mené conformément aux normes en vigueur, particulièrement celles définies par les arrêtés du 25 août 2004, du 8 juillet 2004, du 16 septembre 2004, du 27 septembre 2004 précisant le décret n° 2004-490.

Le rapport final comprendra une présentation synthétique des résultats de l'opération. Il s'attachera à confronter ces résultats aux éléments antérieurs de connaissance du bâtiment, notamment en intégrant les relevés présentés dans le rapport de Nolwenn Fravalo, et à les replacer dans le cadre local mais aussi régional.

9.5. Les moyens humains

L'article 5.4 du cahier des charges du Service régional de l'archéologie annexé à l'arrêté préfectoral n°13-237 du 2 août 2013 prévoit une durée minimale de la fouille de 30 jours ouvrés, pour une équipe de l'ordre de 3 personnes.

Compte tenu de la modification du projet initial, le programme de travaux actuel ne comprenant plus le piquage intégral des façades ouest et nord, mais un simple piquage en recherche, nous proposons de maintenir la durée d'intervention de 30 jours mais pour une équipe de 2 personnes.

Une affectation prévisionnelle des moyens humains peut être envisagée en journées/homme comme suit :

Moyens humains affectés à la phase terrain	Nombre de j/h
Responsable d'opération	30
Technicien	30
Topographe	1
Moyens humains affectés à la phase post-fouille	Nombre de j/h
Responsable d'opération : réalisation d'un rapport final d'archéologie préventive conforme à la législation en vigueur comprenant tous les documents nécessaires à la présentation de l'opération menée et données collectées; réalisation d'un ordonnancement des archives de fouilles destinées à la conservation.	30
Spécialistes : étude du mobilier et des prélèvements (céramologie, métal, mortier...).	5
Technicien : lavage du mobilier, tri, dessin et conditionnement ; réalisation des inventaires des mobiliers provenant du site, production des listes d'inventaires nécessaires conformément à l'arrêté ministériel du 16.09.2004.	8
Infographiste : mise au net des plans et dessins (topographie, DAO, PAO).	20

Une provision forfaitaire est prévue pour les compléments de datation, les analyses, les radiographies des mobiliers métalliques et la stabilisation préventive de ces derniers.

10. COMMUNICATION ET VALORISATION DE LA RECHERCHE

En concertation avec le Service régional de l'archéologie de Rhône-Alpes et la commune de Trévoux, maître d'ouvrage, l'opérateur archéologique mettra à disposition les données concernant l'avancement des découvertes par le biais du média qui sera réputé le plus approprié (panneaux d'information, intervention orale, brochure...).

11. ORGANIGRAMME

- Cadre référent qui sera l'interlocuteur du maître d'ouvrage pour tout problème technique ou administratif : Emmanuelle Boissard, responsable pôle Bâti.
- Responsable d'opération (Coordination générale de l'opération et relations avec les spécialistes et les laboratoires) : Emilien Bouticourt, archéologue spécialiste du bâti.
- Technicien confirmé (selon disponibilité) : Quentin Rochet, archéologue médiéviste.
- Topographe : Guilhem Turgis.

TEXTES ET FIGURES

1. Introduction

L'hôtel classé au titre de Monuments historiques sous la dénomination de « maison basse des sires de Villars¹ » (**fig. 1**) se dresse dans la partie ouest de la commune de Trévoux située dans le département de l'Ain. Il bénéficie d'un emplacement dégagé à quelques pas des bords de Saône. Cet édifice a pris le nom des anciens seigneurs de Trévoux qui s'installèrent au XIV^e siècle à proximité de la Porte de Saône, après avoir abandonné leur château fort, dressé sur les hauteurs de la ville. Dans l'état actuel des connaissances de la documentation historique, rien ne justifie de relier cet hôtel aux anciens seigneurs de Trévoux. Il paraît aussi hasardeux de le rattacher à l'atelier monétaire transféré à proximité de la porte de la Saône en 1425 ainsi que l'a suggéré J.-F. Jolibois dans son *Histoire de la ville de Trévoux*². En revanche, il existe un lien irréfutable avec Pierre II de Bourbon³ (1438-1503) et son épouse Anne de Beaujeu⁴ (1461-1522), fille de Louis XI, puisque leurs initiales sont présentes sur les blasons buchés qui composent le décor de l'oriel de la façade sud⁵ (**fig. 2**). Le chantier de cet oriel fut probablement conduit après 1502, date à laquelle Pierre transféra la justice supérieure à Trévoux qui devint alors la principale ville des Dombes, au détriment de Beauregard.

En raison des initiales reconnues sur l'oriel, la mairie de Trévoux a décidé de rebaptiser, au terme de son projet de réhabilitation (2016), cette maison comme : « Hôtel Pierre et Anne de Bourbon ». L'édifice demeurant néanmoins classé sous son premier nom, c'est sous la dénomination « maison des Sires de Villars » que nous désignerons l'édifice dans le présent rapport.

La réhabilitation a consisté à transformer cet édifice en un musée dédié à l'histoire de la ville de Trévoux et de la Dombes. Les architectes (ALEP) avaient aussi pour mission d'organiser ce lieu pour accueillir l'office du tourisme, mais aussi deux logements destinés à la location. Un tel projet a nécessité une reprise relativement importante du bâti existant, maintes fois transformé et subdivisé en logements. Sur les extérieurs, tous les enduits ont été piqués avant d'être refaits à neuf, à l'exception de la façade sud dont le parement avait déjà été restauré en 2001. Toutes les couvertures ont été remplacées par des tuiles canal neuves. Les charpentes ont dû être refaites entièrement, sauf celle du corps de bâtiment sud dont le dispositif ancien a été en grande partie conservé. Il y a également eu une atteinte au sol, rue du Gouvernement, lors de l'abaissement du niveau de circulation de la rue le long de la façade nord.

Le réaménagement des intérieurs a entraîné d'importants travaux de démolition. Il a notamment consisté à la démolition des structures légères, comme les cloisons et les plafonds, qui sont venues au fil du temps subdiviser et réduire les volumes de l'édifice. Des sols ont été déposés pour la création de planchers chauffants. Le projet architectural a aussi entraîné la réouverture ou le percement de diverses portes et le décroûtage des enduits intérieurs.

Les galeries de la cour, qui avaient été murées, ont été rouvertes afin de rendre à ce dispositif de circulation sa forme initiale. De même, l'escalier à volées droites construit dans la cour a été démonté pour que cette dernière retrouve son volume. À l'inverse, la voûte de la salle du rez-de-chaussée (salle R.3) a été démolie pour la création d'un escalier pour accéder aux logements (**fig. 3**). Le sol intérieur a aussi été impacté par la création d'une fosse d'ascenseur (salle R6).

La réhabilitation de la maison des Sires de Villars et l'impact des travaux sur son bâti ont donné lieu à une intervention archéologique prescrite par l'État. L'opération archéologique s'était fixée pour objectif de répondre à un certain nombre de questions. Quels sont réellement les travaux attribuables aux Bourbon ? Existe-t-il des constructions préexistantes ? À quelle époque appartiennent-elles ? Qu'est-ce qui les caractérisent ? Comment a évolué l'édifice ? Ces questions s'appuient sur l'analyse de l'édifice lui-même, plan et élévations, mais aussi sur une relecture des textes anciens et des sources iconographiques.-

1 L'édifice a été inscrit en totalité au titre des Monuments historiques le 22 juillet 1991.

2 Jean-François Jolibois, *Histoire de la ville de la ville et du canton de Trévoux*, Lyon, Imprimerie Vingtrinier, 1853, p.10 (rééd Trévoux 2000, 117p.).

3 Pierre II de Bourbon est gouverneur du Languedoc et conseiller des rois de France, qui reçut en 1475 l'apanage de la Dombes, du Beaujolais et du comté de Clermont.

4 Anne de Beaujeu est la fille de Louis XI, elle a assuré avec Pierre II Bourbon son époux, la régence de la France pendant la minorité de Charles VIII.

5 Les initiales de Pierre de Bourbon et d'Anne de France encadrent saint Michel terrassant le dragon sur la maison des Bourbons (834 rue Nationale) à Villefranche-sur-Saône édifiée entre 1492 et 1507.

En effet, les vues anciennes de Trévoux sont également des sources à interroger en regard des élévations conservées. L'estampe de Israël Silvestre⁶ de *La ville de Trévoux près de Lion* (vers 1649), montre l'hôtel avec une façade sud crénelée inscrite dans un mur d'enceinte (**fig. 4**). Également réalisée au XVII^e siècle, la vue de Charles de Neuvéglise (1695)⁷ représente, à l'inverse, un hôtel sans éléments défensifs et couvert d'une toiture (**fig. 5**). Le travail topographique (**fig. 6**) conduit par l'Inventaire général en 1991⁸ démontre bien que l'hôtel se trouvait à l'abri derrière un mur fortifié, à proximité de la porte de la Saône dont les restes sont conservés rue du Port. Qu'en est-il ? Faut-il restituer un édifice crénelé comme le propose un dessin de Mathilde Callet au début du XX^e siècle (**fig. 7**) ? L'étude de bâti conduite en 2001 sur ce mur dressé parallèlement à la Saône a laissé la question ouverte : « faut-il identifier ce mur au dernier vestige de ce rempart ?⁹ ».

Nos investigations archéologiques conduites pendant le chantier de restauration (entre janvier 2014 et avril 2015) livrent des réponses à cet ensemble d'interrogations. Elles livrent un éclairage nouveau sur la maison des Sires de Villars. Dans la présente étude, on s'efforcera de retracer l'histoire des phases de construction de l'édifice qui s'échelonne entre le dernier tiers du XV^e siècle et le début du XVI^e siècle. Elle aborde également de manière plus rapide les phases de reconstruction, nombreuses au XVIII^e siècle. Toutes ces phases de chantier permettent de restituer précisément les différents états de la maison et de répondre aux questions soulevées.

6 Israël Silvestre, (Nancy 1621- Paris 1691) était un dessinateur, graveur et marchand d'estampes. Il effectue à 18 ans son premier voyage en Italie Trévoux est une étape sur la route de Rome et c'est vers 1649 qu'il réalise plusieurs vues de la région lyonnaise qui seront imprimées par Robert Pigout.

7 Extrait de la souveraineté de Dombes réalisée en 1695 par Charles de Neuvéglise, prêtre, professeur agrégé de mathématiques au collège de Thoissey ; carte incluse, en fin d'ouvrage, dans l'abrégé de l'histoire de la souveraineté de Dombes, de Claude Cachet de Garnerans, paru en 1696

8 Inventaire topographique établi en 1991 et 1997 par Hartmann Nussbaum Simone, (C) Inventaire général (1991).

9 Nolwen Fravallo et Nicolas Reveyron, *Trévoux (Ain). Maison des sires de Villars. Façade sud : étude archéologique du bâti*. Lyon : Direction régionale des affaires culturelles, Service régional de l'archéologie de Rhône-Alpes, 2001, p. 34.

2. Description de l'ensemble architectural

L'hôtel est implanté sur une parcelle quadrangulaire dont l'emprise au sol mesure au maximum 21,20 m (sud) par 15,10 m (est) (**fig. 8**). Deux de ses façades sont alignées sur l'angle que forme la rue du Port, côté ouest, et la rue du Gouvernement, côté nord. Un espace étroit longe la façade orientale et assure une séparation avec le mur de la maison voisine. Cette venelle permettrait l'évacuation des eaux de pluie et des eaux usées entre les deux habitations. L'accès y est impossible et condamne toutes observations depuis l'extérieur. À l'inverse, la façade sud est largement dégagée sur une placette et le quai aménagé sur le bord de Saône. Une cinquantaine de mètres la sépare du lit de la rivière.

L'analyse du plan de la maison et de l'épaisseur de ses murs montre que les quatre corps de bâtiment s'organisent autour d'une cour rectangulaire de 6,50 m par 3,20 m (**fig. 9**). Par convention, nous choisissons de nommer chacun de ces bâtiments par leur localisation géographique : le bâtiment ouest longe la rue du Port, le bâtiment nord la rue du Gouvernement, le bâtiment sud surplombe la place ouvrant sur le quai de Saône et le bâtiment est ferme l'ensemble en mitoyenneté de la parcelle orientale. Leurs emprises au sol varient de 20 m² à 110 m² environ (**tab. 1**) et se développent tous sur quatre niveaux (**fig. 10**). Seul, le corps de bâtiment oriental a reçu un voûtement composé d'un berceau plein-cintre, côté nord, et d'une voûte d'arêtes retombant sur un pilier central. C'est sur son extrémité sud que se dresse l'oriel montant de fond qui orne la façade surplombant la Saône.

Des murs de refend subdivisent systématiquement le rez-de-chaussée des quatre corps de bâtiment en deux espaces distincts. Dans les étages, de simples cloisons bâties à l'aplomb assuraient la séparation entre les salles. Elles ont été détruites dans le cadre de la réhabilitation de la maison, à l'exception de celles du second niveau du corps de bâtiments sud et est.

Corps de bâtiment	Longueur	Largeur	Surface en m ²	Niveau
bât. ouest	7	2	14	4
bât. sud	10,60	4,50	47,70	
bât. est	12,95	6,73	87,15	
bât. nord	5,85	3,04	17,78	

Tab. 1. Dimensions moyenne dans œuvre.

Aujourd'hui, la circulation à l'intérieur de la maison se fait au moyen de nombreux organes architecturaux appartenant à des phases de construction différentes. La circulation entre les bâtiments est facilitée par quatre niveaux de galerie qui se développent dans la partie ouest de la cour. Ces galeries ont retrouvé leur physionomie initiale grâce au projet architectural qui a conduit à la démolition des constructions récentes qui murait les espaces (**fig. 11**). Elles relient et assurent de nouveau une circulation horizontale entre les corps de bâtiment nord, ouest et sud (**fig. 12**). Les deux premiers niveaux sont couverts d'une voûte d'ogives tandis que le troisième niveau se trouve sous un plancher et le dernier directement sous les chevrons de la toiture. Le second niveau de galerie est accessible depuis un escalier droit qui se développe à l'intérieur du corps de bâtiment nord (**fig. 8**). La cage d'escalier en vis construite dans œuvre en façade assure le relais pour atteindre les galeries supérieures. Outre aux galeries, cet escalier tournant formé de marches gironnées donne accès à une tourelle d'escalier hors-œuvre permettant d'atteindre le belvédère couvert d'une charpente en enrayure. L'accès aux étages est doublé par un escalier tournant à deux volées droites construit à l'intérieur de la cour donnant accès à plusieurs portes palières. D'apparence récente, le projet de réhabilitation de 2014 a prévu la démolition de ce dispositif afin de redonner à la cour son volume passé.

L'édifice conserve de nombreuses portes appartenant à des époques très variées. Elles sont surmontées d'arcs en plein cintre ou segmentaire, de linteaux simples ou ornés d'un tympan ou d'une corniche à larmier et cimaise. La typologie des fenêtres est tout aussi variée : arc segmentaire, linteau en accolade, croisée... Des traverses et meneaux ont été laissés apparents de l'enduit de la façade sud, laissant deviner les aménagements anciens. Toutes ces baies appartiennent à des campagnes de travaux différents. Leur typologie aide à établir la chronologie de certaines parties de la maison et leur emplacement en lien avec le bâti renseigne sur la circulation entre les différents corps de bâtiment organisés autour de la cour. Aussi, nous a-t-il paru plus opportun de les décrire en lien avec la présentation des résultats de l'étude archéologique.

3. Méthodes de l'étude archéologique

La définition des quatre corps de bâtiment, ainsi que nous l'avons évoqué dans le chapitre précédent (**fig. 9**), résulte de l'analyse précise des élévations. Cette analyse s'appuie sur un enregistrement systématique de chaque organe de l'ensemble architectural. Chaque mur a été individualisé comme une unité murale (UM) (**fig. 13 et tab. 2**).

Unité murale	Localisation	Parement
UM1	Mur nord longeant la rue du Gouvernement	Extérieur
UM2	Mur ouest longeant la rue du Port	Extérieur
UM3	Mur longeant la placette ouvrant sur le quai de Saône	Extérieur
UM4	Mur fermant la parcelle à l'est	Extérieur
UM5	Mur de refend dans le bâtiment nord	Intérieur
UM6	Mur tournant interne de la cage d'escalier	Intérieur
UM7	Mur ouest de la cour et limite entre les bâtiments nord et ouest	Extérieur/Intérieur
UM8	Mur nord de la cour	Extérieur
UM9	Mur de refend dans le bâtiment ouest	Intérieur
UM10	Mur Est de la cour et limite entre les bâtiments nord, sud et est	Extérieur/Intérieur
UM11	Mur Sud de la cour et limite entre les bâtiments sud et ouest.	Extérieur/Intérieur
UM12	Mur de refend dans le bâtiment est	Intérieur
UM13	Pile localisée dans le bâtiment est	Intérieur
UM14	Mur de refend dans le bâtiment est	Intérieur

Tableau 2. Répartition des unités murales (UM).

En fonction des observations archéologiques enregistrées sur le terrain, chacune de ces entités murales (UM) a pu être subdivisée par des sous-ensembles homogènes appartenant à des phases de construction antérieures ou postérieures. Ces phases, appelées unités de construction (UC), permettent d'établir la chronologie relative des zones étudiées.

Les résultats de l'étude archéologique de la maison des Sires de Villars s'appuient sur l'analyse des façades nord (UM1), ouest (UM2) et de celles de la cour (UM8, 10 et 11) et de plusieurs murs de refends (UM7, 10), les quatre niveaux de galerie et la cage d'escalier (UM6), mais aussi sur les cloisons et les structures de planchers et de toits les plus significatives. Toutes ces unités murales n'ont pas toujours pu être observées et analysées intégralement, des parements ou des structures de plancher ont été délaissées, soit pour des raisons d'accès (lambris XVIIIe siècle, mur mitoyen occultant), soit par choix scientifiques. La façade sud déjà restaurée n'a évidemment pas pu être observée en raison de l'enduit appliqué en 2001 qui recouvre son parement. L'étude de bâti¹⁰ conduite à l'occasion de cette restauration (Ceriah) a sauvegardé les données archéologiques. Ces dernières seront en partie intégrées à nos résultats. Par ailleurs, le sous-sol de la maison a aussi fait l'objet de sondages au droit des zones touchées par le projet de réhabilitation. Cela concerne le pied du mur nord longeant la rue du Gouvernement et la salle du rez-de-chaussée du corps de bâtiment ouest, impactés par la fosse d'ascenseur (salle R6) (**fig. 3**).

Les relevés archéologiques de ces unités murales ont été réalisés à l'échelle 1/20e sur des calques polyester. Toutes les baies (portes et fenêtres) ont été numérotées de 1 à 128 et leur numéro a été reporté sur le plan des quatre niveaux (**fig. 14. A à D**)¹¹. L'enregistrement a été complété par une couverture photographique des éléments archéologiques et architecturaux les plus significatifs. Le mobilier archéologique prélevé lors de l'étude, du mortier de construction pour l'essentiel, a été analysé en dehors du site archéologique. Les structures de plancher ont fait l'objet de prélèvements et d'analyses dendrochronologiques afin

¹⁰ Fravalo (N.), Reveyron (N.) 2001.

¹¹ Toutes les baies n'apparaissent pas sur les plans fournis par le projet de l'architecte (ALEP).

de connaître les essences de bois utilisées et leur date d'abatage des arbres afin de préciser la chronologie relative établie par l'étude archéologique. Ce travail a été confié à Christophe Perrault (CEDRE) et son rapport est joint en fin de rapport (Annexe 5).

Ainsi, l'étude des détails des éléments bâtis et la mise en perspective des résultats ont permis de dégager les multiples étapes de construction et de reconstruction de la maison des Sires de Villars. Nous sommes aujourd'hui en mesure de proposer une chronologie relative des chantiers de cet édifice majeur du patrimoine Trévoltiens et de préciser cette chronologie grâce aux dates d'abatage obtenues sur les bois des planchers appartenant aux différents corps d'habitation.

4. Les résultats de l'étude archéologique

L'étude des élévations a mis en évidence quatre ensembles distincts construits à des époques différentes et qui donne la physionomie de l'hôtel que l'on connaît aujourd'hui.

- **État I.** Un premier état correspond à une portion d'enceinte et à une porte préexistante à la construction de l'hôtel.
- **État II.** Un deuxième état coïncide avec l'élévation de trois corps de bâtiment autour d'une cour. Cet état a été bâti en neuf phases de construction (État II, phases 1 à 9) qui se sont succédés dans le dernier quart du XV^e siècle.
- **État III.** Le troisième état est à associer à la construction du corps de bâtiment oriental qui ferme la cour. Ce chantier semble mené en une seule phase de travaux, située autour de 1500 au moment où l'hôtel devient la propriété de Pierre et Anne de Bourbon.
- **État IV.** Le quatrième état regroupe les transformations du XVIII^e siècle¹². Il concerne essentiellement de la mise en œuvre de nouvelles fenêtres condamnant parfois des ouvertures plus anciennes et l'installation de différents organes liés aux confort (cheminées, lambris, plafonds...). Des portes d'accès sont également percées en lien avec la mise en place d'un nouveau système de circulation (escalier).

12 Tous les réaménagements du XIX^e siècle ne sont pas étudiés en tant que tels, mais peuvent être abordés pour le besoin de l'étude des phases antérieures.

4.1. État I - Une parcelle à l'arrière de l'enceinte (ill. A et B)

L'étude du parement extérieur du mur ouest (UM2) qui longe la rue du Port met clairement en évidence un premier état de construction (**fig. 15**). Un empiètement taluté large de 3,74 m caractérise l'angle sud/ouest de la maison. Deux chaînes d'angle en calcaire doré délimitent cette partie de l'élévation du mur. La première forme la rencontre avec le mur sud de la maison (UM3), seules ses trois premières assises sont conservées, sa partie supérieure a été remontée à plusieurs reprises (UC2.23 ; 2.25). La seconde (côté nord), conservée sur 3,55 m de haut, se retourne dans l'épaisseur du mur ouest sans liaison (**fig. 16**). Cette césure verticale qui sépare les deux unités de construction (UC 2.20 et 2.19) atteste que l'empatement taluté appartient à une construction antérieure et que toute la partie nord du mur a été bâtie contre. L'étude de cette zone a permis également de constater que le bloc supérieur de la chaîne d'angle présentait un lit en coupe. Il s'agit d'un sommier supportant la retombée d'une voûte ou d'un arc appartenant à la porte de la Saône ménagée dans l'enceinte du XVI^e siècle et détruite au XIX^e siècle.

L'étude du mur de l'ancienne porte de la ville montre une continuité avec deux unités de construction situées au-dessus (**fig.15**). La première, située dans l'angle sud du mur, correspond à une bande verticale de maçonnerie d'environ 3,70 m de haut par seulement 50 cm de large (UC 2.26) (**fig. 17**). Elle est complètement dissociée du reste du mur ouest par une césure verticale¹³. Ses moellons sont taillés en dépouille et sont disposés de manière à former les deux côtés d'un même mur. Ces indices suggèrent que nous sommes face à la tête du mur sud (UM3). La partie supérieure (env. 2 m) de cette tranche de construction, montre des creusements et des irrégularités coïncidant à des moellons détachés (**fig. 18**). Elle se présente donc comme un arrachement et laisse entendre que le mur sud se prolongeait sur la rue du Port. La partie inférieure de la tête de mur montre en revanche une surface plane et remplie de mortier de chaux. Cette zone correspond à l'appui de la maçonnerie qui chargeait les reins de la voûte de la porte. On en conclut donc que la porte de Saône était surmontée d'un mur.

La seconde unité de construction (UC2.24) a été bâtie sur le sommet du mur taluté et contre la tête du mur sud (**fig. 19**). Cette élévation d'environ 1,80 m de haut est une maçonnerie de blocage comprenant de nombreux galets, cailloux et pierres de différentes natures géologiques noyées dans un mortier abondant beurré en surface. Elle se présente exactement comme la partie basse de la tête du mur sud, c'est-à-dire qu'elle recevait aussi l'appui du tas de charge de la voûte de porte de Saône.

La retombée de la voûte et l'emprise de la porte peuvent ainsi être restituées précisément à partir des dimensions relevées (**ill. A et B**). La liaison attestée entre la chaîne et le mur sud (UM3) laisse entendre qu'il s'agit, non seulement, des vestiges de la porte de Saône, mais aussi de ceux du mur de l'enceinte. On peut désormais dire que l'unité de construction circonscrite lors de l'étude du mur sud (UM3) (Ceriah 2001) appartient bien à l'enceinte de la ville (**fig. 67-1**). Une portion du mur de fortification est donc bien conservée sous la maison des Sires de Villars. Elle mesure environ 12,50 m de long et 1,20 m d'épaisseur à sa base et se développe sur environ 4 m de haut. Au-dessus de ce niveau (177,68 m NGF), le mur est encore conservé sur 3,80 m, mais ne mesure plus que 50 cm d'épaisseur. Ce changement de proportions n'a rien de surprenant, la partie basse doit être puissante pour garantir la solidité d'un mur défensif que ce soit contre les attaques ou les crues de la Saône.

Cette portion d'enceinte n'est pas une complète découverte puisque le mur taluté de la façade ouest avait déjà été repéré et interprété comme le piédroit d'une porte de la ville médiévale fortifiée¹⁴, dite porte de Saône, car elle débouchait directement sur la rivière. Les vues anciennes, celle de Neuvéglise (1695) par exemple (**fig. 5**), confortent cette hypothèse. L'étude pierre à pierre apporte la preuve de l'antériorité de l'enceinte dans le projet de construction du mur ouest de la maison et ainsi en précise l'emprise exacte. En revanche, certains éléments, comme le dessin de l'arc de la voûte de la porte, nous échappent complètement. La porte de Villars, encore en élévation au nord/est de la commune et qui faisait partie de la même enceinte, marque l'entrée de la ville par un arc brisé tandis qu'une arrière-voûture en plein cintre couvre l'ébrasement intérieur de la voûte. Ce dispositif, qui permet l'ouverture des vantaux de la porte, pourrait avoir été aussi celui de la porte de Saône. Le gond inférieur du ventail a d'ailleurs été dégagé lors du décroûtage du mur.

13 Elle est à l'origine de la fissure qui s'est prolongée sur toute la hauteur du mur.

14 Inventaire topographique établi en 1991 et 1997 par Hartmann Nussbaum Simone, (C) Inventaire général (1991).

Ces vestiges de l'enceinte appartiennent aux fortifications de Trévoux achevées avant la fin du XIV^e siècle. Ils sont les éléments les plus anciens conservés en élévation dans l'emprise actuelle de la maison.

Nous ne savons pas si le terrain à l'arrière du mur était déjà loti au XIV^e siècle. En tout cas ce que montre l'étude de l'ensemble, c'est que le chantier de la maison n'a pas débuté contre l'enceinte préexistante, mais de l'autre côté de la parcelle, à proximité de la rue du Gouvernement.

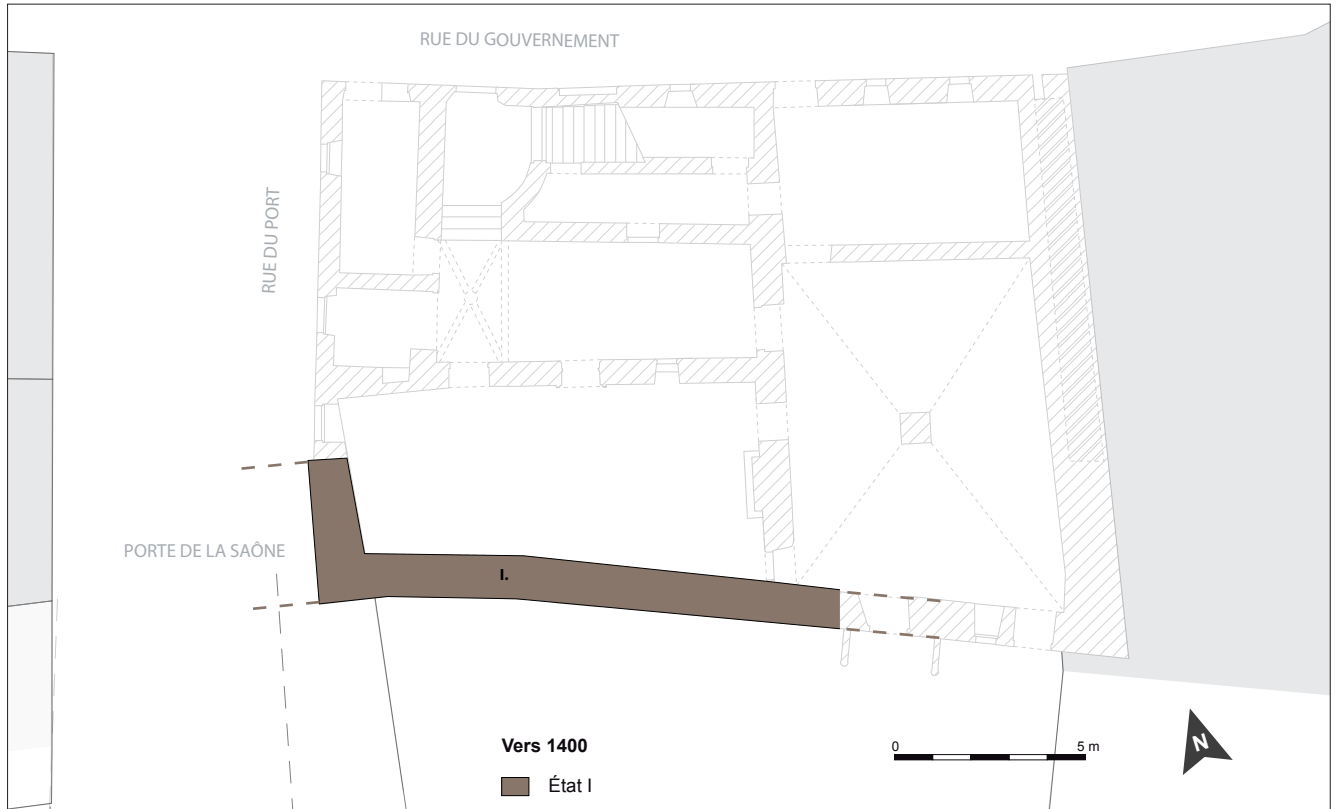


Illustration A : État I : Restitution en plan de l'enceinte et de la porte de la Saône - (éch. : 1/200).

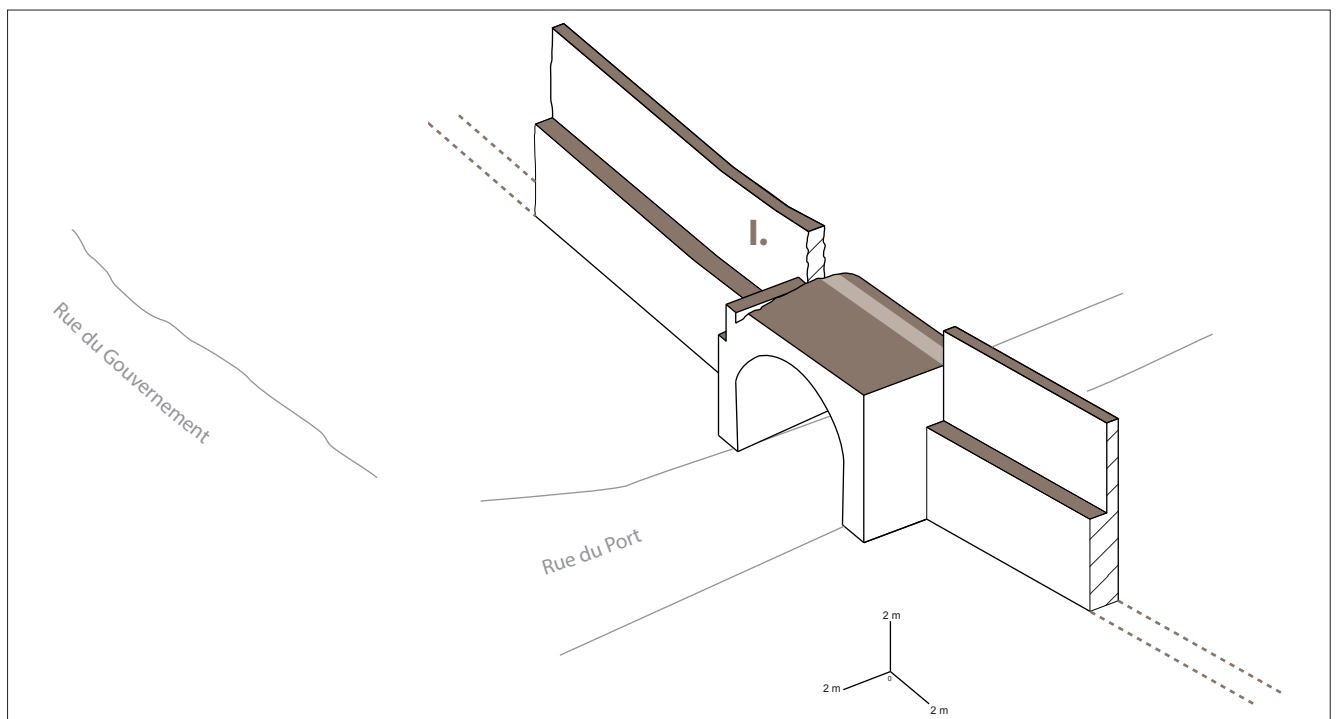


Illustration B : État I : Restitution axonométrique de la porte de la Saône - (éch. : 1/300).

4.2. État II - Une maison à trois corps de bâtiment (vers 1475)

La présentation de l'état II des travaux traitera tout d'abord de la construction du gros œuvre de la maison avant de s'intéresser au second œuvre.

4.2.1 Le gros œuvre

Dans cette partie, il est question de présenter les résultats archéologiques de manière chronologique, c'est-à-dire en suivant la progression des neuf phases de chantier reconnues lors de l'étude des élévations. Il sera question des murs et de tous les éléments installés conjointement à leur construction comme les fenêtres et les poutres des planchers ou encore les chevrons des charpentes de toit.

» 4.2.1.1 État II, phase 1 : la tour d'escalier (ill. C et D)

Les données archéologiques rassemblées lors de l'étude de terrain révèlent que les travaux de la maison ont commencé le long de la rue du Gouvernement, situés à environ 12 m à l'arrière du mur de rempart. Une première phase de construction a, en effet, été mise en évidence dans l'extrémité ouest du corps de bâtiment nord. Elle est directement liée à l'édification de la tour d'escalier en vis dans œuvre en façade du mur nord. Elle a été circonscrite grâce à l'analyse des indices archéologiques observés sur les parements des murs nord (UC1.6), ouest (UC7.10) et du mur tournant de la tour (UM6) (**fig. 20 et 21**). La maçonnerie est composée de moellons en calcaire doré mis en œuvre avec un mortier blanc-gris contenant des nodules de chaux et des petits graviers (1-3 mm).

Le mur nord – L'unité de construction (UC1.6), appartenant aux premiers travaux de la tour d'escalier, a tout d'abord été reconnue sur le parement extérieur du mur nord, dans la moitié ouest de l'élévation (**fig. 20**). Sa limite supérieure est marquée par une arase située à environ 7 m de haut (179,80 m NGF) correspondant à un arrêt de chantier. Ce dernier se situe entre les niveaux 2 et 3 du découpage des étages de la maison actuelle.

Au premier niveau du mur nord, il ne subsiste de la tour que sa chaîne d'angle ouest, le reste de son élévation a, en effet, été largement éventrée pour l'aménagement d'une porte d'entrée au XVIII^e siècle. Cette chaîne, qui compte 14 assises en calcaire doré, se développe sur environ 3,50 m et son angle est souligné par un chanfrein surmonté d'un congé (**fig. 22**). Elle marque sans conteste une limite très nette avec l'extrémité ouest du mur nord (UC1.14) et assure bien de l'antériorité de la tour d'escalier avec le reste de l'élévation.

Le second niveau du mur nord apparaît, contrairement au niveau inférieur, entièrement conservé à l'exception du creusement réalisé pour la mise en place d'une fenêtre au XVIII^e siècle. Ici, l'élévation n'est pas délimitée par une chaîne d'angle côté ouest comme dans les premiers mètres du mur, mais par une superposition de moellons dessinant une césure harpée, sur environ 1,30 m de haut (**fig. 20**). À l'évidence, cette limite verticale qui se retourne dans l'épaisseur du mur marque également l'emprise ouest de la première phase de construction de la tour d'escalier. Il s'agit d'un dispositif d'attente pour permettre la liaison de la tour avec la poursuite de la construction de l'extrémité ouest du mur nord (UC1.15). Du côté opposé, la limite orientale des travaux de la tour d'escalier (UC1.6) est, quant à elle, caractérisée par des moellons dont les assises suivent une courbe rentrant dans l'épaisseur des autres unités de construction du mur nord (UC1.7 ; UC1.8) (**fig. 23**). Le fait que l'appareil tourne est évidemment à mettre en relation avec le plan circulaire de la cage d'escalier qui se développe dans la tour.

L'élévation compte deux fenêtres destinées à éclairer la cage d'escalier. Ces ouvertures sont symétriquement surmontées d'un linteau en accolade, mais elles se singularisent l'une de l'autre par leur décor mouluré même si elles appartiennent à la même phase de construction (État II, phase 1). Celle du premier niveau est plus richement ouvragée, ses bases prismatiques sont surmontées d'une double gorge réunie par un listel tandis que celle placée au-dessus ne compte qu'une gorge.

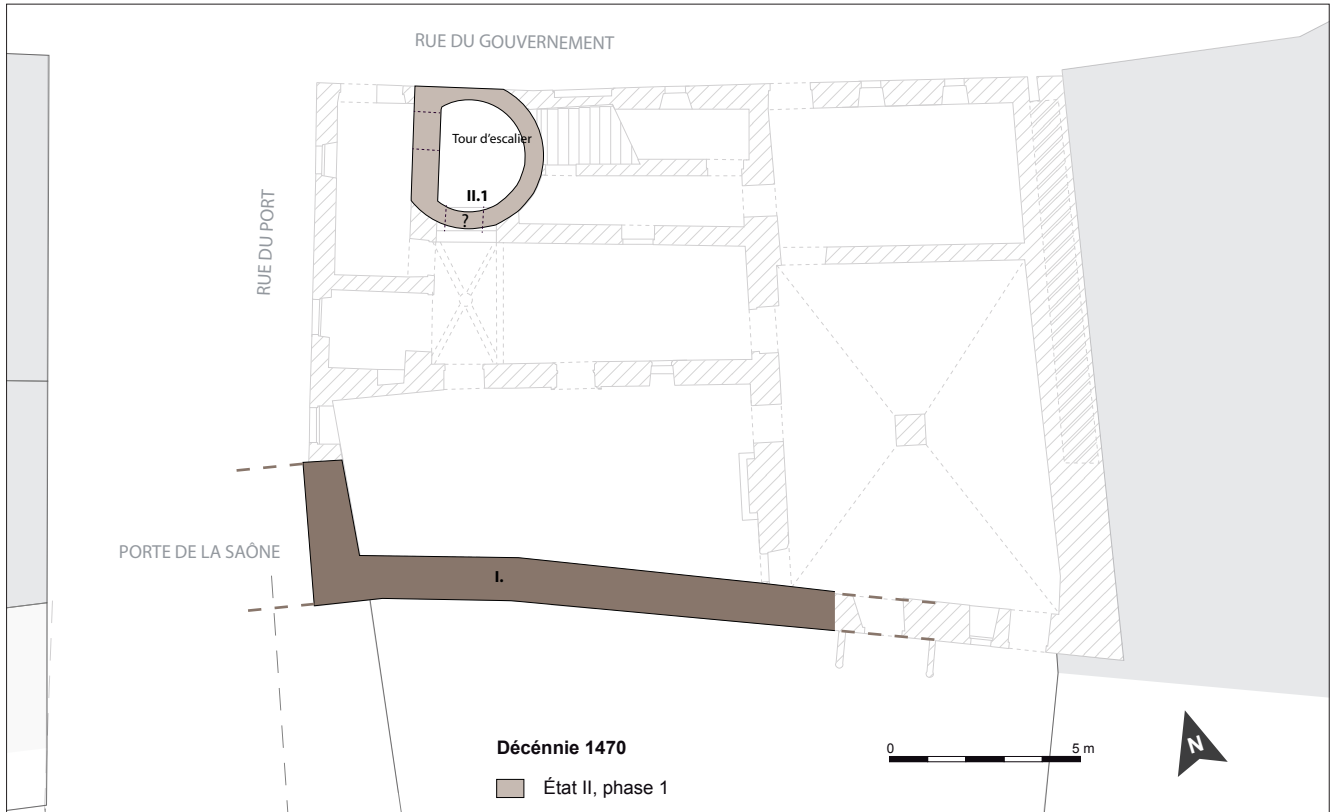


Illustration C : État II, phase 1 : Restitution en plan de la tour d'escalier - (éch. : 1/200).

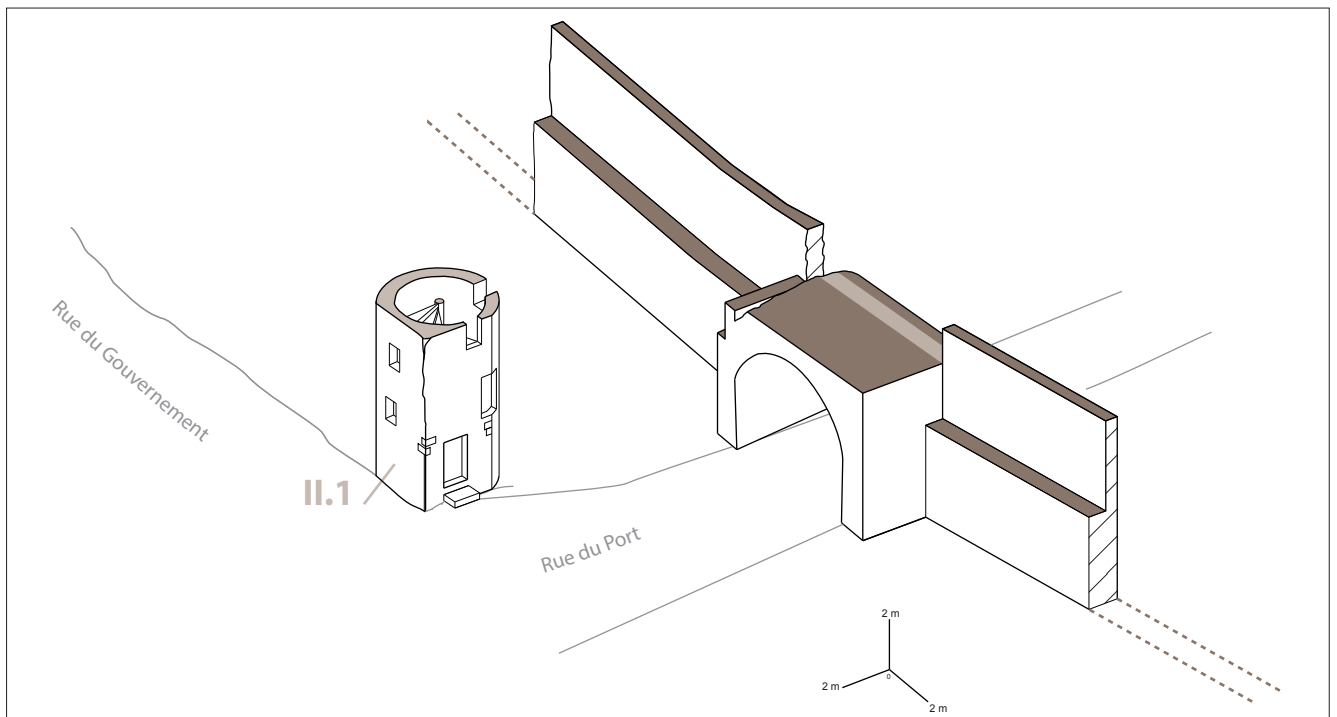


Illustration D : État II, phase 1 : Restitution axonométrique de la tour d'escalier - (éch. : 1/300).

Le mur ouest de la tour (UC7.10) – Il se situe aujourd’hui à l’intérieur de la maison (**fig. 21**). Au premier niveau, son parement témoigne de plusieurs dispositifs directement liés à la première phase de construction de la tour d’escalier. Remarquons tout d’abord, qu’on retrouve sur ce parement le retour de la chaîne d’angle chanfreinée de la tour d’escalier (**fig. 24**). De ce côté nord, la chaîne formait également le piédroit d’une porte (B125). Le seuil¹⁵ et le fragment de linteau conservés permettent de restituer une ouverture de 1,80 m de haut par 1 m de large. L’analyse tend à montrer qu’il s’agit de la première porte qui permettait d’accéder à l’escalier en vis. Le niveau de son seuil (172,58 m NGF) se situait approximativement à 40 cm au-dessus des niveaux de circulation du XV^e siècle suggérant qu’un petit emmarchement devait se développer au-devant de la porte.

Ce mur ouest de la tour d’escalier (UC7.10) est limité au sud par une seconde chaîne d’angle qui fait le pendant avec celle du côté nord (**fig. 25**). À l’instar de cette dernière, elle est chanfreinée et réalisée en calcaire doré. Installée sur une fondation en radier (reconnue sur 80 cm de large), elle délimite l’angle sud/ouest de la tour d’escalier et permet de mieux circonscrire son emprise au sol (État II, phase 1) (**ill. C**).

La limite supérieure de cette première phase de construction du mur ouest de la tour d’escalier a été reconnue jusqu’au troisième niveau (180,16 m NGF) (**fig. 26 et 27**). En effet, le parement intérieur de la cage d’escalier (UC7.22) montre l’existence de la partie basse du piédroit d’une porte (B85) en prévision de donner accès au système de galeries. Cette unité de construction (UC7.22) d’à peine ½ m² conservée est formée des mêmes matériaux (moellons en calcaire doré) et liée par le même mortier de chaux que la partie basse de la tour d’escalier (UC7.10).

Le mur tournant de la tour (UM6) – Les observations conduites sur ce mur (UM6) démontre que, de ce côté-là aussi, la construction de la tour d’escalier a précédé les autres réalisations mitoyennes. Ainsi, le mur sur cour du bâtiment nord (UM8) a été construit contre la tour d’escalier. Les maçons n’ont même pas cherché à faire de raccord entre les maçonneries afin de les lier correctement (**fig. 28**). Les deux élévations (UM6 et UM8) sont même disjointes dans leurs niveaux bâtis dans cette phase. De même, sur le côté sud du mur tournant, le système de voûtes qui soutient les galeries a été installé après coup dans l’UM6 prouvant l’antériorité, encore une fois, de la tour d’escalier à toutes autres réalisations. Toujours de ce côté, on remarque en revanche que les portes aménagées dans la cage d’escalier donnant sur les galeries ont été prévues dès l’origine. En effet, la porte (B74) ouvrant sur le second niveau de galerie a été construite de concert avec la tour. De même que les piédroits de celle (B85) qui se trouvent à l’étage supérieur (niv. 3) (**fig. 26 et 14-C**). Ces portes prouvent donc bien qu’un système de galeries était projeté lors de l’édification de la tour d’escalier. Au rez-de-chaussée, les reconstructions anciennes et récentes ne permettent pas de déterminer si une ouverture (B60) précédait celle que nous connaissons aujourd’hui (**fig. 19 et 14-A**).

L’observation des dispositifs de circulation démontre que les deux portes superposées (B127 et B86) ont aussi été anticipées pour communiquer entre la cage d’escalier et les salles du deuxième et du troisième niveaux du bâtiment ouest (**fig. 14**). La construction de cet espace d’habitation était donc lui aussi prévue. Si l’on prête attention à l’organisation des marches à l’intérieur de la cage, on se rend compte que la révolution de l’escalier fonctionne parfaitement avec les portes (**fig. 27**). Au droit de chacune d’elles, les marches ont en effet été spécifiquement calculées pour former un repos avec les marches des galeries ou une marche palière avec les salles (I-5 et II-5) du corps de bâtiment ouest. Elles offrent ainsi un giron deux fois plus large que les marches normales afin de rompre la pente et faciliter la circulation entre les différents espaces desservis. Une exception toutefois, les marches de l’escalier passent devant la partie inférieure de la porte (B127) (**fig. 29**) ce qui n’a pas permis la réalisation d’un seuil au droit de l’ouverture. Ce dispositif particulier a nécessairement imposé la réalisation d’un emmarchement pour descendre à l’intérieur de la salle (I-5) du bâtiment ouest. C’est sans doute pour cela que cette porte a fini par être murée et remplacée par un accès de plain-pied au XVIII^e siècle (B76).

Ce qu’on observe pour le bâtiment ouest se vérifie aussi avec le bâtiment nord. La porte du second niveau (**fig. 30**), murée après la création d’une trémie d’escalier au XVIII^e siècle, et celle du troisième (B84) niveau de la tour d’escalier ont été construites avec cette dernière.

15 Lors de la surveillance de travaux effectuée rue du Gouvernement, nous avons retrouvé le niveau du seuil (172,37 m NGF) de la porte B5 localisée dans le bâtiment Nord qui donne le plus haut niveau de circulation connu. Nous estimons que le niveau de la rue se situait, au pied de la tour d’escalier, une vingtaine de cm plus bas qu’aujourd’hui. Compte tenu des données établies par ce sondage, la porte de la tour d’escalier B125 devait être précédée d’une marche.

Il semble donc solidement assuré que les deux premiers niveaux de l'escalier ont composé l'élément central du projet architectural de la maison dite des Sires de Villars. Sa tour a, en effet, été érigée de manière isolée suivant un plan en quart de cercle, (deux murs en angle réunis par un mur tournant) (**ill. C et D**). La porte d'entrée de la cage d'escalier se trouvait au pied du mur ouest, encadré par deux chaînes d'angle chanfreinées. Son élévation comptait des portes en étage, réparties sur les côtés ouest, est et sud, et ouvrant sur le vide en prévision des accès avec les constructions futures. Le sommet de la tour se terminait par une arase laissée en attente passant à mi-hauteur des piédroits des portes d'après les niveaux de construction retrouvés entre 179,80 et 180,16 m NGF.

À la suite de ces travaux, les maçons vont déplacer leur chantier pour bâtir, contre la tour et en fonction des portes prévues, le corps de bâtiment nord (État II, phase 2) puis le corps de bâtiment ouest (État II, phase 3).

» 4.2.1.2 État II, phase 2 : la construction du bâtiment nord (ill. E et F)

À partir de l'étude du mur nord, rue du Gouvernement (UM1), et de celui de la cour (UM8) et de l'UM10, on a établi qu'après avoir construit les deux premiers niveaux de la tour d'escalier, les maçons ont érigés contre cette dernière les trois murs du corps de bâtiment nord.

Les murs restitués – Rue du Gouvernement, on suit le mur nord (UC1.1 ; 1.7) de cette nouvelle construction sur à peu près 6,50 m de long depuis la tour d'escalier (**fig. 31**). Sa limite orientale est marquée par une chaîne d'angle en pierre de taille qui forme un retour avec le mur UM10, identifié comme façade orientale du bâtiment. En élévation, son arase supérieure a été retrouvée lors de l'étude (183,37 m NGF) et indique que le bâtiment se développait sur environ 11 m de haut, ce qui correspond à quatre niveaux d'habitation. Le mur sud du bâtiment nord, également de 6,50 m de long, se trouve le long de la cour et se retourne côté ouest sur la tour d'escalier en ménageant l'emplacement des galeries (**fig. 32 et ill. E**). De ce côté, l'arase supérieure de l'élévation a été établie à (183,15 m NGF) soit une vingtaine de centimètre plus bas que la façade sur rue, la partie supérieure du mur ayant été reconstruite au XVIII^e siècle.

Les vestiges du mur pignon oriental retrouvé au quatrième niveau (entre 179,48 et 184,32 m NGF) de la maison (UC10.6 ; UC10.8 ; UC10.23) fournissent des précisions sur l'aménagement de la partie sommitale du bâtiment (**fig. 33**). En effet, ce pignon, étroit de 4,20 m de large, se terminait par une pente d'environ 18°. Son niveau le plus bas, côté nord, (183,46 m NGF) coïncide parfaitement avec l'arase repérée sur le mur nord (UC1.1) (183,37 m NGF). Son niveau le plus haut (184,32 m NGF), côté nord, indique que le bâtiment était à l'origine couvert par une toiture à un seul versant ; la faite du bâtiment se trouvait côté cour et l'eau de pluie était rejetée côté rue. L'étroitesse du bâtiment 4,40 m permet d'envisager une charpente relativement simple, peu pentue 18°, composée de chevrons ancrés entre les murs longitudinaux.

Ce mur pignon à un seul versant était encadré par deux chaînes d'angle. Celle située côté nord, aujourd'hui dissimulée par l'agrandissement de la maison vers l'est (État III), a été reconnue sur la façade nord (UC1.1) (**fig. 31**). La chaîne d'angle sud ne s'observe qu'au quatrième niveau de la maison sur un peu plus de 2 m de haut et forme un retour entre le pignon (UC10.23) et le mur sur cour (UC8.5) (**fig. 33 et 34**). Dans les niveaux inférieurs, la chaîne n'existe pas, car le mur (UC10.23) se prolonge en direction du sud (UC10.8) pour fermer la cour dans le prolongement du pignon oriental du bâtiment nord. Les vestiges de ce mur apparaissent ponctuellement depuis son parement opposé visible depuis la cour (UC10.35, 10.38) au milieu de nombreuses zones reconstruites (**fig. 35**). Il montre ainsi que ce mur n'est pas totalement achevé au droit de l'espace dédié à la cour. L'élévation a été laissée en attente (limite sup. 182,27 m NGF), formant une pente avec des pierres en saillie entre le second et le troisième niveau, pour permettre un raccordement avec une construction projetée.

Il n'y a pas que de ce côté de la maison que le chantier a été laissé inachevé. Ainsi, l'extrémité ouest du bâtiment nord bâtie sur quatre niveaux (11 m) n'a pas pu être complètement raccordé aux deux niveaux (7 m) de la tour d'escalier préalablement érigée (État II, phase 1) (**fig. 31 et ill. F**). Le décalage de hauteur entre les deux constructions a inévitablement contraint les maçons à laisser les murs nord et le sud en attente de la poursuite des travaux de l'escalier. Lors de cette interruption, il est envisageable qu'une partie de la toiture du bâtiment nord était installée, ne serait-ce que pour mettre une partie de l'édifice hors d'eau. Dans les niveaux inférieurs, la liaison du mur nord (UC1.7) avec la tour d'escalier a nécessité de tailler les moellons en sifflet pour les adapter à la forme tournante du mur préexistant (UC1.6) (**fig. 36**). Le mur sud n'a, en revanche, pas été liaisonné à la tour (**fig. 28**). Il est simplement raccordé à cette dernière par une bande de maçonnerie étroite (env. 50 cm) bâti en retour d'équerre, la jonction des deux élévations a été remplie de mortier.

Matériaux et mise en œuvre – Les matériaux de construction employés pour ériger ce bâtiment sont relativement hétérogènes. Les plus courants sont des moellons de calcaire, dits dorés, en raison de leur teinte jaune/orangé provoquée par l'oxyde de fer. Des moellons de calcaires blancs ont également été largement mis en œuvre. Ils sont généralement bruts, parfois ébauchés, plus rarement équarris. Les modules se présentent sous la forme de pierres de petites dimensions et les plus importants mesurent 20 cm de haut par 60 cm de large. Le calcaire doré a été spécifiquement choisi pour les éléments d'assemblage, soigneusement taillés comme les piédroits, les arcs et les linteaux des baies mais aussi les chaînes d'angle. Ces éléments

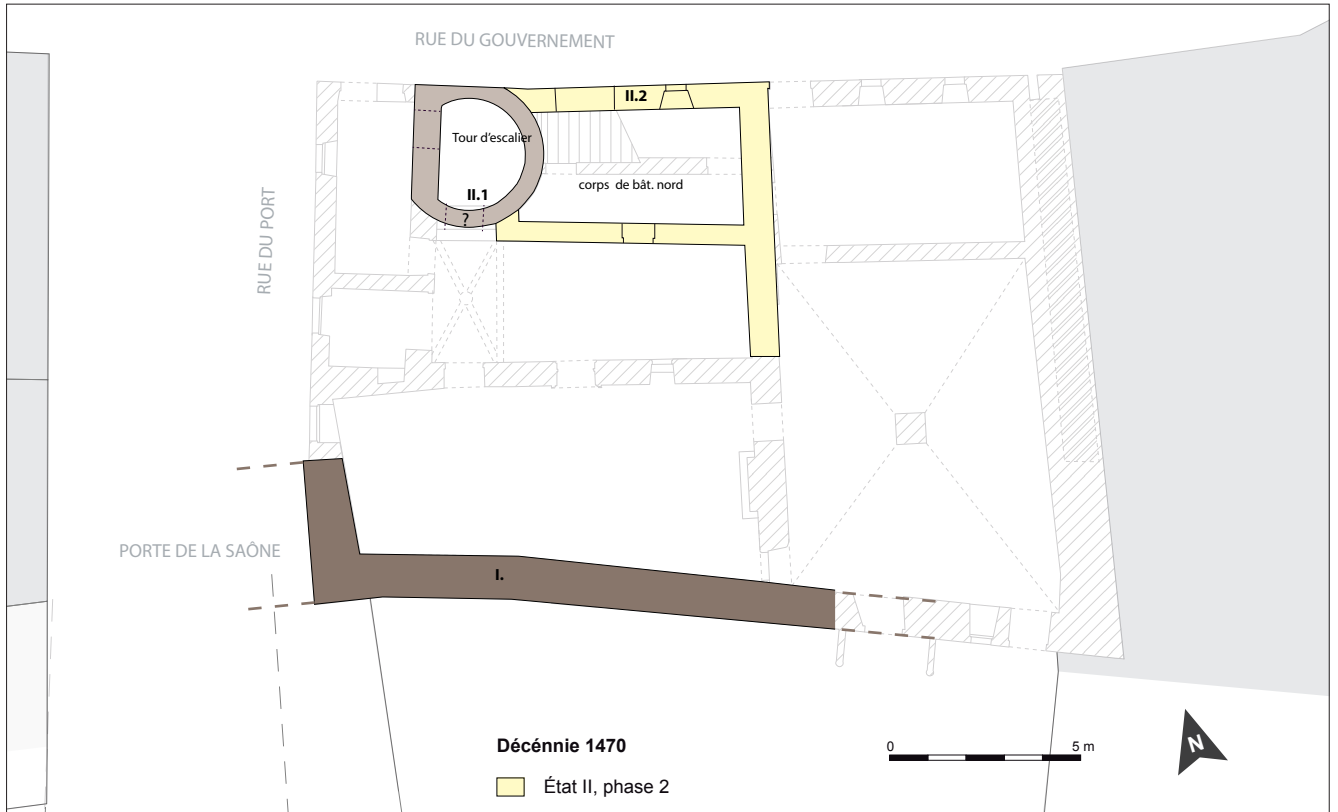


Illustration E : État II, phase 2 : Restitution en plan du corps de bâtiment nord - (éch. : 1/200).

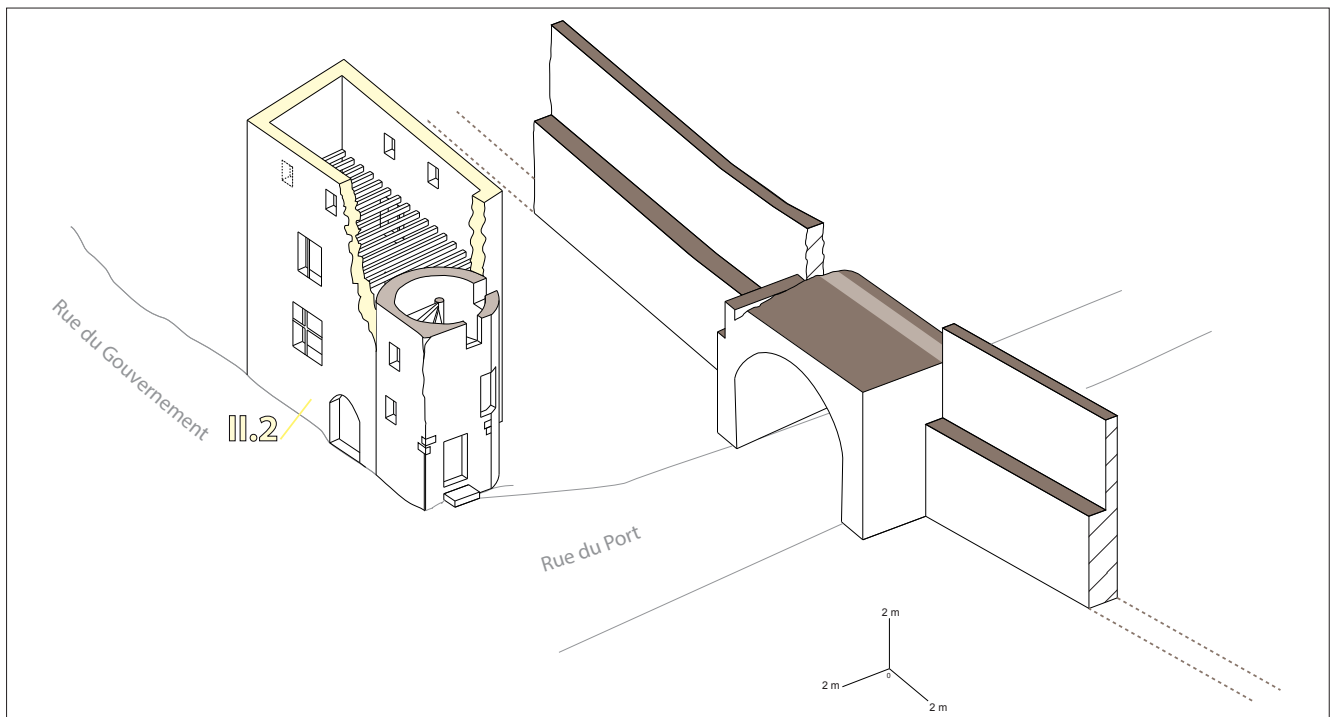


Illustration F : État II, phase 2 : Restitution axonométrique du corps de bâtiment nord - (éch. : 1/300).

sont souvent agrémentés de décors permis par la qualité de la pierre tels la modénature, les meneaux et traverses. Parfois quelques modules ont été taillés dans un calcaire blanc sans raison apparente. L'ensemble des matériaux sont bâtis avec un mortier de chaux gris, très riche en sable et petits graviers. L'usage de matériaux épars et inégaux implique inévitablement des assises irrégulières contraignant les maçons à bâtir avec de larges joints afin de lier l'ensemble. Des galets et quelques fragments de briques ou de tuiles ont parfois servi à caler les moellons où à régler des quelques assises.

La construction des murs semble avoir été réalisés depuis un échafaudage en pied, sans avoir fait l'objet d'un ancrage dans les murs. Les seuls trous de boulin repérés se trouvent sur la façade sur cour (UC8.5). Ils n'ont visiblement servi que ponctuellement, peut-être à fixer des plateaux à la façade pour éviter d'encombrer en permanence la cour par un échafaudage en pied. Les maçons ont également pu construire une partie des murs depuis les pièces de charpentes horizontales installées pour séparer les étages de la construction.

Les planchers – Deux planchers anciens subsistent à l'intérieur du corps de bâtiment nord. Ils séparent les niveaux deux et quatre (fig. 37). Initialement, il en existait un troisième détruit lors de la création de l'escalier droit (État IV) se trouvant au rez-de-chaussée du bâtiment. Les deux ouvrages épargnés se composent de solives ornées de tores réalisés au niveau de leurs deux arêtes inférieures (fig. 38 et 39). La distance à franchir (env. 3 m) pour ce plancher à simple solivage ne nécessitait pas l'usage de poutre pour rigidifier davantage la structure.

Les perforations obturées au ras des solives par un fragment de tige de bois (cépée) et un coin en bois dur nous livrent des informations sur l'approvisionnement en bois. Il s'agit des attaches sectionnées qui reliaient les sapins en radeau. Ces éléments de fixation révèlent que le bois d'œuvre a été acheminé par la Saône qui coule à quelques dizaines de mètres du chantier. Les sapins ont certainement été abattus dans les forêts du Jura¹⁶.

L'observation du scellement des solives dans les élévations nord (UM1) et sud (UM8) atteste que les deux planchers ont été installés au fur et à mesure que les maçons bâtissaient les murs. La contemporanéité de la construction ne fait pas de doute. L'analyse dendrochronologique situe l'année d'abattage des sapins autour de 1474d, avec une marge d'erreur possible en raison du peu de cernes observables sur les sections de bois utilisés et leur mauvais état de conservation (Annexe 5). Cela dit, la chronologie relative établie par l'étude archéologique croisée avec les datations absolues obtenues sur d'autres planchers tend à placer cette date vers 1474d et très certainement à envisager l'abattage des sapins autour de 1476-1478d¹⁷.

Les baies – Aucune baie appartenant à l'état II phase 2 du bâtiment nord n'a été mise en évidence dans le mur pignon est. Les baies ont été visiblement aménagées dans les murs sud et nord. Elles sont toutes réalisées en pierres de taille soigneusement appareillées ce qui tranche avec la maçonnerie de moellons des murs (fig. 31). Le rez-de-chaussée était desservi par deux portes. La première (fig. 40), de dimensions assez imposantes (de 1,94 par 1,41 m), ouvrait sur la rue du Gouvernement (niveau de sol restitué). Elle est surmontée d'un arc segmentaire chanfreiné. La seconde, de dimensions plus modestes (1,60 par 0,80 m), donnait sur la cour (fig. 32 et 41). Elle est coiffée d'une plate-bande surmontée d'une corniche en arc-déprimé. Chaque niveau du bâtiment était ouvert de plusieurs fenêtres implantées de manière à donner sur la rue (nord) et sur la cour (sud).

Le rez-de-chaussée n'était visiblement éclairé que par un jour ménagé dans le mur nord (de 30 par 50 cm) couvert d'un linteau. Ce qui laisse supposer que ce niveau n'était qu'un espace secondaire. Les salles d'habitation (I-4 et II-4) se trouvaient dans les niveaux supérieurs largement ouverts sur l'extérieur, autant côté cour que côté rue (fig. 31 et 32). Toutes ces fenêtres ne sont pas identiques. Les éléments épargnés révèlent que seule celle du second niveau, côté rue, était à croisée, les trois autres comprenaient seulement un meneau. Les moulures qui encadrent les fenêtres sont plus ou moins prononcées, à simple ou à double gorge. Les bases prismatiques des piédroits présentent aussi des particularités, taille, profil plus marqué etc. En dépit de leurs spécificités, ces fenêtres sont toutes contemporaines et sont caractéristiques de la seconde moitié du XV^e siècle. D'après les éléments conservés au troisième niveau, côté cour (UM8), ces grandes fenêtres disposaient de coussiège (fig. 42). Au quatrième niveau, sous comble, les fenêtres sont beaucoup

¹⁶ À ce sujet voir : BOUTICOURT 2016, p. 55-66.

¹⁷ Un seul carottage a pu être réalisé dans de bonnes conditions. La solive a livré une séquence très courte de 25 cernes datée en 1474, dont la fiabilité n'est pas assurée (datation de classe C). Il ne s'agit que d'une proposition de datation qui doit être confirmée par d'autres sources de données. Si cette datation devait être validée, l'année de formation du dernier cerne préservé sur la carotte de bois (1474) ne correspondrait cependant pas à l'abattage de l'arbre. Il a été observé in situ que 2 à 4 cernes faisaient défaut. Ce qui situerait la coupe de l'arbre vers 1476-1478.

plus simples par leurs dimensions (env. 78 par 64 cm) et leur décor de simple gorge retombant sur des congés. Deux sont conservées, côté cour, et une seule, côté rue, mais il est probable qu'il en existait ici aussi une seconde de ce côté du corps de bâtiment, elle a été détruite par les aménagements du XVIII^e siècle.

Pour conclure, le bâtiment nord (État II, phase 2) avait une emprise au sol relativement modeste (de 5,85 par 3,04 m dans œuvre) soit seulement 17,78 m² (**ill. E et F**). Ses trois murs disposés en U ont été implantés contre les deux premiers niveaux de la cage d'escalier préalablement établie. Son élévation se développait sur quatre niveaux dont le dernier se terminait par un pignon peu incliné (18°) selon la pente à un seul versant de la toiture. Côté ouest, son dernier, niveau murs et charpente, a été laissé en attente de la reprise de la construction de l'escalier (État II, phase 5). Le chevronnage et la couverture ont probablement commencé à être posés pour mettre hors d'eau une partie du bâtiment. Le mur de sa façade orientale a été prolongé en direction du sud (dans l'espace qui deviendra la cour) et laissé lui aussi en attente. Les planchers ont été installés avec les murs et ont certainement servi d'échafaudage. La datation dendrochronologique a permis de situer l'abattage des bois dans les années 1476-1478d et par conséquent ces dates permettent de situer la phase des travaux du bâtiment nord.

» 4.2.1.3 État II, phases 3 et 4 : le corps de bâtiment ouest (ill. G et H)

Implantation du rez-de-chaussée (État II, phase 3)

À l'égal du bâtiment nord, le corps de bâtiment ouest se développe contre la tour d'escalier pour être érigé le long de la rue du Port. Ce bâtiment était prévu dès l'origine, nous avons vu que, des portes avaient été anticipées dans la cage d'escalier pour en desservir les étages. Dans cette phase de chantier (État II, phase 3), seul son premier niveau a été construit.

L'appareil ressemble beaucoup à la maçonnerie déjà décrite pour les phases de construction précédentes. Des moellons en calcaire doré se présentent ici parfois sous la forme de plaquettes fines offrant plus de commodités aux maçons pour bâtir entre les éléments verticaux et les arcs en pierre de taille qui occupent les trois-quarts de l'élévation. Ce montage n'empêche cependant pas l'usage de blocs plus importants adaptés aux assises du chaînage. Sur l'ensemble de l'élévation des arcades (État II, phase 3), le mortier utilisé se compose d'un sable à la granulométrie moyenne à fine mêlé de petits graviers et de nodules de chaux. Deux trous de boulin ont été ménagés sur la ligne horizontale qui passe au-dessus de l'arcade du mur nord. Ils ont visiblement servi à bâtir les assises au-dessus de la baie.

Les deux murs en angle de rues – Les deux principaux murs (UC1.14 et UC2.14/2.16) appartenant au bâtiment ouest ont été bâtis sur une épaisseur de 70 cm et sont conservés sur 3 à 3,50 m de haut ce qui correspond au premier niveau de l'élévation (UC1.14 ; 2.14/2.16) (fig. 43 et 44). Ces deux murs ont été construits conjointement suivant le plan en L imposé par l'angle que forme la rue du Gouvernement et la rue du Port. Ils sont soutenus, à l'intersection des deux rues, par une puissante chaîne d'angle qui se caractérise par l'usage de pierres de taille et par une imposante moulure verticale dont le profil en tore souligne l'angle (fig. 45). Ils se raccordent à la tour d'escalier érigée lors de la première phase de chantier (État II, phase 1) par l'intermédiaire du mur nord (UC1.14) qui est appuyé contre la chaîne d'angle chanfreinée de la tour d'escalier. À l'exception de la dernière assise, aucune liaison n'a été assurée entre les deux constructions, (fig. 43). Par l'implantation de ces deux murs, les maçons ont repoussé les limites de la maison d'environ 2,60 m plus à l'ouest. Elle se trouve à présent alignée sur la rue du Port et la porte de l'enceinte qui se trouve en contrebas (ill. G).

Les deux arcades – Le projet prévoyait de réaliser un rez-de-chaussée ouvert sur l'extérieur. En effet, rue du port, la dépose de l'enduit a permis de mettre en évidence une grande arcade de 2 m de haut par 2,80 m de large surmontée d'un arc segmentaire orné d'une gorge (UC) (fig. 44). On retrouve le même profil sur la baie restée en usage côté nord, mais ici l'ouverture est deux fois moins importante (1,60 m) et son arc est en plein-cintre (fig. 46 et 47). Ces deux ouvertures s'articulaient autour de l'angle de la maison par l'intermédiaire d'un puissant piédroit.

Le mur sur cour – Dans cette phase de travaux côté rue, il faut aussi intégrer l'amorce de la construction du mur (UC7.8 ; UC7.15) qui clôt le bâtiment côté cour (fig. 48 et 49). Cette élévation très perturbée par les réaménagements ultérieurs prend appui, sans raccord, contre la seconde chaîne d'angle chanfreinée de la tour d'escalier qui se trouve côté sud (fig. 25). Cette portion de mur (UC7.8) emploie les mêmes matériaux et liants que les murs ouest et nord, notons cependant qu'il est plus épais (90 cm), ce qui n'est pas illogique puisqu'il va servir de support aux voûtes des galeries prévues dans le projet de la tour d'escalier et ses portes anticipées donnant encore dans le vide dans cette phase 3 d'avancement des travaux.

Implantation contre la tour – Les portes anticipées dans la tour d'escalier attestent bien, nous l'avons vu, que le bâtiment ouest intégrait pleinement le projet dès la première phase de travaux (État 2, phase 1). Or, on peut être surpris de constater que les murs (UC.2.14 et UC7.8) du rez-de-chaussée du bâtiment ouest dissimulent les chaînes d'angle chanfreinées de la tour d'escalier (fig. 22, 43 et 48). Le plan initial du bâtiment prévoyait donc un passage couvert par les étages portés par un système de piliers, comme on peut en voir à Annecy ou Alby-sur-Chéran pour la même époque par exemple. Toutefois, notre hypothèse est qu'un dispositif sur poutre (fig. 49bis) aurait laissé initialement le chanfrein de la tour d'escalier entièrement visible. Néanmoins, c'est un dispositif sur arcade qui a finalement été retenu.

Il est difficile d'apprécier les limites sud du corps de bâtiment ouest dans cette phase de chantier (fig. 44 et 48). En effet, les indices sont absents du fait des multiples remaniements que ce secteur a subi postérieurement. Néanmoins, il apparaît à la lecture des élévations que les murs du bâtiment ouest (UC2.14/2.16 et

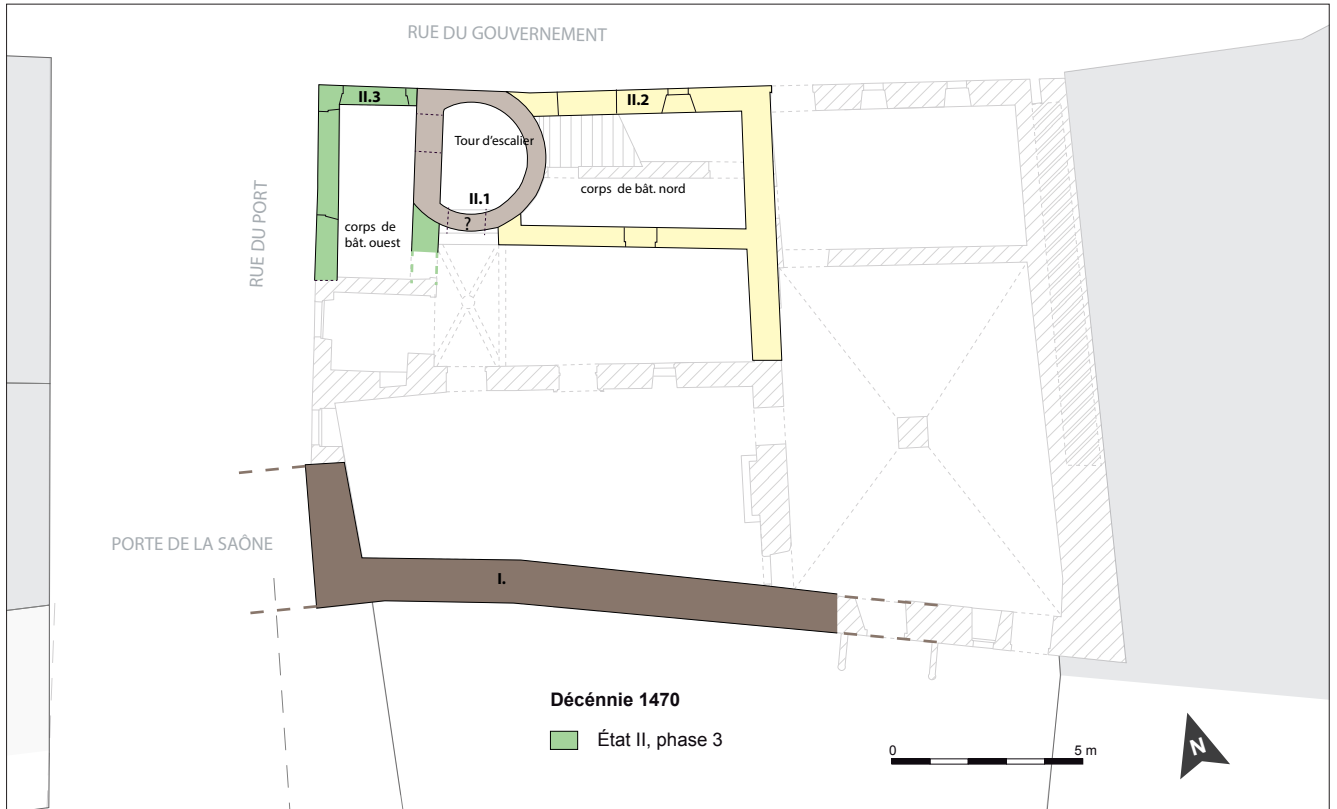


Illustration G : État II, phase 3 : Restitution en plan du corps de bâtiment ouest - (éch. : 1/200).

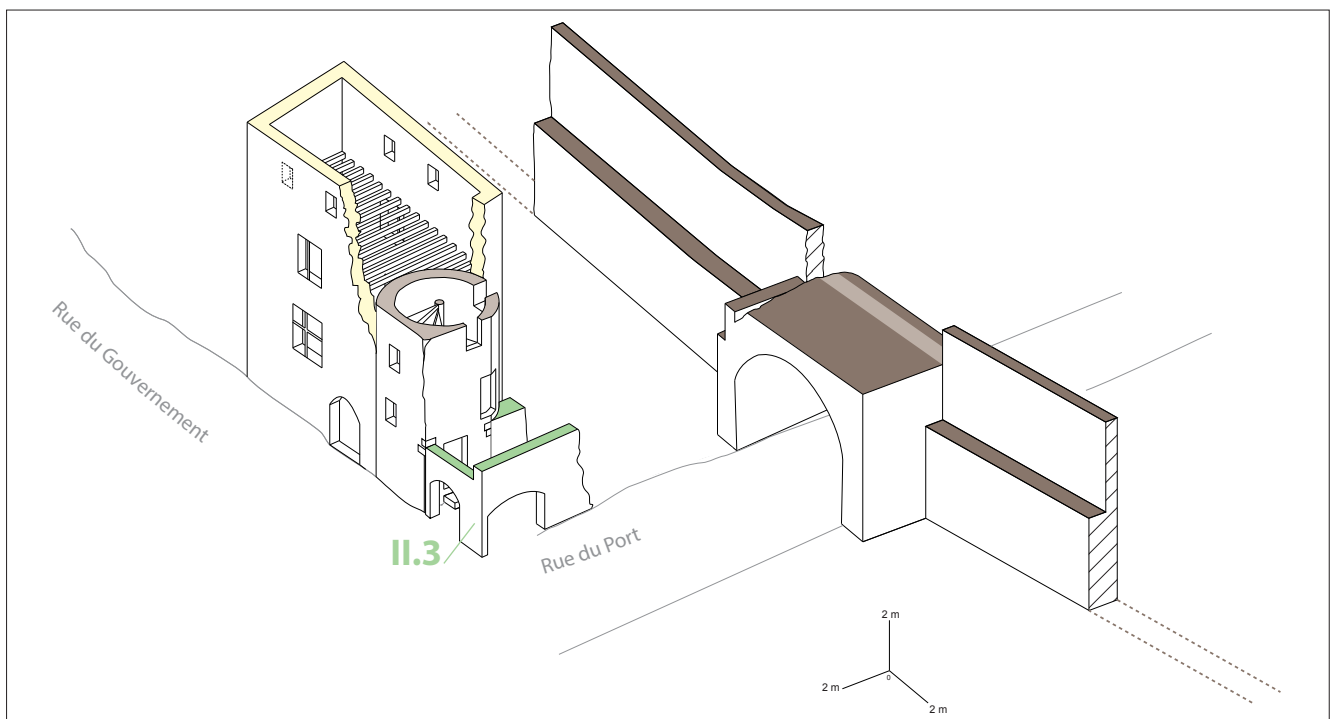


Illustration H : État II, phase 3 : Restitution axonométrique du corps de bâtiment ouest - (éch. : 1/300).

UC7.8) n'ont été que partiellement érigés. Les césures reconnues, notamment dans le mur ouest (UM2), indiquent que les maçonneries ont été laissées en attente. Il en est de même pour l'arase supérieure identifiée jusqu'à 176,05 m NGF. De toute évidence, la construction a été arrêtée brutalement. Le bâtiment ouest devait, visiblement dans le projet initial, abriter des boutiques en rez-de-chaussée, puisque largement ouvert, mais une modification de l'usage de ce bâtiment implique les transformations reconnues dans la phase 4 qui suit. Ainsi à peine commencé, le projet du corps de bâtiment ouest a été modifié.

Modification du projet et agrandissement (État II, phase 4) - (ill. I et J)

Dans cette phase de travaux (État II, phase 4), les nouvelles maçonneries ont été bâties sur les anciennes (UC1.14, UC2.14, UC7.8). Ainsi, les murs nord, ouest et est, ont été augmentés d'un étage (UC1.15 ; UC2.8, 2.9, 2.13) et étendus en direction du sud sur environ 3 m (**fig. 50 et 51**). La maçonnerie se caractérise par l'emploi de moellons irréguliers en calcaire doré et l'usage de quelques galets répartis de manière sporadique. Elle est mise en œuvre avec un mortier gris fin comprenant des petits graviers. Le mode de construction, les matériaux employés ne sont pas en rupture avec les phases précédemment observées.

En hauteur, le chantier a été arrêté avant la construction du troisième étage, entre 179,86 et 180,96 m NGF, soit entre 6,70 et 8,10 m de haut selon les murs. Au niveau de la façade ouest, rue du Port (UC UC2.8, 2.9, 2.13), l'arrêt de chantier a été observé sur toute la longueur de l'élévation (7,80 m), délimitée par deux chaînes d'angle. Il passe au milieu des piédroits de la fenêtre supérieure (B33) laissant supposer qu'il s'agit d'une interruption relativement brève dans l'avancement des travaux de la maison.

Le mur sud du bâtiment ouest, construit dans cette phase 4, (UC11.1 ; UC11.11) s'observe partiellement dans les étages de la maison (entre 175,26 et 182 m NGF) où il est préservé au milieu des multiples reprises des XIX^e et XX^e siècles, liées à l'installation de canalisations verticales (**fig. 52 et 53**). Ainsi au troisième niveau, une série de pierres superposées a été identifiée comme les vestiges de l'angle sud/est du bâtiment. Cet angle fait le pendant à la chaîne d'angle relevée sur la façade ouest (UC2.9), également partiellement détruite. Grâce à ces deux chaînes d'angle, on connaît précisément l'emplacement de la façade sud du bâtiment ouest (**ill. I**).

Le mur oriental, de ce dernier (UC7.21) a été repéré depuis la galerie du troisième niveau (179,20 m NGF) (**fig. 54**). Il se trouve conservé sur quelques centimètres de haut en appui sur le mur ouest de la tour d'escalier déjà construite (UC7.22). Les niveaux inférieurs de ce mur sur cour ont été profondément remaniés jusque dans le sous-sol. On en retrouve des restes dans les fondations (UC7.18).

Les vestiges des fondations de l'agrandissement du bâtiment ouest ont été reconnues sur trois murs (UC2.30, 7.18 et 9.1) lors du creusement de la fausse d'ascenseur dans la salle (R6) (**fig. 55**). Ce sondage dans le sol du bâtiment ouest a révélé la présence d'une fondation ancienne (UC9.1) avec un passage ménagé, côté est, le long du mur sur cour¹⁸. Ce dispositif peut laisser entendre qu'un mur de refend subdivisait l'espace de rez-de-chaussée. Aujourd'hui, c'est un mur très récent qui a été reconstruit en brique sur cette fondation ancienne.

À partir des faits observés sur le terrain, on peut dire que le bâtiment ouest possède, à la suite de cette phase de chantier (État II, phase 4), son emprise définitive dans la disposition générale de la maison. Son plan barlong est relativement étroit ; 3,20 m de large par 8 m de long par hors œuvre. Son rez-de-chaussée était subdivisé par un mur de refend avec un passage entre les deux espaces (UC9.1) (**ill. I et J**). La construction du bâtiment ouest ne s'étend pas alors jusqu'à la porte de la Saône et le mur d'enceinte ménageant un espace libre (de passage), avec cette limite urbaine.

Les fenêtres – Lors de l'agrandissement du bâtiment ouest, l'arcade qui avait été installée en rez-de-chaussée lors de la phase précédente a été condamnée avec la construction de l'étage (**fig. 51**). Son bouchage (UC2.13) coïncide avec la mise en œuvre d'une fenêtre bien plus modeste (de 1 m par 0,65 m) (**fig. 56**). Il n'en demeure pas moins que cette ouverture a fait l'objet d'un traitement décoratif ; elle est surmontée

18 Le sondage réalisé dans la salle (R6) lors du creusement de la fosse d'ascenseur a permis d'observer très partiellement les niveaux de fondations de ces constructions. Ces observations décrites dans l'annexe 1 permettent tout au plus d'assurer que les niveaux de sol ont été fortement remblayés au moment des travaux, afin de créer un espace de lotissement aplani. Il est aussi envisager que le mur de refend UM9 avait un passage aménagé sur son côté est. La lecture de ce sondage confirme, s'il en était besoin, que le secteur sud du bâtiment ouest a été fortement perturbé par le passage de nombreuses canalisations et des remaniements divers.

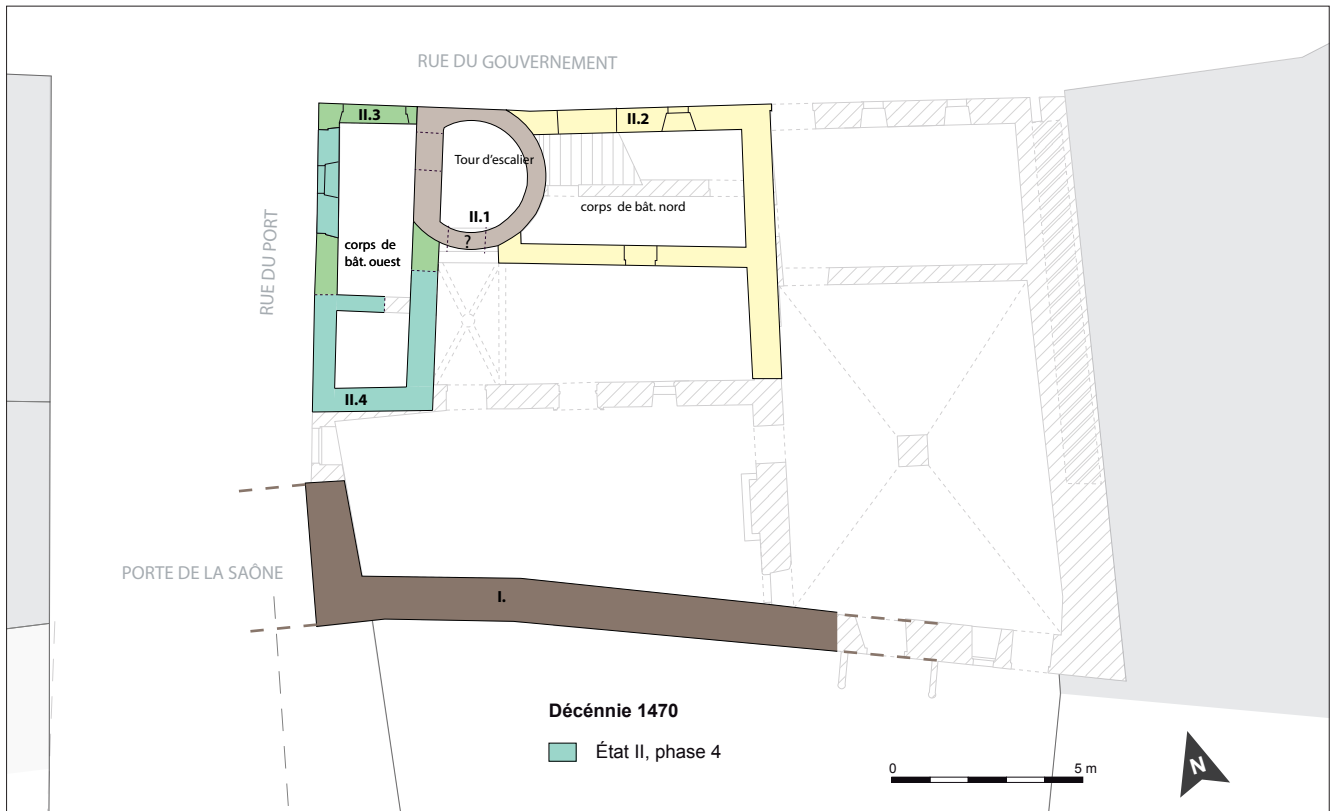


Illustration I : État II, phase 4 : Restitution en plan de la modification du corps de bâtiment ouest - (éch. : 1/200).

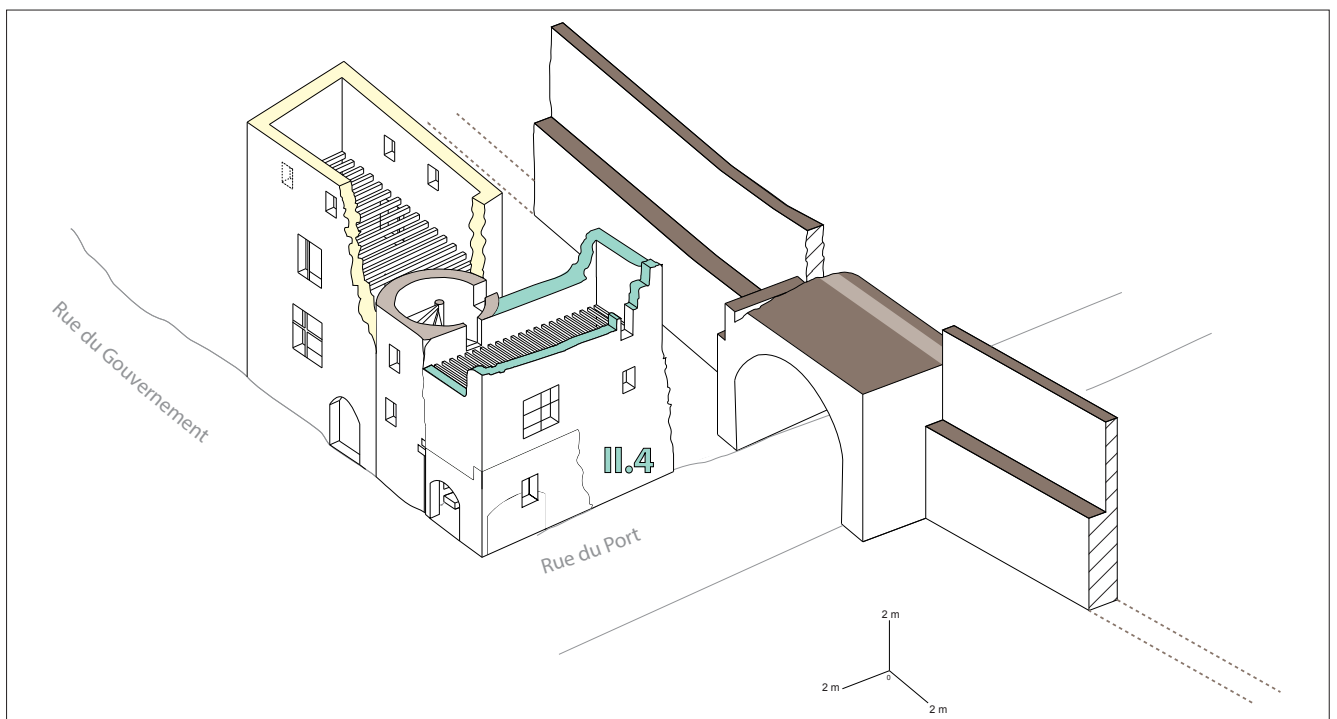


Illustration J : État II, phase 4 : Restitution axonométrique de la modification du corps de bâtiment ouest - (éch. : 1/300).

d'un linteau et piédroits encadrés d'une gorge portée par des bases prismatiques, caractéristique de la fin du XV^e siècle. Au niveau supérieur, l'étage était éclairé par deux ouvertures dont les appuis fonctionnaient avec un cordon mouluré, aujourd'hui intégralement buché. Dans la moitié nord du mur était aménagée une grande fenêtre à croisée (de 1,50 m par 1,30 m) sur bases prismatiques (fig. 57). Du côté sud, l'ouverture a des dimensions plus modestes (de 0,80 par 0,50 m) et se caractérise par un linteau en accolade soutenu par des piédroits également à bases prismatiques. Ces deux ouvertures ainsi sont également caractéristiques de l'architecture du XV^e siècle.

Chaîne d'angle et sculpture – Outre les ornements liés à la modénature des fenêtres, la chaîne d'angle nord (fig. 51 et 58) a été aménagée de manière à accueillir une sculpture. Cette niche en calcaire partiellement détruite se développe sur environ 2,40 m de haut. On peut se demander si la sculpture de saint Jean l'Évangéliste de plus d'1 mètre de haut, découverte lors des travaux dans un mur récent du rez-de-chaussée de la maison (fig. 59) n'était pas initialement située à cet emplacement. Les traces de brettage qui se trouvent au revers de la sculpture et celles qu'on observe au niveau de la niche sont les seuls éléments dont nous disposons pour envisager que la sculpture ornait l'angle nord-ouest de la maison.

Les planchers – L'étude des deux niveaux de planchers installés dans ce corps de bâtiment nous renseigne aussi sur la marche des travaux de charpente (fig. 60). D'après l'observation du scellement des solives encore en place dans les maçonneries, on voit très nettement que certains trous ont été anticipés lors de la construction des murs tandis que d'autres sont recrusés dans les élévations. La répartition de ces aménagements coïncide avec l'analyse des élévations. Les trous anticipés sont ménagés lors de la construction des murs ouest et est tandis que les solives, ancrées dans la tour d'escalier déjà érigé (État II, phase I), ont contraint les artisans à creuser des opes de scellement. Ces deux planchers se composent de solives (de 17 par 11 cm) installées dans la largeur (env. 2 m) de l'espace à couvrir selon des entrevous de 35 cm en moyenne. Les solives sont ornées d'une moulure élaborée à partir de gorges et de tores à listel (fig. 61)

La datation de l'année d'abatage des bois de sapin utilisés pour la confection des solives n'a fourni qu'un *terminus post quem*, après 1457(d). L'étude du bâti et l'élaboration d'une chronologie entre les chantiers permettent de préciser que le plancher est nécessairement postérieur à la date obtenue sur le solivage du bâtiment nord, vers 1474d. On est certainement peu de temps après cette date, autour des années 1476-1478d. Même si le profil des solives apparaît plus élaboré dans le bâtiment ouest (fig. 39 et 61), il n'apparaît pas ici comme un élément de datation précis et prouve que des formes de planchers différentes peuvent coexister à l'intérieur d'un même bâtiment, ainsi que cela a déjà été vu ailleurs¹⁹.

La mise en place des planchers offre, avant l'achèvement de la construction de l'hôtel, des niveaux de circulation. Les portes de la tour d'escalier, ouvrant dans un premier temps sur le vide, sont à la suite du chantier du corps de bâtiment pleinement en usage pour circuler dans l'hôtel toujours en cours de construction. À ce stade, les élévations se trouvent pratiquement toutes à la même hauteur à l'exception du corps de bâtiment nord laissé avec deux murs en attente de la poursuite de la construction de la tour d'escalier. C'est par ce chantier que les maçons ont poursuivi l'édification de la maison.

» 4.2.1.3 État II, phase 5 : Poursuite et fin de la construction de la tour d'escalier (ill. K)

La phase 5 correspond à la finalisation de la tour de l'escalier. Les observations concernant cette construction sont particulièrement visibles sur le mur nord (UM1) longeant la rue du Gouvernement (fig. 62). Le relevé du mur nord au-dessus de la tour d'escalier a mis en évidence deux ruptures verticales. Elles se développent sur environ 5 m de haut jusqu'au toit (entre 179 et 184 m NGF). Elles isolent une phase de chantier (UC1.8) qui, à l'évidence, correspond à la reprise de la construction de la tour d'escalier déjà érigée sur deux niveaux et contre le corps de bâtiment nord, deux parties de l'hôtel laissées en attente lors des premiers travaux (État II, phases 1 et 2). La reprise a également été observée depuis le troisième niveau de la galerie (UC7.5 et 6.1) (fig. 62-bis). Elle se situe (180,15 m NGF) à mi-hauteur des piédroits de la porte (B85) installée dans la tour d'escalier pour donner accès à la galerie. Dans cette nouvelle phase de chantier,

19 PARRON I., BOUTICOURT É., CHOPIN H., REYNAUD J.-Fr.. « Le palais épiscopal au Moyen Âge », *De mémoires de palais : archéologie et histoire du groupe cathédral de Valence*. I. Parron et J. Tardieu (dir.), Valence, 2006, p. 213

les maçons ont également bâti le belvédère et sa tourelle d'escalier demi-hors-œuvre (**fig. 63 et 64**). Seule la reprise au ciment (UC1.4, 1.9) du scellement des chevrons au sommet du mur nord crée une rupture dans cette construction. De même, la charpente d'enrayure en sapin et sa couverture en tuiles canal sont récentes.

Pour bâtir les murs, les maçons ont employé des moellons irréguliers en calcaire doré et blanc liés par un mortier très similaire à la maçonnerie des niveaux inférieurs. Les moellons les plus importants atteignent 20 cm de haut par 60 cm de long et les plus petits sont de simple plaquette de pierres de quelques cm d'épaisseur par 15 cm de long. Ces petits modules sont plus fréquents au niveau de la partie haute de la tour où les assises ont nécessité de suivre la forme arrondie de la tour. La pierre de taille est réservée au cul-de-lampe qui porte en encorbellement la tourelle d'escalier et aux baies.

Deux fenêtres ont été implantées au niveau du mur nord (**fig. 62**). Elles se situent à l'aplomb de celles situées aux niveaux inférieurs de la tour. La plus haute a été découverte à la suite de la dépose de l'enduit. Elle a été murée et recoupée à mi-hauteur lors de la reprise récente de la toiture (UC1.9). Ces ouvertures sont destinées à éclairer la cage d'escalier. Le belvédère est également pourvu de quatre fenêtres disposées sur toute sa circonférence pour offrir une vue panoramique au-dessus des toits. Remarquons que la typologie de ces fenêtres rompt avec celles implantées dans la partie basse de la tour. Les linteaux à simple gorge se substituent aux linteaux en accolade qui ornent les deux fenêtres des niveaux inférieurs. On retrouve, cependant, évoqué le motif de l'accolade au niveau du jour prévu pour apporter de la lumière dans la tourelle d'escalier (**fig. 65**). Cette petite ouverture a été taillée dans un seul bloc de calcaire doré. Avec la surélévation de la tour, les portes des étages ont été installées dans la cage d'escalier pour distribuer les étages du corps de bâtiment nord. De même, les deux portes du 3^e niveau sont terminées dans cette campagne travaux (État II, phase 5), celle au sud, sur cour, ne donne pour l'instant que sur le vide celle à l'ouest permet de circuler sur le plancher installé dans la phase de travaux précédente (État II, phase 4). À l'aplomb de ces portes, deux autres sont positionnées lors de l'achèvement de tour d'escalier en prévision des futurs travaux.

À ce stade du chantier, l'achèvement de la tour d'escalier met donc un terme à la construction du gros œuvre du bâtiment nord avec certainement l'achèvement de sa charpente et la pose de sa couverture (**ill. K**). Alors que deux zones de chantier restent encore suspendues ; les deux derniers niveaux du bâtiment ouest ne sont pas encore érigés ; la cour reste ouverte (UM10) en attend que son mur oriental soit liaisonné à une nouvelle construction. C'est le chantier de cette nouvelle construction qui s'ouvre au sud de l'ensemble déjà réalisé.

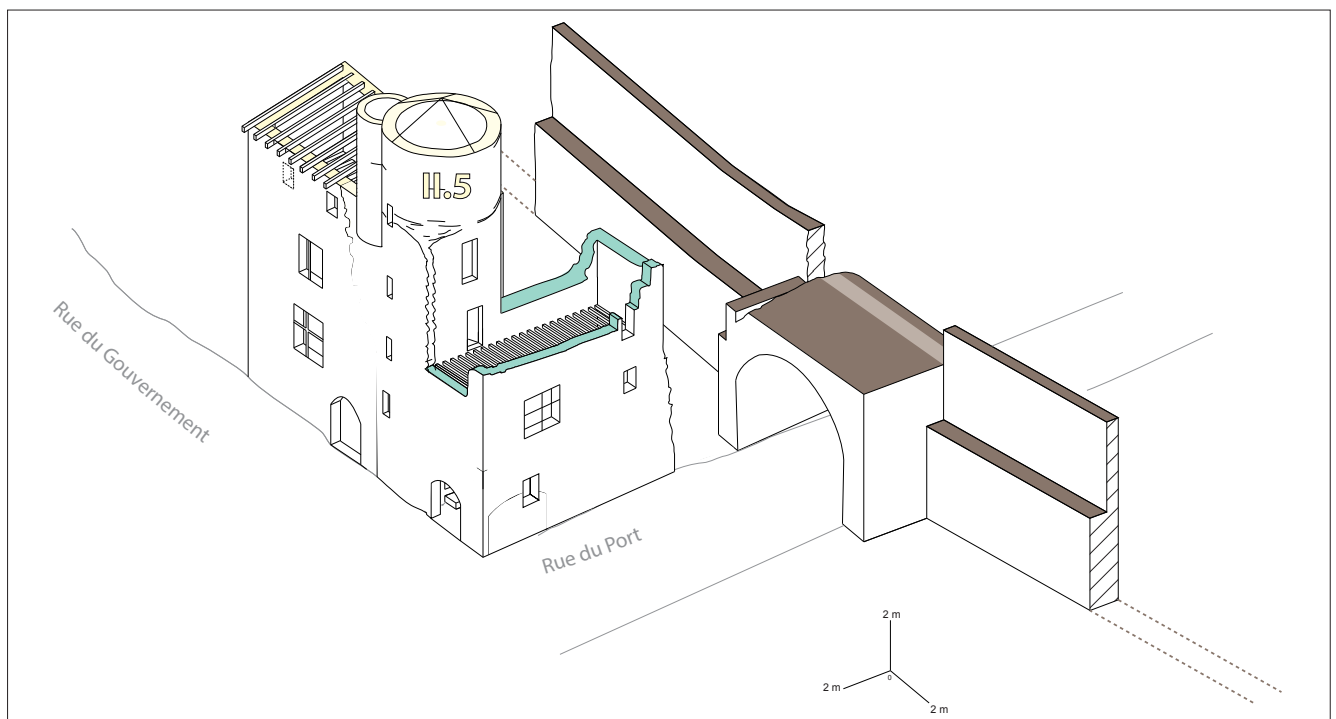


Illustration K : État II, phase 5 : Restitution axonométrique de la tour d'escalier - (éch. : 1/300).

» 4.2.1.4 État II, phases 6, 7 et 8 : la construction du bâtiment sud (1476-1478) (ill. L, M, N et O)

L'étude du mur ouest (UM2) qui longe la rue du Port et du mur sud (UM11) sur cour ainsi que les murs intérieurs situés dans la moitié sud de la maison livrent de nombreux indices sur le chantier du corps de bâtiment sud. L'analyse de la façade sud en 2001 (Ceriah) a aussi été d'un apport intéressant pour notre analyse. Le croisement des données rassemblées établit que le bâtiment sud a été érigé en trois phases successives (État II, phase 6 ; État II, phase 7 ; État II, phase 8), correspondant à une mise en place des niveaux, en appui sur le mur et la porte de l'enceinte.

Construction du 1^{er} niveau (État II, phase 6)

La construction du 1^{er} niveau du bâtiment sud (État II, phase 6) a été identifiée depuis le parement extérieur du mur ouest (UM2) (**fig. 66**). Elle se présente sous la forme d'une bande étroite (UC2.19) d'environ 7,50 m de haut par seulement 2,50 m de large prise entre deux élévations préexistantes qui sont l'enceinte de la ville (UC2.20, 2.21, 2.22) (État I) et le bâtiment ouest (UC2.9) (État II, phase 4). Son arase supérieure s'aligne (179,76 m NGF) avec celle du mur de l'enceinte reconnue au niveau de l'angle de la maison (UC2.26) et sur la façade sud (cf. Ceriah 2001) (**fig. 67**). On a pu constater que l'espace au-dessus de porte de la Saône (177,67 m NGF) n'a pas été bâti lors de cette phase de travaux. Il s'agissait peut-être, pour les maçons, de ménager un accès pour approvisionner le chantier et le levage des matériaux.

Le mur sur cour (UM11) conserve aussi ce premier niveau de construction (UC11.38) (**fig. 68**). La rupture horizontale marquant la fin de ce chantier a été observée sur toute la longueur de l'élévation. Elle se situe à mi-hauteur du second niveau de l'hôtel, à environ 5,50 m du sol actuel (177,21 m NGF). On retrouve cette rupture au niveau des intérieurs (**fig. 69**).

Quant au mur oriental du bâtiment sud, ses vestiges sont à rechercher dans le prolongement du mur de la cour (UM10) laissé en attente dans sa partie supérieure lors d'une campagne de travaux ultérieurs (État II, phase 2) (**fig. 35**). Mais celui-ci n'a pas été reconnu au niveau du rez-de-chaussée en raison des importantes restructurations du XVI^e siècle (État III) puis du XIX^e siècle. Cependant, le plancher du rez-de-chaussée fournit la position exacte du mur oriental du bâtiment sud (**fig. 70**). Cet ouvrage de charpente du XV^e siècle (cf. Annexe 5) conserve trois poutres²⁰, en place dans la moitié orientale de la salle R1, dont la première se trouve être une poutre de rive c'est-à-dire qu'elle a été conçue pour être contre le mur. Après vérification, on constate, côte nord, que l'about des trois poutres a été installé en même temps que le montage du mur (UC11.38) et scellé avec le même mortier (**fig. 71**). L'ensemble est donc parfaitement homogène²¹. On en conclut donc que le mur nord (UC11.38) et le plancher (poutres) ont été construits en même temps. La poutre de rive est donc en place et confirme que le mur oriental du bâtiment sud se situait, en dépit des profondes reconstructions (portes, cheminées...) dans le prolongement du mur de façade du bâtiment nord et du mur de la cour (UM10) laissé en attente.

Constructions des niveaux supérieurs (État II, phases 7 et 8)

Sur le premier niveau, haut d'à peu près un étage et demi, l'étude des élévations démontre que les maçons ont poursuivi la réalisation des étages supérieurs en deux tranches (**fig. ill. N**). Ces dernières ont été révélées par une planée de mortier horizontale mise en évidence sur les parements, à environ 9,50 m de haut (env. 182 m NGF) et qui sépare le troisième niveau du dernier, situé sous comble.

Phase 7 – Au niveau du mur ouest, la reprise (UC2.27) s'implante sur le rez-de-chaussée déjà bâti et sur la porte de la Saône (UC2.24), mais aussi contre et sur le mur de l'enceinte (UC2.26) (**fig. 66**). Ce dernier raccord, sans liaisonnement, est à l'origine de la fissure verticale, visible avant les travaux à proximité de la chaîne d'angle qui se retourne sur le mur sud. Au niveau du mur de la cour, on retrouve (UC11.28) sur son parement extérieur la limite de ce rehaussement, haut d'environ 5 m (181,98 m NGF) et visible sur toute sa longueur (**fig. 68**). Cette surélévation a également été reconnue au niveau du parement intérieur (UC11.2, 11.15), entre 177,82 m et 181,85 m NGF (**fig. 69**).

20 À l'origine, cinq poutres formaient la structure de ce plancher. Celles de la moitié ouest ont été remplacées lors de travaux récents.

21 Ce n'est pas le cas côté sud puisqu'ici l'extrémité des poutres a été ancrée dans le mur d'enceinte préexistant (état I). Les opes de scellement ont été recreusés (UM3).

L'extrémité orientale du bâtiment sud est à rapprocher de la chaîne d'angle (UC10.2) découverte lors de l'étude des deux derniers niveaux de la maison (entre 179,83 et 184,98 m NGF) (**fig. 72 et 73**). Cette chaîne épargnée des reconstructions est marquée par une reprise et par un changement de modules (181,92 m NGF) qui correspondent à la ligne de la surélévation observée plus nettement sur les autres murs (UM2, 11). Cette chaîne d'angle qui correspond à l'angle nord/est du bâtiment sud est à mettre en lien avec la chaîne d'angle et les niveaux de construction repérés lors de l'étude de la façade sud (Ceriah), en 2001 (**fig. 67**).

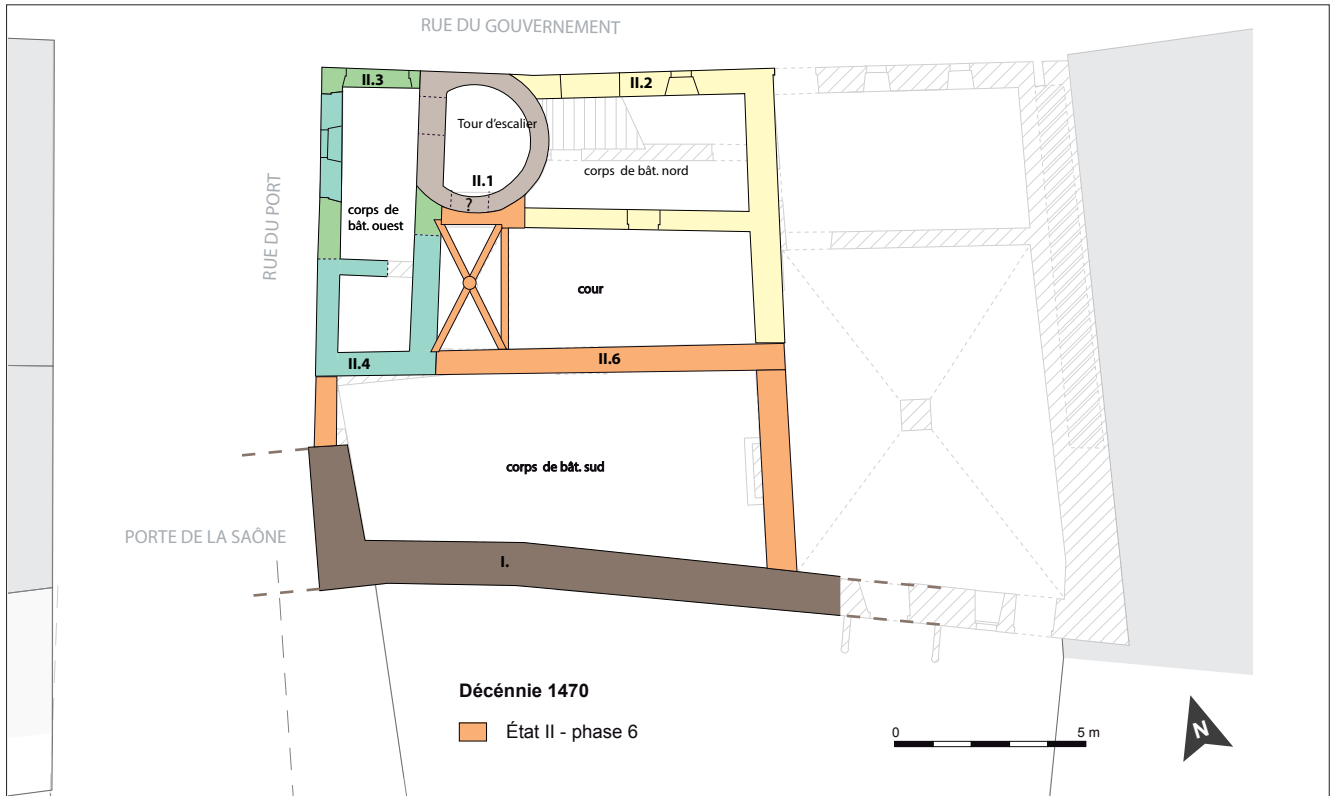


Illustration L : État II, phase 6 : Restitution en plan du corps de bâtiment sud - (éch. : 1/200).

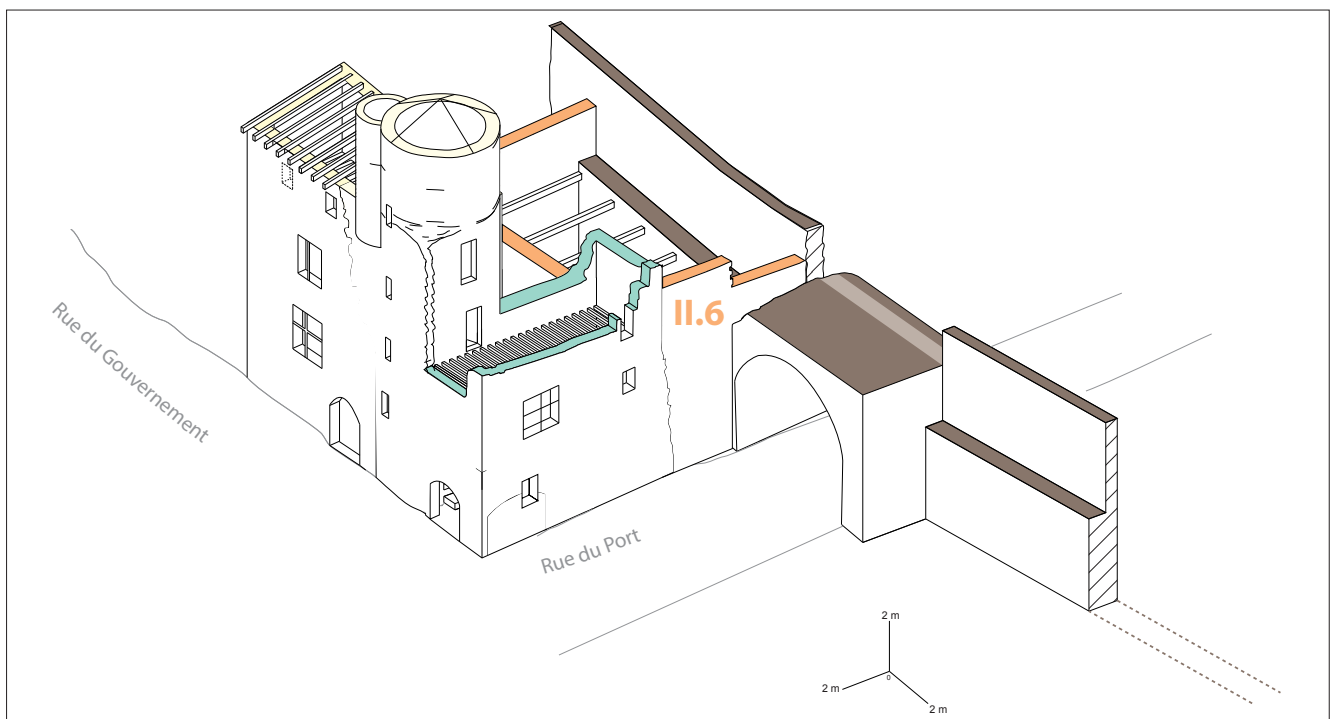


Illustration M : État II, phase 6 : Restitution axonométrique du corps de bâtiment sud - (éch. : 1/300).

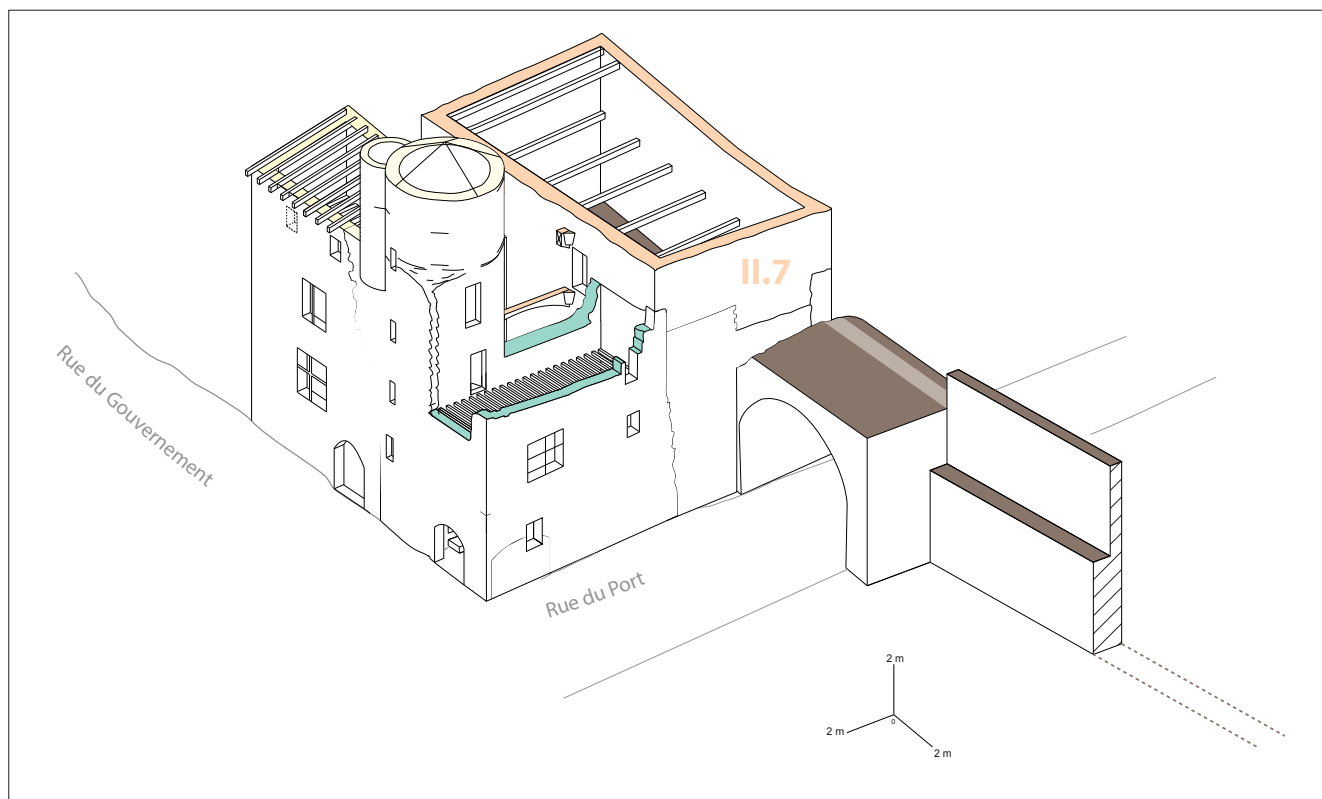


Illustration N : État II, phase 7 : Restitution axonométrique du corps de bâtiment sud - (éch. : 1/300).

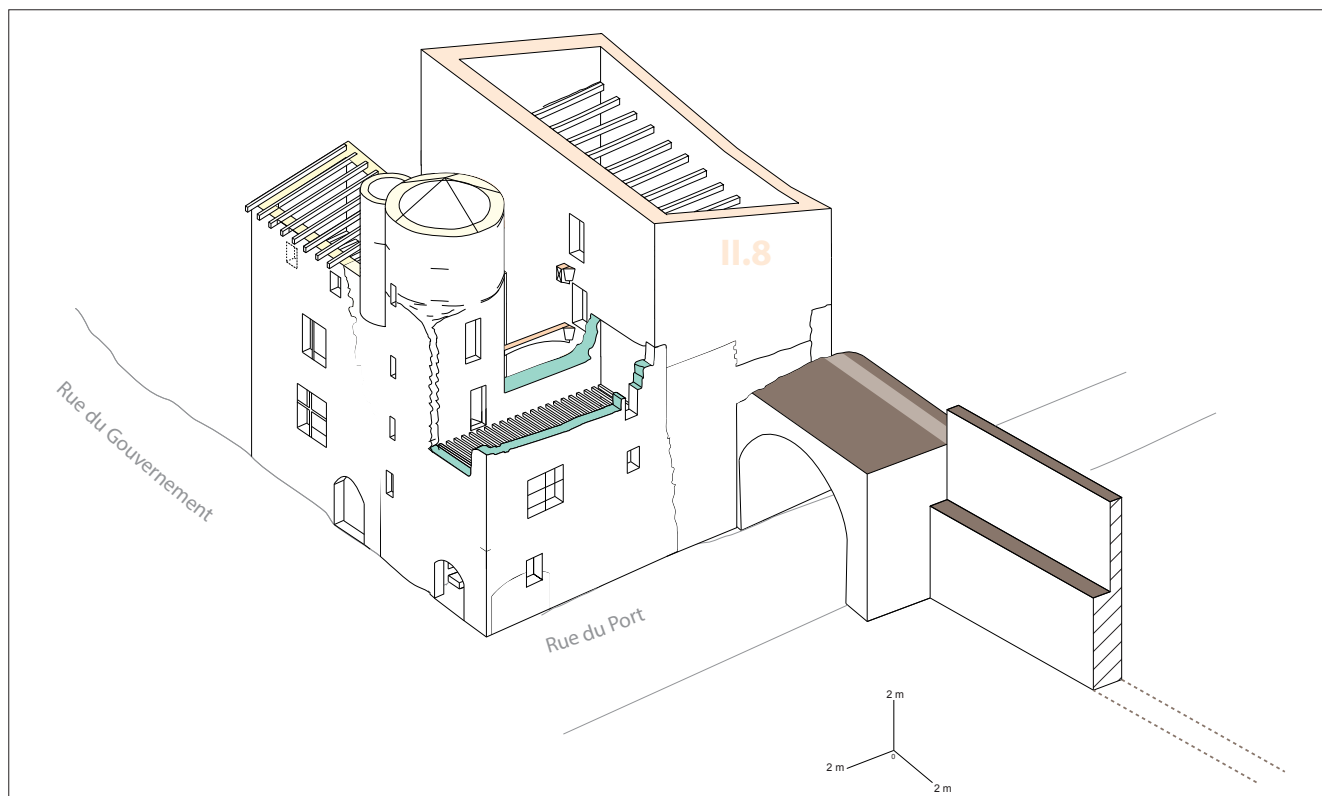


Illustration O : État II, phase 8 : Restitution axonométrique du corps de bâtiment sud - (éch. : 1/300).

Au terme de ce chantier (État II, phase 7), la surélévation du bâtiment sud correspond à la construction d'un peu plus d'un étage. Outre les travaux de maçonnerie, elle intègre la mise en place des poutres du plancher du deuxième et du troisième niveau sous comble. Les premières sont encore en place (**fig. 74**), elles reprennent le même dispositif qu'au niveau du rez-de-chaussée mais ici les poutres (de 31 par 21 cm) ont leurs arêtes ornées d'un tore réuni par une double gorge (**fig. 75**). À l'étage le plancher mis en œuvre avec la surélévation se déduit de ligne de négatifs de ses poutres retrouvés noyées dans les travaux du XVIII^e siècle (181,85 m NGF) (**fig. 69**). À ce niveau le plancher était constitué d'une série de dix-huit poutres de section plus petite (25 par 18 cm), mais par conséquent très rapprochées les unes des autres (80 cm) à la manière d'un solivage.

Phase 8 (ill. O) – La construction du troisième niveau s'est achevée par un arrêt de chantier horizontal. Sur cette arase, les maçons ont surélevé conjointement les quatre murs du corps de bâtiment sud. La maçonnerie de ces élévations se caractérise principalement par l'usage de moellons calcaire doré, brut de carrière, parfois dressés sur une face, et disposés selon des assises relativement régulières. Les modules des moellons peuvent atteindre jusqu'à 50 cm de long par 20 cm de haut. On rencontre mêlés à cet appareil des calcaires blancs mais aussi quelques galets et bouts de tuile pour reprendre l'horizontalité des assises de pierre. Le mortier est largement employé pour sceller et régulariser les espaces entre les modules de pierres très irréguliers. Il se singularise par un sable grossier comprenant des petits graviers, des cailloux et des petits nodules de chaux.

À l'ouest, rue du Port, l'extension (UC2.28) correspond à la réalisation du pignon ouest du bâtiment (**fig. 66**). Elle est comprise entre deux chaînes d'angle dont celle située côté nord, a été bâtie à l'aplomb de celle du corps de bâtiment ouest. Cette superposition atteste bien de la chronologie relative des phases de construction entre les bâtiments ouest et sud.

Sur le mur opposé (**fig. 72**), pignon est, on retrouve la chaîne d'angle nord/est déjà identifiée dans les niveaux inférieurs (UC10.1). Une seconde zone de maçonnerie (UC10.28), isolée au milieu des reconstructions, est apparue contemporaine de cette phase de travaux. Elle devait être liée à la chaîne d'angle localisée sur la façade sud (Ceriah 2001) (**fig. 67**). Ainsi, les quatre chaînes d'angle retrouvées au dernier niveau confirment bien l'emprise du corps de bâtiment sud dans le volume général de la maison actuelle. L'analyse portée sur le mur pignon oriental a révélé une unité de construction (UC10.14) dont la partie supérieure se termine en pente. Cette inclinaison coïncide avec la limite de la toiture primitive (**fig. 72 et 76**). À partir de cet indice, il est possible de restituer la pente complète du mur à environ 18° et son faite culminant à environ 13,60 m du sol actuel (185,60 m NGF). La hauteur du toit ainsi mise en évidence sur le mur pignon oriental donne un repère précis pour restituer un toit à un seul versant sur l'ensemble du corps de bâtiment sud. Une forme de toit que les travaux successifs ont visiblement maintenu lors des réfections des couvertures.

Les baies

Plusieurs baies ont été aménagées dans ce corps de bâtiment sud. Le rempart conservé sous le mur sud de la maison n'a visiblement pas été percé pour installer de portes donnant de plain-pied sur l'extérieur avant le XVI^e siècle²² d'après les observations conduites sur la façade sud en 2001. Il faut cependant rester prudent sur cette éventualité car, au rez-de-chaussée, comme dans les étages, les nombreuses ouvertures créées au XVIII^e siècle et plus récemment ont probablement entraîné la destruction des dispositifs anciens. D'autant que deux baies, caractéristiques du XV^e siècle, se trouvent en place au dernier niveau d'habitation. Il s'agit de fenêtres surmontées d'un arc en accolade qui servaient à éclairer la salle sous comble peu élevée de ce côté sud de l'habitation.

Dans la façade ouest, une fenêtre (B30) a été implantée à la hauteur du second niveau partiellement construit avec le rez-de-chaussée (État II, phase 6). Son emplacement dans le mur a été contraint par l'emprise de la porte de la Saône. Elle se caractérise par ses piédroits à base prismatique d'où se développe un faisceau de moulures en gorges se retournant sur sa traverse et sur son linteau (de 1,30 m par 60 cm).

Au niveau supérieur, une seconde ouverture (B34) a été aménagée sur le même axe vertical mais ici l'ornementation est plus simple (État II, phase 7). Le profil en gorge des piédroits se retourne sur le linteau

22 CERIAH 2001.

pour former un arc en accolade similaires aux fenêtres des corps de bâtiment ouest et nord. La fenêtre adopte aussi des proportions moins importantes (env. 90 par 50 cm).

Le même type d'ouverture (B74) est conservée au rez-de-chaussée du mur sur cour (UC11.38). De taille modeste (de 70 par 40 cm), elle est apparue comme la seule fenêtre du XV^e siècle conservée de ce côté de la maison. Pour les niveaux supérieurs, on peut éventuellement, envisager que des fenêtres anciennes se trouvaient à l'emplacement des deux fenêtres du XVIII^e siècle (UC11.27 et 11.29), à défaut de quoi les intérieurs auraient été très peu éclairés par la lumière naturelle. La substitution de fenêtres par d'autres, plus grandes, plus modernes, est un phénomène assez fréquent. On l'observe au niveau des portes donnant accès à chaque étage dans les galeries implantées entre le corps de bâtiment sud et nord (B65 et 78). Celles des deux premiers niveaux ont été largement reprises en sous-œuvre aux XVIII^e et XIX^e siècles (UC11.42 et 11.26). Les piédroits sur base prismatique de la porte (B90) médiévale (UC11.19) du troisième ont été redécouverts lors de la restauration derrière un lambrissage du XVIII^e siècle mettant aussi en évidence une retaille de son linteau. En fin de compte, seule celle du quatrième couverte d'un arc en accolade n'a pas été modifiée au cours des reconstructions successives. Ces portes du XV^e siècle, modifiées aux époques Modernes et Contemporaines, ont toujours fonctionné avec les galeries.

Pour conclure sur les phases 6, 7 et 8, nous avons ainsi pu établir que le chantier du corps bâtiment sud s'est déroulé en trois phases de travaux correspondant à l'élévation des murs et la mise en place des poutres et des planchers. L'objectif du premier chantier (phase 6) était d'implanter et d'ériger sur tout le rez-de-chaussée les quatre murs du bâtiment sud entre les éléments déjà bâtis. La hauteur du rez-de-chaussée ainsi atteinte autorise l'implantation des poutres porteuses du plancher qui sépare le premier et second niveau. Ces éléments de structure offrent un niveau de circulation et d'échafaudage pour la construction des parties supérieures. L'absence de trou de boulin dans les élévations va dans ce sens et plaide pour une construction depuis les intérieurs, à partir de plateformes de circulation installées sur les poutres, reprenant ici le même principe constructif des autres corps de bâtiment. Le même procédé constructif a été répété pour la construction des étages, avec systématiquement le scellement des poutres au fur et à mesure de l'élévation des maçonneries.

L'analyse dendrochronologique atteste que les sapins employés pour la réalisation des poutres du plancher du second niveau (État II, phase 7) ont été abattus au cours de l'automne-hiver 1475-1476d. Ces dates permettent de situer la chronologie générale des trois chantiers du bâtiment sud autour de ces années. À ce stade, le solivage, les ais d'entrevous, et les pièces complémentaires comme les couvre-joints et les closoirs ne sont pas mis en place. Il s'agit d'un travail de finition qui sera réalisé plus tard, une fois le gros œuvre terminé. Avant d'en arriver là, les maçons et les charpentiers vont, en effet, achever de bâtir les deux niveaux supérieurs du bâtiment ouest.

État II, phase 9 : Achèvement du corps de bâtiment ouest (ill. P)

L'achèvement du dernier niveau du bâtiment ouest intervient après qu'aient été érigés la tour d'escalier et son belvédère, mais aussi le bâtiment sud. Sur la façade ouest, la reprise du chantier se situe à la hauteur de l'appui des fenêtres du troisième niveau (**fig. 77**) (179,78 m NGF). Ces travaux se suivent jusqu'au sommet du mur gouttereau, correspondant à un étage et demi (183,72 m NGF). On les suit aussi sur la façade nord (UC1.10) (**fig. 79**). La dépose de l'enduit a permis de repérer l'emplacement des chevrons de la charpente installée pour couvrir le bâtiment ouest. Ces négatifs sont précieux car ils révèlent la hauteur exacte de cette partie de la maison depuis le sol actuel (env. 11,30 m) et fournissent également des indications pour restituer une charpente comprenant des chevrons plus hauts que larges (env. 28 par 12 cm) répartis selon un entraxe d'environ 60 cm. La faible largeur de l'espace à couvrir (2,50 m) laisse envisager que ces chevrons de forte section, ancrés entre les murs ouest et est du bâtiment, formaient l'intégralité de la structure destinée à en supporter le voligeage et la couverture. La seule pièce complémentaire à ajouter à ce dispositif est un arêtier destiné à reprendre l'appui des empannons et ainsi l'arête entre le versants ouest et nord du corps de bâtiment.

La construction du dernier niveau du bâtiment ouest comme celle des niveaux inférieurs n'a pas laissé de trou dans la maçonnerie liée à la mise en place de boulin. L'absence de ce système d'échafaudage ancré suggère que les maçons ont érigé les murs, comme ceux des autres bâtiments, depuis l'intérieur du bâtiment en se servant des planchers du second niveau, puis du troisième. Les réalités observées sur le terrain tendent

à confirmer cette hypothèse. Tout d'abord, les solives qui forment la structure porteuse des planchers ont d'une part été mises en œuvre avec les murs. Ensuite, elles ont été profondément ancrées dans la maçonnerie, certaines sont mêmes visibles depuis le parement extérieur (fig. 79). Un tel dispositif assurait aux planchers une parfaite résistance et stabilité sur lesquels il était possible d'installer des échafaudages plus légers, type tréteau, permettant de construire les parties inaccessibles depuis le solivage.

Pour bâtir les murs, les maçons utilisent toujours les mêmes matériaux : moellons irréguliers, mais aussi quelques galets et des fragments de tuile pour rattraper les assises. La chaîne d'angle qui assure la jonction entre les deux murs est en pierres de taille dressées dans un calcaire doré. Ces matériaux épars sont liés par un mortier fin comprenant des petits graviers, des fragments de végétaux et quelques petits coquillages.

Avec les constructions des murs et la pose des poutres des planchers, le projet prévoyait la mise en place de fenêtres dans le mur ouest (UC2.1 et 2.7). Celles du troisième niveau (B31 et 33) reprennent le même ordonnancement et la même typologie que celles du niveau inférieur (B116 et 29). La première (B31), partiellement reconstruite, était dissimulée sous l'enduit récent de la façade. Il s'agit d'une grande fenêtre dont les éléments retrouvés en place ou réemployés permettent de restituer une fenêtre à croisée de même dessin que celle mise en œuvre au niveau 2 lors de la phase précédente (UC2.8 et 2.9). Sur la même ligne horizontale se trouve une seconde fenêtre (B33) plus modeste qui apportait un complément de lumière. Elle se caractérise par son linteau orné d'un arc en accolade. C'est le même modèle de fenêtre qui a été employé pour l'étage sous comble (B35 et 36). À ce niveau sur les deux fenêtres, une seule est en place (côté sud), la seconde (B35) a été réemployé au XIX^e siècle lors d'une reprise importante (UC2.2) du mur sur pratiquement toute sa hauteur. Tout laisse à penser qu'elle a été réinstallée au même emplacement qu'à l'origine.

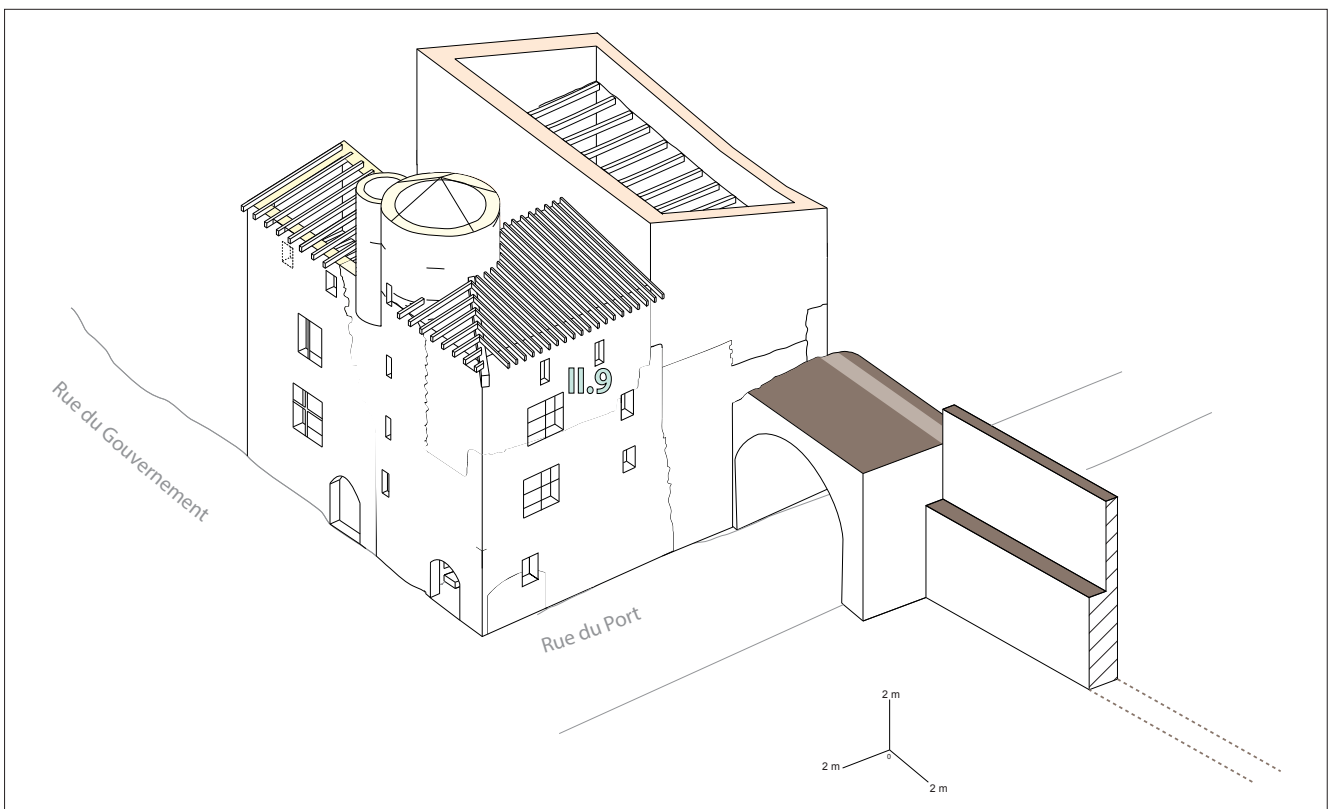


Illustration P : État II, phase 9 : Restitution axonométrique du corps de bâtiment sud - (éch. : 1/300).

4.2.2 Achèvement des travaux et le second-œuvre (ill. D à P)

On a pu retracer, grâce à la lecture des élévations, les neuf phases de chantier qui aboutirent, vers 1476, à la construction de trois corps de bâtiment organisés en U autour d'une cour fermée par un mur resté inachevé (**fig. 72**). Elles concernent principalement le gros-œuvre, la construction des murs avec la mise en place des ouvertures et le scellement des poutres des planchers. À la suite de ces travaux, un certain nombre de réalisations viennent achever la construction de la maison. L'étude du bâti apporte des précisions tant sur l'achèvement des galeries de circulation que sur des travaux de second-œuvre comme l'enduit des façades ou la pose des pièces complémentaires des planchers.

» 4.2.2.1 Les galeries entre les bâtiments

Les trois corps de bâtiment (nord, sud et ouest) qui se développent sur quatre niveaux d'habitation autour d'une cour ont évidemment été conçus avec des organes de circulation voués à les relier entre eux (État II, phase 7). L'escalier en vis est au centre du système (**fig. 12, 27, 29 et 80**). Il a été érigé entre le corps de bâtiment ouest et celui situé au nord afin d'en desservir les étages. Le bâtiment sud, dernier à avoir été construit, ne disposait pas de son propre escalier. Il a été raccordé à celui existant par trois niveaux de galeries superposées implantées dans l'extrémité ouest de la cour (**ill. L**).

Les galeries des deux premiers niveaux sont installées sur des voûtes d'ogives tandis que celle du troisième est portée par un plancher de bois (**fig. 81**). Toutefois, ce niveau était aussi couvert d'une voûte. En effet, on observe la présence des sommiers encore en place dans les trois parements de la galerie : tour d'escalier (UC6.2 et 6.3), bâtiment ouest (UC7.2) et corps de bâtiment sud (UC11.19) (**fig. 81, 82**). Le tracé de cette voûte est également conservé entre les reconstructions moderne (UC7.1, 7.6) et contemporaine (UC7.3).

Le projet de galeries reliant le bâtiment sud a été imaginé dès le début des travaux de la maison du XV^e siècle puisque, nous l'avons vu, des portes avaient été créés dans les étages de la tour d'escalier (États II, phases 1 et 5) pour ouvrir sur ce système de circulation. En dépit de cette anticipation, l'étude fait apparaître que les sommiers des voûtes des galeries n'avaient pas été prévus, contrairement aux portes. En effet, côté nord, au-dessus de ces dernières, il a été établi que l'appareil du mur tournant de la tour d'escalier (UM6) a été recreusé pour loger les sommiers (**fig. 81B**). Le mur sur cour du bâtiment nord a même été entièrement ouvert (UC8.9) (**fig. 83**). Ce que l'on constate dans les étages se vérifie au rez-de-chaussée (**fig. 84 et 85**). La mise en place du sommier ouest a contraint les maçons à démonter le mur sur cour (UM7) et à planter un puissant piédroit de l'autre côté (est) afin de reprendre les charges de la retombée de la voûte. Les sommiers et les voûtes de chaque niveau de galerie ont donc été systématiquement installés dans une phase postérieure à la construction de la tour d'escalier. À l'inverse, les sommiers qui se trouvent du côté opposé (UC11.19) sont parfaitement liés à la construction du mur du bâtiment sud (**fig. 81C**) et son phasage.

La chronologie relative des phases de chantier suggère que c'est après la construction des niveaux supérieurs du corps de bâtiment ouest que le système de circulation par galerie a pu être complètement achevé (État II, phase 9).

La mise en place des galeries à l'achèvement des bâtiments permet d'implanter les niveaux de planchers en fonction de la révolution de l'unique escalier desservant les étages de plusieurs corps de bâtiment. La réalisation des galeries en fonction de l'existant n'empêche toutefois pas certaines adaptations. Au troisième niveau, par exemple, un emmarchement complémentaire a été bâti dans l'embrasement des portes de la tour d'escalier. On peut l'interpréter comme un rattrapage de niveau (**fig. 27**). En dehors de ce réajustement, le procédé constructif prévient d'éventuels désordres provoqués par le raccordement de plusieurs bâtiments autour d'un escalier en vis. C'est le constat qu'on a fait lors de l'étude des galeries de la maison François Ier à Saint-Étienne où les constructeurs ont trouvé des solutions pour lancer des galeries entre des élévations préexistantes et pour s'adapter au manque de cohérence entre leurs différents niveaux²³. Ce décalage les a même contraints à abandonner leur projet initial de galeries voûtées au profit d'un système mixte mettant en œuvre, au premier niveau, un arc de pierres en façade dissimulant un plancher de bois. Et pour le deuxième et troisième niveaux, seules des galeries de bois ont été lancées entre les deux maisons ; les culots qui devaient recevoir la retombée des voûtes ont servi à installer des potelets de renfort pour supporter les planchers.

23 BOUTICOURT É., Étude des ouvrages charpentés, in : DEVILLECHAISE A., Saint-Étienne, La maison dite François Ier, 5 place Boivin, RFO, 3 vol., Archeodunum, SRA Rhône-Alpes, Lyon, 2011.

» 4.2.2.2 *Un enduit de finition*

À l'achèvement des travaux de maçonnerie, un enduit de finition a été appliqué sur les parements de la maison du XV^e siècle. Les fragments de fines couches de mortier talochées retrouvés sur plusieurs parements indiquent, en effet, que les façades en pierres étaient dissimulées sous un enduit. Ils ont été observés pris au piège entre le corps de bâtiment nord (État II, phase 2) et l'extension orientale de la maison au XVI^e siècle (État III) prouvant l'ancienneté de cette couche de finition. Les zones enduites se trouvent essentiellement conservées au niveau des chaînes d'angle du bâtiment nord (UC1.1) et (UC10.23) (**fig. 86**). Elles ont également été observées sur la chaîne d'angle découverte sur façade sud par l'équipe du Ceriah²⁴ (**fig. 67**). Dans tous les cas, l'enduit lissé sur la pierre de taille est épais d'environ 2 cm. Il est badigeonné à la chaux laissant supposer une finition de surface relativement clair, peut-être blanche. Il n'a pas seulement été appliqué sur les chaînes d'angle, de très rares fragments d'enduits retrouvés sur les murs (UC10.6) laissent entendre que ce traitement de surface concernait l'ensemble des élévations maçonnées. Le badigeon de chaux recouvrait également les encadrements de fenêtres en calcaire doré. Les parements intérieurs enduits ou lambrissés au XVIII^e siècle n'ont pas apporté d'éléments sur le traitement des surfaces des espaces d'habitations pour les périodes antérieures. Ce que l'on connaît en revanche des aménagements intérieurs de second œuvre concerne le montage des pièces complémentaires sur les poutres des planchers mises en œuvre les murs.

» 4.2.2.3 *Les pièces complémentaires des planchers*

L'analyse des élévations, on l'a vu, a établi que les poutres destinées à recevoir les sols des étages ont été installées systématiquement dans les murs en même temps que ces derniers étaient bâtis. Ce n'est que dans un second temps qu'elles ont reçu les pièces complémentaires destinées à parfaire les ouvrages.

Pour les planchers des corps de bâtiment nord et ouest, dont les structures se composent seulement de solives (1 système) (vers 1476-1478d), le travail réalisé en second œuvre a consisté à établir l'aire de planches vouée à accueillir le sol de l'étage situé au-dessus. Ainsi, des ais d'entrevous²⁵ épaisses de 3 cm à 4 cm et larges de 30 cm à 40 cm en moyenne ont été clouées perpendiculairement sur le solivage (**fig. 60 et 87**). Ces longues planches, d'environ 3 m, ont été placées bord à bord, sans rainure et languette laissant ainsi toute une série de raccords visibles qui ont tendance à s'élargir avec la dessiccation du bois. Pour régler ce problème, des couvre-joints de profil trapézoïdal (5 cm), ont été installés dans de petites encoches, de même profil, creusées sur l'arête supérieure des solives (**fig. 87**). Leur répartition sous le plafond subdivise les entrevous en une succession de carrés, rythmant ainsi la sous-face des structures des bâtiments nord et ouest.

Bien entendu, cet ajout de pièces complémentaires s'observe aussi sur les deux planchers conservés dans le bâtiment sud mais ici, dans les grandes salles de la maison du XV^e siècle, le tâche des charpentiers a été plus important. Le travail de second-œuvre a, en effet, tout d'abord consisté à répartir le solivage selon des écartements réguliers (env. 35 cm), sur les poutres mises en place avec le gros-œuvre (**fig. 70, 74 et 88**). La superposition de deux rangs de pièces se justifie ici pour réaliser un ouvrage plus solide dans la mesure où l'espace à couvrir est plus grand (jusqu'à 5,20 m de large). Les solives (14,3 par 12 cm) ne portent pas directement sur les poutres mais par l'intermédiaire de corps de moulure (cimaises) fixés sur le dessus avec de puissants clous. Elles reçoivent le même type de pièces complémentaires que les planchers à simple solivage observés dans les bâtiments nord et ouest sauf que le dispositif est plus élaboré. Les charpentiers ont tout d'abord fermé les espaces vides créés par la superposition des poutres et des solives au moyen de petites planches appelées closoirs. Ces derniers d'une épaisseur d'environ 3 cm sont installés légèrement inclinés (70°), entre les solives et les corps de moulure cloués sur les poutres. Ils tiennent en place grâce à des encoches entaillées dans la joue des solives. Le sondage réalisé par-dessus la structure a permis de mettre en évidence un tracé réalisé sur les solives à partir d'un cordeau imprégné d'une poudre colorée (**fig. 89**). Ce repère permettait aux charpentiers d'aligner les encoches des closoirs selon un axe commun. Pour positionner les couvre-joints à la jonction des ais d'entrevous se sont des griffures qui ont pu ponctuellement servir de repère. Le dispositif de couvre-joint a été complété par des contre-couvre-joints cloués sous les ais d'entrevous et sur les closoirs (**fig. 88 et 90**). Ces baguettes, disposés en retour d'équerre des couvre-joints et parallèlement aux solives, n'obtiennent aucun raccord. Elles masquent les deux arrêtes supérieures des solives, souvent irrégulières, car imparfaitement équarries. Elles ont surtout une fonction décorative, celles de créer un jeu de carrés, comme une multitude de petits caissons (**fig. 74**). L'étude a aussi révélé que les

24 Ceriah 2001, p. 28-29.

25 On sait que les charpentiers pouvaient imprégner leur cordeau de noir de charbon, d'ocre ou de toute autre substance colorante.

couvre-joints étaient peints. Les motifs représentent des formes géométriques inspirés de végétaux (fig. 75). Les couvre-joints ont été ainsi ornés avant leur pose puisque les motifs se poursuivent sur leurs extrémités cachées dans les encoches qui les portent et qui les rendaient inaccessibles au pinceau (fig. 91). Certains ont été grossièrement repeints lors d'une précédente restauration.

Sur les couvre-joints, les ais d'entrevous cloués perpendiculairement sur les solives ont été rabotés au riflard pour offrir en sous-face une surface plane exempt de traces de débitage. À l'inverse, leur surface destinée à recevoir le sol de l'étage a été laissée brute de sciage. Les traces de scie que l'on observe forment de fins sillons rigoureusement parallèles et réguliers sur toute la longueur des planches (fig. 92 et 93). Cette organisation est caractéristique du passage d'une lame de scie actionnée mécaniquement. La proximité de la Saône laisse supposer que les planches ont été débitées au moyen de scies hydrauliques.

Si les solives et les pièces complémentaires installées sur les poutres des deux planchers sont identiques, celui de l'étage se différencie par la présence de moulures (fig. 70 et 74). Le profil des poutres comprend une mouluration de deux tores encadrant deux gorges, celui des solives se compose de deux tores à listel. La présence de ce décor au second niveau du bâtiment est probablement à mettre en lien avec l'étage noble de la maison, où se trouvaient les salles de réception. Cependant, au rez-de-chaussée, l'étude de la structure a mis en évidence que les deux premières solives nord avaient, contrairement à toutes les autres, une mouluration. Comme à l'étage, la première est ornée sur ses arêtes inférieures, d'un tore à listel tandis que sur la seconde les moulures sont restées inachevées. En effet, seules les joues des solives ont été moulurées au rabot alors que la sous face a été laissée brute. Ce constat suggère que ces deux solives sont certainement un surplus du lot préparé (avec moulure) pour l'étage et réemployé au rez-de-chaussée.

La datation obtenue sur une solive (automne-hiver 1476-1477d) et sur un corps de moulure du plancher du deuxième niveau (automne-hiver 1475-1476d) indique l'abatage des sapins et leur stockage probable sur au moins 2 années. Ainsi, l'ensemble des bois étaient disponibles dès 1477 pour être mis en œuvre à cette date ou peu après (cf. Annexe 5). Cette réalisation de second-œuvre fixe approximativement de manière certaine l'année à laquelle a été achevée la maison. L'étude montre qu'il s'est à peu près écoulé vingt-cinq années avant l'ouverture d'un nouveau chantier.

4.3 État III - L'hôtel des Bourbon (vers 1500) (ill. Q)

Les données acquises au cours de notre intervention croisées avec les observations effectuées sur la façade sud (Ceriah 2001) démontrent que l'ensemble édifié vers 1477, à savoir trois corps de bâtiments disposés en U et fermé par un mur oriental, a été agrandi de manière considérable par un nouveau bâtiment. En effet, cette nouvelle construction double pratiquement le volume habitable préexistant. Son plan d'ensemble est très proche de celui que l'on connaît aujourd'hui (fig. 8). L'oriel édifié avec la façade sud de ce bâtiment fait partie de ce projet. Les initiales P.A. retrouvées sur cet ouvrage à claire-voie en avant de la façade prouvent que l'on doit cette extension aux travaux conduits sous Pierre et Anne de Bourbon.

4.3.1 Construction du corps de bâtiment oriental

Si l'on décortique les données archéologiques, c'est tout d'abord l'étude du mur nord qui fournit les renseignements les plus significatifs pour saisir cette étape de construction liée au Bourbon (UC1.12) (fig. 94). Au deux tiers de son parement nord, une césure verticale marque une rupture depuis le sol jusqu'à environ 7 m de haut (179,60 m NGF). Elle correspond au raccord laissé par la construction d'un mur le long de rue du Gouvernement dans le prolongement du corps de bâtiment nord. Son tracé révèle que pour ce chantier les maçons ont démonté la moitié inférieure de la chaîne d'angle préexistante pour venir liaisonner convenablement le nouveau mur avec l'ancien (UC1.1). Ils n'ont pas estimé utile de suivre ce procédé constructif sur toute la hauteur du mur. L'essentiel était d'assurer la stabilité de l'ensemble sans nécessairement tout reprendre, des fondations jusqu'au sommet du mur gouttereau. Nonobstant, ce démontage les quatre pre-

mières assises en grand appareil de la chaîne d'angle du mur préexistant (UC1.1) ont été épargnées afin de servir de piédroit à la porte du rez-de-chaussée (B3) ménagée lors de ce chantier (État III) (fig. 95).

L'unité de construction (UC1.12) qui se développe depuis la césure verticale a été observée sur plus de 8 m de long en limite avec l'emprise de l'étude, correspondant à la mitoyenneté avec la maison voisine (fig. 94). Elle intègre le mur qui ferme la venelle entre les deux habitations. Sa limite supérieure (UC1.12) culmine à 8 m de haut (180,40 m NGF) passe sous les deux grandes fenêtres (B9 et B10) situées au centre du mur pour suivre une ligne horizontale qui se situe à 2 m du sol (175,21 m NGF). À l'évidence, cette limite en forme de U révèle que le mur a été largement démonté dans une phase de travaux postérieure (UC1.3) pour l'installation de quatre fenêtres et la reconstruction du dernier niveau (État IV, phase 1). Si l'on fait abstraction de cette importante reprise, le mur se développait initialement sur deux niveaux (180,40 m NGF). D'après les éléments conservés, il a été érigé à partir de modules de pierre calcaire (type Cruas) très irréguliers disposés sans réelles assises (fig. 96). Pour compenser le manque de régularité, les maçons ont utilisé une charge abondante de mortier reconnaissable par sa couleur beige, sa granulométrie fine et surtout sans gravier et sans nodule de chaux. Le mortier peut apparaître plus grossier et plus riche en chaux autour de la porte (B3) et des deux fenêtres (B1 et B2). Au revers du mur, le plancher contemporain de cette élévation se trouve maintenu en place quelques centimètres entre le second et troisième niveau, malgré la profonde reprise (UC1.3) du mur. Cet ouvrage de bois nous assure donc que le mur nord et le bâtiment comptaient au moins un niveau de plus, correspondant approximativement à la hauteur actuelle du mur (183,36 m NGF).

Le mur sud orné de l'oriel apporte des éléments complémentaires pour saisir plus globalement l'implantation de ce nouveau corps de bâtiment. Comme côté nord, il a été ajouté postérieurement contre une maison préexistante (Ceriah 2001, p. 39) (fig. 67-4). Les maçons ont répété le même procédé ; ils ont démonté la moitié basse du mur ancien pour le rebâtir avec le nouveau.

Les façades sud et nord sont-elles pour autant contemporaines ? On a tenté de répondre à cette question par l'observation du mur oriental (UM4) qui relie les deux élévations, mais les profondes reprises et destructions de ce dernier ne fournissent aucune réponse probante. Néanmoins, la contemporanéité de la construction de façade sud et nord a pu être établie, en dépit de la distance de plus de 13 m qui sépare les deux élévations.

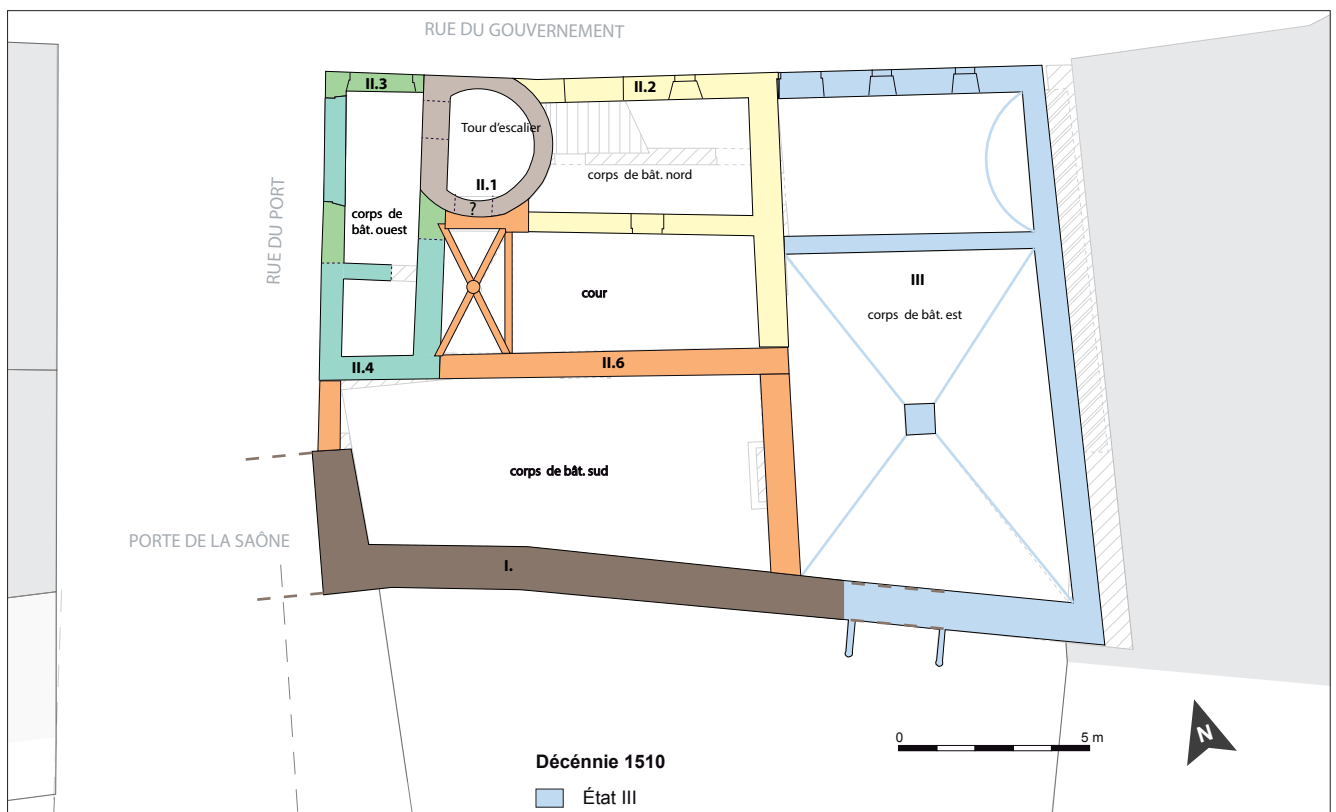


Illustration Q : État III : Restitution en plan du corps de bâtiment est - (éch. : 1/200).

Tout d'abord, des similitudes s'observent au niveau de l'implantation des deux façades. Les maçons ont démonté les anciennes maçonneries afin d'implanter solidement les deux nouveaux murs. On a constaté qu'ils avaient procédé de la même manière pour ancrer la retombée de la voûte des deux salles du rez-de-chaussée dans le mur préexistant de la maison du XV^e siècle (UM10) (**fig. 97 et 98**). Ce dernier a même été doublé au niveau de sa base afin d'épauler convenablement le voûtement du rez-de-chaussée. Ces reprises en sous-œuvre ont inévitablement imposé aux maçons un lourd travail d'étalement et de mise en place de cintre. À l'inverse, les murs nord (UC1.12) et sud (Ceriah 2001) ainsi que le mur de refend (UM12) ont été bâtis avec et conçu pour recevoir le système de voûtement. Ces dispositions attestent bien d'une construction conjointe des murs nord et sud, au moins du premier niveau du corps de bâtiment oriental. Ensuite, outre l'usage de matériaux similaires, des cordons moulurés, aujourd'hui buchés, ornaient les deux façades. Ces détails ornementaux suggèrent qu'un même parti architectural a régi l'extension de la maison (**fig. 67-5 et 94**). Enfin, le plancher qui se développe entre les deux façades confirme que ces similitudes architecturales ne sont pas des coïncidences. Bien que remanié du côté nord²⁶, et recouvert d'un lattis plâtré au XVIII^e siècle, l'étude à travers les zones dégagées de leur revêtement (plafond ou sol), nous renseigne sur l'organisation de cet ouvrage de charpente. Il est possible de restituer le plancher mis en œuvre lors de l'agrandissement de la maison. Cinq poutres (de 44 par 35 cm) dont deux de rives, réparties selon un entraxe de 2,30 m en moyenne, délimitaient quatre travées (**fig. 99**). Elles servaient de support à des cimaises (**fig. 100**) destinées d'une part à encadrer les travées et d'autre part à supporter le solivage. Ce dernier a été remanié lors des reprises du XVIII^e siècle mais la plupart des solives (de 12 cm ± 1 cm) ont été conservées. Il s'organise selon des entrevous de 14 cm en moyenne formant ainsi, avec les solives, un rythme pratiquement tant plein que vide. L'aire destinée à recevoir le sol de l'étage supérieur était formée par des ais d'entrevous (planches) disposés parallèlement aux solives contrairement aux planchers des corps de bâtiments antérieurs. Ce sens de pose dissimule les raccords entre les ais et évite par conséquence l'usage de couvre-joints. Ce qui change aussi par rapport aux autres ouvrages charpentés, c'est la petite dimension des closoirs glissés entre les solives très rapprochées et surtout leur position verticale alors qu'ils étaient inclinés sur les autres structures. Les caractéristiques de ce plafond (solivage tant plein, closoirs posés de chant) témoignent d'une évolution par rapport aux planchers des autres corps de bâtiment²⁷. Dans la région, cette organisation du solivage resserré est le gage d'une postériorité de l'ouvrage par rapport à l'autre dispositif de solivage (solives très espacées et closoirs inclinés). Cette chronologie relative entre les structures des planchers de la maison est cohérente avec celle des élévations maçonnées. L'analyse dendrochronologique apporte une précision sur la datation de la structure. Même si le plafond est repris à la période moderne, une solive a été datée après 1501. Ce résultat met en évidence la postériorité du corps de bâtiment oriental et va dans le sens des observations de l'étude du bâti. Cette date permet de situer la construction du bâtiment oriental dans la première décennie du XVI^e siècle. Elle correspond à la phase des travaux conduits sous Pierre et Anne de Bourbon.

4.3.2 Les aménagements en bois à partir des maçonneries

Les niveaux intérieurs qui se développent au-dessus du plancher du deuxième niveau ont été profondément repris aux XVIII^e-XIX^e siècles lors de la mise en place de conduits de cheminées et le percement de nombreuses portes (**fig. 101 et 102**). Ces réfections ont détruit le plancher situé entre les 3 et 4 niveaux et la charpente de toit du corps de bâtiment des Bourbon alors que son enveloppe extérieure et ses deux premiers niveaux intérieurs sont relativement bien conservés. Des hypothèses peuvent cependant être avancées sur la disposition générale de ces structures en bois disparues. Elles se basent notamment sur l'étude du mur (UM10) contre lequel a été construit le corps de bâtiment des Bourbon et dont le sommet était resté inachevé entre les deux chaînes d'angle des corps de bâtiment sud et nord construits durant la décennie 1470. L'étude révèle tout d'abord de quelle manière a été terminé le mur, ensuite comment cette restitution aide à appréhender les aménagements en bois des deux niveaux supérieurs. La reprise du mur inachevé a été reconnue en deux zones, aussi bien sur le parement extérieur ouest que le parement intérieur est (UC10.9 et 10.11) (**fig. 101 et 102**).

²⁶ Des poutres ont été remplacées dans la moitié lors de l'implantation de grandes fenêtres dans la façade nord.

²⁷ BOUTICOURT 2016, p. 136-137.

- La première a été délimitée grâce à la césure laissée au niveau du remontage entre l'ancienne construction et la nouvelle (UC10.11). Elle se caractérise par une maçonnerie en moellons irréguliers (calcaire gris/blanc) liaisonnés par un mortier gris/brun comprenant des petits graviers et de nombreux nodules de chaux. Une fenêtre, aujourd'hui partiellement détruite, avait été aménagée lors de cette reprise (B118). De dimensions modestes (85 par 50 cm), elle ouvrait sur la cour où les piédroits et les linteaux conservés montrent une ouverture ornée de larges chanfreins (**fig. 103**). Les fragments de fines couches de mortiers talochés retrouvés sur le parement et les pierres de la fenêtre indiquent que cette reprise était dissimulée sous un enduit surmontée d'un badigeon blanc. Ce revêtement de finition suggère que les maçons ont probablement appliqué cet enduit en fin de chantier pour unifier la reconstruction du mur aux constructions préexistantes.
- La seconde zone de maçonnerie (UC10.9) regroupe trois petites unités de construction. Ces dernières, d'environ 40 cm de côté et séparées les unes des autres, se répartissent horizontalement entre les deux pignons des corps de bâtiments sud et nord. Elles sont systématiquement surmontées d'une arase horizontale indiquant que le mur s'interrompait à ce niveau (182,58 m NGF). Cette limite signifie que l'espace entre les deux murs pignons n'était pas bâtie, formant deux triangles affrontés séparés d'environ 3 m. Les limites de l'élévation maçonnée de ce mur sont confirmées par l'enduit de façade retrouvé sur les deux chaînes d'angle des corps de bâtiment sud et nord pris au piège par la maçonnerie moderne (**fig. 104**). On a donc acquis la certitude qu'aucune maçonnerie ne fermait le mur pour former un grand pignon, faisant le pendant à celui situé plus à l'est en mitoyenneté. Pourtant, il était nécessaire que cet espace soit fermé pour que l'hôtel des Bourbon ne reste ouvert au quatrième niveau de leur habitation. Si les maçons n'ont pas réuni les deux pignons des corps de bâtiment sud et nord pour n'en faire qu'un grand, on est en droit de se demander si ce ne sont pas les charpentiers qui se sont chargés de ce travail. En effet, la poursuite de l'observation des trois petites unités de construction indique qu'elles conservent (surtout côté nord) un enduit écrasé se retournant dans l'épaisseur du mur bâti au-dessus du XVIII^e siècle. Ce détail suggère que le sommet du mur alternait des parties pleines et des parties vides, un peu comme des créneaux. Les espaces ouverts (opes) entre les parties bâties maintenaient visiblement, avant la surélévation moderne, une succession de pièces de bois, de forte section, et relativement rapprochées les unes des autres.

Ce dispositif supportait peut-être une structure en pan de bois qui était indispensable pour clore l'espace entre les murs afin de développer à l'arrière des espaces habitables (**fig. 105**). Le troisième niveau disposait d'une fenêtre donnant sur la cour et surtout de l'oriel ouvert au sud. Il se situait sous un plafond dont les poutres étaient scellées à l'emplacement de celles venues en remplacement au XVIII^e siècle. La structure en pan de bois permettait évidemment aussi de fermer le quatrième niveau sous comble.

4.3.3 Les baies

Le corps de bâtiment des Bourbon a naturellement été érigé avec un ensemble de fenêtres et de portes. L'oriel érigé conjointement à la façade sud assurait l'apport essentiellement en lumière de l'habitation. Il avait également un rôle de plaisance puisque ses ouvertures sont tournées vers le jardin et la Saône. L'étude (Ceriah, 2001) a démontré qu'aucune autre fenêtre ne venait compléter ce dispositif à claire-voie qui laissait, à l'évidence, suffisamment entrer la lumière à chaque niveau de l'habitation, à l'exception de l'espace sous comble²⁸ (**fig. 67-6**). À l'inverse, côté nord, la façade sur rue conserve un dispositif de baies plus simple et fonctionnel. On note tout d'abord, qu'une porte (B3) a été établie en mitoyenneté avec le bâtiment nord (État II, phase 1). Pour ce travail, les maçons se sont servis des premières assises de l'ancienne chaîne d'angle pour en former le piédroit ouest (UC1.7) (**fig. 94 et 106**). On constate d'ailleurs que son piédroit opposé et son linteau ont été taillés dans un calcaire blanc tandis que la chaîne réutilisée est en calcaire doré. Le linteau, orné d'un tympan en arc de cercle encadrant un blason buché, rappelle qu'il ne s'agissait pas d'une porte secondaire. L'usage récent comme cave, de l'espace intérieur voûtée a eu tendance à en effacer le souvenir. Les dimensions actuelles de la porte (1,17 par 1,02 m) ne rendent pas non plus compte de ses proportions d'origine. Elle a, en effet, été réduite en partie basse par le rehaussement

28 À propos de l'oriel et de sa mise en œuvre consulter l'étude de Ceriah.

du niveau de la rue qui se trouve aujourd'hui nettement plus haut qu'au XVI^e siècle. Mais, les niveaux repérés (172,66 m NGF), lors du creusement de la rue du Gouvernement, permettent de restituer une porte bien plus élevée (1,90 m). L'entrée dans le bâtiment²⁹ se faisait donc de plein pied, sans emmarchement, ni rampe d'accès, dispositifs récents à l'usage de la salle voûtée en cave. Deux fenêtres, (B1 ; B2), à chanfreins et congés en pointe de diamant, éclairaient la salle voûtée (R3) qui se développe à l'arrière du mur nord (**fig. 107 et 108**). La restitution des niveaux de sols d'origine indique que ces fenêtres étaient implantées relativement haut par rapport au niveau de circulation de la rue. À l'intérieur, elles se situent dans la retombée de la voûte en berceau. Cette position haute a pour objectif de dégager les ouvertures de la mitoyenneté avec la rue. Les appuis fortement ébrasés de ces fenêtres assuraient l'entrée de lumière. Les traces d'ancien barreaudage témoignent qu'elles restaient toutefois relativement accessibles et constituaient des points d'effraction possible dont il était bon de se prémunir. À ces baies, il faut associer la fenêtre percée dans le deuxième niveau de l'habitation du corps de bâtiment nord (UC1.16, B11) (**fig. 94**). Une ouverture d'un autre type a été installée dans le mur nord. Il s'agit d'un jour donnant dans la venelle ménagée entre le corps de bâtiment des Bourbon et la maison mitoyenne (B11 UC1.12).

Hormis cet ensemble de baies établies en façade, l'implantation du corps de bâtiment des Bourbon a nécessité que des portes soient percées dans les murs préexistants. L'étude des parements a permis de mettre en évidence trois portes de communication réalisées dans le mur (UM10) séparant l'ancienne construction de la nouvelle. La première (B71) a été aménagée entre la grande salle voûtée (R2) et celle de l'ancien bâtiment sous plafond (R1) (**fig. 102 et 109**). La seconde (B69) se trouve entre cette même salle voûtée et la cour. Du côté extérieur, cette porte a été reprise au niveau de ses piédroits et son linteau au XIX^e siècle. Seuls ses éléments intérieurs sont encore en place. Ses piédroits et son arc ont été construits avec la voûte en appui contre le mur préexistant (**fig. 97**).

L'objectif ici était de relier les corps de bâtiment entre eux notamment pour donner accès aux organes de circulation. La cour et l'escalier à vis connecté aux galeries demeuraient au XVI^e siècle le seul moyen de passer d'un niveau à l'autre et de circuler entre les salles. Cette information est intéressante car s'il fallait traverser les espaces d'habitation pour se rendre dans celui des Bourbon c'est que très certainement l'ensemble des bâtiments réunis autour de la cour n'était pas subdivisée en plusieurs lots mais aux mains d'une seule famille. Les trois portes retrouvées confirment le regroupement des corps de bâtiment en un seul édifice, l'hôtel des Bourbon.

4.4 États IV - Les principales transformations du XVIII^e s.

L'hôtel des Bourbon a fait l'objet de reconstructions notables au cours du XVIII^e siècle. Ces travaux ne changent pas profondément la physionomie générale de l'édifice, même si certaines reprises, comme celles réalisés en sous-œuvre ou en toiture, ont été relativement lourdes et destructrices. Les modifications concernent le système de circulation (portes, escalier) et le confort (fenêtres, cheminées, boiseries...). Les seuls véritables éléments structurels modifiés ou remplacés sont les planchers et les charpentes de toit. Toutes ces transformations sont naturellement liées à des reprises plus ou moins importantes des murs. Avant d'aborder quelques points précis, on évoquera tout d'abord une série de renouvellement des intérieurs.

4.4.1 Les aménagements intérieurs et les charpentes

Au XVIII^e siècle les espaces d'habitation ont été dotés de cheminées engagées³⁰ entraînant la mise en place ou le renouvellement de nombreux conduits d'évacuation. L'installation de ces ouvrages est à l'origine de profondes saignées parcourant les anciennes maçonneries sur toute la hauteur des élévations (**fig. 110**). Le mur de la maison du XV^e siècle (UM10) contre lequel a été construit le corps de bâtiment des Bourbons est particulièrement marqué par ce type de réalisations (UC 10.4 ; 10.7 ; 10.12 ; 10.21). Avec les cheminées, ce

29 La voûte surmontée d'un berceau en plein-cintre a été détruite en 2014 lors du chantier de rénovation.

30 Lorsque le foyer est pris en partie dans l'épaisseur d'un mur et en partie dans une avancée construite devant ce mur.

sont plus largement les intérieurs qui sont repris. Les murs des salles de l'étage noble des bâtiments sud et est (salles I-1 et I-2 et I-3) ont été entièrement recouverts de lambris (**fig.14-B**). Dans le corps de bâtiment sud (**fig. 111**), les panneaux de bois déposés laissent voir des motifs peints en grisailles évoquant sommairement des lambris. Il ne s'agit pas d'un décor en soi, mais plus certainement d'un état avant-projet visant à esquisser l'ouvrage de menuiserie avant sa réalisation. Outre le recouvrement des murs par des lambris, les planchers médiévaux de l'étage noble, des mêmes salles, ont eux aussi été dissimulés au XVIII^e siècle. Leur recouvrement fut réalisé par du plâtre appliqué sur un lattage de bois cloué sous la structure. Ce dispositif vise à dissimuler le solivage et à donner une plus grande planéité aux ouvrages anciens. L'application de ce plâtre appartient à la même phase d'aménagement que la pose des lambris.

Dans les grandes lignes, il faut aussi évoquer pour le XVIII^e siècle, le remplacement des planchers du niveau trois du corps de bâtiment sud et de celui des Bourbons (salles II-1, II2). Les deux ouvrages ont été reconstruits à approximativement au même emplacement que ceux disparus (**fig. 112 et 113**). Ils sont nettement plus simples que ceux de la fin du Moyen Âge et du début du XVI^e siècles conservés dans les étages inférieurs. Ils se caractérisent par un solivage plus resserré que ceux du XV^e siècle (**fig. 114**). Cette nouvelle forme de plancher est à rapprocher des plafonds à la française qu'évoquent les traités de charpentes du XVII^e siècle³¹. Les closoirs ne sont plus inclinés mais posés parfaitement à l'aplomb des poutres. Les ais d'entrevous sont placés dans le même sens que les solives ce qui évite l'usage de couvre-joints. La simplification se voit aussi dans l'ornementation puisque les solives et les poutres ne sont pas ornées de corps de moulure. D'après les résultats de l'analyse dendrochronologique menée sur ces structures, on peut placé l'abattage des sapins utilisés pour les travaux dans la première moitié du XVIII^e siècle (Annexe 5).

Avec la reprise du plancher du troisième niveau du bâtiment des Bourbons (salle II-2) et la création de conduits de cheminées, un mur maçonné (UC10.22) ferme l'espace entre le pignon du corps de bâtiment sud et celui du bâtiment nord pour ne constituer qu'un seul grand pignon (**fig. 110**). Cette maçonnerie a probablement été construite à l'emplacement de l'ancienne élévation en pan de bois de la maison des Bourbon (**fig. 105**).

Au niveau des toits, il subsiste une seule charpente du XVIII^e siècle, toutes les autres appartiennent à des réfections très récentes. Cet ouvrage couvre le bâtiment sud. Il se compose de trois arbalétriers portant des pannes ancrées dans les murs longitudinaux du bâtiment sud et soutenu par des jambes de force (**fig. 115**). Les murs qui y sont associés ont été écrêtés sur quelques dizaines de centimètre lors de l'implantation d'une nouvelle charpente et sa couverture au XVIII^e siècle.

4.4.2 Les escaliers et la porte d'entrée rue du Gouvernement

La tour d'escalier construite vers 1475 est restée pendant plus de deux siècles, et ce malgré les différentes évolutions de l'hôtel, le seul moyen d'atteindre les étages. Rappelons que pendant cette période, l'accès à l'escalier se faisait depuis le rez-de-chaussée de la cour par l'intermédiaire d'une arcade située à l'abri, sous le premier niveau de galerie. L'analyse de l'ensemble des murs et des dispositifs de circulation démontre que ce n'est qu'au XVIII^e siècle que ce système a été modifié. Le fil conducteur de ce réaménagement a été la création d'un nouvel accès à la tour d'escalier. Ce projet a engagé de nombreux travaux de reprises en sous-œuvre des maçonneries anciennes.

Le premier mis en évidence est le percement (UC1.13) d'une porte (B6) au droit de la tour d'escalier rue du Gouvernement (**fig. 116**). Cette ouverture présente des caractéristiques qui la distinguent des portes extérieures précédemment aménagées dans le mur nord. Ses piédroits et son linteau, en arc surbaissé surmonté par une corniche, ont été exécutés dans un calcaire blanc peu utilisé pour la confection des baies des phases précédentes. Ils se singularisent aussi par les fines traces de tailles laissées par un marteau taillant droit. En revanche, pour sceller la porte dans la maçonnerie existante, les maçons n'ont pas cherché à utiliser d'autres matériaux que ceux provenant de la démolition du mur. Ils ont réemployé les moellons qu'ils ont scellé au moyen d'un mortier de sable fin, légèrement beige. La typologie de cette porte et le profil de sa corniche ornée d'une doucine attestent bien que les travaux appartiennent au XVIII^e siècle.

31 LE MUET 1623, p. 2, SAVOT 1624, p. 155 et 156.

La mise en place de la porte a été une intervention relativement légère par rapport à l'impact qu'a eu son insertion sur les parties intérieures du bâtiment. En effet, cette création a inévitablement été menée conjointement à la destruction de toutes les marches situées au revers du mur et qui gênaient pour entrer depuis la rue. La démolition de la partie inférieure de l'escalier en vis a eu aussi pour objet de créer un dégagement suffisamment important pour former un vestibule (**fig. 84 et 117**). La lecture des élévations fournies des précisions sur ce travail assez audacieux car il incombait de reprendre en sous-œuvre les trois étages de marches gironnées qui se développent sur 9,42 m de hauteur (entre 175,32-184,74 m NGF). Pour ce travail, les artisans ont repris le noyau de l'escalier en glissant dessous une puissante poutre en travers de la cage et portant entre le mur ouest (UM7) et le mur opposé (UM6). Ces deux derniers ont été stabilisés afin d'absorber les charges exercées sur la maçonnerie et d'éviter ainsi qu'elle ne cède sous le poids. La solution technique retenue pour ce travail se déduit des reprises (UC7.7 ; 7.17) observées sur le mur ouest (**fig. 118 et 119**). Ici, les maçons ont renforcé la maçonnerie en installant des longrines dans toute l'épaisseur du mur (env. 70 cm) et sur plus 4,50 m de long. Le procédé visait à reprendre le point d'appui de la poutre et transmettre les charges sur l'ensemble de la construction. Cette intervention a conduit au démontage (linteau et le piédroit sud) et au bouchage de l'ancienne porte (B125) de la tour d'escalier (UC7.11) (**fig. 118**). Elle a contraint les maçons à percer une autre porte (B63) plus au sud dans le même mur (U7.9) (**fig. 119 et 120**). Toutes ces reprises en sous-œuvre ont entraîné la reconstruction du plafond de la salle ouest (R5) dont le solivage a été changé.

La création d'une porte et de son vestibule au pied de la tour d'escalier a inévitablement conduit à substituer les marches détruites au rez-de-chaussée par un autre accès, sinon comment atteindre les étages. Ainsi, l'escalier droit qui se développe entre le vestibule et le second niveau (salle R4) appartient à cette même phase de travaux (**fig. 14-A**). Sa création a une fois de plus obligé les maçons à intervenir en sous-œuvre pour créer une nouvelle porte dans le mur oriental de la cage (UM6).

Si le système de circulation mis en place au XVIII^e siècle, bouscule les accès entre le rez-de-chaussée et le premier étage, ceux avec les niveaux supérieurs ne changent pas. La tour d'escalier en vis demeure le seul moyen pour atteindre les espaces supérieurs de l'hôtel. D'ailleurs au XVIII^e siècle, les galeries restent toujours en usage. Elles font même l'objet d'importants travaux. Au troisième niveau, par exemple, le mur de fond a été entièrement reconstruit (UC7.1, 7.3, 7.6) (**fig. 121**).

Ce n'est qu'au XIX^e siècle qu'un nouvel escalier a été construit pour rejoindre les étages (**fig. 11**). Il a été installé en appui contre les quatre murs de la cour. Démoli par le projet de réhabilitation (2014) pour rendre à la cour tout son volume, cet escalier se caractérisait par ses deux volées tournantes séparées par un repos et desservant des paliers. Les murs de la cour conservent les traces de cet escalier comme l'ancrage des marches (UC 11.37 ; 8.7) dans les maçonneries précédentes et la mise en place de nouvelles portes (B69, 75 79, 80 et 92 93) et paliers (UC11.40 ; 8.10 ; 10.31 ; 10.36) (**fig. 122, 123 et 124**).

Sa création est à mettre en relation avec le partitionnement de l'hôtel en plusieurs lots d'habitation et avec l'abandon de la circulation horizontale par les galeries du XV^e siècle. Les arcades des galeries des niveaux 3 et 4 avaient d'ailleurs été murées pour devenir de nouveaux espaces habitables (**fig. 11**). L'escalier en vis du XV^e siècle demeure en usage, mais celui-ci est cantonné à ne desservir que les logements qui lui sont adossés (bâtiments nord et ouest). La rampe d'escalier construite au XVIII^e siècle dans le bâtiment nord est pleinement maintenue en usage au XIX^e siècle puisqu'elle était toujours le seul moyen d'atteindre à la fois les marches de l'escalier en vis et celles de la première volée de l'escalier de la cour.

4.4.3 La modification des fenêtres

Au XVIII^e siècle, outre les changements apportés à la circulation dans l'édifice, l'étude des élévations met clairement en évidence que l'hôtel des Bourbon a fait l'objet de nombreuses modifications au niveau de ses portes et de ses fenêtres.

Un vaste projet d'implantation de quinze nouvelles fenêtres bouleverse le rythme de celles précédemment établies (**fig. 116 et 67-9**). Ce programme architectural concerne la façade nord, sur rue et la façade sud, sur jardin. Il n'intègre pas en revanche celle à l'ouest, rue du Port. Sur cette façade les ouvertures seront reprises qu'au XIX^e siècle (**fig. 126**).

Les fenêtres mises en œuvre sont de deux hauteurs, soit 2,65 m soit 1,65 m, leur largeur restant identique, 1,08 m. Elles s'organisent par paire, entre le second et le troisième niveau, définissant ainsi des travées. La seule entorse à cette superposition se trouve dans l'extrémité ouest de la façade nord où seule une grande fenêtre a été installée, le niveau supérieur étant occupé par une cheminée. Les quinze fenêtres ont été réalisées en calcaire blanc (Burdigalien) et présentent des traces d'outils indiquant un travail de finition à l'aide d'une boucharde. Leurs piédroits sont tous surmontés d'un arc segmentaire appareillé à crossettes assurant ainsi une liaison entre les trois claveaux. La mise œuvre de cet ensemble de quinze fenêtres a nécessité le creusement des murs. Ce travail a été plus ou moins important et destructeur selon les secteurs. Dans le mur nord, par exemple, l'installation des quatre fenêtres dans sa moitié orientale a entraîné la reconstruction quasi complète de l'élévation.

L'uniformisation de la façade nord par ces grandes fenêtres s'est faite au détriment des niveaux intérieurs. Néanmoins, les planchers anciens qui se développent au revers du mur nord ont été conservés en place. Dans la moitié ouest, les travaux ont entraîné la mise en place d'un dispositif architectural aberrant puisque le plancher ancien passe à mi-hauteur des deux fenêtres inférieures (UC1.2, 1.9) (**fig. 116 et 125**). Dans la moitié est, la hauteur sous plafond était suffisamment importante (env. 4 m) pour ne pas se retrouver dans cette juxtaposition aberrante. Toutefois, la mise en place des fenêtres et la reconstruction du mur (UC1.3) dans lequel elles sont prises ont entraîné le remplacement de la poutre de rive du plancher. L'analyse dendrochronologique conduite sur cette poutre donne des précisions sur la datation de ces travaux que l'on peut situer vers 1750d (Annexe 5).

Les fenêtres sur cour – Les deux fenêtres du mur sud de la cour appartiennent aussi à cette phase de travaux (**fig. 123**). La première (de 1,30 par 1 m) (B91) se trouve au centre de la façade du troisième niveau du corps de bâtiment sud (UC11.6 et 11.29). Au niveau supérieur, la seconde (B107) a été installée au même aplomb (UC11.27) et présente des dimensions très similaires (1,10 par 0,70 m). Dans les deux cas, les blocs utilisés sont des calcaires blancs. Deux éléments taillés ont également été réemployés pour les piédroits de la fenêtre supérieure : un bloc mouluré en calcaire tendre et un linteau en calcaire doré. Le scellement des fenêtres et le remontage des murs ont été réalisés à l'aide de petits moellons de calcaires banc et doré, récupérés lors du percement des ouvertures. Des briques complètent les matériaux réemployés. Les observations conduites depuis les parements intérieurs montrent qu'à l'arrière des linteaux en pierre se sont des pièces de bois qui soutiennent la maçonnerie. Tous ces matériaux sont liés par un mortier de chaux jaune, de texture fine et comportant des nodules de chaux. La fenêtre du quatrième niveau (B108) du mur oriental de la cour fait aussi partie des ouvertures aménagées au XVIII^e siècle. Elle a été installée lors de la reconstruction du mur (UC10.16 ; 10.22 et 10.41 ; 10.42) voué à fermer la cour entre les corps de bâtiment sud et nord (**fig. 110 et 122**).

5. Conclusion

La maison dite des Sires de Villars est un édifice remarquable dont la longue histoire a pu être mise en évidence grâce à l'étude archéologique du bâti conduite lors de sa rénovation. Histoire de son implantation, histoire de sa construction, histoire des matériaux employés sont les trois axes principaux qui ont été enrichis par nos observations.

Il est aujourd'hui certain que cet ensemble s'implante contre le mur de protection qui enserrait la ville basse de Trévoux à la fin du Moyen Âge. Les vestiges de ce mur d'enceinte et de la « porte de la Saône » ont été reconnus et constituent la limite sud de la parcelle sur laquelle fut construit ce nouvel ensemble. Il s'agit en outre des vestiges les plus anciens conservés en élévation, sans doute du XIV^e siècle (**État I**).

La lecture minutieuse des élévations a permis de repérer les différents chantiers de construction qui jalonnèrent l'histoire de l'édifice depuis sa création. Grâce à l'analyse dendrochronologique des bois de sapin abattus pour former les planchers retrouvés en place, le premier chantier est daté des années 1476-1478d (**État II**). À cette période, l'édifice compte trois corps de bâtiment disposés en U autour d'une cour fermée à l'est par un mur inachevé en partie haute. C'est seulement au début du XVI^e siècle, sans doute vers 1502, que le quatrième corps de bâtiment vient clore et achever cet ensemble (**État III**). Cette construction intervient sous le règne de Pierre et Anne de Bourbon, après que Pierre ait transféré la justice supérieure à Trévoux, promue principale ville des Dombes, aux dépens de Beauregard. Ces deux chantiers de construction sont particulièrement bien cernés, tant dans la progression de leurs phases successives de travaux que dans la physionomie générale de l'édifice.

Lors du premier chantier (État II), neuf phases successives ont été repérées qui s'étalent sur 2 à 3 ans. Le chantier démarre par la tour d'escalier qui permettra de relier et les différents niveaux et les trois corps de bâtiment. Dressée à proximité de l'angle de la rue du Gouvernement de la Dombes et de la rue du Port menant à la Saône, cette tour comprenait une porte d'entrée au pied du mur ouest et des portes dans les étages en prévision des accès pour les corps de bâtiment à venir.

Les maçons bâtissent contre la tour d'escalier, d'abord le bâtiment nord, puis celui de l'ouest et enfin celui du sud. Ces bâtiments possèdent quatre niveaux d'habitation. Au nord et à l'ouest, les pièces sont de dimension particulièrement modeste (14 m² à 18 m² par étage), alors que le bâtiment sud est beaucoup plus imposant par ses dimensions (48 m²), la richesse de ses plafonds et ses étages ouverts sur la Saône. La maçonnerie du gros-œuvre est composée principalement de moellons en pierre de calcaire des monts d'Or. Les pierres de taille qui sont utilisées pour les ouvertures, les chaînes d'angle et toutes les pièces sculptées sont réalisées en calcaire doré en raison de la présence d'oxydes de fer. La maçonnerie courante est composée de matériaux épars et inégaux ; des moellons tirés de différents faciès géologiques et des galets formant des assises irrégulières qui ont contraint les maçons à bâtir avec de larges joints de mortiers. Les élévations ont été bâties à partir d'échafaudages de pied et depuis les plateformes intérieures que les structures de plancher constituent à chaque étage. Les toitures sont modestes et couvrent les bâtiments avec un pan unique incliné en direction des abords de la maison.

Au début du XVI^e siècle, soit une trentaine d'années après cette grande étape de travaux, un nouveau corps de bâtiment est érigé sur la parcelle qui la borde à l'est (env. 88 m²). Cette nouvelle construction double pratiquement le volume habitable préexistant. Son plan d'ensemble est très proche de celui que l'on connaît aujourd'hui. L'oriel édifié avec la façade sud de ce bâtiment fait partie de ce projet. Les initiales P.A. retrouvées sur cet ouvrage à claire-voie en avant de la façade prouvent que l'on doit cette extension aux travaux conduits sous Pierre et Anne de Bourbon.

Au XVIII^e, l'édifice est transformé avec l'adjonction de larges baies, de boiseries murales, la création de nombreux placards et de nombreuses cheminées ; autant d'éléments qui apportent de nouveaux éléments de confort. Cependant, ces travaux ne changent pas profondément la physionomie générale de l'édifice, même si les reprises nécessaires furent relativement destructrices pour les états antérieurs. Les seuls véritables éléments structurels modifiés ou remplacés sont les planchers et les charpentes de toit.

6. Bibliographie

Bouticourt 2011 : BOUTICOURT (É.). – Étude des ouvrages charpentés, in : DEVILLECHAISE (A.), Saint-Étienne, La maison dite François Ier, 5 place Boivin, RFO, 3 vol., Archeodunum, SRA Rhône-Alpes, Lyon, 2011

Bouticourt 2016 : BOUTICOURT (É.). – *Construire des charpentes autrement : le Midi rhodanien à la fin du Moyen âge*, Éd. Honoré Clair, 2016, 343p.

Fralo, Reveyron 2001 : FRAVALO (N.), REVEYRON (N.). – Trévoux (Ain). Maison des sires de Villars. Façade sud : étude archéologique du bâti. Lyon : Direction régionale des affaires culturelles, Service régional de l'archéologie de Rhône-Alpes, 2001, 116 p.

Hartmann-Nussbaum, Jourdan 1994 : HARTMANN-NUSSBAUM (S.), JOURDAN (G.). – *Canton de Trévoux en Dombes - Ain*, Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, Images du patrimoine, 144p.

Jolibois 1853 : JOLIBOIS (J.-FR.). – *Histoire de la ville de la ville et du canton de Trévoux*, Lyon, Imprimerie Vingtrinier, 1853, p.10 (rééd Trévoux 2000, 117p.).

Le Muet 1623 : LE MUET (P.). – *Manière de bastir pour toutes sortes de personnes*, Paris, Tavernier, 1623, 114p.

Parron, Tardieu et al. 2006 : PARRON (I.), BOUTICOURT (É.), CHOPIN (H.), REYNAUD (J.-Fr.). « Le palais épiscopal au Moyen Âge », *De mémoires de palais : archéologie et histoire du groupe cathédral de Valence*. I. Parron et J. Tardieu (dir.), Valence, 2006, 264p.

Savot 1624 : SAVOT (L.). – *L'architecture française des bastimens particuliers*, Paris, S. Cramoisy, 1624, 328p.

FIGURES

Liste des figures

Figure 1 : Façade sud restaurée en 2001, photographie prise avant les travaux de 2014.

Figure 2 : Initiales P. A. de Pierre et Anne de Bourbon, oriel vue de trois-quarts, Ph. Inv. J. M. Refflé 90 010 480 X.

Figure 3 : Niveau 1, plan du rez-de-chaussée ; A) salle R3 : voûte détruite ; B) salle R6 : creusement de la fosse d'ascenseur - (éch. : 1/200).

Figure 4 : *La ville de Trévou près de Lion*, Israël Silvestre (vers 1650), Médiathèque E. & R. Vailland, Ville de Bourg-en-Bresse, III A101.

Figure 5 : Extrait de la souveraineté de Dombes, Charles de Neuvéglise, 1695.

Figure 6 : Trévoux fortifications d'agglomération, plan de situation d'après le cadastre de 1984, feuille AE et AD.

Figure 7 : Dessin, par Mathilde CALLET [1ère moitié 20e siècle].

Figure 8 : Plan, niveau 1, **numérotation des salles** - (éch. : 1/200).

Figure 9 : Plan, niveau 1, **localisation des quatre corps de bâtiment** (ouest, nord, sud, est) - (éch. : 1/200).

Figure 10 : Façades : A) nord ; B) ouest ; C) sud, d'après ALEP architectes - (éch. : 1/200).

Figure 11 : Escalier construit dans la cour et galeries murées, cliché avant démolition, vue depuis l'est.

Figure 12 : Galeries restituées, d'après ALEP architectes - (éch. : 1/200).

Figure 13 : Plan, **localisation des unités murales (UM)** - (éch. : 1/200).

Figure 14 : Plan, **numérotation des baies et des salles**, A) niveau 1 ; B) niveau 2 ; C) niveau 3 ; D) niveau 4 - (éch. : 1/200).

Figure 15 : Mur ouest sur rue (UM2), parement ouest, **état I** - (éch. : 1/125).

Figure 16 : Mur ouest sur rue (UM2), chaîne d'angle nord du massif taluté, vue depuis le nord-ouest.

Figure 17 : Mur ouest sur rue (UM2), tête du mur sud (UM3), vue depuis l'ouest.

Figure 18 : Mur ouest sur rue (UM2), tête du mur sud (UM3), tête du mur sud, creusements et irrégularités coïncidant à des moellons détachés.

Figure 19 : Mur ouest sur rue (UM2), maçonnerie de blocage bâtie sur le sommet du mur taluté (UC2.24).

Figure 20 : Mur nord sur rue (UM1), parement extérieur (UC1.6), **état II, phase 1** - (éch. : 1/125).

Figure 21 : Mur intérieur (UM7), parement ouest de la tour d'escalier (UC7.10), **état II, phase 1** - (éch. : 1/100).

Figure 22 : Mur nord sur rue (UM1), parement extérieur, chaîne d'angle chanfreinée (UC1.6).

Figure 23 : Mur nord sur rue (UM1), parement extérieur, moellons avec des assises courbes (UC1.6).

Figure 24 : Mur intérieur (UM7), parement ouest, niveau 1, parement et porte murée de la tour d'escalier (UC7.10), vue depuis l'ouest.

Figure 25 : Mur intérieur (UM7), parement ouest, niveau 1, parement et chaîne d'angle de la tour d'escalier (UC7.10), vue depuis l'ouest.

Figure 26 : Galerie, niveau 3 ; A) bâtiment ouest, mur est (UM7), parement est (UC7.22) ; B) tour d'escalier (UM6), parement sud, élévation et piédroit de la porte (UC6.6), état II, phase 1 - (éch. : 1/100).

Figure 27 : Cage d'escalier, niveau 3, porte B85 sur galerie et portes B86 sur salle (II-5) du bâtiment ouest, vue depuis l'est.

Figure 28 : Tour d'escalier (UM6) et bâtiment nord, mur sud (UM8), niveau 2, vue depuis le sud.

- Figure 29** : Cage d'escalier, niveau 2, porte murée (B127), vue depuis le nord-est.
- Figure 30** : Cage d'escalier, niveau 2, porte murée (B128), vue depuis le sud-ouest.
- Figure 31** : Mur nord sur rue (UM1), parement extérieur (UC1.1, 1,7), **état II, phase 2** - (éch. : 1/125).
- Figure 32** : Mur sud sur cour (UM8), parement extérieur (UC8.5), **état II, phase 2** - (éch. : 1/1125).
- Figure 33** : Mur (UM10), parement intérieur est (UC10.6, 10.8, 10.23), **état II, phase 2** - (éch. : 1/100).
- Figure 34** : Mur intérieur (UM10), niveau 4, parement est, vue depuis l'est.
- Figure 35** : Mur ouest sur cour (UM10), parement extérieur (UC10.35, 10.38), **état II, phase 2** - (éch. : 1/125).
- Figure 36** : Mur nord sur rue (UM1), parement extérieur nord, moellons en sifflet pour s'adapter à la forme tournante de la tour d'escalier.
- Figure 37** : Bâtiment nord, niveau 2, plancher à simple solivage, vue depuis l'est.
- Figure 38** : Bâtiment nord, niveau 3, plancher à simple solivage, scellement des solives dans le mur sud (UC8.6), vue depuis le nord.
- Figure 39** : Bâtiment nord, planchers, profil des solives (tore) - (éch. : 1/4).
- Figure 40** : Mur nord sur rue (UM1), parement extérieur nord, porte (B5), vue du nord.
- Figure 41** : Mur sur cour (UM8), parement extérieur sud, porte (B61), vue du sud.
- Figure 42** : Bâtiment nord, mur sud (UM8), fenêtre à coussiège, vue du nord.
- Figure 43** : Mur nord sur rue (UM1), parement nord (UC1.14), **état II, phase 3** - (éch. : 1/125).
- Figure 44** : Mur ouest sur rue (UM2), parement ouest (UC2.14, 2.16), **état II, phase 3** - (éch. : 1/125).
- Figure 45** : Mur ouest sur rue (UM2), chaîne d'angle (UC2.14) située à l'angle de la rue du Gouvernement et de la rue du Port, vue de l'ouest.
- Figure 46** : Mur nord sur rue (UM1), parement nord (UC1.14), baie 7, arc en plein-cintre, vue du nord.
- Figure 47** : Mur nord sur rue (UM1), parement nord (UC1.14), baie 7, sommier, vue du nord.
- Figure 48** : Mur intérieur (UM7), parement ouest de la tour d'escalier (UC7. 8), **état II, phase 3** - (éch. : 1/100).
- Figure 49** : Mur sur galerie (UM7), parement est (UC7. 15), **état II, phase 3** - (éch. : 1/100).
- Figure 50** : Mur nord sur rue (UM1), parement nord (UC1.15), **état II, phase 4** - (éch. : 1/125).
- Figure 51** : Mur ouest sur rue (UM2), parement ouest (UC2.8, 2.9, 2.13), **état II, phase 4** - (éch. : 1/125).
- Figure 52** : Mur (UM11), niveaux 2 et 3, parement intérieur sud (UC11.1, 11.11), **état II, phase 4** - (éch. : 1/100).
- Figure 53** : Mur (UM11), niveau 2, parement intérieur sud, vue du sud.
- Figure 54** : Galerie, niveau 3 ; A) Bâtiment ouest (UM7), mur est, parement est (UC7.21), **état II, phase 4** - (éch. : 1/100).
- Figure 55** : Bâtiment ouest, salle R6, murs (UM7, 2 et 9) au niveau des fondations, parement intérieur, (UC7.18, UC 2.30, UC 9.10), **état II, phase 4** - (éch. : 1/100).
- Figure 56** : Mur ouest sur rue (UM2), parement ouest, fenêtre (B25) installée dans le bouchage (UC2.13) de l'arcade, vue de l'ouest.
- Figure 57** : Mur ouest sur rue (UM2), parement ouest, fenêtre à croisée (B116, UC 2.8), vue du sud-ouest.
- Figure 58** : Mur ouest sur rue (UM2), parement ouest, chaîne d'angle et sa niche (UC2.8) située à l'angle de la rue du Gouvernement et de la rue du Port, vue de l'ouest.

Figure 59 : Sculpture de saint Jean l'Évangéliste, découverte faite lors de la démolition d'un mur récent, niveau 1, salle R1.

Figure 60 : Bâtiment ouest, salle R5, niveau 1, plancher, vue du sud.

Figure 61 : Bâtiment ouest, salle R5, profil des solives - (éch. : 1/4).

Figure 62 : Mur nord sur rue (UM1) et tour d'escalier, parement nord (UC1.18), **état II, phase 5** - (éch. : 1/125).

Figure 62bis : Galerie, niveau 3 ; A) bâtiment ouest, mur est (UM7), parement est (UC7.5) ; B) tour d'escalier (UM6), parement sud, élévation et piédroit de la porte (UC6.1), **état II, phase 5** - (éch. : 1/100).

Figure 63 : Mur nord sur rue (UM1), belvédère, parement extérieur, vue du nord-ouest.

Figure 64 : Bâtiment nord, niveau 4, belvédère et tour d'escalier (UM6), parement intérieur est, vue de l'est.

Figure 65 : Belvédère, vue depuis l'est.

Figure 66 : Mur ouest sur rue (UM2), parement extérieur ouest (UC2.24, 2.27, 2.28), **état II, phases 6, 7 et 8** - (éch. : 1/125).

Figure 67 : Étapes de construction de la façade sud d'après Ceriah (2001). Les couleurs du phasage ne correspondent pas à celles retenues dans le présent rapport (2017).

Figure 68 : Mur sur cour (UM11), parement extérieur nord (UC11.38, 11.28, 11.22 et 11.24), **état II, phases 6, 7 et 8** - (éch. : 1/125).

Figure 69 : Mur (UM11), niveaux 2 et 3, parement intérieur sud, (UC.11.2, 11.15, 11.16), **état II, phases 6, et 7** - (éch. : 1/125).

Figure 70 : Bâtiment sud, niveau 1, salle R1, plancher, vue du sud.

Figure 71 : Bâtiment sud, niveau 1, salle R1, plancher, scellement d'une poutre dans le mur nord (UM11), vue du sud.

Figure 72 : Mur (UM10), parement intérieur est (UC10.1, 10.2, 10.14, 10.28), **état II, phases 6, 7 et 8** - (éch. : 1/125).

Figure 73 : Mur (UM10), parement intérieur est, chaîne d'angle, (UC10.1, 10.2.), vue de l'est.

Figure 74 : Bâtiment sud, salle I-1B, niveau 2, plancher, vue de l'est.

Figure 75 : Bâtiment sud, salle I-1B, niveau 2, plancher, profil des poutres - (éch. : 1/4).

Figure 76 : Mur (UM10), parement intérieur est, vestige du mur-pignon (UC10.14), vue de l'est.

Figure 77 : Mur ouest sur rue (UM2), parement extérieur ouest (UC2.1, 2.7), **état II, phase 9** - (éch. : 1/125).

Figure 78 : Mur nord sur rue (UM1), parement extérieur nord (UC1.10), **état II, phase 9** - (éch. : 1/125).

Figure 79 : Mur ouest sur rue (UM2), mur ouest parement extérieur (UC2.7), solive traversant la maçonnerie, vue de l'ouest.

Figure 80 : Galeries de circulation disposée entre la tour d'escalier et le corps de bâtiment sud, vue de l'est.

Figure 81 : Galerie niveau 3, A) bâtiment ouest, mur est (UM7), parement est, scellement des sommiers (UC7.2) ; B) tour d'escalier, parement sud, scellement des sommiers (UC6.2 et 6.3) ; C) bâtiment sud, parement nord, maçonnerie et sommiers (UC11.19), **état II, phase 7** - (éch. : 1/100).

Figure 82 : Tour d'escalier, mur tournant (UM6), parement extérieur sud, sommiers (UC6.2 et 6.3), vue du sud.

Figure 83 : Mur sur cour (UM8), parement extérieur sud, creusements liés à la mise en place des galeries (UC8.9), **état II, phases 6 et 7** - (éch. : 1/100).

Figure 84 : Tour d'escalier, niveau 1, piédroit implanté pour supporter le voûte de la galerie, vue du sud-ouest.

- Figure 85** : Tour d'escalier, niveau 1, sommier installé pour supporter le voûte de la galerie, vue de l'est.
- Figure 86** : Mur nord sur rue (UM1), parement nord, zone enduite conservée au niveau de la chaîne d'angle du bâtiment nord (UC1.1), vue du nord.
- Figure 87** : Bâtiment nord et ouest, plancher à simple solivage, principe de montage des couvre-joints et des ais d'entrevous - (éch. : 1/4).
- Figure 88** : Bâtiment sud, corps de bâtiment sud, salle I-1B, plancher, principe de montage des pièces de bois, coupe coupe ouest-est et coupe nord-sud - (éch. : 1/4).
- Figure 89** : Bâtiment sud, salle I-1B, plancher, tracé laissé par un cordeau imprégné d'une poudre colorée, A) détail, B) vue d'ensemble, vue du nord.
- Figure 90** : Bâtiment sud, salle I-1B, plancher, montage des couvre-joints et des contre couvre-joints sous les ais d'entrevous, vue de l'ouest.
- Figure 91** : Bâtiment sud, corps de bâtiment sud, salle I-1B, plancher, couvre-joints peints.
- Figure 92** : Bâtiment sud, corps de bâtiment sud, salle I-1B, plancher, traces d'une lame de scie hydraulique, vue d'ensemble
- Figure 93** : Bâtiment sud, corps de bâtiment sud, salle I-1B, plancher, traces d'une lame de scie hydraulique, détail.
- Figure 94** : Mur nord sur rue (UM1), parement extérieur nord (UC1.12), **état III** - (éch. : 1/125).
- Figure 95** : Mur nord sur rue (UM1), parement extérieur nord (UC1.12), piédroit de la porte (B3) réalisée à partir de la chaîne d'angle du mur préexistant (UC1.1), vue du nord.
- Figure 96** : Mur nord sur rue (UM1), parement extérieure nord (UC1.12), vue du nord.
- Figure 97** : Mur (UM10), niveau 1, parement intérieur est, retombée de la voûte de la salle (R2), vue de l'est
- Figure 98** : Mur (UM10), niveau 1, parement intérieur est, retombée de la voûte de la salle (R2), mur doublé, vue du nord.
- Figure 99** : Bâtiment est, niveau 2, plancher de la salle (I-2), vue de l'est.
- Figure 100** : Bâtiment est, niveau 2, plancher de la salle (I-2), cimaise, profil - (éch. : 1/4).
- Figure 101** : Mur (UM10), parement intérieur est (UC 10.9, 10.11), **état III** - (éch. : 1/125).
- Figure 102** : Mur sur cour (UM10), parement extérieur ouest (UC 10.40), **état III** - (éch. : 1/125).
- Figure 103** : Mur sur cour (UM10), parement extérieur ouest, baie murée, vue de l'ouest.
- Figure 104** : Mur (UM10), parement intérieur est (UC 10.23), enduit de façade pris au piège, vue de l'est.
- Figure 105** : Mur (UM10), parement intérieur est, proposition de restitution des maçonneries et des charpentes (plancher, toit, pan de bois), **état III** - (éch. : 1/125).
- Figure 106** : Mur nord sur rue (UM1), parement extérieur nord (UC1.12), porte (B3), vue du nord.
- Figure 107** : Mur nord sur rue (UM1), parement intérieur sud (UC1.12), fenêtre (B2), éclairaient la salle voûtée (R3), vue de l'est.
- Figure 108** : Mur nord sur rue (UM1), parement extérieur nord (UC1.12), fenêtre (B2), éclairaient la salle voûtée (R3), vue de l'est.
- Figure 109** : Mur (UM10), niveau 1, parement ouest, porte (B71), aménagée entre la grande salle voûtée (R2) et celle de l'ancien bâtiment sous plafond (R1), vue de l'ouest.
- Figure 110** : Mur (UM10), niveaux 3 et 4, parement intérieur est, **état IV**- (éch. : 1/125).
- Figure 111** : Mur (UM10), niveau 2, parement intérieur, salle I-1-B, motifs peints en grisailles évoquant des lambris (esquisse), vue de l'ouest.
- Figure 112** : Bâtiment sud, niveau 3, salle II-1, plancher et cheminée, vue de l'ouest.

Figure 113 : Mur (UM11), parement intérieur sud, **état IV-** (éch. : 1/125).

Figure 114 : Bâtiment est, niveau 3, salle II-2, plancher, vue du nord.

Figure 115 : Bâtiment sud, niveau 4, salle III-1, charpente de toit, vue de l'ouest.

Figure 116 : Mur nord sur rue, parement extérieur nord (UC1.2, 1.3, 1.9, 1.13), **état IV** - (éch. : 1/125).

Figure 117 : Tour d'escalier, niveau 1, partie inférieure de la vis démontée et reprise en sous œuvre.

Figure 118 : Mur intérieur (UM7), niveau 1, parement ouest de la tour d'escalier, reprise en sous-œuvre (UC7.7, 7.11), **état IV** - (éch. : 1/100).

Figure 119 : Mur sur galerie (UM7), niveau 1, parement extérieur est, reprises en sous-œuvre (UC7.13, 7.16, 7.17), **état IV** - (éch. : 1/100).

Figure 120 : Mur sur galerie (UM7), niveau 1, parement extérieur est, porte (B63) créée en sous-œuvre (UC7.16, 7.17), vue du nord.

Figure 121 : Galerie, niveau 3 ; A) bâtiment ouest, mur est (UM7), parement extérieur est (UC7.1, 7.3, 7.6) ; B) tour d'escalier (UM6), parement sud, (UC6.4) ; C) bâtiment sud, parement extérieur nord (UC11.20), **état IV** - (éch. : 1/100).

Figure 122 : Mur sur cour (UM10), parement ouest, **état IV et V** - (éch. : 1/125).

Figure 123 : Mur sur cour (UM11), parement nord, **état IV et V** - (éch. : 1/125).

Figure 124 : Mur sur cour (UM8), parement sud, **état IV et V** - (éch. : 1/125).

Figure 125 : Mur nord sur rue, parement extérieur UC1.2, plancher ancien passant devant la fenêtre (B12), vue du nord.

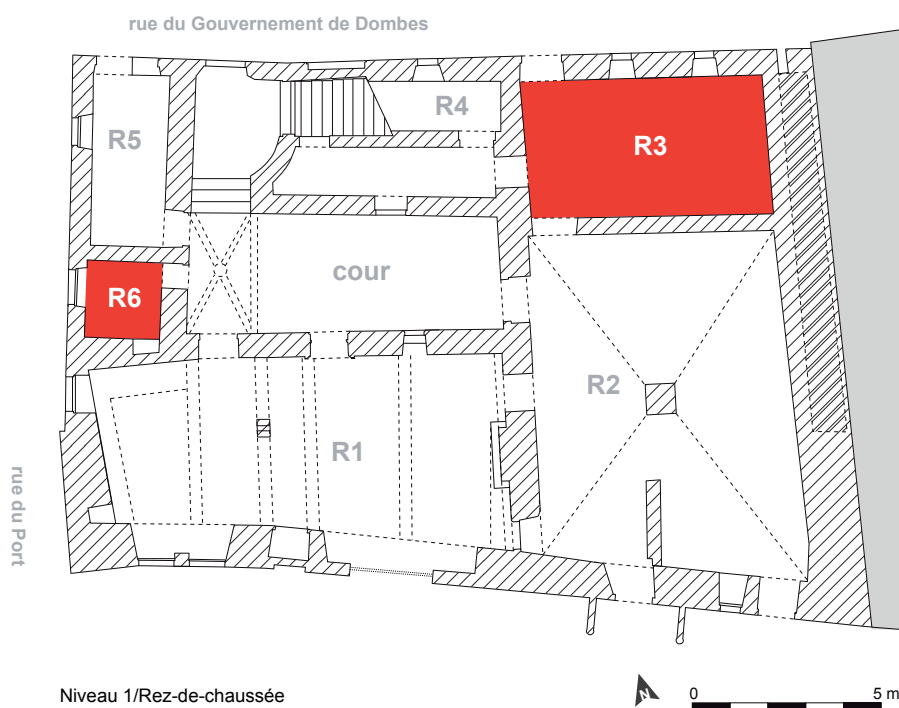
Figure 126 : Mur ouest sur rue (UM2), parement extérieur ouest (UC2.2, 2.4, 2.5, 2.12, 2.15, 2.18, 2.21, 2.22, 2.24, 2.25, 2.26), **état V** (éch. : 1/125).



A



B



Niveau 1/Rez-de-chaussée

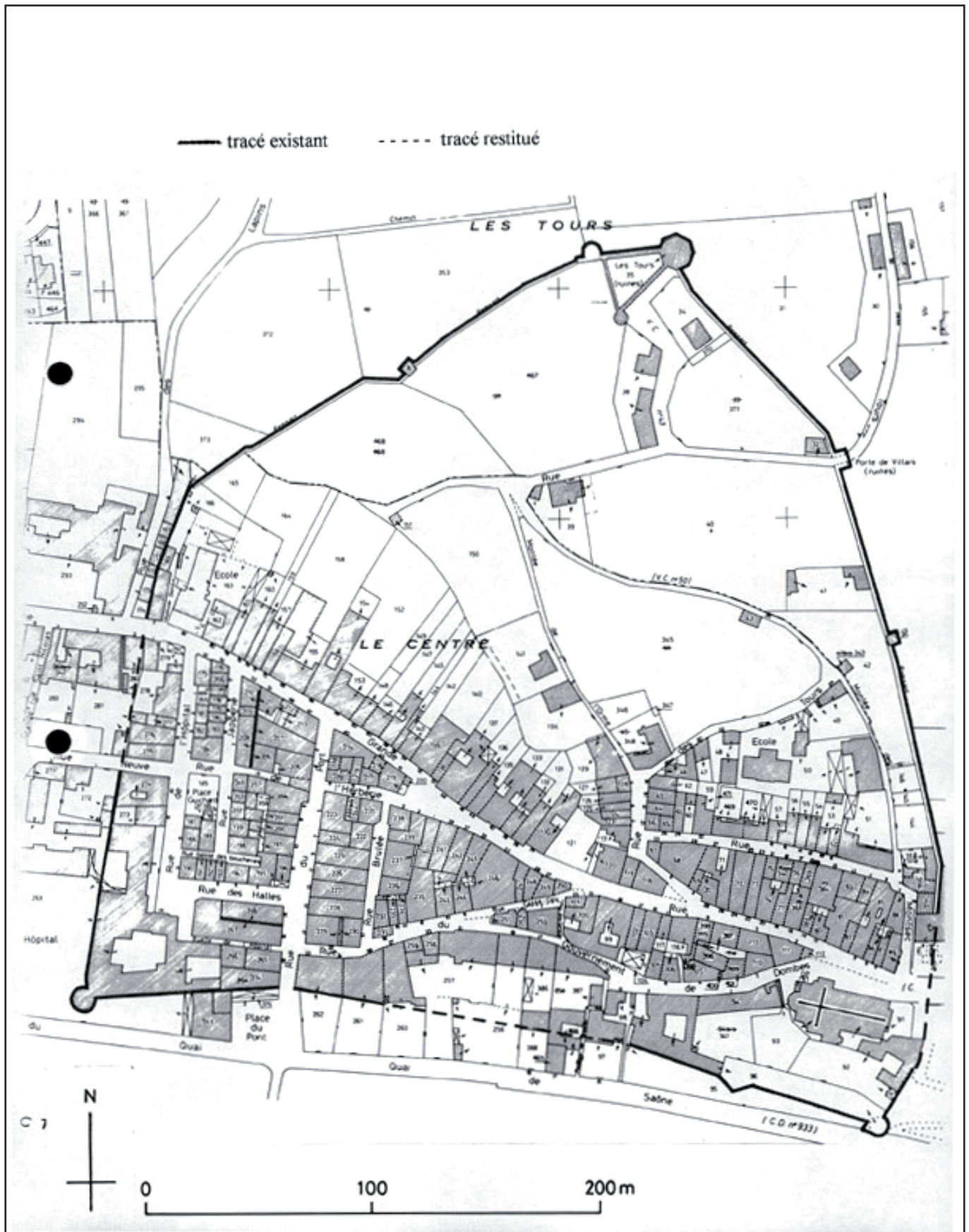




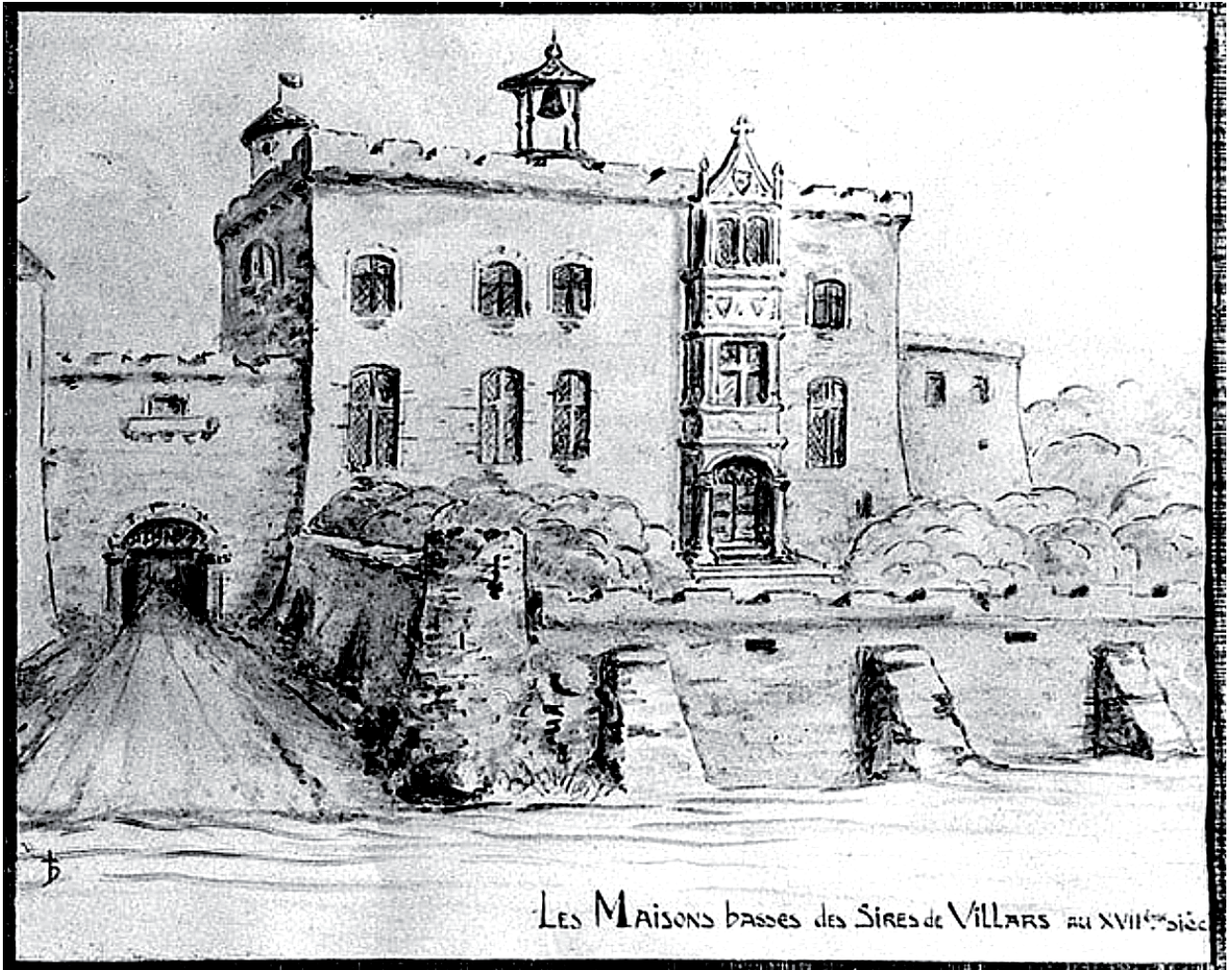
Fig. 4

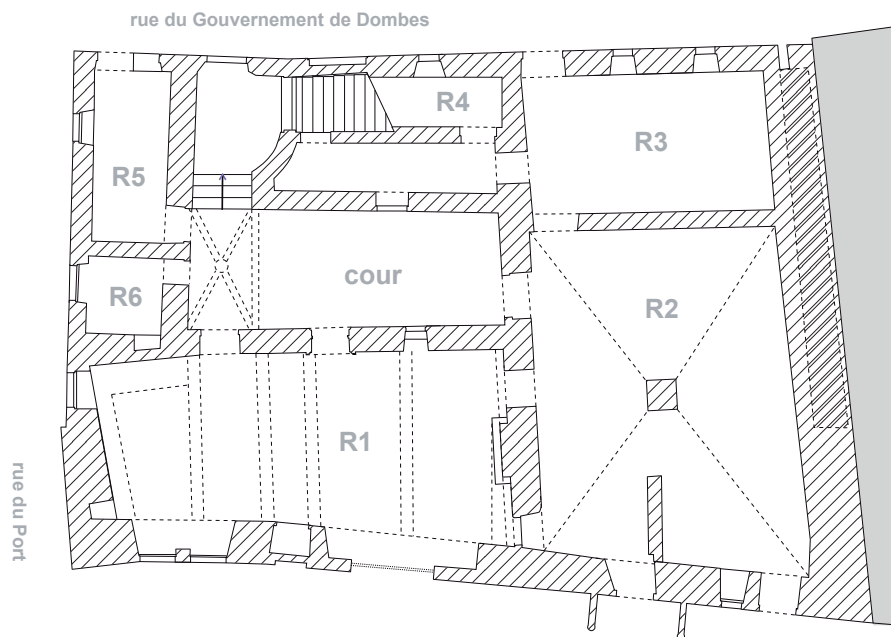


Fig. 5



<p>ARCHEODUNUM INVESTIGATIONS ARCHEOLOGIQUES</p>	<p>Trévoux (01) « Maison des sires de Villars » 2014/2015 - 22 11397</p>	<p>Figure 6 : Trévoux fortifications d'agglomération, plan de situation d'après le cadastre de 1984, feuille AE et AD.</p>
---	--	---

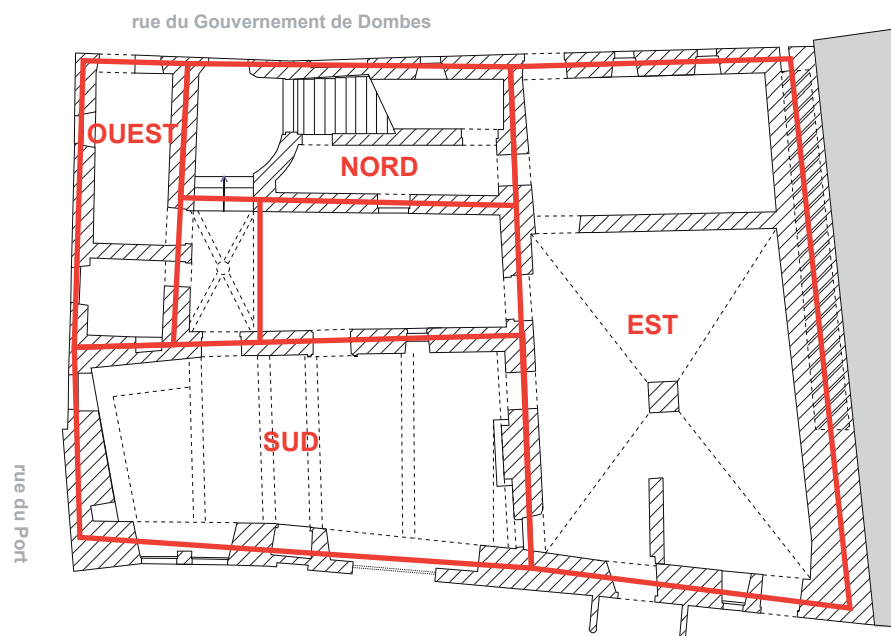




Niveau 1/Rez-de-chaussée



Fig. 8



Niveau 1/Rez-de-chaussée



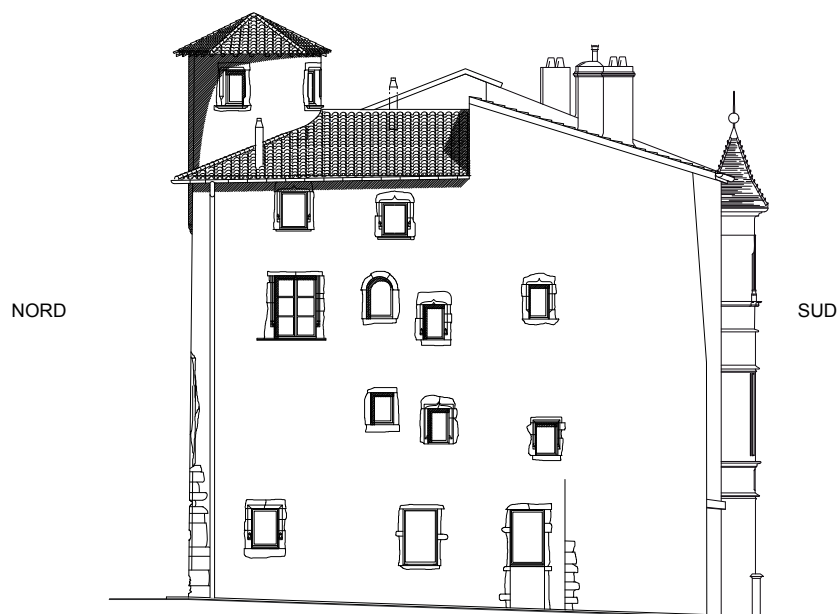
Fig. 9



Façade sud/UM3

0 5 m

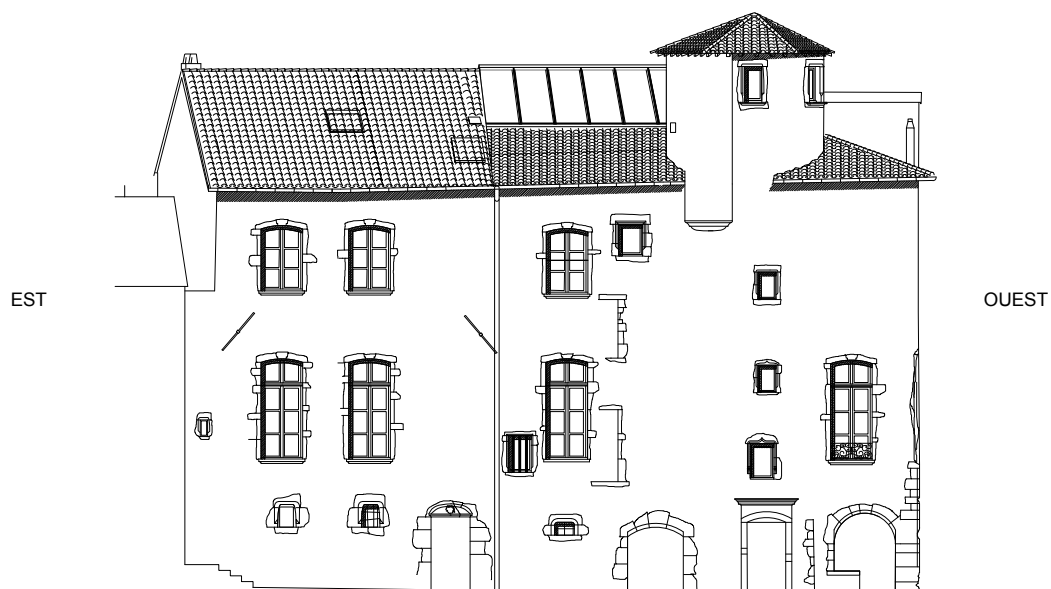
Fig. 10A



Façade ouest/UM2

0 5 m

Fig. 10B



Façade nord/UM1

0 5 m

Fig. 10C



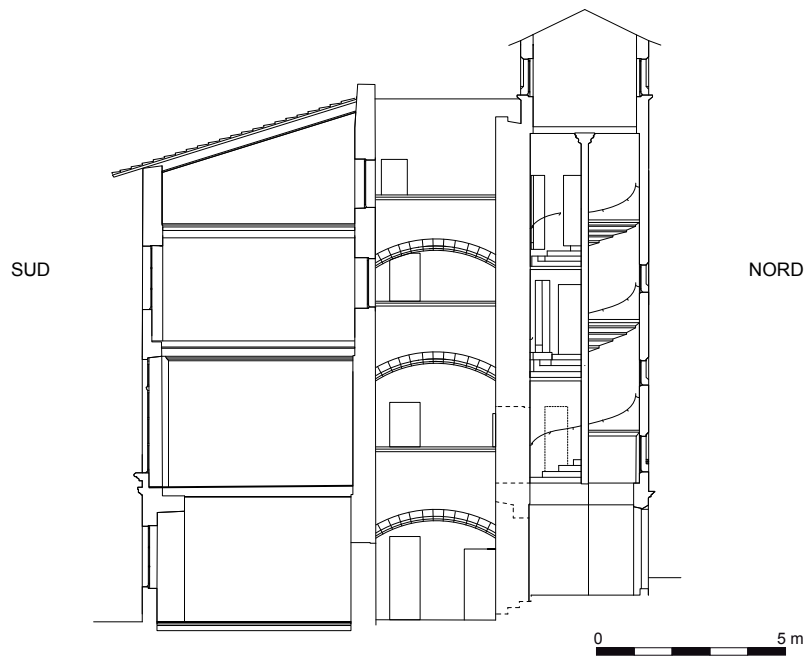


Fig. 12

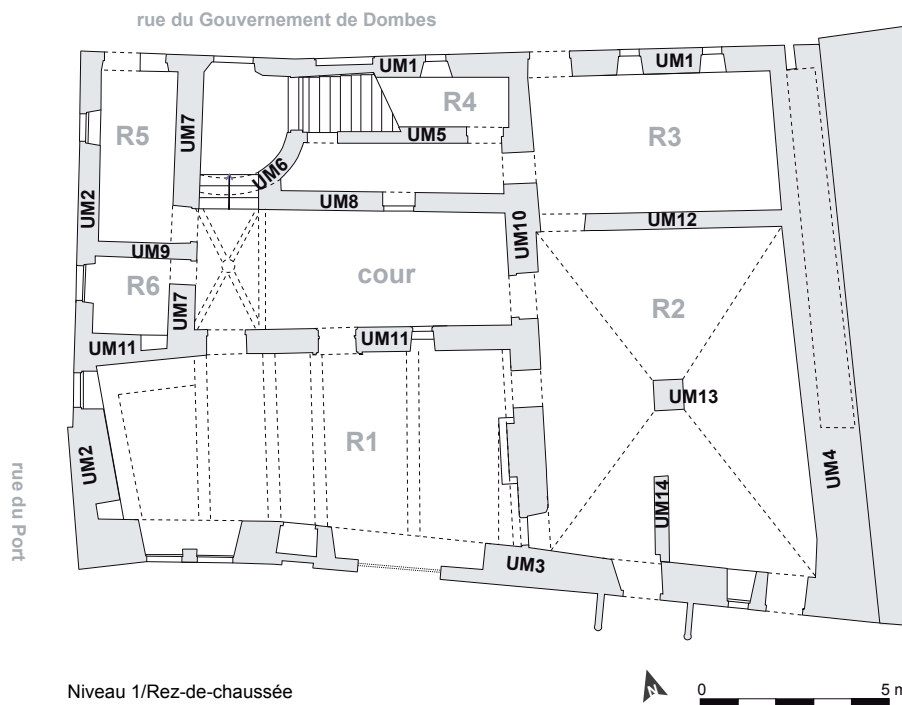
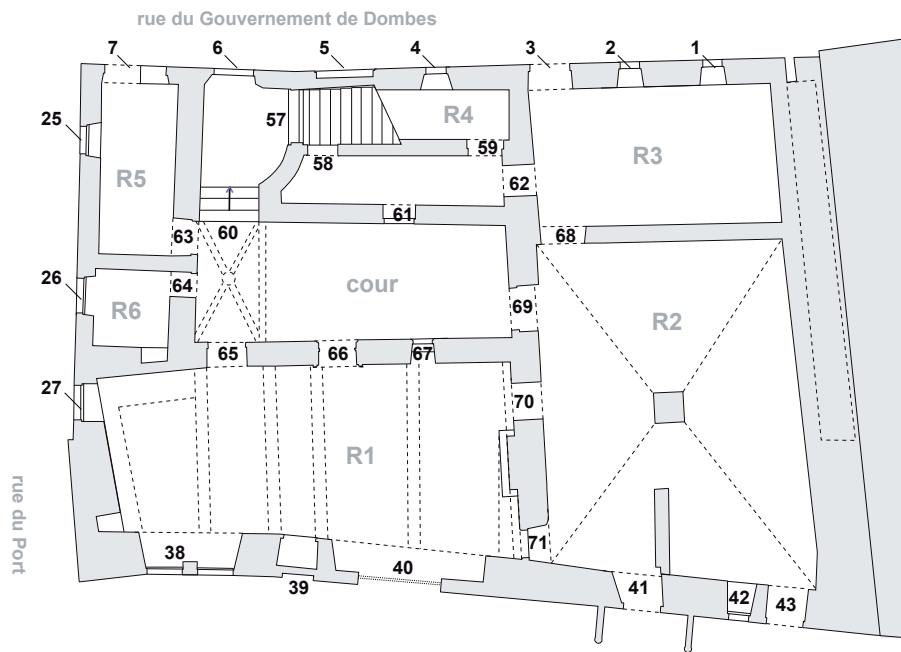


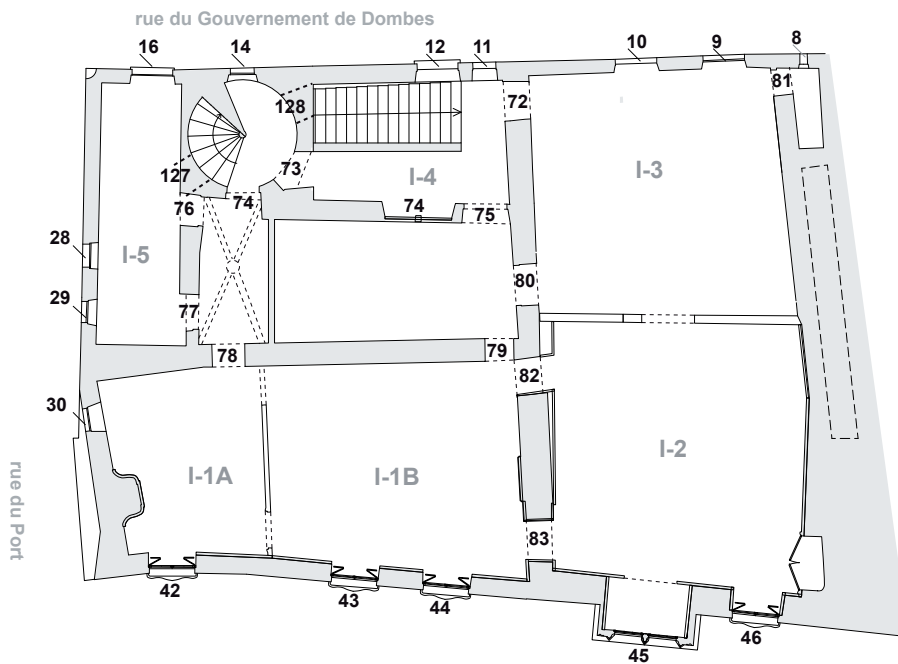
Fig. 13



Niveau 1/Rez-de-chaussée



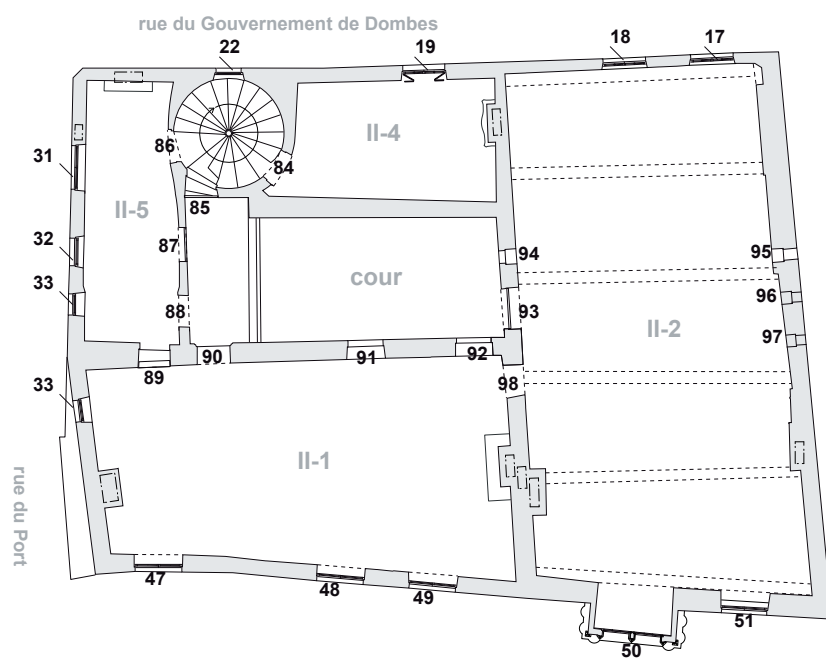
Fig. 14A



Niveau 2/R+1



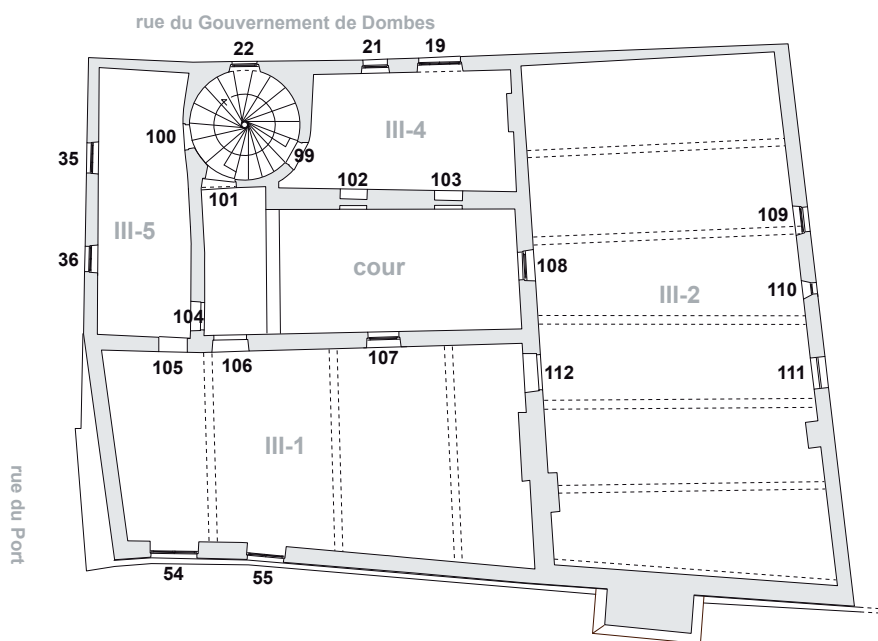
Fig. 14B



Niveau 3/R+II



Fig. 14C



Niveau 4/R+III



Fig. 14D

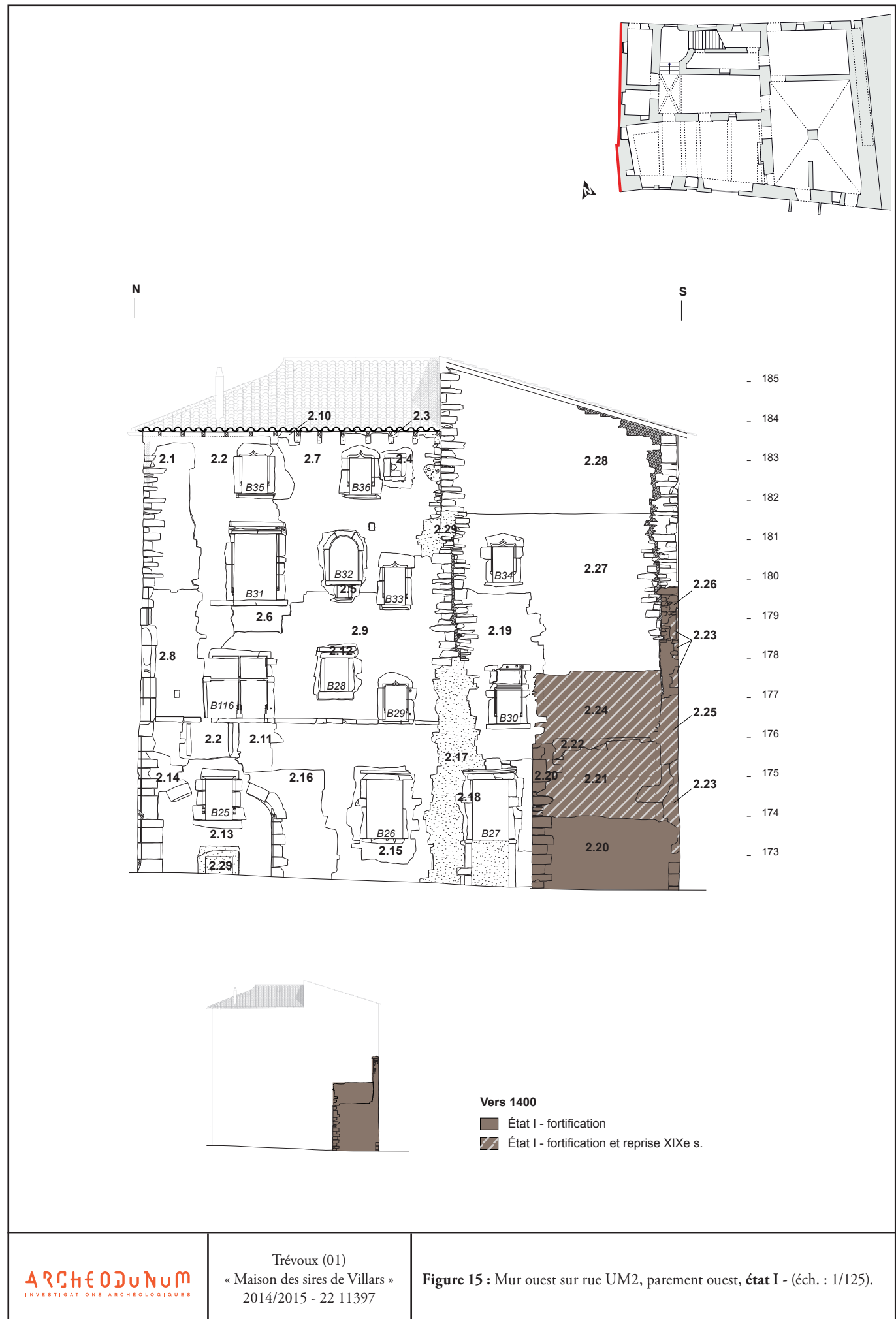




Fig. 16



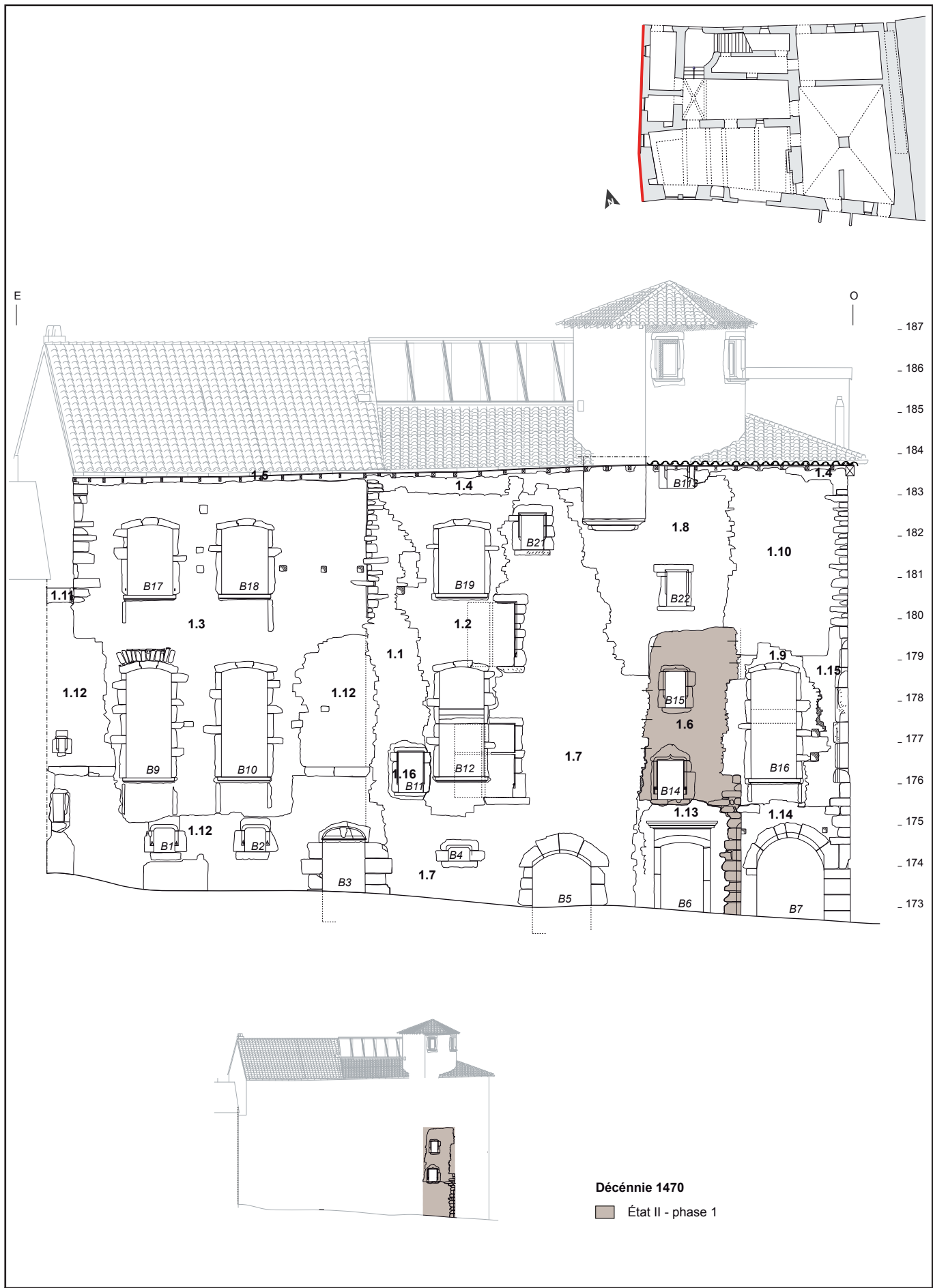
Fig. 17

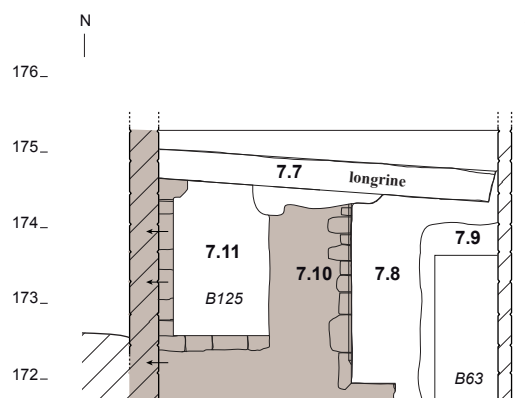
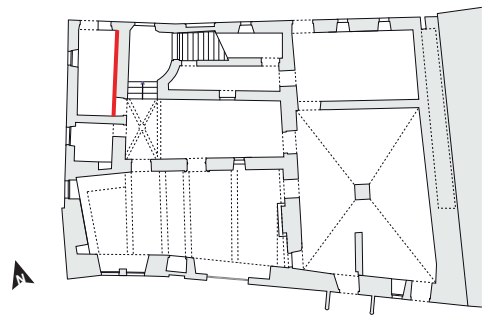


Fig. 18



Fig. 19





Décennie 1470

■ État II - phase 1



Fig. 22



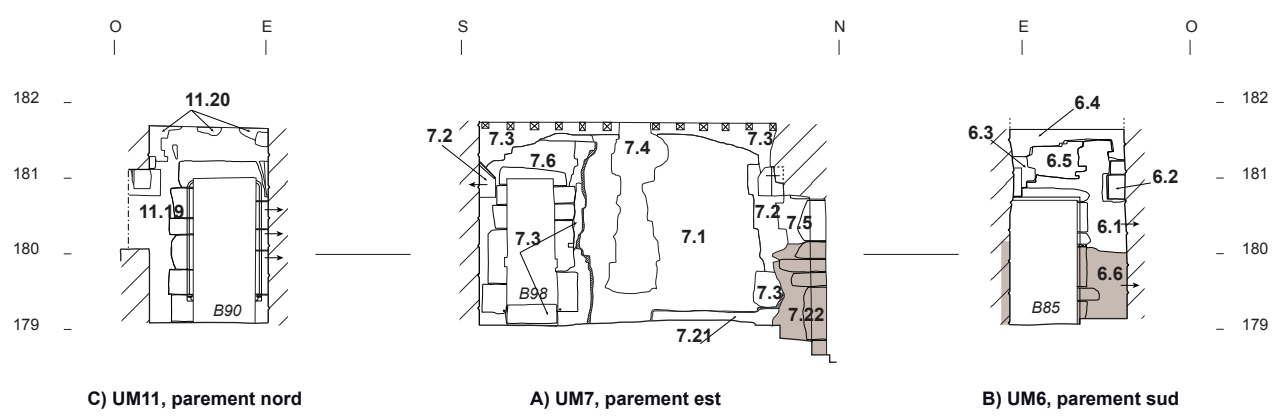
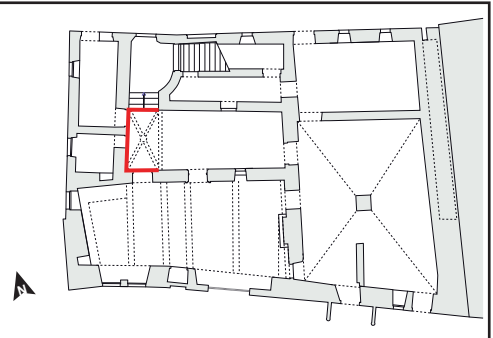
Fig. 23



Fig. 24



Fig. 25



Décennie 1470
 ■ État II - phase 1



Fig. 27



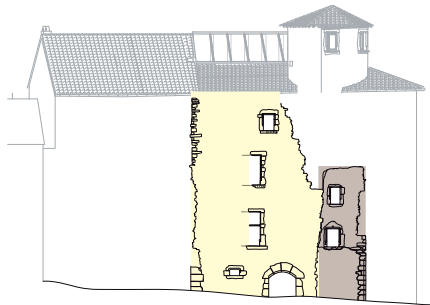
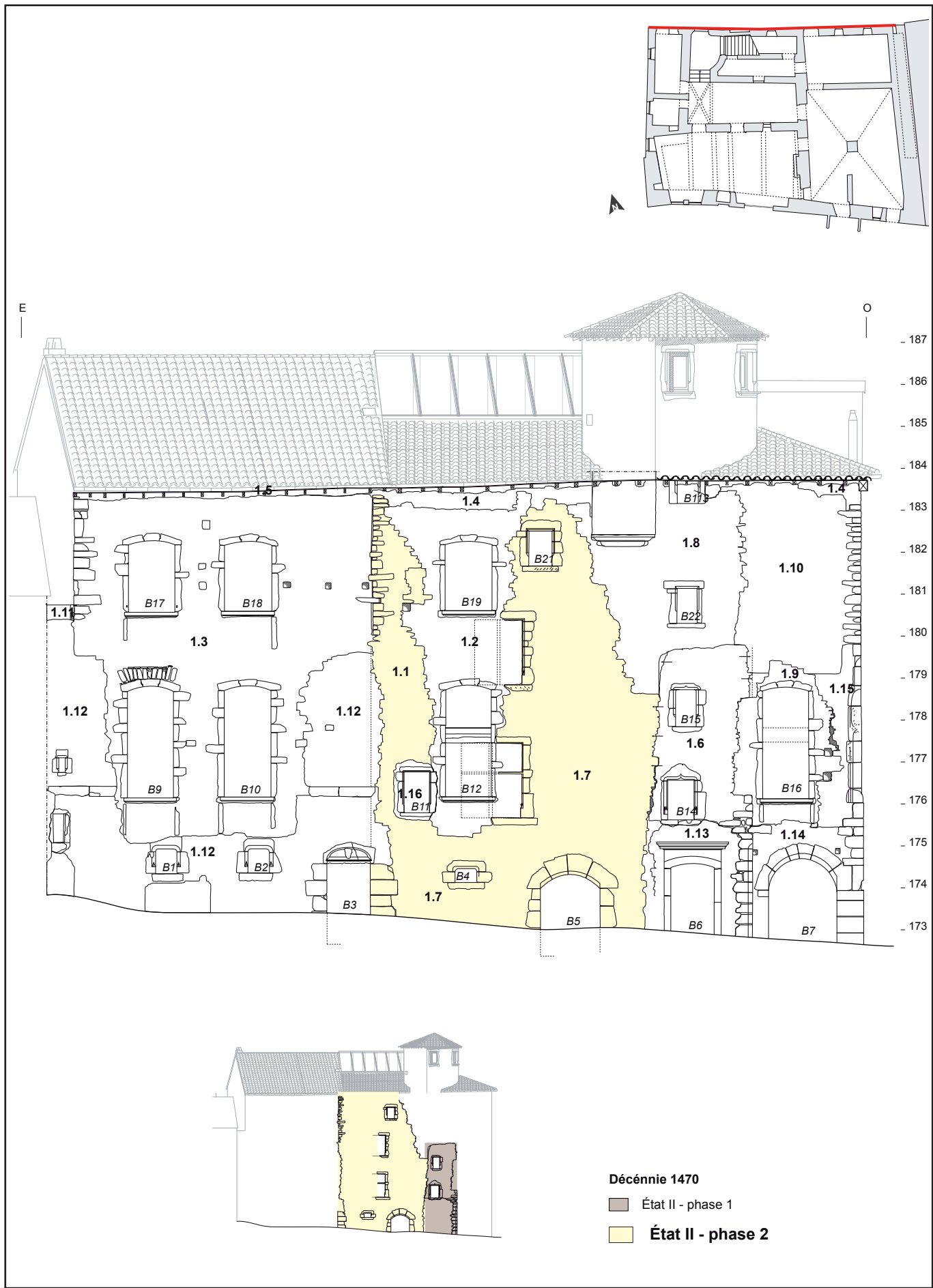
Fig. 28



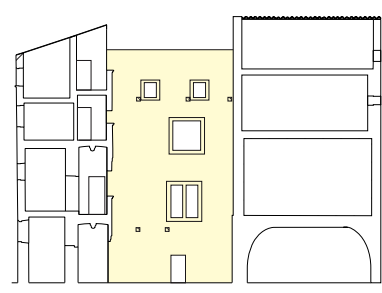
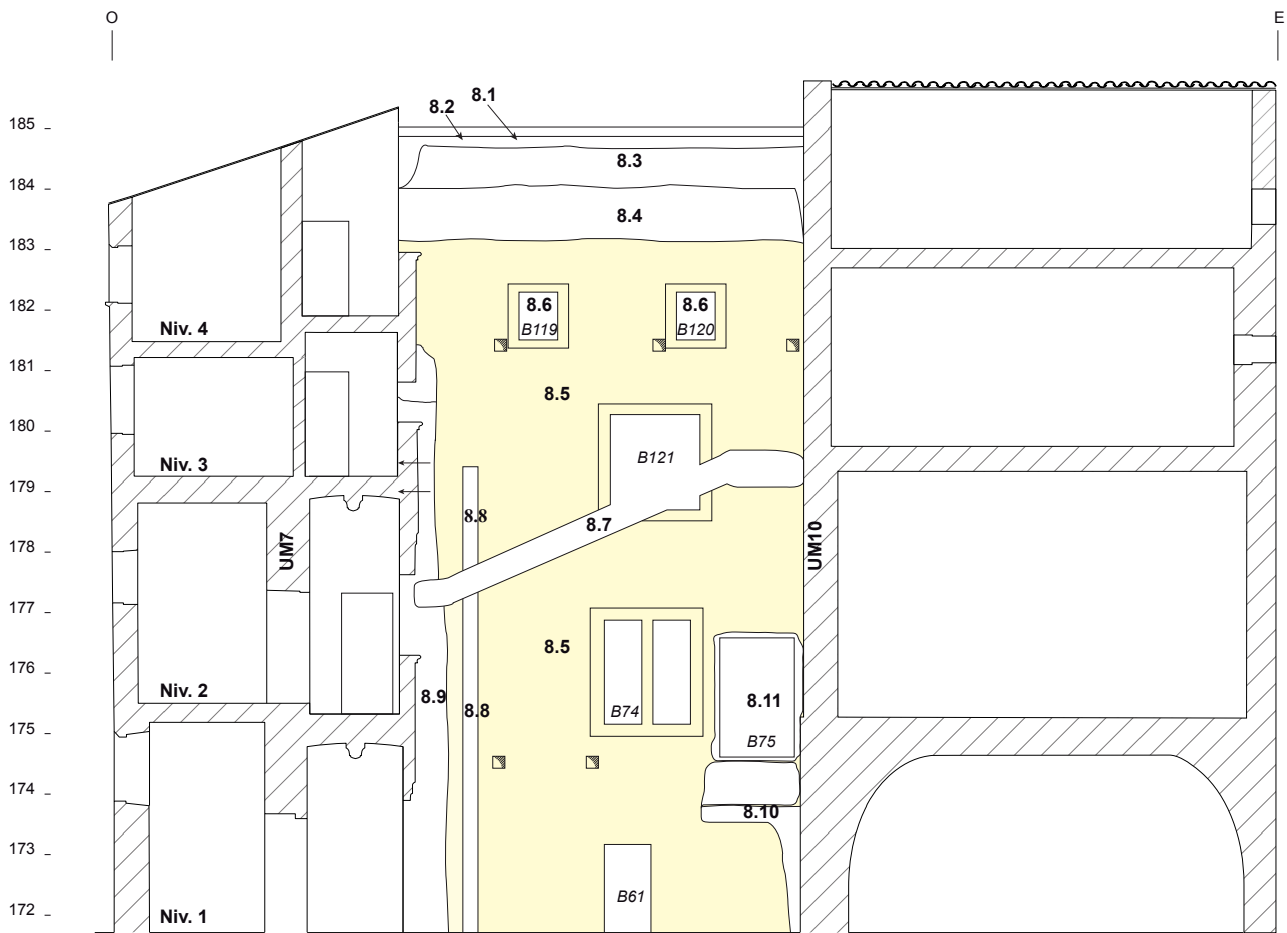
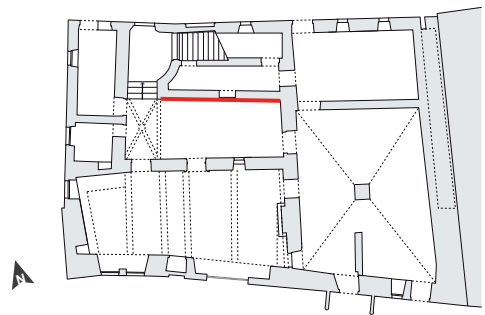
Fig. 29



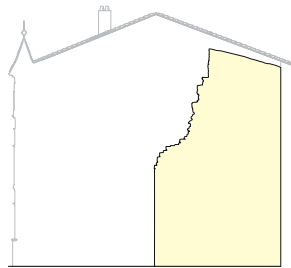
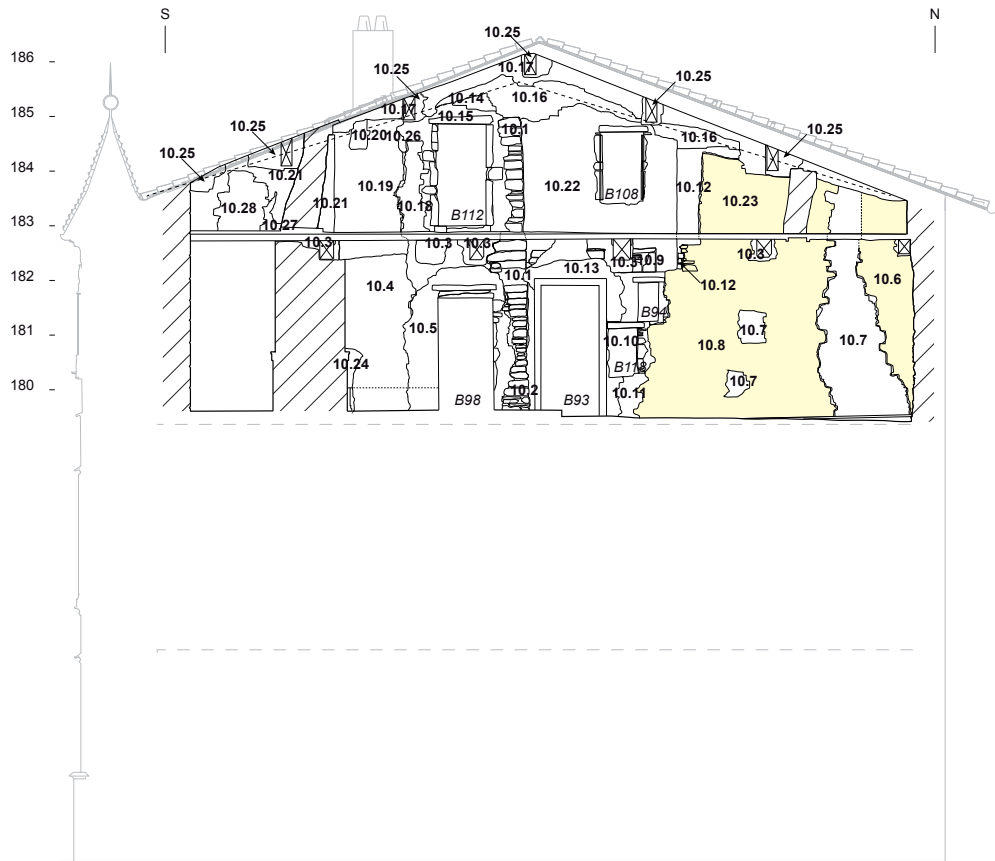
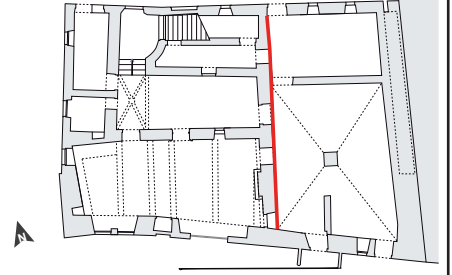
Fig. 30



Décennie 1470
 ■ État II - phase 1
 ■ État II - phase 2

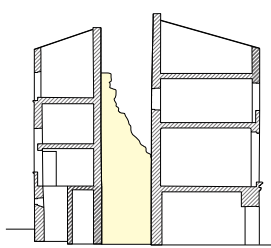
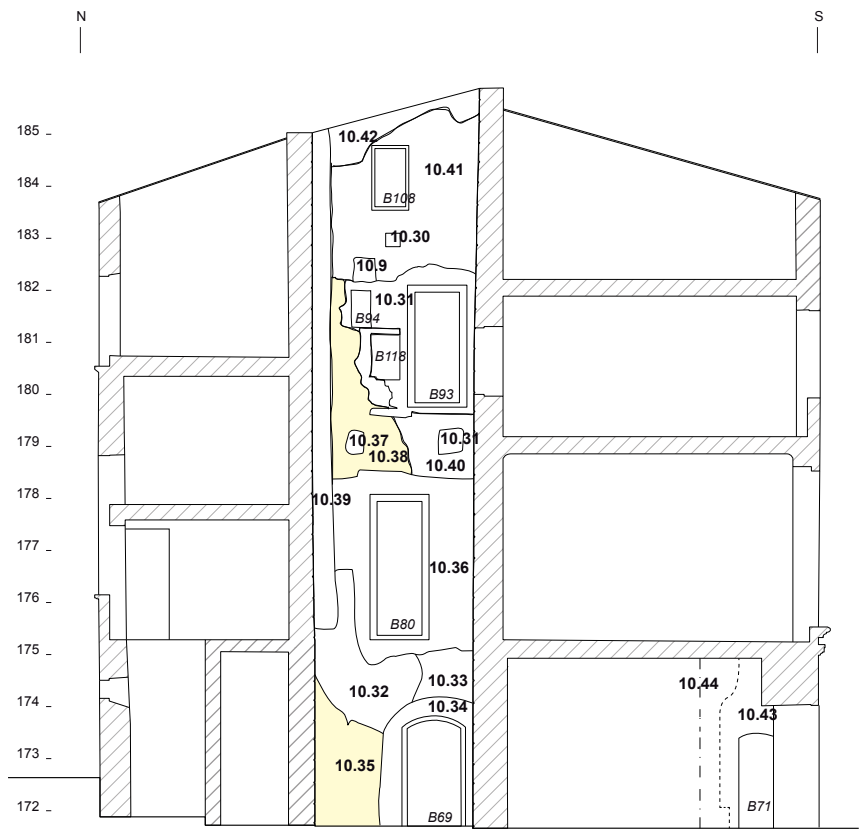
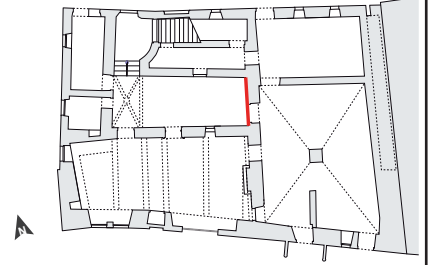


Décennie 1470
 ■ État II - phase 2



Décennie 1470
 État II - phase 2





Décennie 1470
 État II - phase 2



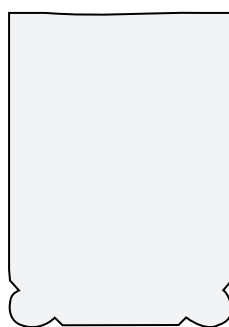
Fig. 36



Fig. 37



Fig. 38



0 10 cm

Fig. 39



Fig. 40



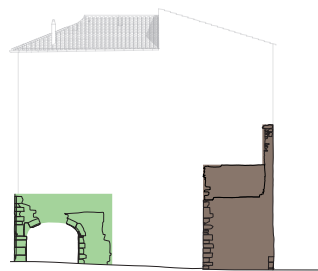
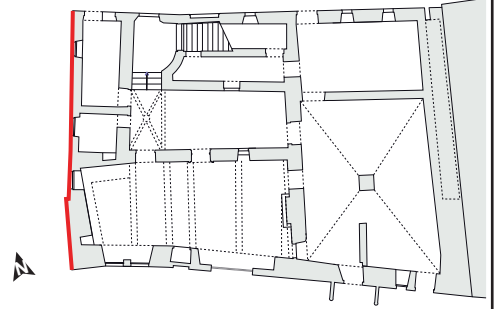
Fig. 41





Trévoux (01)
 « Maison des sires de Villars »
 2014/2015 - 22 11397

Figure 43 : Mur nord sur rue (UM1), parement nord (UC1.14), état II, phase 3 - (éch. : 1/125).



Vers 1400 Décennie 1470
 ■ État I - fortification ■ État II - phase 3

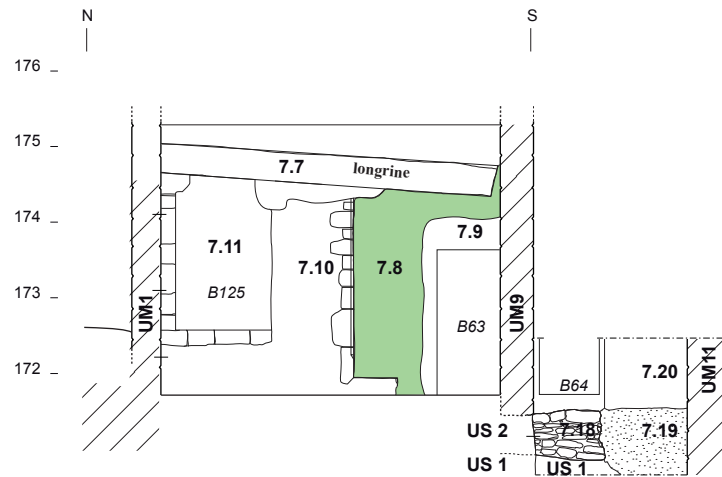
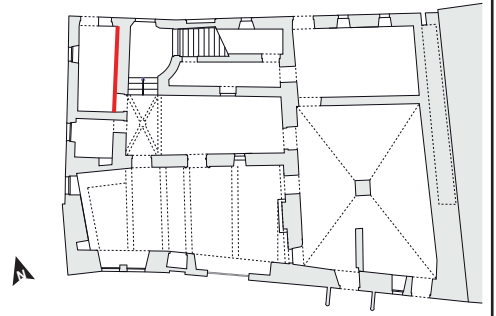




Fig. 46

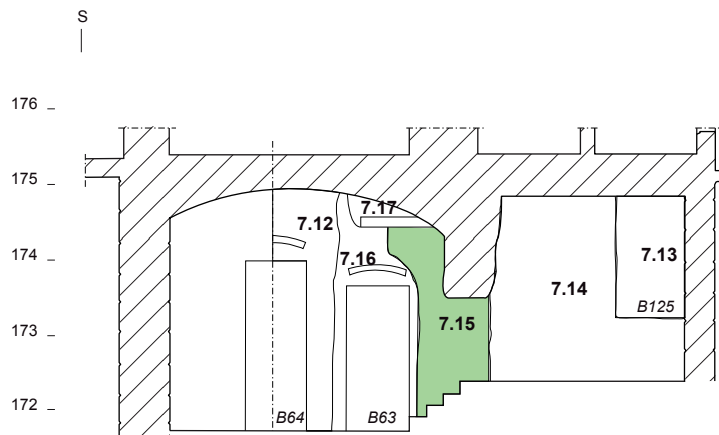
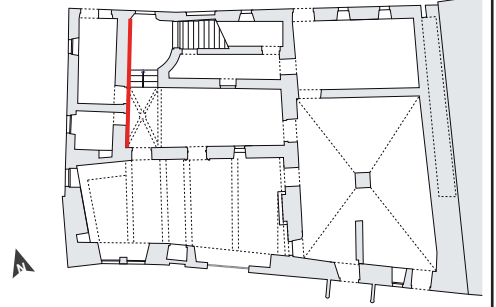


Fig. 47



Décennie 1470

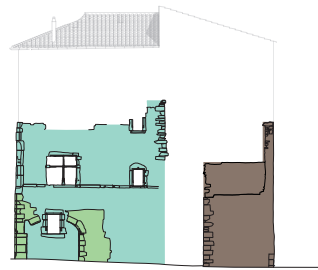
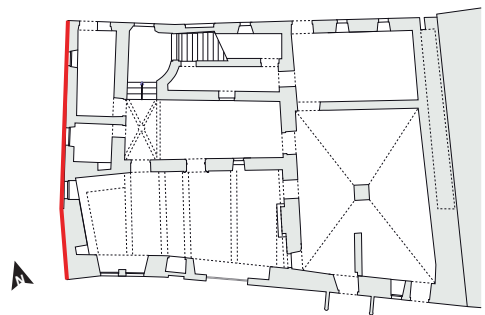
■ État II - phase 3



Décennie 1470

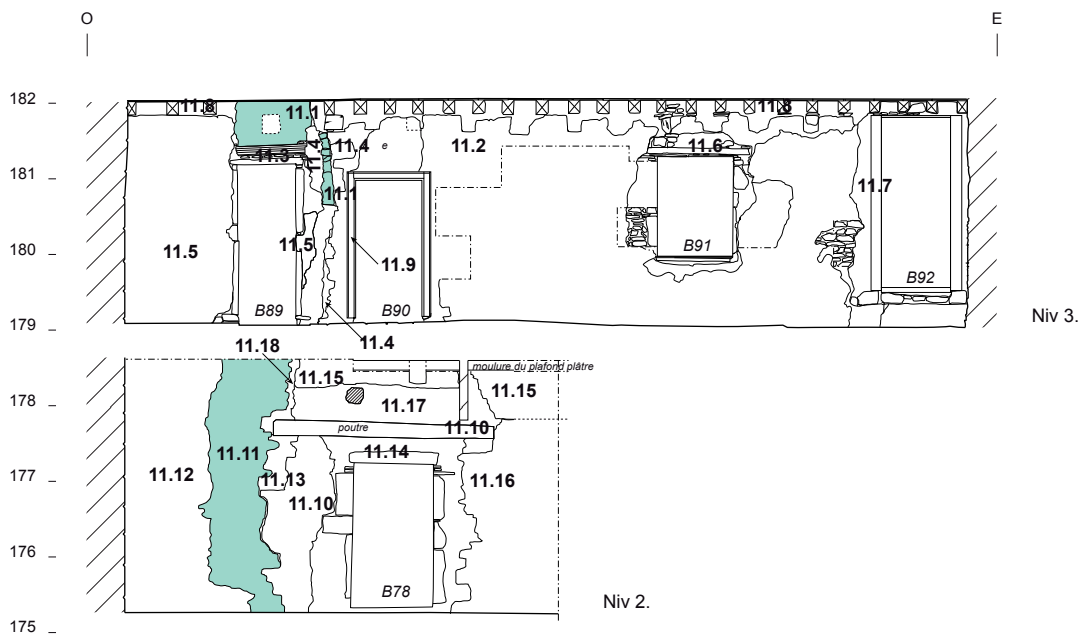
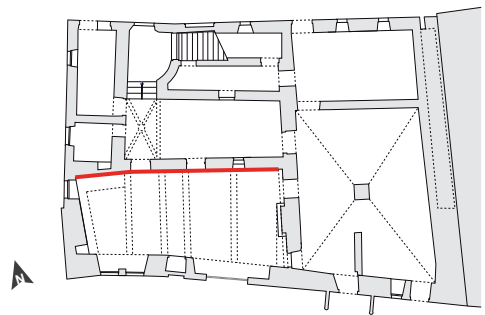
■ État II - phase 3





Vers 1400
 ■ État I - fortification

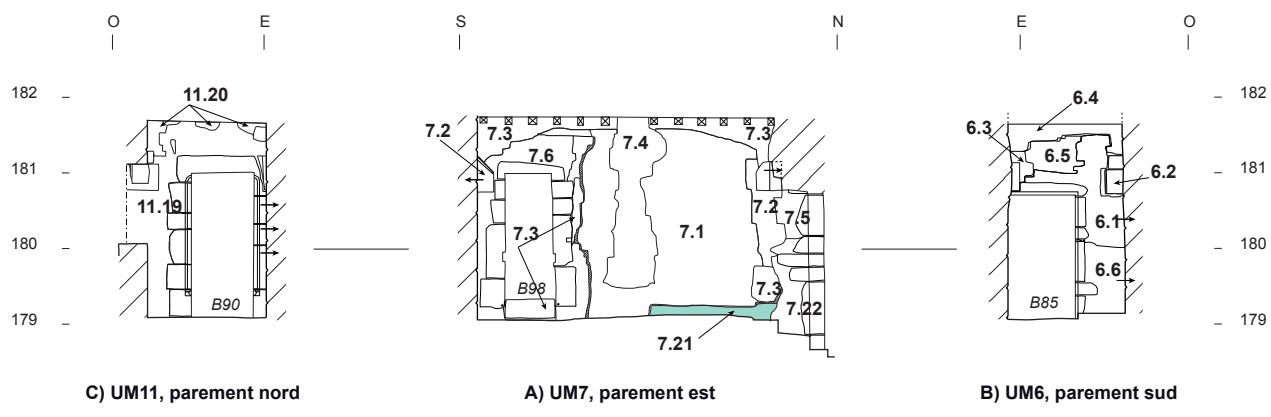
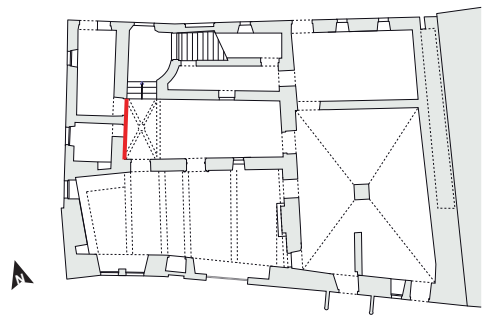
Décennie 1470
 ■ État II - phase 3
 ■ État II - phase 4



Décennie 1470

■ État II - phase 4





Décennie 1470
 ■ État II - phase 4

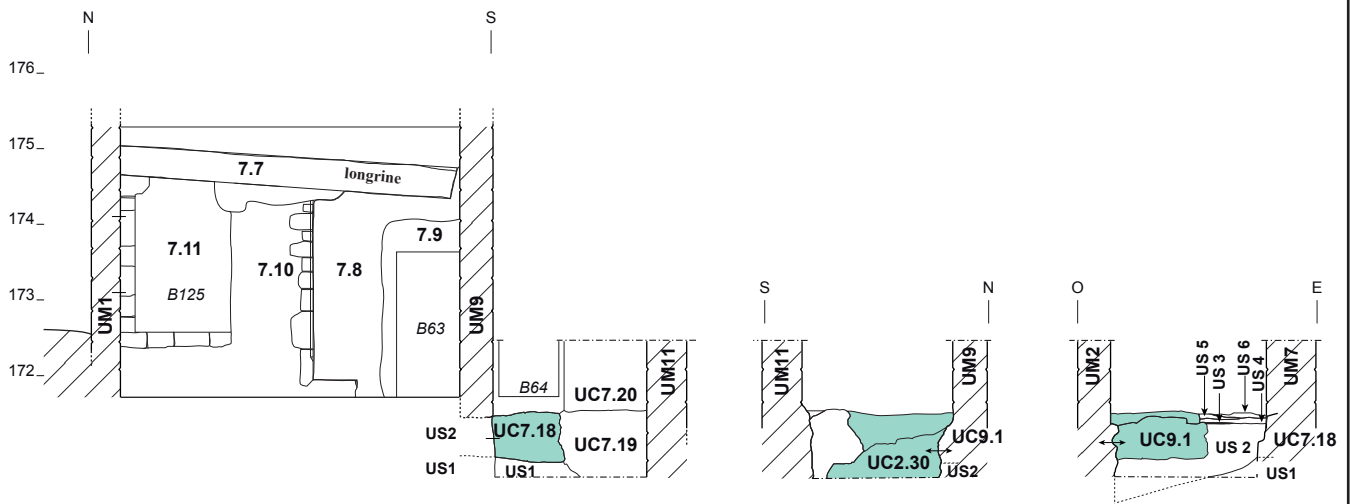
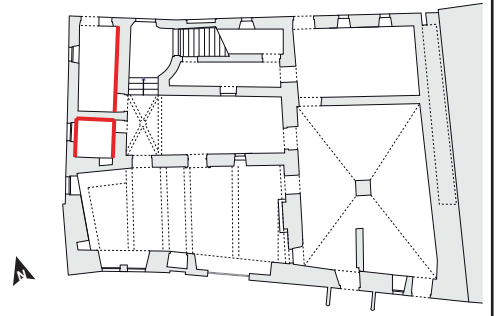




Fig. 56



Fig. 57



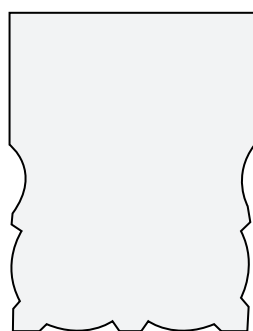
Fig. 58



Fig. 59

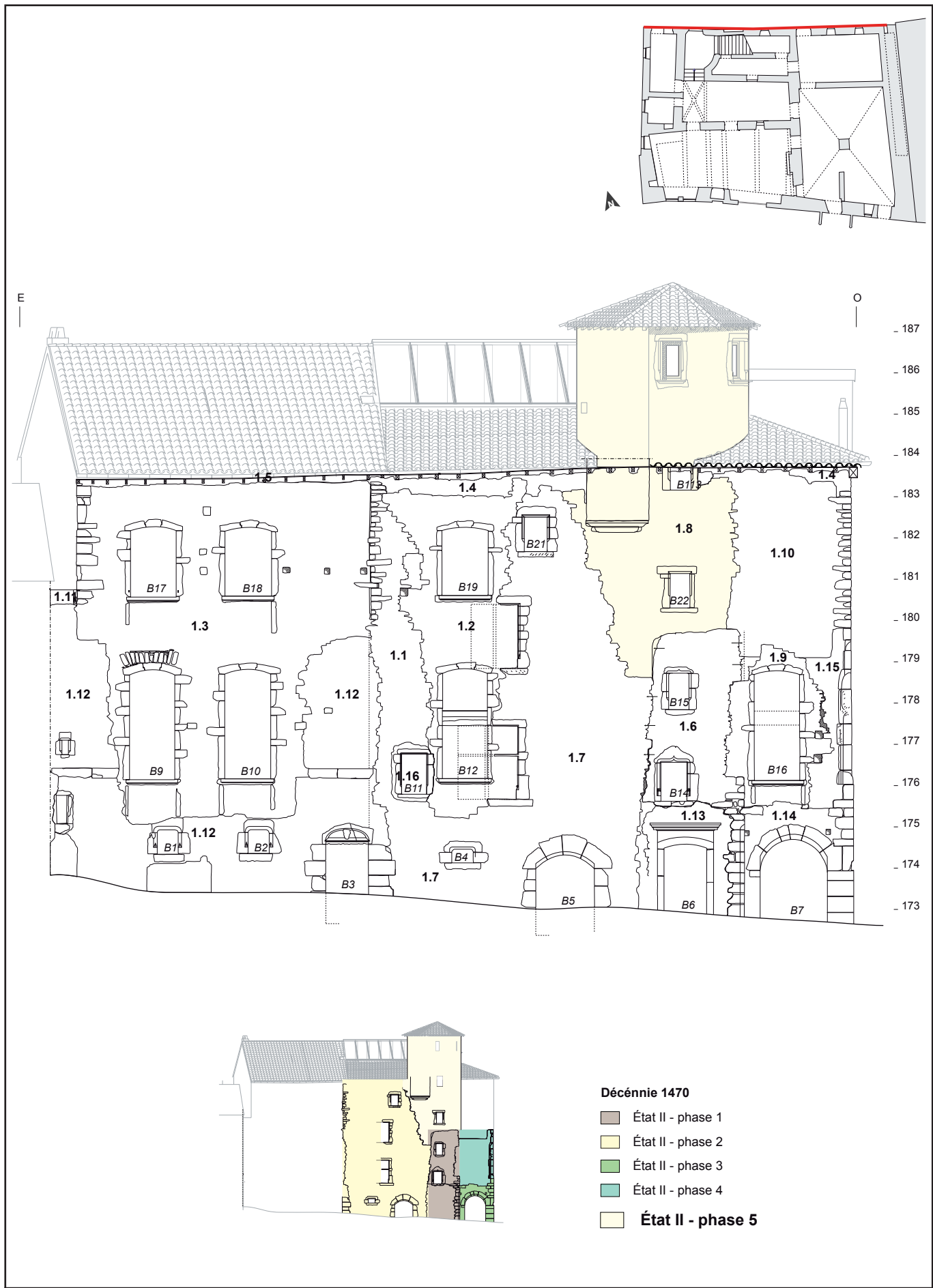


Fig. 60



0 10 cm

Fig. 61



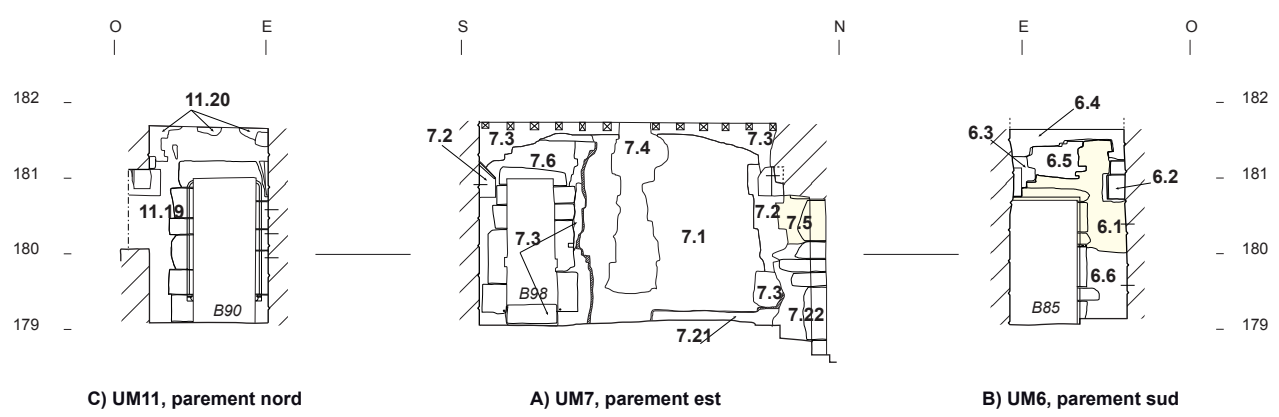
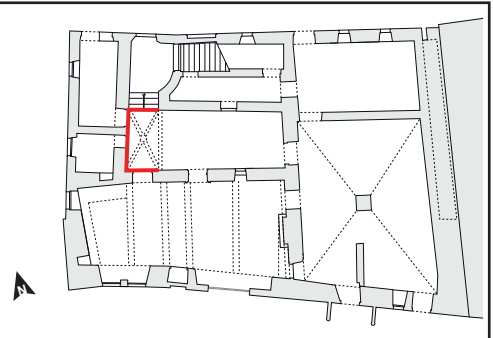


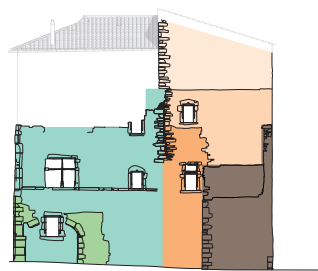
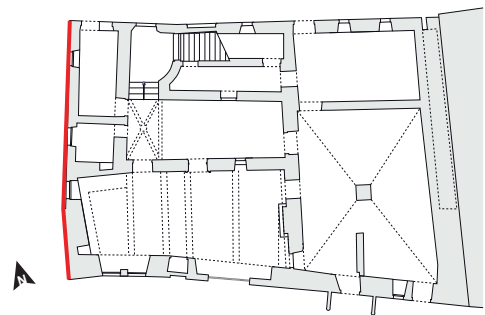


Fig. 63



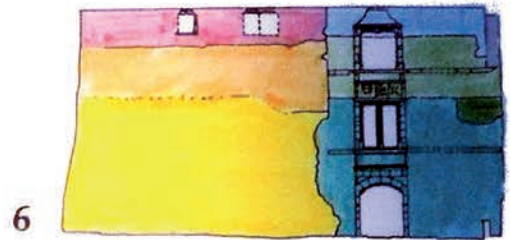
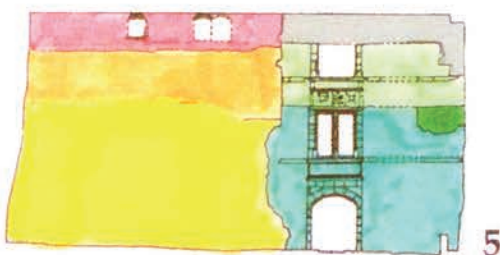
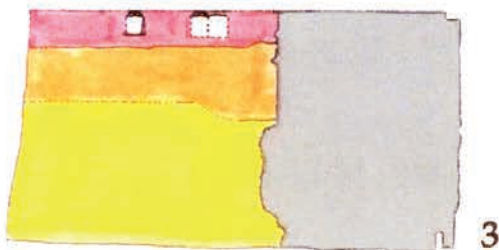
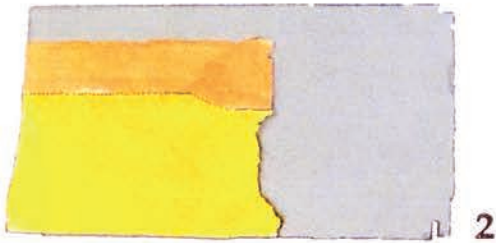
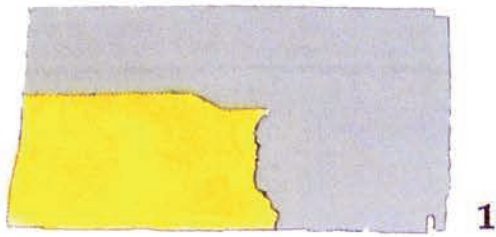
Fig. 64

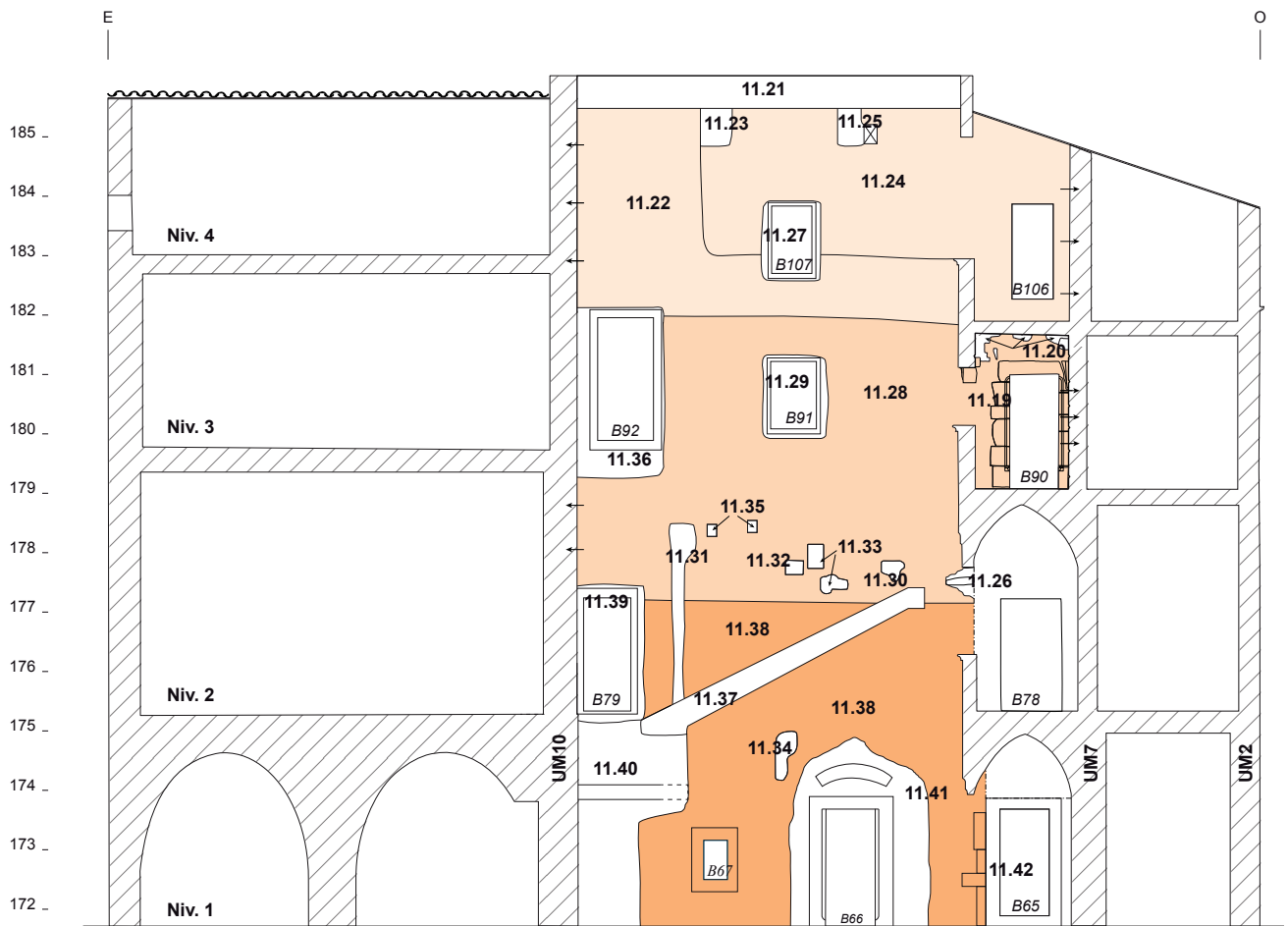
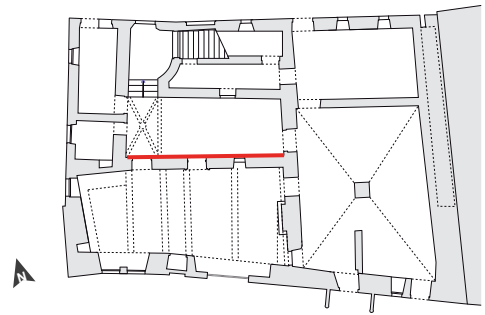




Vers 1400
 ■ État I - fortification

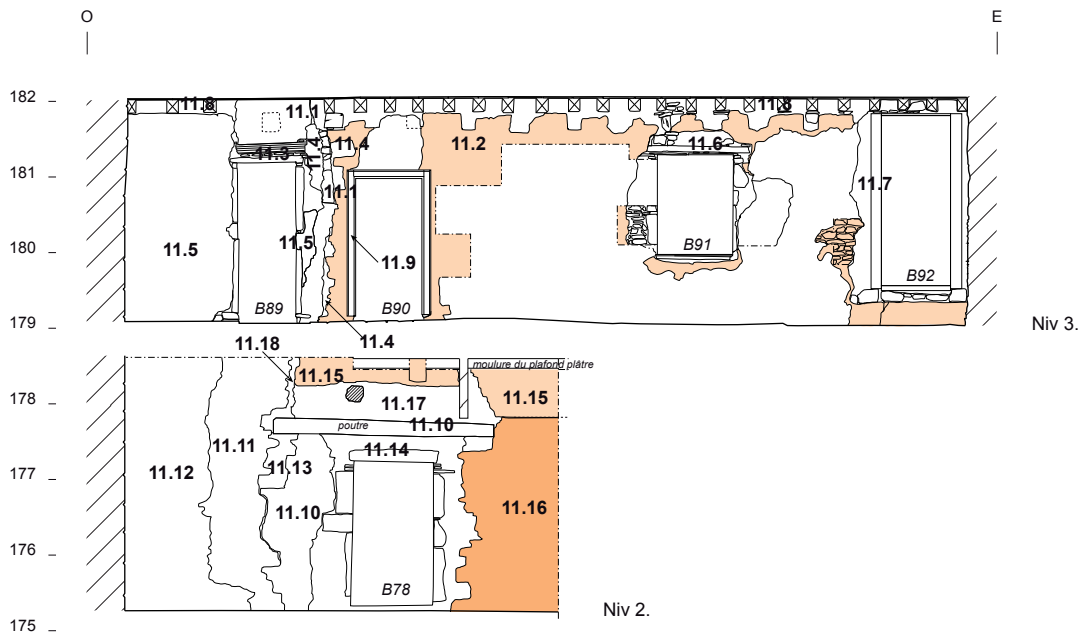
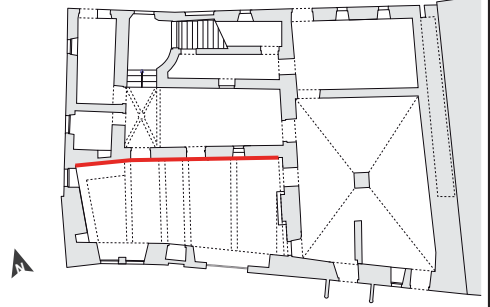
Décennie 1470
 ■ État II - phase 3
 ■ État II - phase 4
 ■ État II - phase 6
 ■ État II - phase 7
 ■ État II - phase 8





Décennie 1470

- État II - phase 6
- État II - phase 7
- État II - phase 8



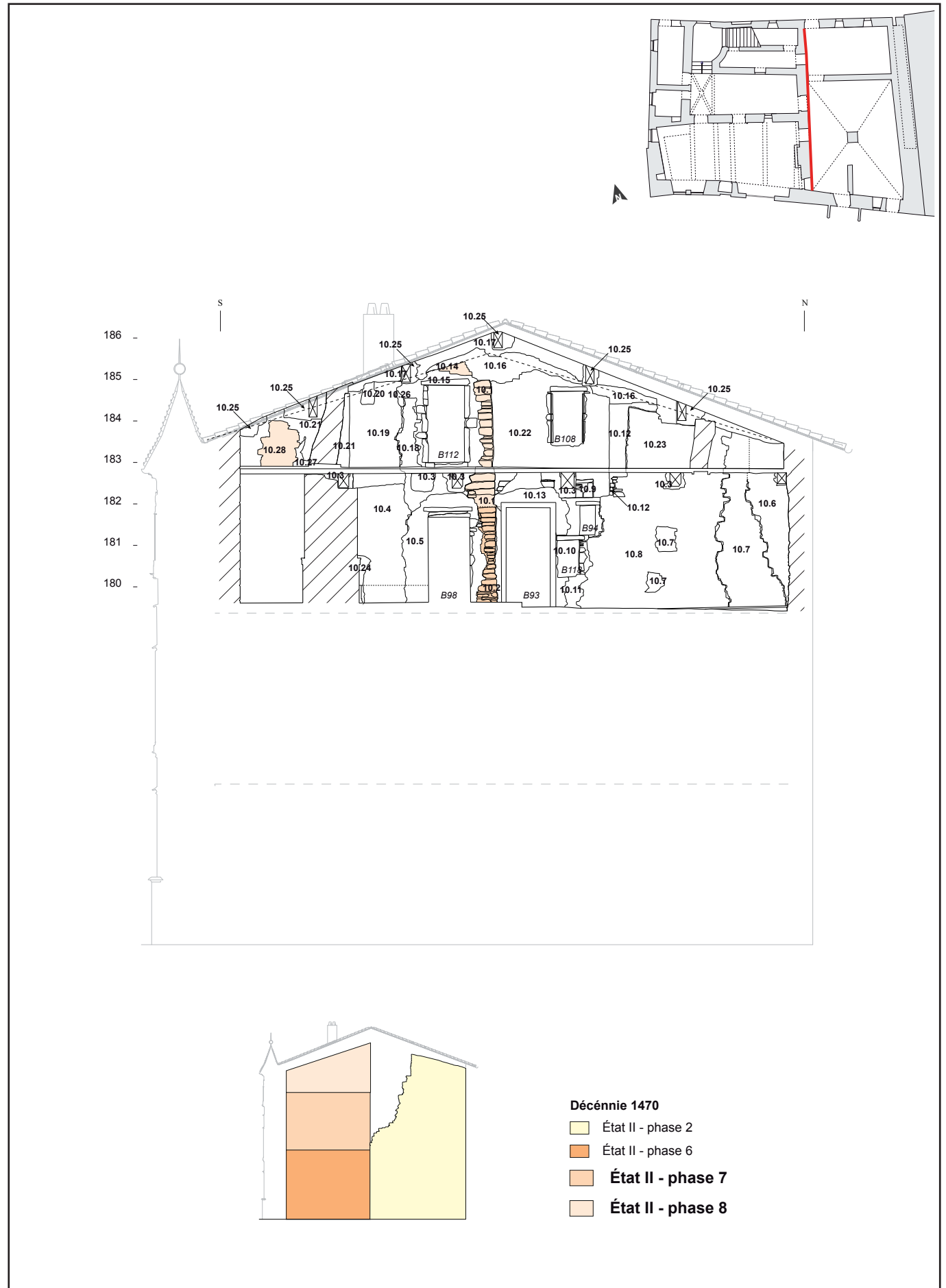
Décennie 1470
 État II - phase 6
 État II - phase 7



Fig. 70



Fig. 71



Trévoux (01)
 « Maison des sires de Villars »
 2014/2015 - 22 11397

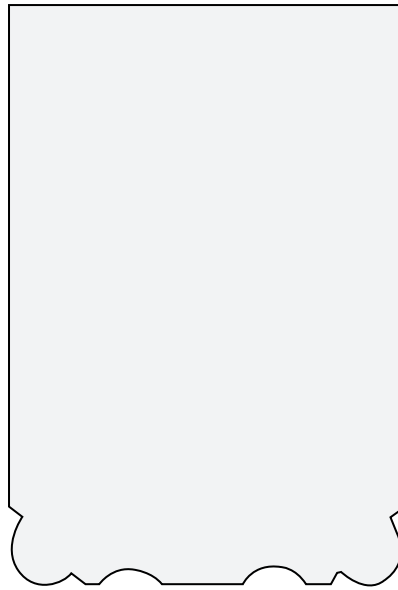
Figure 72 : Mur (UM10), parement intérieur est (UC10.1, 10.2, 10.14, 10.28), état II, phases 6, 7 et 8 - (éch. : 1/125).



Fig. 73



Fig. 74

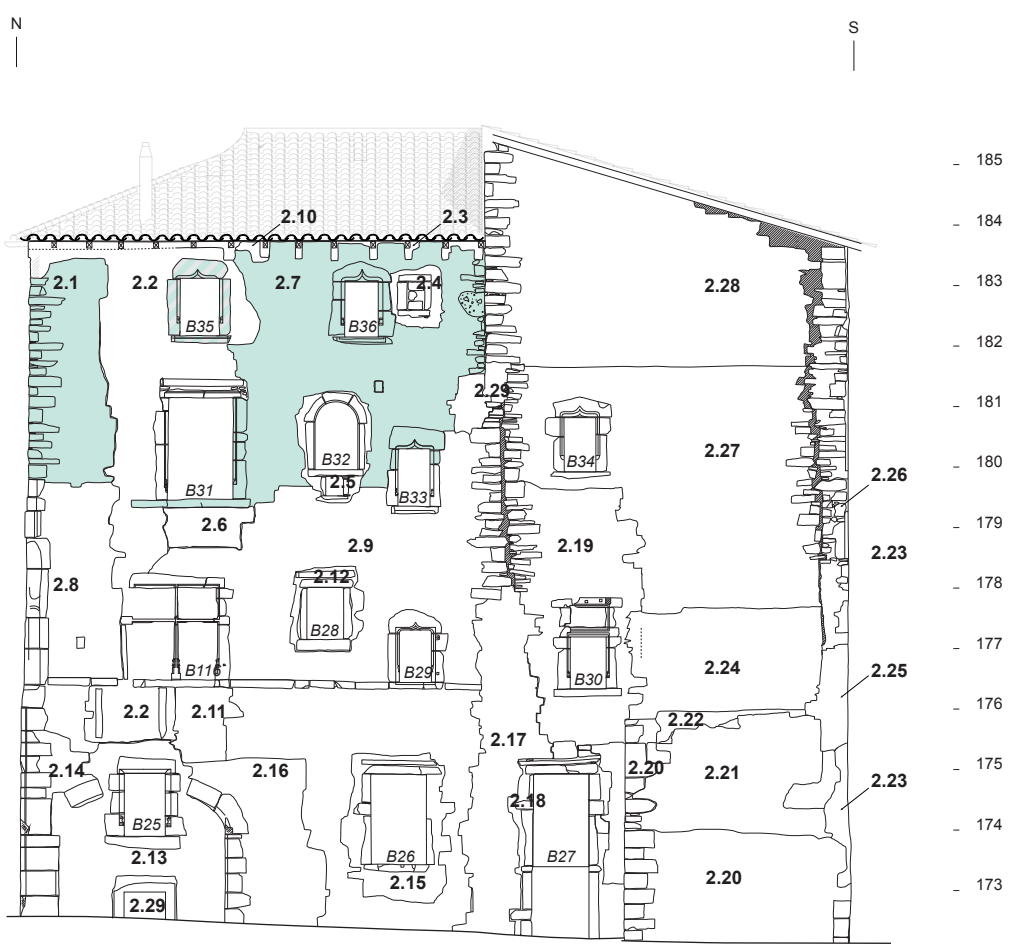
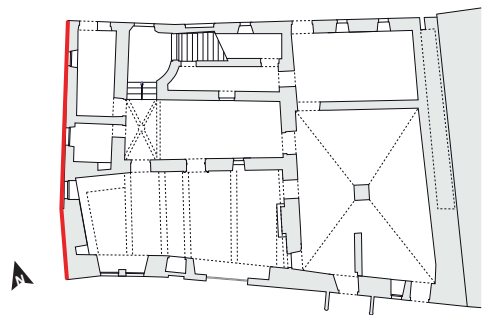


0 10 cm

Fig. 75



Fig. 76



Vers 1400
 État I - fortification

Décennie 1470
 État II - phase 3
 État II - phase 4
 État II - phase 6
 État II - phase 7
 État II - phase 9

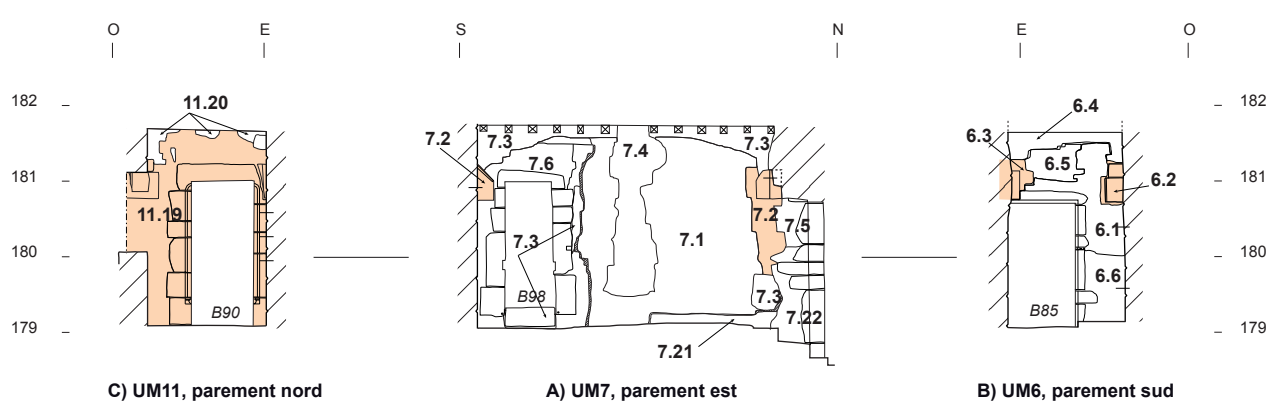
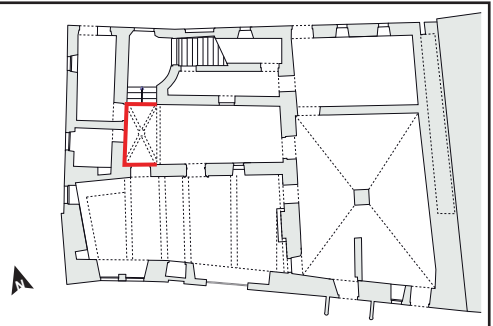




Fig. 79



Fig. 80



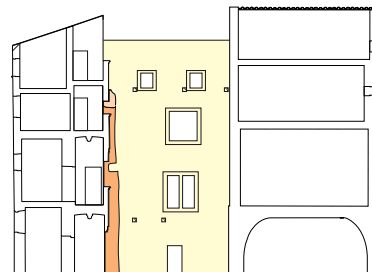
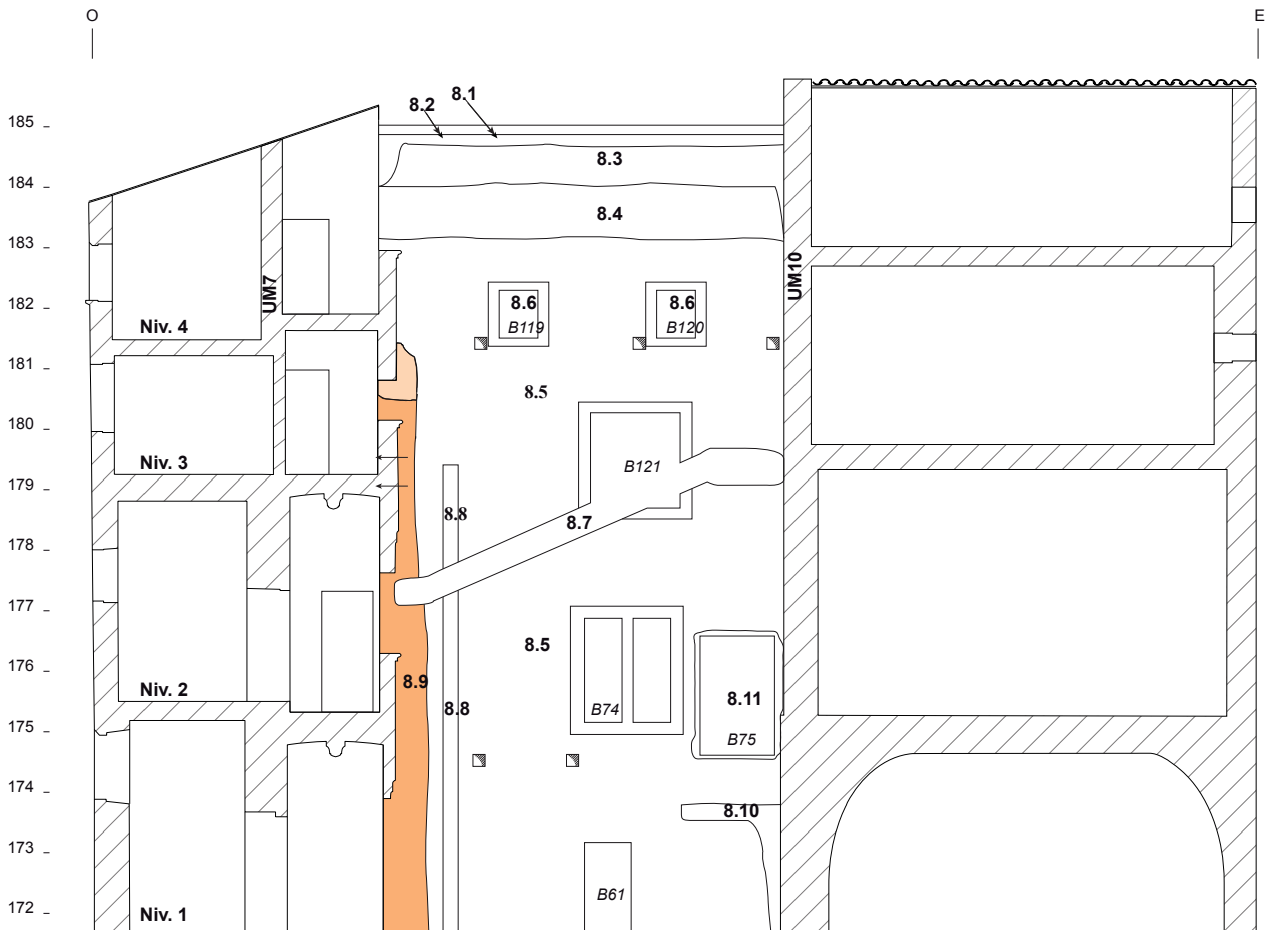
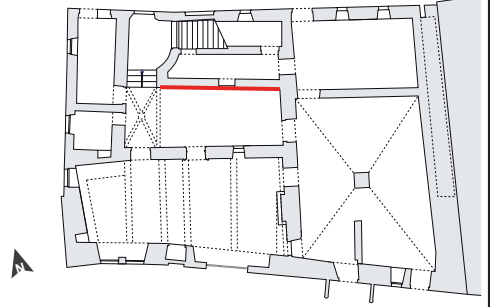
C) UM11, parement nord

A) UM7, parement est

B) UM6, parement sud

Décennie 1470
 État II - phase 7





Décennie 1470

État II - phase 2

État II - phase 6

État II - phase 7



Fig. 84



Fig. 85



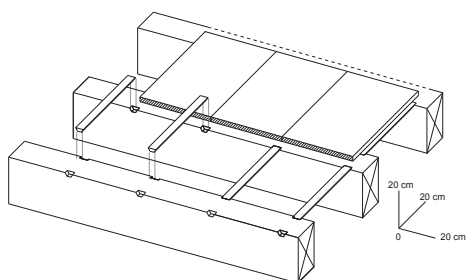


Fig. 87

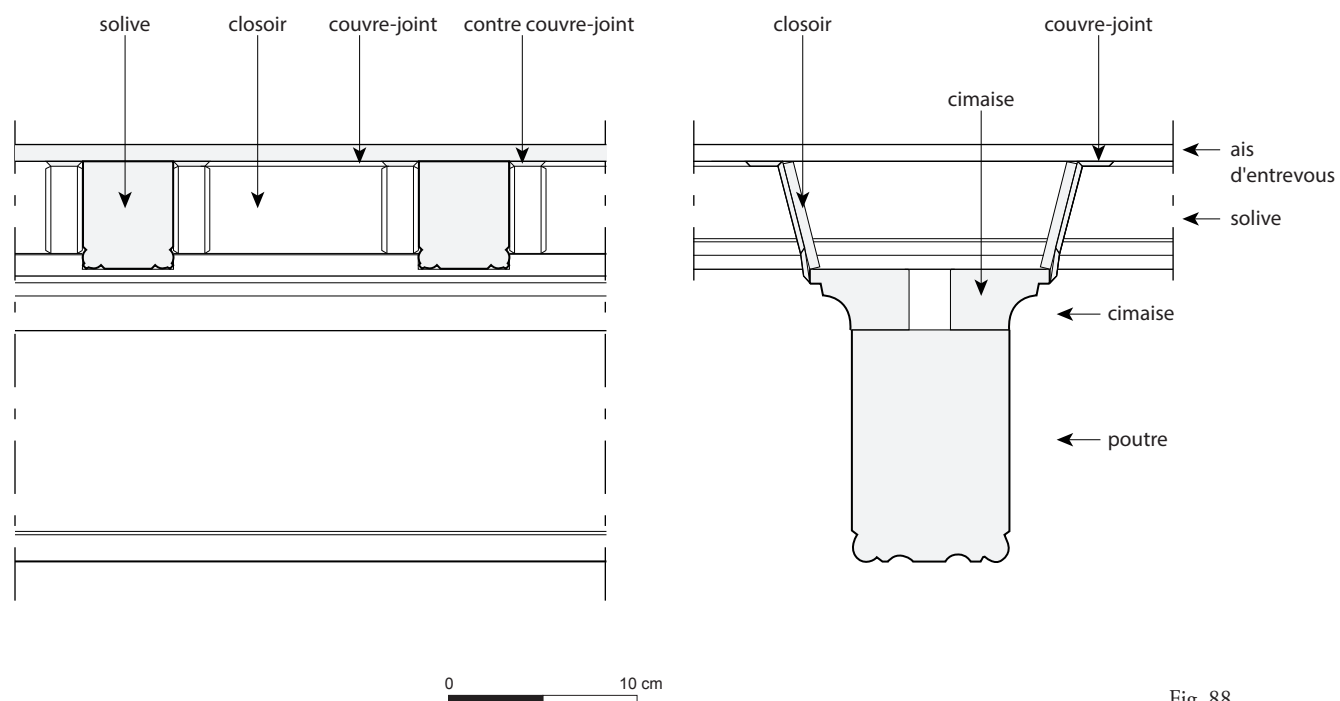


Fig. 88



A



B



Fig. 90

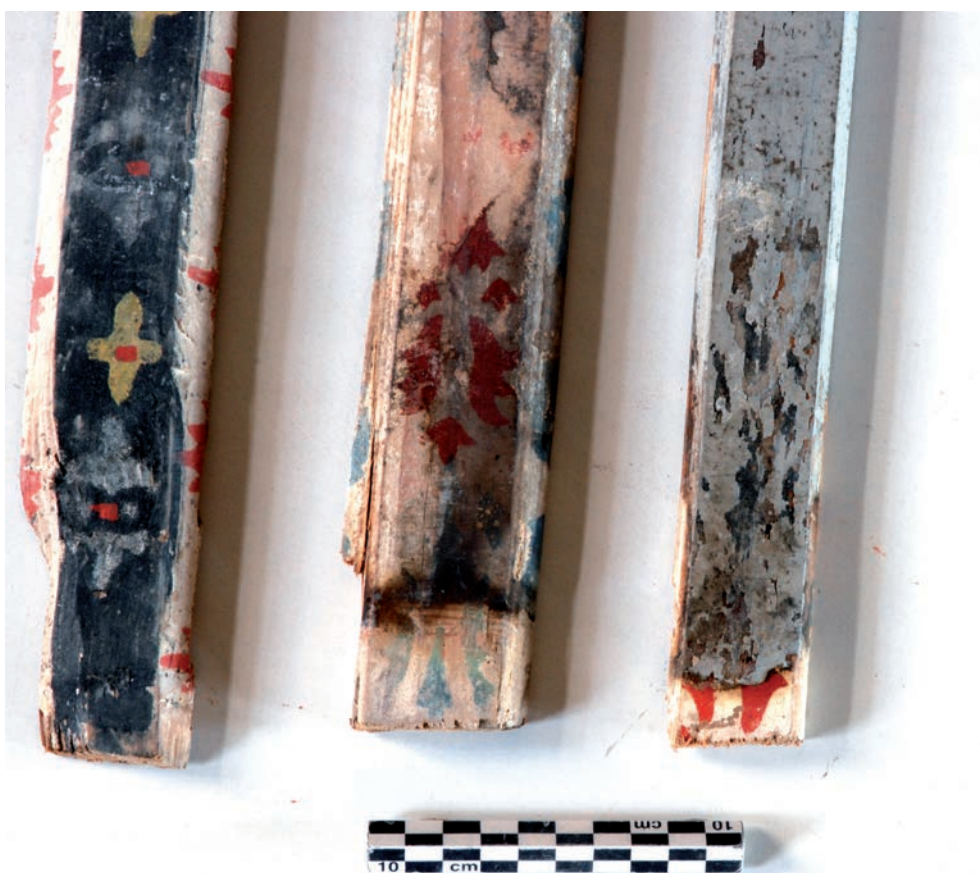


Fig. 91



Fig. 92



Fig. 93

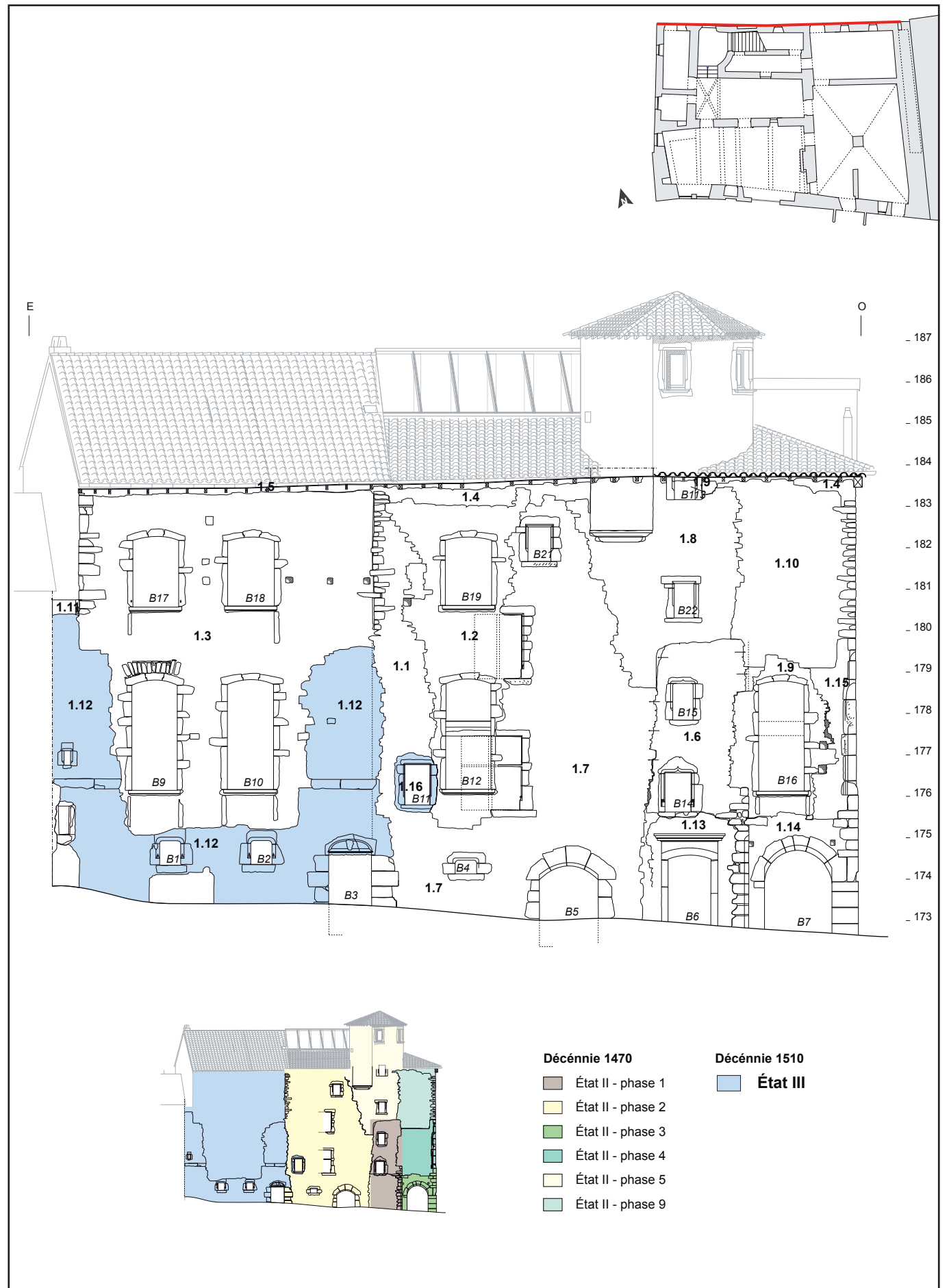




Fig. 95



Fig. 96



Fig. 97



Fig. 98

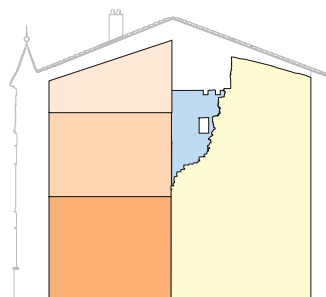
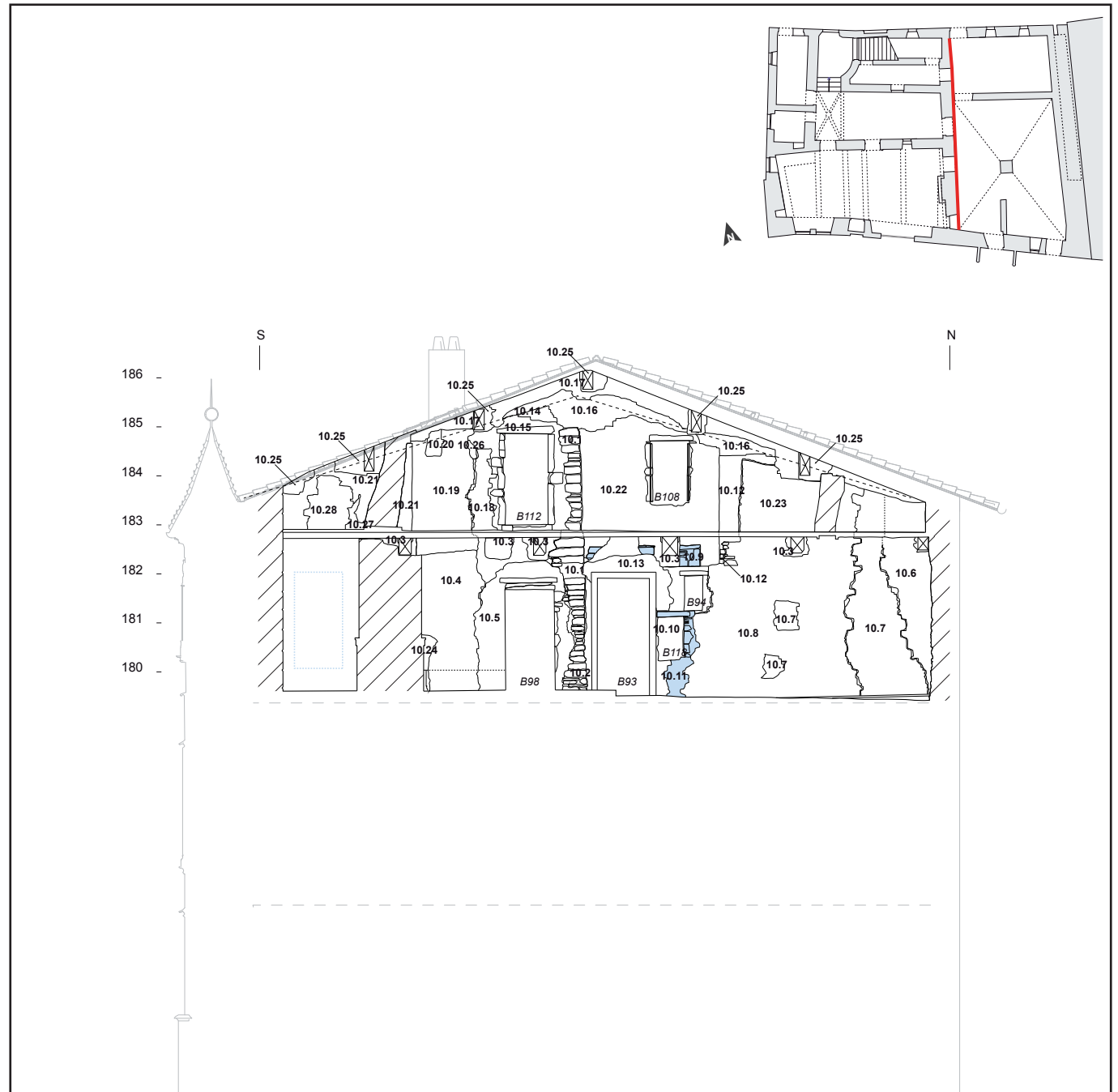


Fig. 99



0 10 cm

Fig. 100

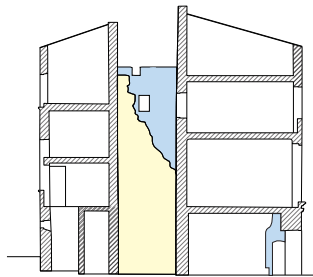
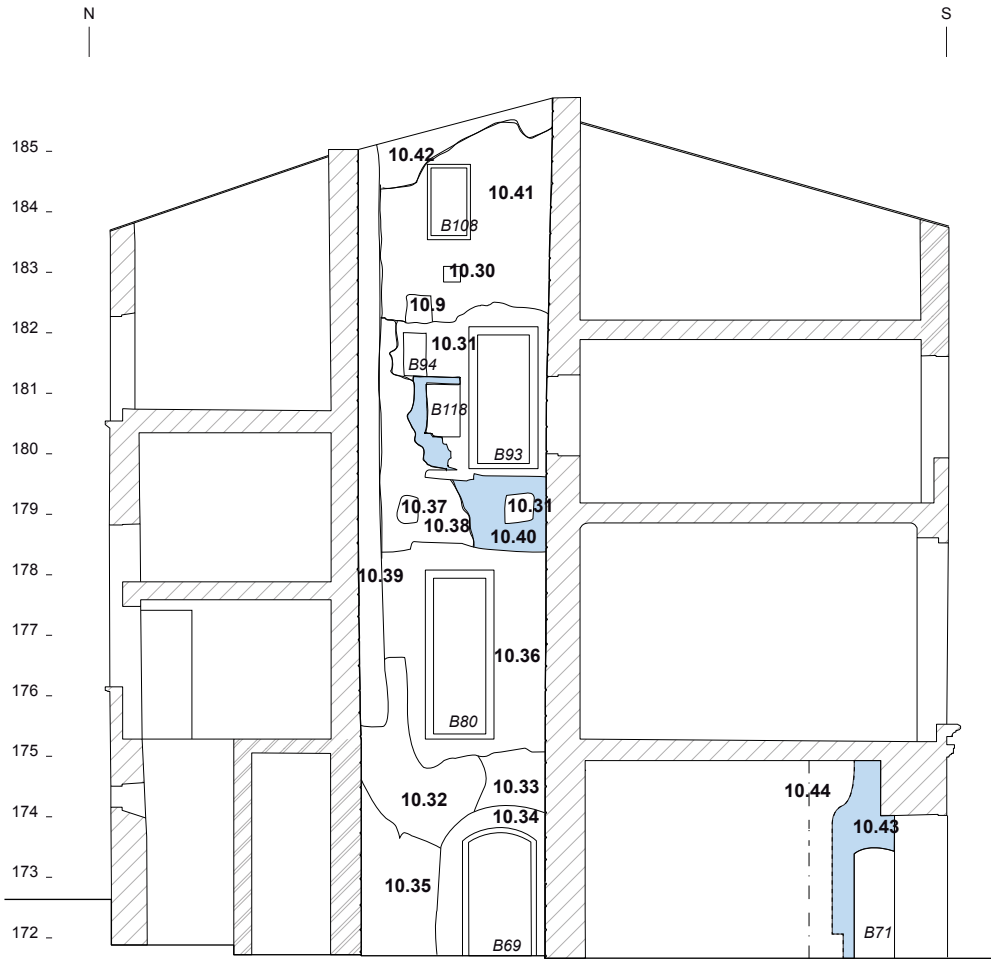
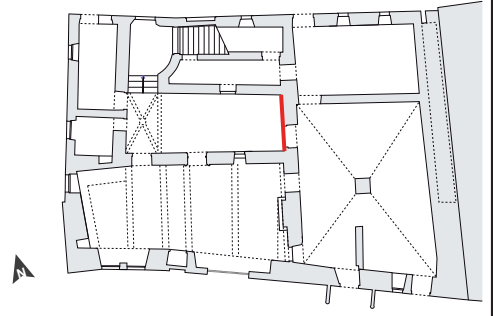


Décennie 1470

- État II - phase 2
- État II - phase 7
- État II - phase 8

Décennie 1510

- État III



Décennie 1470 **Décennie 1510**
 État II - phase 2 État III



Fig. 103



Fig. 104

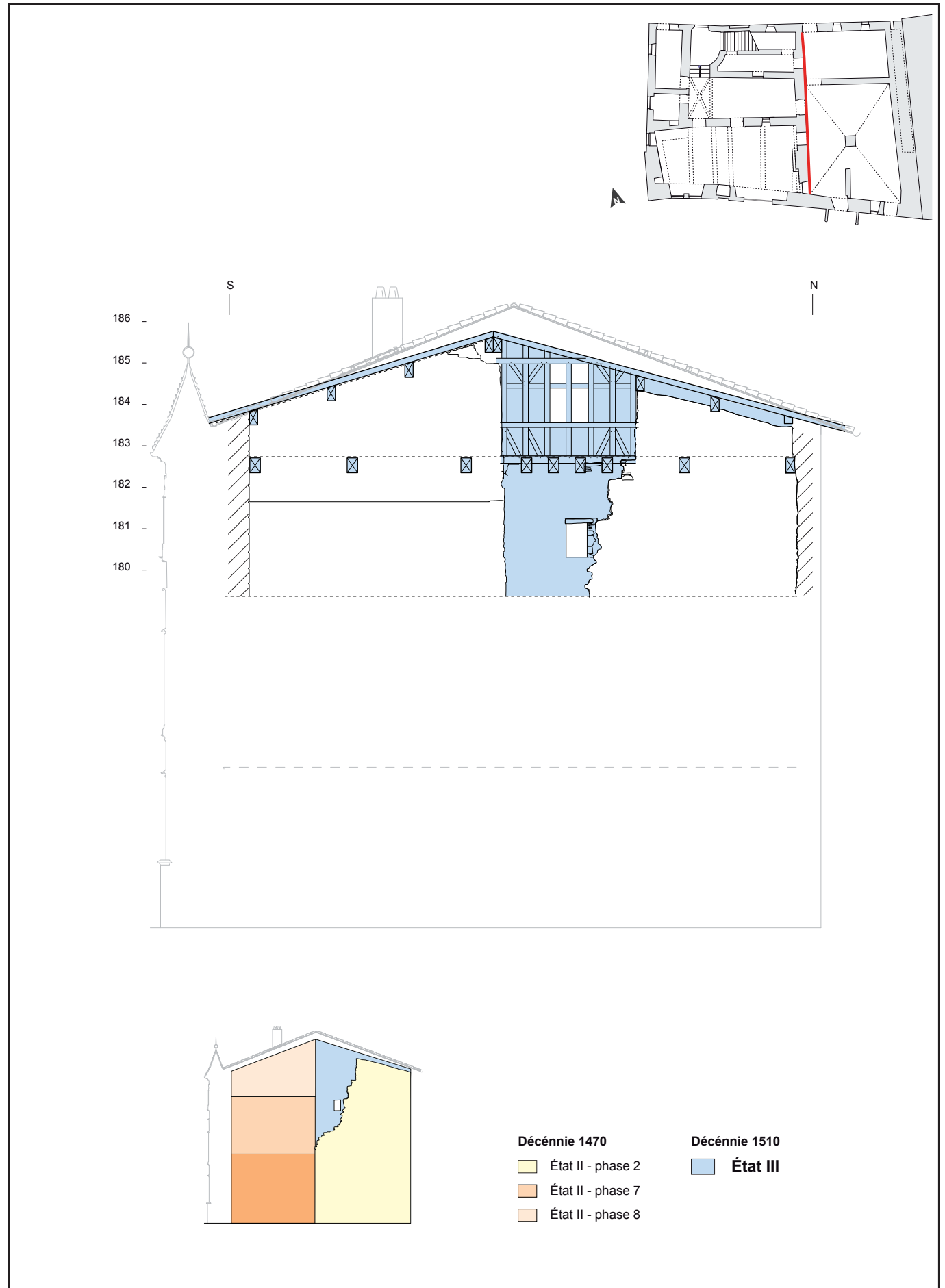


Figure 105 : Mur (UM10), parement intérieur est, proposition de restitution des maçonneries et des charpentes (plancher, toit, pan de bois), état III - (éch. : 1/125).



Fig. 106



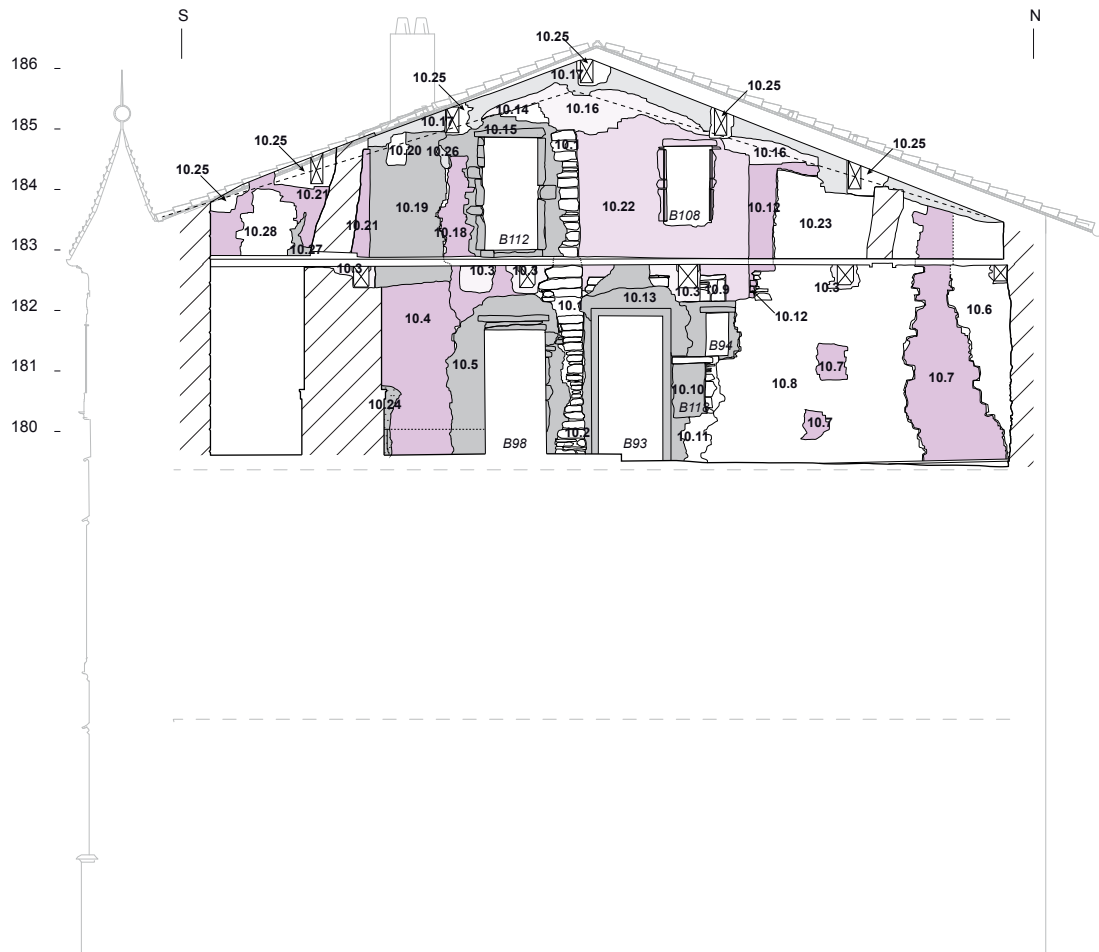
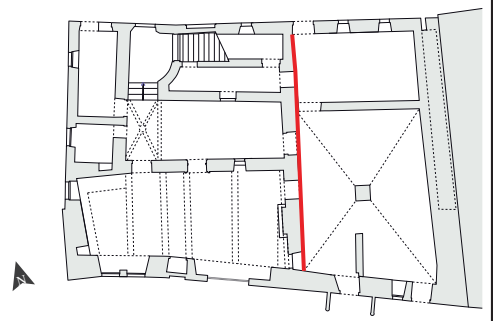
Fig. 107



Fig. 108



Fig. 109



Milieu XVIIIe s.

- État IV - phase 1
- État IV - phase 2
- État IV - phase 3

XIX-XXe s.

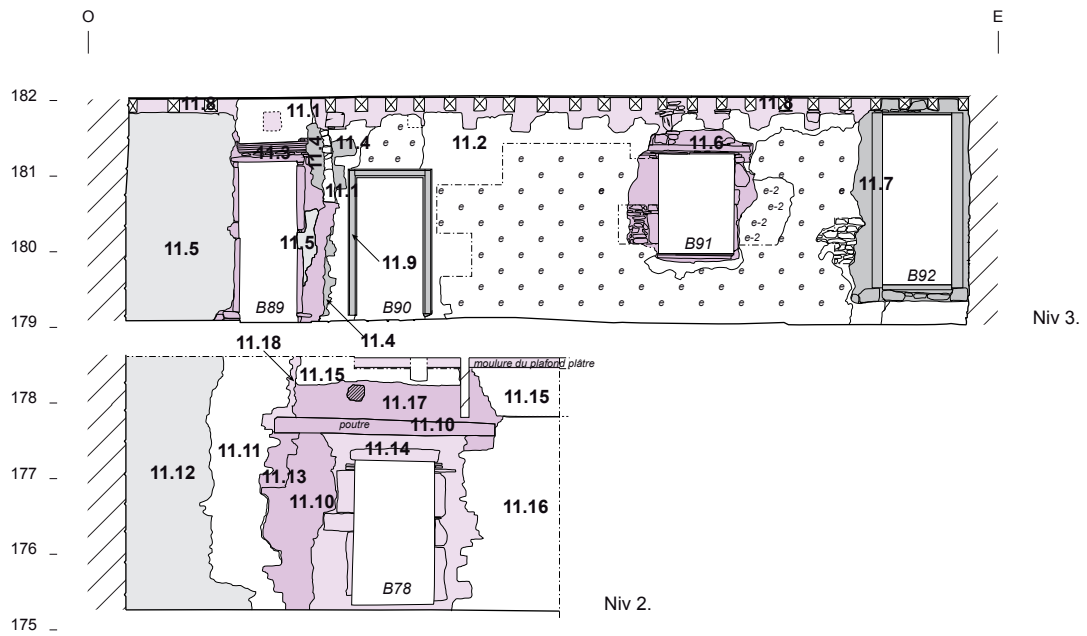
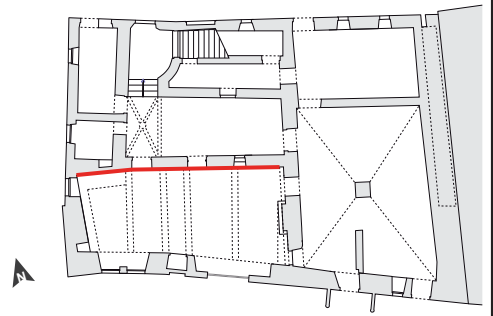
- État V - phase 1
- État V - phase 2



Fig. 111



Fig. 112



Milieu XVIIIe s.

- État IV - phase 1
- État IV - phase 2
- Enduit

XIX-XXe s.

- État V - phase 1
- État V - phase 2
- Enduit



Fig. 114



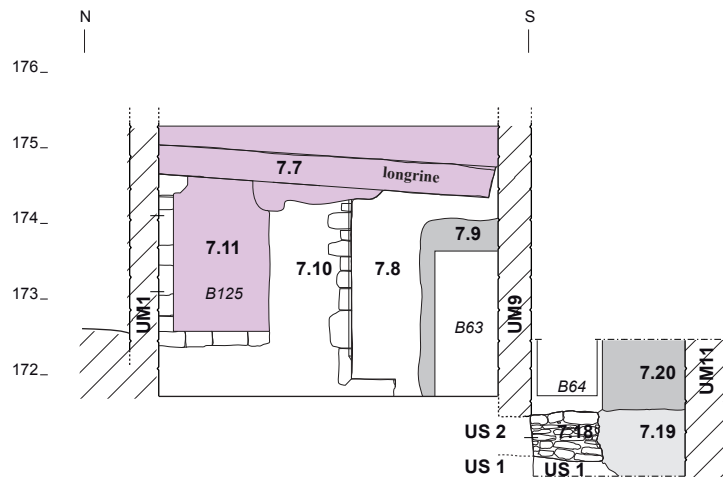
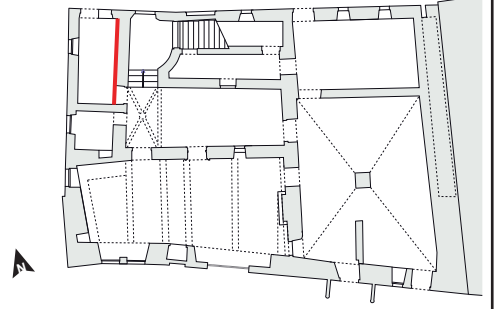
Fig. 115



Trévoux (01)
 « Maison des sires de Villars »
 2014/2015 - 22 11397

Figure 116 : Mur nord sur rue, parement extérieur nord (UC1.2, 1.3, 1.9, 1.13), état IV - (éch. : 1/125).





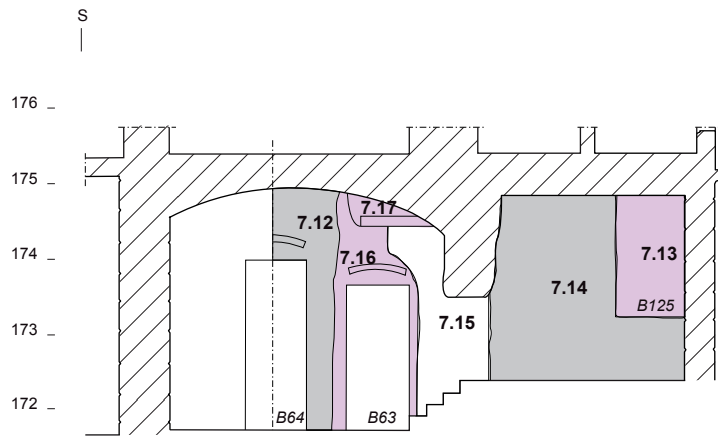
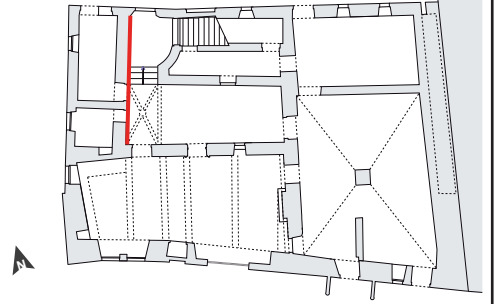
Milieu XVIIIe s.

■ État IV - phase 1

XIX-XXe s.

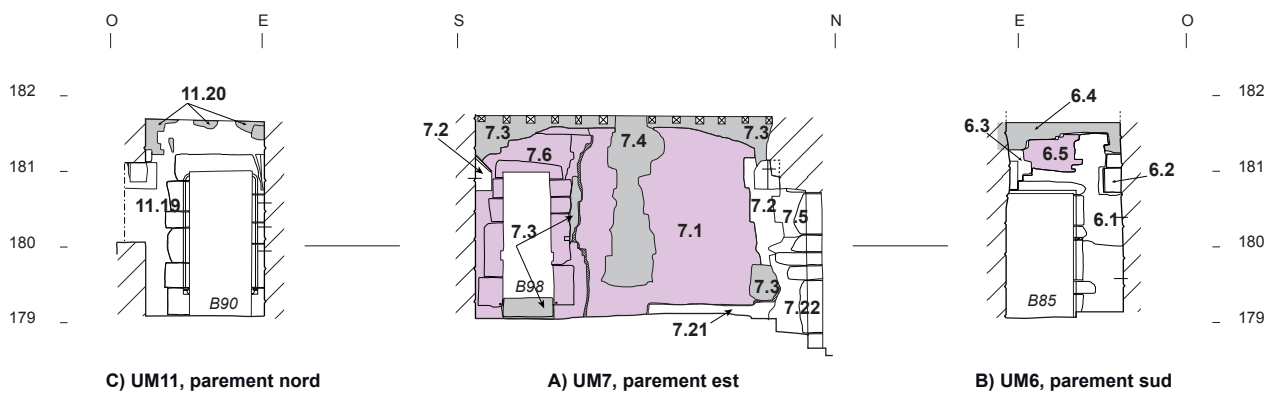
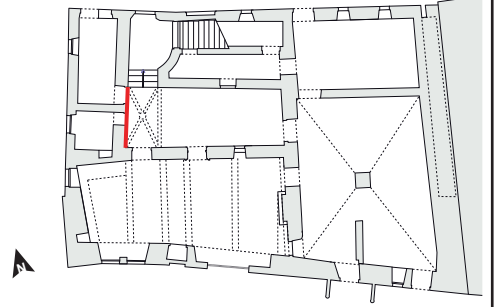
■ État V - phase 1

■ État V - phase 2



Milieu XVIIIe s.	XIX-XXe s.
■ État IV - phase 1	■ État V - phase 1





C) UM11, parement nord

A) UM7, parement est

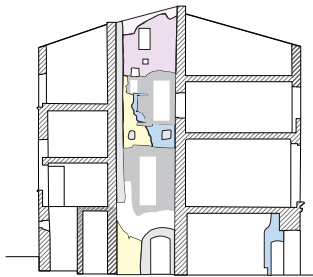
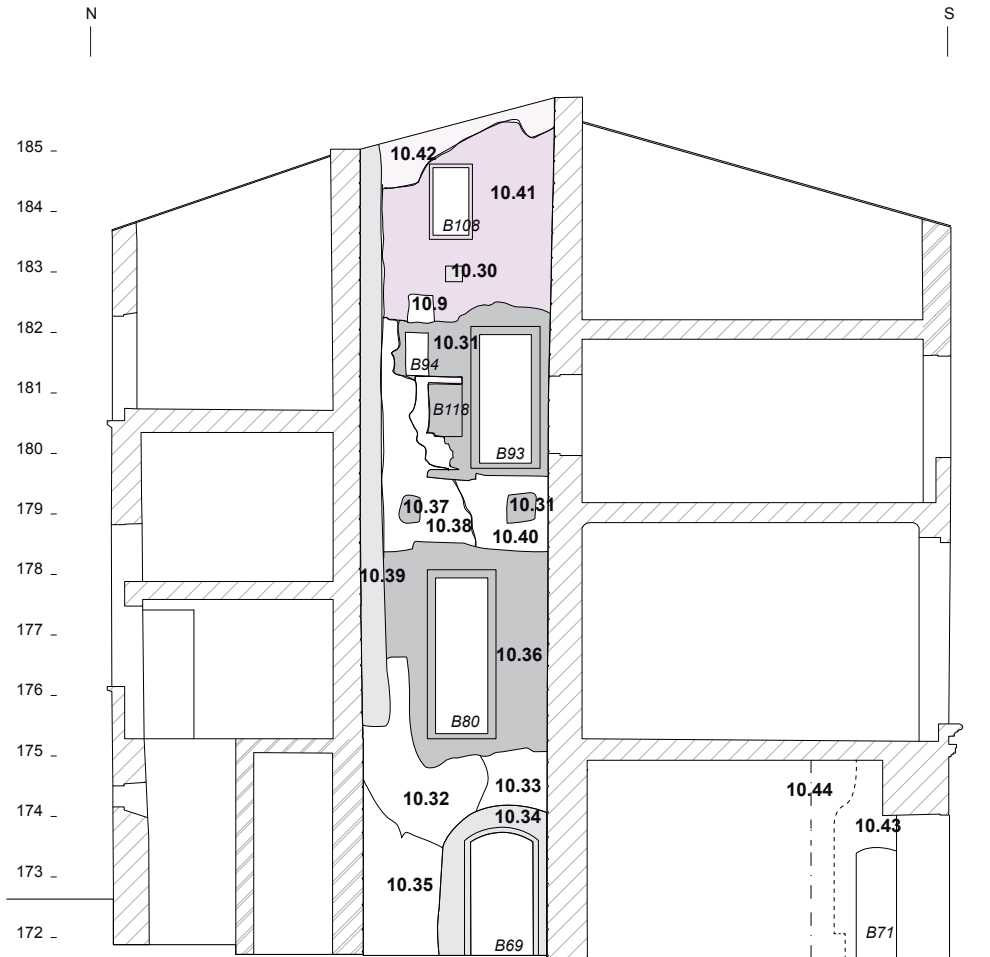
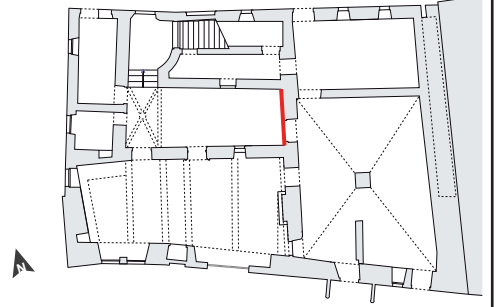
B) UM6, parement sud

Milieu XVIIIe s.

État IV - phase 1

XIX-XXe s.

État V - phase 1



Décennie 1470

- État II - phase 2
- État II - phase 6

Décennie 1510

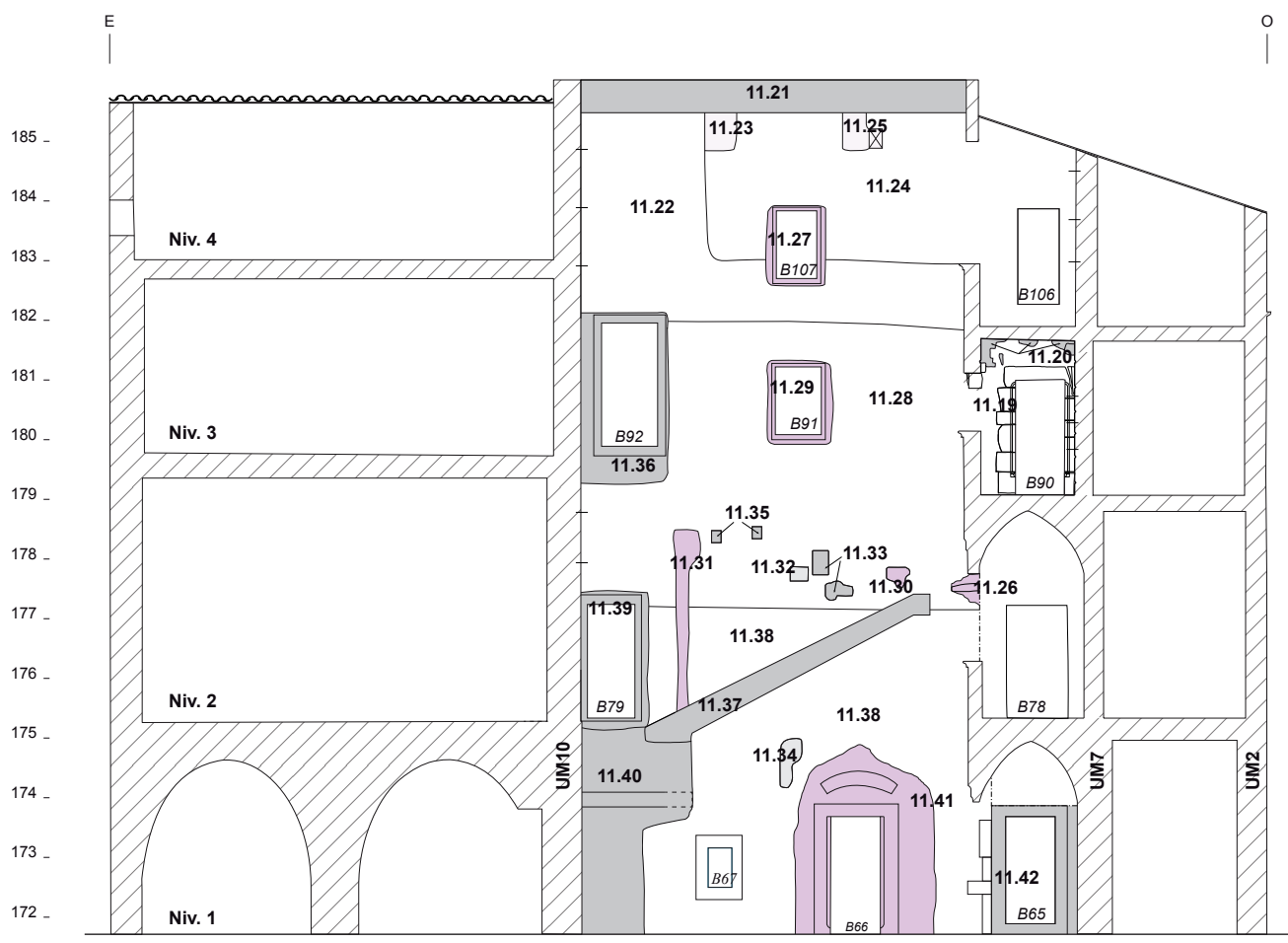
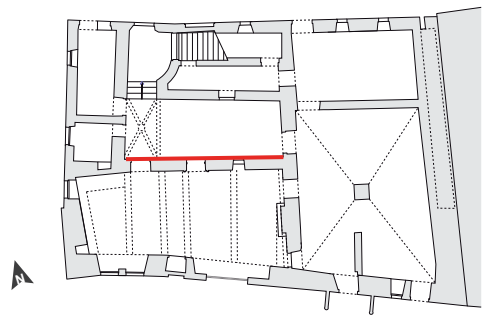
- État III

Milieu XVIIIe s.

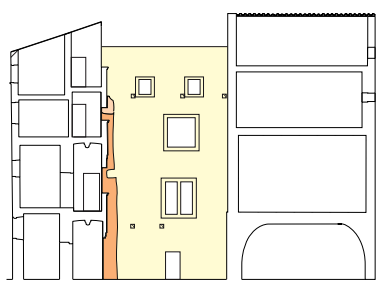
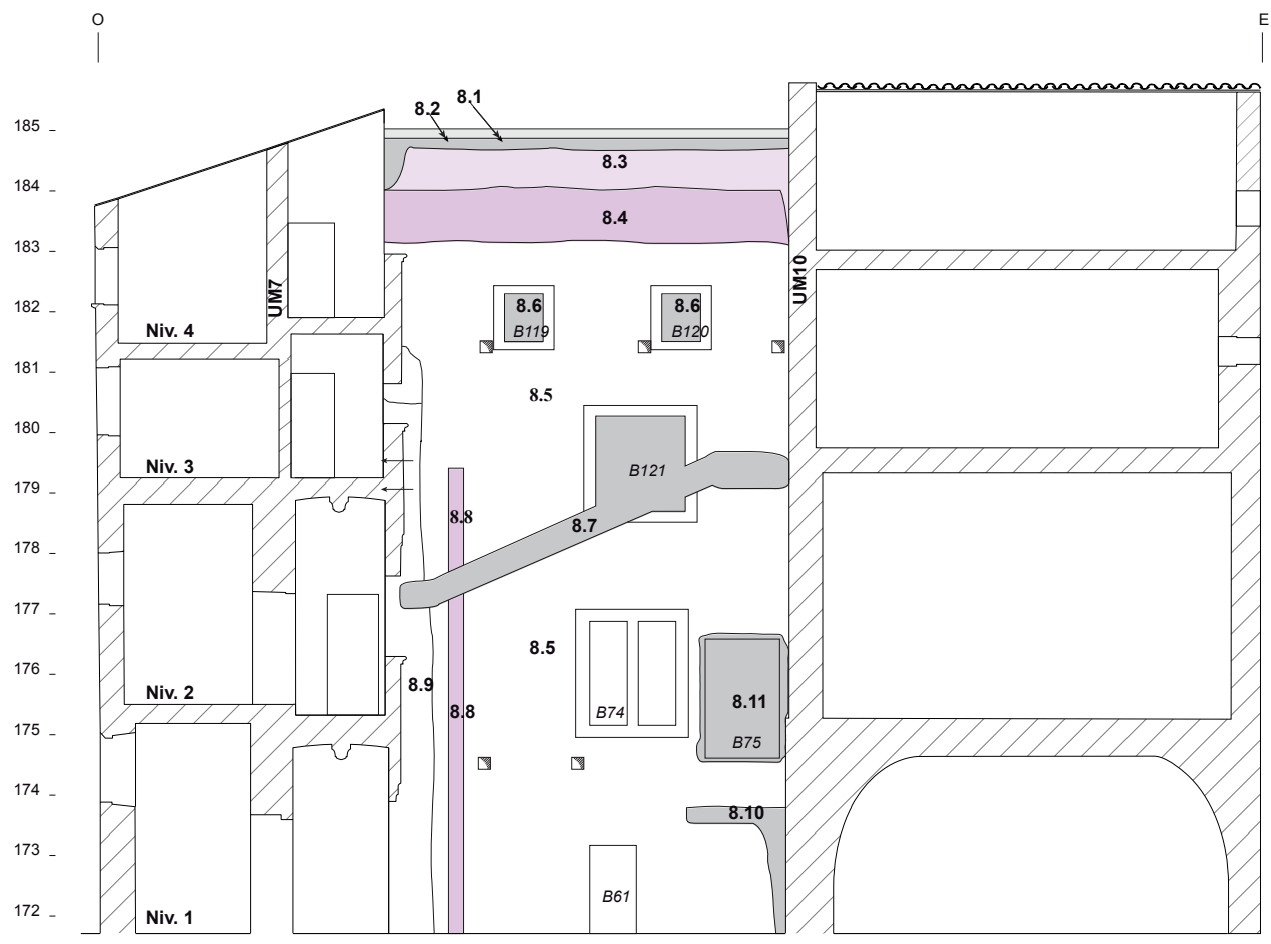
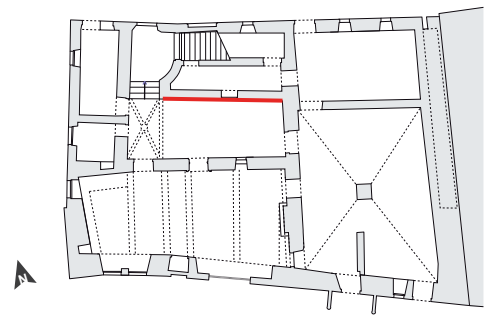
- État IV - phase 1
- État IV - phase 2
- État IV - phase 3

XIX-XXe s.

- État V - phase 1
- État V - phase 2



- | | |
|-------------------------|-------------------|
| Milieu XVIIIe s. | XIX-XXe s. |
| État IV - phase 1 | État V - phase 1 |
| État IV - phase 3 | État V - phase 2 |



- Décennie 1470**
- État II - phase 2
 - État II - phase 6
 - État II - phase 7

- Milieu XVIIIe s.**
- État IV - phase 1
 - État IV - phase 2
 - État IV - phase 3

- XIX-XXe s.**
- État V - phase 1
 - État V - phase 2



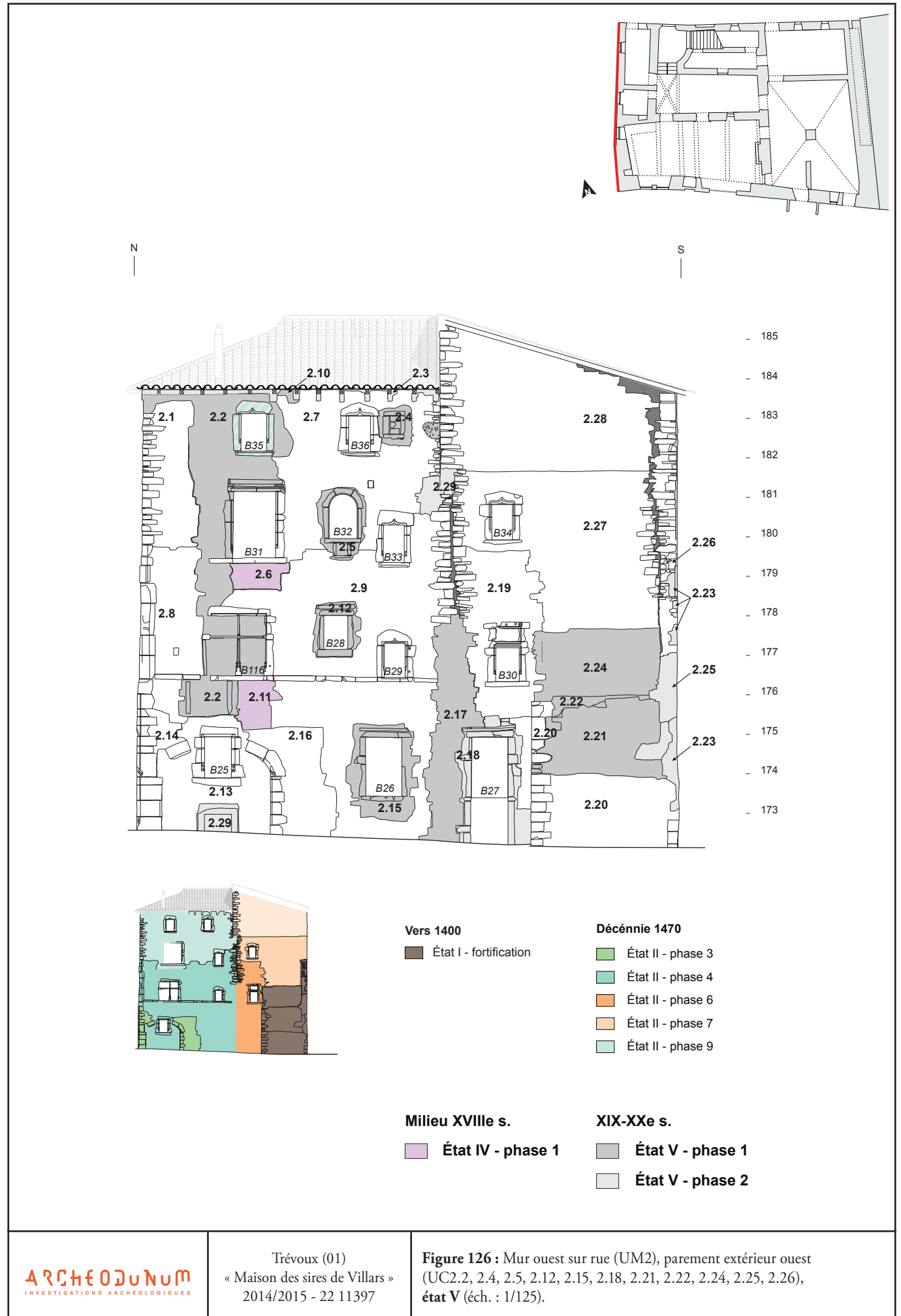


Figure 126 : Mur ouest sur rue (UM2), parement extérieur ouest (UC2.2, 2.4, 2.5, 2.12, 2.15, 2.18, 2.21, 2.22, 2.24, 2.25, 2.26), état V (éch. : 1/125).

INVENTAIRES / ANNEXES

Annexe 1 : Inventaire des unités murales (UM) et des unités de constructions (UC)

TREVoux (01)

Maison des sires de Villars

Code opération : 22 11397

Année : 2014/2015

Parcelle : AD 262

UM	Localisation	UC	Description	Relations stratigraphiques	Minute et PN
UM1 : mur nord – rue du Gouvernement de Dombes					
1	Parement extérieur/nord	1.1	L'unité de construction 1.1 est une étroite bande verticale de maçonnerie. Sa partie supérieure présente côté est les vestiges d'une chaîne d'angle harpée. Cette dernière est conservée sur environ 3 m de haut avec trois pierres disposées en attente. Dans l'épaisseur de la maçonnerie, on observe très distinctement la jonction avec l'extension postérieure du mur nord puisqu'entre les deux unités de construction subsistent les restes d'un enduit de façade recouvert d'un badigeon. L'UC1.1 se compose de moellons irréguliers en calcaire blanc et de quelques pierres dorées. Les modules de pierre les plus importants mesurent 20 cm de haut par 60 cm de long et plus petits ne dépassent pas 5 cm par 12 cm. Ils sont scellés avec un mortier de chaux comprenant des nodules de chaux et des petits graviers.	Lié à : 1.7 ; Postérieur à : 1.6 Coupé par : 1.2 ; 1.12 ; 1.16 Sous : 1.4 ; 1.3 XV^e s. État II, phase 2	Minute n°2 PN n°92 à 108 ; 123 ; 136 ; 137 ; 171 à 173 ; 175 ; 177 ; 178
1	Parement extérieur/nord	1.2	L'unité de construction 1.2 correspond à la reconstruction partielle du mur nord en relation avec la mise en place de deux grandes fenêtres du XVIII ^e s. superposées se substituant aux fenêtres à meneau et traverse du XV ^e s. Les deux fenêtres du XVIII ^e s. sont couvertes d'un arc segmentaire composé de trois claveaux. Elles sont entièrement réalisées en calcaire blanc (Burdigalien) et présentent des traces de boucharde. Il faut noter que la fenêtre inférieure ouvre sur le plancher intérieur ce qui signifie que cette ouverture ne correspond pas avec le niveau intérieur qui est resté inchangé en dépit des modifications de la façade. La maçonnerie de cette reprise se compose de pierres dorées de dimensions très variables. Quelques briques plates (souvent fragmentaires) ont servi de cales dans le montage des fenêtres. L'ensemble de l'UC est bâti avec un mortier de granulométrie moyenne, mais surtout il se caractérise par la présence, de nodules de chaux, de charbon et de nombreux coquillages	Contemporain de : 1.3 ; 1.9 ; 1.13 Coupe : 1.1 ; 1.7 ; 1.16 Coupé par : 1.4 XVIII^e s. État IV – phase 1	Minutes n°2 et 7 PN n° 123 ; 124 ; 125 ; 134 ; 170 ; 171
1	Parement extérieur/nord	1.3	L'unité de construction 1.3 est une reconstruction presque complète de la partie orientale du mur nord. Elle se caractérise par quatre fenêtres typiques des ouvertures du XVIII ^e s (B9 ; 10 ; 17 ; 18). L'installation de ces dernières semble avoir causé la ruine partielle du mur. L'UC 1.3 a causé la destruction d'un bandeau mouluré et a nécessité le remplacement d'une poutre de rive située contre le parement intérieur du mur nord et appartenant au plancher séparant les niveaux 2 (I-2 ; I-3) et 3 (II-2) de la partie est de la maison. L'UC est construite en moellons équarris disposés selon des assises irrégulières. Seule la chaîne d'angle est en pierre de taille. L'ensemble est maintenu par un mortier de granulométrie moyenne, mais surtout il se caractérise par la présence de nodules de chaux, de charbon et de nombreux coquillages.	Contemporain de : 1.2 ; 1.9 ; 1.13 Coupe : 1.1 ; 1.12 Sous : 1.5 Antérieur à : 1.11 XVIII^e s. État IV – phase I	Minutes n°4 ; 5 ; 6 PN n° 92 à 108 ; 126 ; 128 ; 129 ; 139 à 141 ; 174 ; 192
1	Parement extérieur/nord	1.4	Maçonnerie de couronnement qui court pratiquement sur toute la moitié ouest du mur nord. Elle correspond au renouvellement de la toiture et à la reprise de l'arase du mur. Lors de ces travaux, la fenêtre du XV ^e siècle (B113) a été murée. Les matériaux utilisés sont de petites dimensions et de nature très différentes (briques, tuiles, petits moellons...). Ils sont scellés avec un mortier de sable tamisé de couleur jaune.	Coupé par : 1.5 Coupe : 1.1 ; 1.2 ; 1.3 ; 1.7 ; 1.8 ; 1.10 XIX-XX^e s. État V – phase 1	PN n° 109 ; 110 ; 111 ; 113 Minutes n°1 ; 2
1	Parement extérieur/nord	1.5	L'UC est une reprise totale du couronnement du mur nord en lien avec la réfection de la toiture. Cette maçonnerie de briques et de pierres est liée par un mortier très dur fait de ciment et de sable gris. Elle a servi à reconstruire l'intégralité de l'arase du mur et au scellement des chevrons.	Coupe : 1.3 ; 1.4 ; 1.8 ; 1.10 ; XIX-XX^e s. État V – phase 2	PN n° 109 ; 110 ; 113 Minutes n°1 ; 2

UM	Localisation	UC	Description	Relations stratigraphiques	Minute et PN
UM1 : mur nord – rue du Gouvernement de Dombes					
1	Parement extérieur/nord	1.6	L'unité de construction 1.6 correspond aux deux premiers niveaux la tour d'escalier. Elle comprend deux fenêtres (B14 et 15) et son extrémité ouest est marquée par une chaîne d'angle contre laquelle est venue prendre appui une extension de la maison parallèlement à la rue du Port. Elle est la plus ancienne unité de construction du mur. Toutes les autres unités de constructions sont venues s'accoler ou se poser sur ces deux niveaux de la tour. Il faut noter que la césure verticale de l'unité tourne dans l'épaisseur de la maçonnerie pour former la cage d'escalier. L'UC1.6 est construit en moellons irréguliers de calcaire (pierre dorée).	Lié à : 7.10 Coupé par 1.9 ; 1.13 ; 1.14 Sous 1.7 ; 1.8 XV^e s. État II - phase 1	PN n° 89 à 91 ; 115 ; 118 ; 119 ; 120 ; 133 ; 135 ; 161 à 168 Minutes n°1 ; 2
1	Parement extérieur/nord	1.7	L'unité de construction 1.7 est la suite de l'UC1.1. Les deux unités sont liées au premier niveau de l'élévation du mur. Elles sont coupées par l'UC1.2 sur toute l'élévation. L'UC1.7 conserve dans son extrémité orientale quatre assises (niv.1) formant un chaînage d'angle qui coïncide avec celle observée au sommet de du mur et qui correspond à l'emplacement d'une ancienne façade orientée nord-sud. L'UC1.7 comprend trois baies complètes (B4, 5 et 21) et deux baies partiellement détruites et murées (B13 et 21). Ces ouvertures sont exclusivement en pierres dorées tandis que la maçonnerie se compose aussi de moellons de calcaire blanc. L'appareil irrégulier est scellé par un mortier de chaux comprenant des nodules de chaux et des petits graviers. Les moellons les plus importants atteignent 20 cm de haut par 60 cm de long et les plus petits sont de simple plaquette de pierres de quelques cm d'épaisseur par 15 cm de long.	Lié à : 1.1 Sur : 1.6 Postérieur à : 1.6 Antérieur à : 1.8 Coupé par : 1.2 ; 1.13 ; 1.16 XV^e s. État II, phase 2	PN n° 83 à 91 ; 109 ; 120 ; 123 ; 133 ; 135 ; 167 ; 169 ; 170 ; 175 à 178 Minutes n°2 ; 8
1	Parement extérieur/nord	1.8	L'UC1.8 correspond la poursuite de la construction de la tour d'escalier. Elle comprend également la tourelle d'escalier hors œuvre qui permet d'accéder au belvédère. Les matériaux mis en œuvre sont les mêmes que pour les UC 1.1 et 1.7.	Sur : 1.7 ; 1.6 Antérieur à : 1.10 ; 1.4 XV^e s. État II - phase 5	PN n° 71-88 ; 110 ; 111 ; 113 ; 114 ; 115 ; 118 ; 119 ; 130 à 132 ; 154 ; 160-162
1	Parement extérieur/nord	1.9	UC1.9 est une reprise du mur pour l'installation d'une fenêtre caractéristique du XVIII ^e siècle (B16). Cette ouverture fonctionne avec les autres grandes fenêtres situées dans la moitié orientale du mur. La fenêtre se trouve implantée entre les deux niveaux intérieurs de la maison (I-5 et II-5). Sa mise en œuvre s'est donc faite en maintenant en place le plancher situé à l'arrière et appartenant à la maison du XV ^e siècle. La partie haute de la fenêtre se trouve donc au niveau du sol de la pièce supérieure II-5. Elle a été murée lors de la mise en place d'une cheminée (XIX ^e siècle). La pose de la fenêtre et la reprise du mur ont été réalisées à l'aide d'un mortier gris à base de sable fin, de petit gravier, et de coquillages (XVIII ^e siècle). La maçonnerie se compose de brique de galets et de pierres calcaires de petites dimensions provenant de la démolition du mur.	Contemporain de : 1.2 ; 1.3 ; 1.13 Coupe : 1.6 ; 1.10 ; 1.14 ; 1.15 XVIII^e s. État IV - phase 1	PN n° 118 ; 119 ; 130 ; 131 ; 132 ; 154 ; 160-162 Minutes n°1 ; 3
1	Parement extérieur/nord	1.10	L'UC1.10 est la partie supérieure du mur nord située dans l'angle avec le mur ouest. Elle présente donc une chaîne d'angle qui se compose de pierres calcaires dorées équarries. Le parement comprend quant à lui des moellons irréguliers, mais aussi quelques galets et des fragments de tuile. Ces matériaux épars sont liés par un mortier fin comprenant des petits graviers, des fragments de végétaux et quelques petits coquillages. Cette UC1.10 semble correspondre à une extension ouest de la maison déjà observée au niveau de la partie inférieure du mur (UC1.14 ; 1.15).	Postérieur à : 1.8 ; 1.6 Sur : 1.15 Coupé par : 1.4 ; 1.9 Lié à : 2.1 XV^e s. État II - phase 9	PN n°112-117 ; 119 ; 121 Minutes n°1
1	Parement extérieur/nord	1.11	L'UC1.11 se trouve au sommet de l'extrémité orientale du mur nord. Il s'agit d'une reprise du couronnement du mur par des blocs de pierre inclinés pour assurer l'écoulement de l'eau de pluie vers la ruelle latrinale située à l'arrière et entre la maison des Sires de Villars et la maison mitoyenne plus à l'est.	Coupe : 1.3 ; 1.12 XIX-XX^e s. État V - phase 1	PN n° Minutes n°4

UM	Localisation	UC	Description	Relations stratigraphiques	Minute et PN
UM1 : mur nord – rue du Gouvernement de Dombes					
1	Parement extérieur/nord	1.12	L'unité de construction 1.12 se trouve dans la partie est de l'UM1. Elle se développe entre le premier et le second niveau, mais elle a été éventrée lors de la mise en place des deux grandes fenêtres du XVIII ^e siècle (UC1.3). Il subsiste dans l'élévation de l'UC1.12 quatre baies. Les ouvertures (B1 ; 2) donnaient dans la cave détruite pour la rénovation de la maison des Sires de Villars en 2014. La porte (B3) est surmontée d'un linteau orné d'un tympan dont le piédroit ouest utilise la chaîne d'angle appartenant à une partie plus ancienne du mur (UC1.1). La baie 8 est un simple jour donnant dans la venelle. On notera qu'avant sa transformation cette élévation était soulignée par un bandeau mouluré qui faisait la séparation entre le premier et second niveau. L'appareil de l'UC1.12 est très irrégulier, sans assises, il se compose de pierres calcaires (type Cruas) de tailles très différentes. Il tient grâce à une charge abondante de mortier reconnaissable par sa couleur beige, sa granulométrie fine, sans gravier et sans nodule de chaux. Le mortier peut apparaître plus grossier et plus riche en chaux autour des ouvertures.	Contemporain de : 1.16 Postérieur à : 1.1 ; 1.7 Coupé par : 1.3 Antérieur à : 1.11 Coupé par des compteurs/boîtiers liés au réseau (gaz/eau ?) XVI^e s. État III	PN n° 27-29 ; 138 ; 172-174 ; 179-191 Minutes n°5 ; 6 ; 8
1	Parement extérieur/nord	1.13	L'UC1.3 est la mise en œuvre de la porte (B6) qui donne accès à la cage d'escalier et à la cour depuis la rue du Gouvernement. Il s'agit d'un repercement qu'on peut attribuer au XVIII ^e siècle. Il a entraîné la destruction de la partie basse de la vis située à l'arrière et un gros travail de reprise en sous-œuvre des marches. Cet aménagement est concomitant avec la création de l'escalier droit permettant d'accéder du rez-de-chaussée au premier étage. Les éléments de la porte sont en pierre de taille, taillés dans un calcaire blanc. En périphérie de la porte, le mur a été reconstruit à partir de petits matériaux liés par un mortier de sable fin, légèrement beige. Le mortier ne comprend pas de coquillage contrairement à celui qui caractérise la phase XVIII ^e s.	Contemporain de : 1.2 ; 1.3 ; 1.9 Coupe : 1.6 ; 1.7 ; 1.14 XVIII^e s. État IV – phase 1	Minute n°3 PN n° 166 ; 168, 169
1	Parement extérieur/nord	1.14	L'unité de construction 1.14 se situe dans l'angle ouest du mur nord et se retourne en angle droit sur la rue du Port (UC2.14). Elle est largement ouverte d'une arcade surmontée d'un arc en plein cintre (B7). Il s'agit peut-être des vestiges de boutique ou d'un passage couvert se développant depuis la rue du Gouvernement et parallèlement à rue du Port. Deux trous de boulins ont été identifiés de part et d'autre de l'arc. L'ensemble est construit en pierre des Monts d'Or, le parement et en moellons irréguliers et l'arcade et la chaîne d'angle sont en pierre de taille. L'angle est orné d'un tore.	S'appuie contre : 1.6 Postérieur à 1.6 ; Antérieur à : 1.13 ; 1.15 Coupé par : 1.9 XV^e s. État II, phase 3	Minute n°3 PN n° 155- 159 ; 161 ; 163-165
1	Parement extérieur/nord	1.15	L'UC1.15 est une zone de maçonnerie très endommagée par les percements anciens et récents et notamment par l'installation de la grande fenêtre XVIII ^e s. Cette UC comprend la mise en place dans l'angle d'une chaîne d'angle creusée pour recevoir une sculpture d'angle comme en conservent plusieurs vieilles maisons de la ville de Trévoux. La chaîne d'angle est en calcaire blanc, ce qui rompt avec le reste de l'UC et la partie inférieure du chaînage (UC1.14) en pierres dorées. Le mortier utilisé ici est fin avec quelques petits graviers.	Postérieur à : 1.6 ; 1.14 Antérieur à : 1.10 Coupé par : 1.9 Lié à : 2.8 XV^e s. État II, phase 4	Minute n°3 PN n° 116 ; 117 ; 119 ; 121 ; 122 ; 130 ; 131 ; 154-160
1	Parement extérieur/nord	1.16	L'UC1.16 est liée à la mise en place d'une fenêtre (B11) dans le mur nord. Cette ouverture se situe au premier étage et semble installée lors de l'extension de la maison vers l'est (UC1.12) même si son mortier de pose apparaît différent de celui employé pour l'agrandissement. Les éléments de cette fenêtre sont taillés dans de la pierre des Monts d'Or.	Contemporain de : 1.12 Coupe : 1.1 Coupé par : 1.2 XVI^e s. État III	Minute n°7 PN n° 136 ; 137 ; 171-173

UM	Localisation	UC	Description	Relations stratigraphiques	Minute et PN
UM2 : Mur gouttereau ouest parallèle à la rue du Port					
2	Parement ouest - Extrémité nord - Niveaux 3 et 4	2.1	UC2.1 correspond à une élévation verticale d'environ 4 m de haut et d'un peu plus de 1 m de large. Son extrémité nord est une chaîne d'angle en moellons équarris (pierres dorées). Le reste de l'UC présente des assises irrégulières de moellons grossiers et quelques galets. L'ensemble est lié par un mortier gris fin comprenant des nodules de chaux et des petits graviers.	Contemporain de : 2.7 Sur : 2.8 Coupé par : 2.2 Lié à : 1.10 XV^e s. État II - phase 9	Minute n°9 PN n° 193 ; 195 ; 203 ; 205 ; 216 ; 217

UM	Localisation	UC	Description	Relations stratigraphiques	Minute et PN
UM2 : Mur gouttereau ouest parallèle à la rue du Port					
2	Parement ouest - Extrémité nord - Niveaux 2, 3 et 4 - Baies 31 ; 35 ; 116.	2.2	UC2.2 est une reprise verticale importante du mur ouest. Elle se développe sur les trois étages de la construction. Elle a entraîné le bouchage de la fenêtre à croisée du 1 ^{er} étage (B116), la modification du piédroit et du linteau de la fenêtre (B31) du 2 ^e étage et le emploi de la fenêtre (B35) du dernier niveau de la construction. Cette reprise importante du mur ouest (UM2) est à mettre en relation avec la mise en place d'un conduit de cheminée à partir du 3 ^e étage. L'UC2.2. est bâtie avec des pierres dorées (emplois) et de nombreuses briques liées. Le mortier de construction est gris/beige avec quelques nodules de chaux et le sable utilisé apparaît tamisé.	Contemporain de : 2.4 ; 2.5 ; 2.15 ; 2.12 Coupe : 2.1 ; 2.7 ; 2.8 ; 2.9 ; 2.11 ; 2.13 XIX-XX^e s. État V - phase 1	Minute n°9 PN n°193 ; 195-197 ; 204-209 ; 219 ; 220 ; 226 ; 231-235 ; 241 ; 244 ; 245
2	Parement ouest - Niveau 4	2.3	L'UC 2.3 appartient à la restauration de la couverture et au scellement des chevrons sur l'arase du mur (UM2). Mortier : ciment et sable fin	Coupe : 2.7 Postérieur à : 2.2 XIX-XX^e s. État V - phase 2	Minute n°9
2	Parement ouest - Niveau 4 - Baie 114	2.4	UC2.4 correspond à la mise en place de la baie B114 et de son bouchage à l'aide de briques et d'un mortier de plâtre. Il s'agit peut-être d'une niche intérieure (?). La baie est bâtie avec un mortier gris à base de sable fin.	Contemporain de : 2.2 ; 2.5 ; 2.12 ; 2.15 ; 2.17 Coupe : 2.7 XIX-XX^e s. État V - phase 1	Minute n°9 PN n°194 ; 199 ; 200
2	Parement ouest - Niveau 3 - Baie 32	2.5	L'UC2.5 correspond à la mise en place de la fenêtre B32 surmontée d'un arc en plein cintre. Les éléments de la fenêtre sont taillés dans un calcaire des Monts d'Or.	Contemporain de : 2.2 ; 2.4 ; 2.12 ; 2.15 ; 2.17 Coupe : 2.7 ; 2.9 XIX-XX^e s. État V - phase 1	Minute n°9 PN n°212 ; 222
2	Parement ouest - Niveau 3 - Baie 31	2.6	UC2.6 est un bouchage situé sous la fenêtre à (B31). Cette reprise est un amincissement du mur sous la fenêtre afin que l'ébrasement de cette dernière parte du sol de la pièce. Cette reprise a été réalisée à partir de briques (3 par 23 cm) et un mortier gris à base de sable fin, de petit gravier, et de coquillage. Ce liant est caractéristique des reprises du XVIII ^e siècle.	Postérieur à : 2.7 ; 2.9 Contemporain de : 2.11 Coupé par : 2.2 XVIII^e s. État IV - phase 1	Minute n°9 PN n°216 ; 227 ; 291
2	Parement ouest - Partie médiane du mur - Niveaux 3 et 4.	2.7	L'UC2.7 est la partie supérieure du mur (niveaux 3 et 4). Elle comprend deux fenêtres surmontées d'un linteau en accolade (B33 et 36). L'appareil de moellon en pierres dorées est lié par un mortier gris fin comprenant des nodules de chaux et des petits graviers.	Contemporain de : 2.1 Sur : 2.9 ; 2.28 Coupé par : 2.2 ; 2.3 ; 2.4 ; 2.5 ; 2.10 ; 2.29 Antérieur à : 2.6 XV^e s. État II - phase 9	Minute n°9 PN n°194 ; 198 ; 210-215 ; 221 ; 224
2	Parement ouest - Partie nord du mur - Niveau 2	2.8	L'UC2.8 est l'extrémité nord du mur ouest comprend une chaîne d'angle dans laquelle est placée une niche. Sa partie supérieure est marquée par une ligne horizontale de mortier (planée) indiquant un arrêt dans le chantier de construction du mur. Cette limite se retrouve dans l'UC voisine (2.9). La niche est en calcaire blanc avec des traces de brettage. Le reste de l'UC est bâti avec des moellons de calcaire doré et avec quelques galets. Le tout est mis en œuvre avec un mortier gris fin comprenant des petits graviers. Si ce liant est très proche de celui des UC2.1 et 2.7 il apparaît toutefois plus tamisé.	Contemporain de : 2.9 Coupé par : 2.2 Sous : 2.1 Lié à : 1.15 ; 2.13 XV^e s. État II, phase 4	Minutes n°9 ; 11 PN n°216-219 ; 228-232 ; 242 ; 243
2	Parement ouest - Partie médiane du mur - Niveaux 1, 2 et 3	2.9	La limite supérieure de 2.9 est marquée par un arrêt de construction du mur ouest. Une planée très nette marque cette césure. Elle comprend l'appui les deux blocs inférieurs des piédroits de la fenêtre (B33). Cette unité de construction est marquée par un bandeau mouluré horizontal (aujourd'hui bûché) qui soulignait le second niveau de la façade à la hauteur de l'appui des fenêtres (B116 ; B29). Son appareil se compose de moellons (pierres dorées), de galets, de quelques moellons de calcaires blancs. L'ensemble est mis en œuvre avec un mortier gris fin comprenant des petits graviers comme celui de 2.8.	Contemporain de : 2.8 ; 2.13 Sous : 2.7 Coupé par : 2.2 ; 2.6 ; 2.12 ; 2.15 Antérieur à : 2.19 ; 2.11 ; 2.17 Postérieur à : 2.16 XV^e s. État II, phase 4	Minutes n°9 ; 11 PN n° 213 ; 222-225 ; 233-240 ; 245 ; 246 ; 251
2	Parement ouest - Arase du mur	2.10	Bouchage de ciment précédant la reprise de la couverture et la pose du chevronnage	Antérieure à : 2.3 Coupe : 2.7 XIX-XX^e s. État V - phase 1	Minute n°9

UM	Localisation	UC	Description	Relations stratigraphiques	Minute et PN
UM2 : Mur gouttereau ouest parallèle à la rue du Port					
2	Parement ouest - Niveau 2 - Baie 116	2.11	UC2.11 est un bouchage situé sous la fenêtre à croisée (B116). Ce bouchage comprend des briques de 23 cm par 15 cm et 3 cm d'épaisseur. Il est bâti avec un mortier gris à base de sable fin, de petit gravier, et de coquillage. Ce liant est caractéristique des reprises du XVIII ^e siècle.	Coupé par : 2.2 Coupe : 2.9 ; 2.14 ; 2.16 ; Contemporain de : 2.6 XVIII^e s. État IV – phase 1	Minute n°11 PN n°241 ; 245 ; 246
2	Parement ouest - Niveau 2 - Partie médiane du mur - Baie 28	2.12	L'UC2.12 correspond à l'installation d'une fenêtre (B28) au second niveau de la construction. La pose de cette fenêtre, formée d'un appui, de deux piédroits et d'un linteau, a nécessité l'installation d'un linteau de bois afin de permettre un travail en sous-œuvre.	Coupe : 2.9 Contemporain de : 2.2 ; 2.15 ; 2.17 XIX-XX^e s. État V – phase 1	Minute n°11 PN n°212
2	Parement ouest - Extrémité nord du mur - Niveau 1 - Baie 25	2.13	L'UC2.13 est une reprise de la partie basse du mur. Il s'agit d'abord de la destruction de l'arcade du rez-de-chaussée et de son comblement. Cette reprise coïncide avec la mise en place d'une fenêtre (B25) en lieu et place de l'arcade. Les éléments de la fenêtre (appui, piédroits, linteaux) sont en pierre dorée et calcaire blanc. Le bouchage de l'arcade a été réalisé à l'aide de moellons de calcaire doré et avec quelques galets. Un mortier gris fin comprenant des petits graviers a servi au scellement de l'appareil.	Contemporain de : 2.9 Antérieur à : 2.2 ; 2.11 ; 2.29 Coupe : 2.14 ; 2.16 Lié à : 2.8 XV^e s. État II, phase 4	Minutes n°11 ; 12 PN n°241- 243 ; 247 ; 248-250
2	Parement ouest - Extrémité nord du mur - Niveau 1 - Chaîne d'angle	2.14	L'UC2.14 est la chaîne d'angle nord du mur. Son angle est marqué par un tore interrompu par la mise en place de la niche de l'UC2.8 supérieure. Le chaînage a été construit en pierre dorée. L'appareil présente des traces de marteau taillant et de pic. Le mortier de construction se compose d'un sable d'une granulométrie moyenne avec des inclusions de petits graviers.	Contemporain de : 2.16 Antérieur à : 2.8 ; 2.13 Coupé par 2.13 XV^e s. État II, phase 3	Minutes n°11 ; 12 PN n°242 ; 243 ; 248 ; 249
2	Parement ouest - Partie médiane du mur - Niveau 1 - Baie 26	2.15	L'UC2.15 est une fenêtre (B26) située au rez-de-chaussée de la construction. Cette ouverture a été mis en place en sous œuvre dans le mur UM2. Sa pose a exigé l'utilisation d'un linteau en bois afin de travailler en sous œuvre.	Coupe : 2.9 Contemporain de : 2.2 ; 2.17 XIX-XX^e s. État V – phase 1.	Minutes n°11 ; 12 PN n°251
2	Parement ouest - Partie médiane du mur - Niveau 1 -	2.16	Élévation correspondant à la retombée sud de l'arcade du rez-de-chaussée partiellement détruite et entièrement murée (UC2.13). Les piédroits et les claveaux de l'arcade ont été taillés dans du calcaire doré. L'appareil placé au sud de l'arcade présente un appareil de moellons irréguliers scellés à partir d'un mortier de chaux et sable (granulométrie moyenne avec des petits graviers).	Contemporain de : 2.14 Antérieur à : 2.2 ; 2.9 ; 2.11 Coupé par : 2.13 XV^e s. État II, phase 3	Minutes n°11 ; 12 PN n°241 ; 247 ; 250
2	Parement ouest - Partie médiane du mur - Niveaux 1 et 2	2.17	L'UC 2.17 est une importante reprise verticale du mur. Il semble qu'il s'agisse d'un remontage du mur après son éboulement à l'aplomb d'une césure verticale située à la rencontre non chaînée de deux phases de construction de la façade. L'éboulement de cette partie de l'élévation est peut-être à mettre en relation avec l'installation au XIX ^e siècle d'un ensemble de descente d'eau à la rencontre du mur de façade et du mur intérieur (UM11). La mise en place ces canalisations a nécessité le creusement de tout le mur.	Coupé par : 2.18 Coupe : 2.9 ; 2.19 XIX-XX^e s. État V – phase 1	Minutes : 13 ; 14 PN n°239 ; 240 ; 252
2	Parement ouest - Niveau 1 - Baie 27	2.18	L'UC2.18 correspond à la mise en œuvre d'une porte (B27) située au rez-de-chaussée de la construction et donnant accès à la salle sud de la maison. Cette baie est en sous-œuvre dans l'UC2.17. Un linteau en bois a été placé dans la maçonnerie avant l'installation du linteau en pierre.	Coupe : 2.17 ; 2.19 Postérieur à : 2.20 XIX-XX^e s. État V – phase 2	Minute n° 14 PN n°252
2	Parement ouest - Moitié sud du mur - Baie 30	2.19	L'UC2.19 est une phase de construction intermédiaire. Elle se place entre deux élévations préexistantes. Elle se compose de pierres dorées taillées en moellons grossiers et disposés selon des assises régulières. Les modules de moellons peuvent atteindre 50 cm de long par 20 cm de haut.	Postérieur à : 2.9 ; 2.20 Contre 2.9 ; 2.20 ; 2.24 Coupé par : 2.17 ; 2.18 ; Antérieur à : 2.24 XV^e s. État II - phase 6	Minutes n°13 ; 14 PN n°254 ; 255

UM	Localisation	UC	Description	Relations stratigraphiques	Minute et PN
UM2 : Mur gouttereau ouest parallèle à la rue du Port					
2	Parement ouest - Extrémité sud- Niveau 1	2.20	L'UC2.20 est une construction qui forme un ressaut vertical taluté. Les deux extrémités de cette élévation se terminent par un chaînage. Côté nord, le bloc supérieur de la chaîne présente un pan supérieur oblique qui correspond certainement au lit en coupe sur lequel reposait un claveau. Ce dispositif est certainement à mettre en relation avec un arc qui se développait perpendiculairement au mur ouest et au-dessus de la rue du Port. Les chaînes de cette élévation sont en calcaire doré ; l'appareil comprend aussi ce type de calcaire teinté par des oxydes de fer, des galets. Le mortier de construction est grossier et comprend des graviers de 5 mm à 15 mm.	Antérieur à : 2.17 ; 2.18 ; 2.19 Coupé par : 2.21 ; 2.22 ; 2.23 ; 2.24 <i>État I</i>	Minutes n°14 ; 15 PN n° 253-257
2	Parement ouest - Extrémité sud- Niveau 1	2.21	L'UC2.21 est une maçonnerie de reprise de la partie supérieure du mur en ressaut et taluté (UC2.20). Elle a certainement été construite à la suite de la destruction de l'arc installé au-dessus de la rue du Port. Dans cette reprise, on trouve en emploi un sommier de l'arc. Le mortier utilisé est gris et sa granulométrie est très fine avec quelques inclusions de chaux.	Postérieur à : 2.20 Contemporain de : 2.22 ; 2.24 ; 2.25 XIX-XX^e s. <i>État V – phase 1</i>	Minutes n°14 ; 15 PN n°256-258
2	Parement ouest - Extrémité sud- Niveau 1	2.22	Enduit de reprise de la jointure entre la partie verticale du mur de façade et la partie inclinée du ressaut taluté. Le sable de cet enduit est finement tamisé, de couleur jaune/beige avec d'important nodules de chaux.	Contemporain de : 2.21 ; 2.24 Postérieur à : 2.20 ; XIX-XX^e s. <i>État V – phase 1</i>	Minute n°14 PN n°256-258
2	Parement ouest - Extrémité sud- Niveau 1	2.23	L'UC2.23 est une reprise de la chaîne d'angle sud du mur ouest. Elle se compose de briques, de fragments de tuiles et de petites pierres scellés avec un mortier gris et fin.	Postérieur à : 2.21 ; 2.25 ; 2.26 Contemporain de : 2.21 ; 2.22 XIX-XX^e s. <i>État V – phase 2</i>	Minutes n°14 ; 15 PN n°258 ; 292-297
2	Parement ouest - Extrémité sud- Niveau 1	2.24	Maçonnerie qui chargeait les reins de la voûte de la porte qui se développait au-dessus de la rue du port. Il s'agit d'une maçonnerie de blocage comprenant de nombreux galets et des pierres dorées sur laquelle a été bâti le mur ouest (UC2.19 et 2.27). Maçonnerie reprise en surface au XIX ^e s.	Contemporain de : 2.20 Antérieur à : 2.19 ; 2.26 ; 2.27 <i>État I</i>	Minute n°14 PN n°258 ; 297 ; 298
2	Parement ouest - Extrémité sud- Niveau 1	2.25	= 2.23 (reprise de la chaîne d'angle sud du mur ouest).	Postérieur à : 2.20 Contemporain de : 2.21 ; 2.22 XIX-XX^e s. <i>État V – phase 1</i>	Minute n°14 PN n°258 ; 292
2	Parement ouest - Extrémité sud- Niveau 2	2.26	Mur installé en couronnement du rempart et se développant vers le sud. Probablement l'ancien mur de la ville.	Contemporain de : 2.20 Antérieur à 2.19 ; 2.28 <i>État I</i>	Minutes n°13 ; 14 PN n°258 ; 292-297
2	Parement ouest - Extrémité sud- Niveaux 2-3	2.27	L'UC2.27 est une surélévation de la moitié sud du mur ouest. Elle se compose de pierres dorées taillées en moellons grossiers et disposés selon des assises régulières. Les modules de moellons peuvent atteindre 50 cm de long par 20 cm de haut. Cette élévation est marquée par une fissure verticale correspondant au déversement du mur sud.	Antérieur à : 2.24 ; 2.28 ; 2.29 Sur 2.24 ; 2.19 ; 2.23 XV^e s. <i>État II - phase 7</i>	Minute n°10
2	Parement ouest - Extrémité sud- Niveau 4	2.28	L'UC 2.28 correspond une nouvelle phase de chantier dans la surélévation de la moitié sud du mur ouest. Elle se compose de pierres dorées taillées en moellons grossiers et disposés selon des assises régulières. Les modules de moellons peuvent atteindre 50 cm de long par 20 cm de haut. Cette élévation est également marquée par une fissure verticale correspondant au déversement du mur sud.	Sur : 2.27 Antérieur à : 2.29 ; 2.7 XV^e s. <i>État II - phase 8</i>	Minute n°10 ; 13 PN n°194 ; 200-202 ; 214 ; 215
2	Parement ouest	2.29	Reprises et percements récents.	XIX-XX^e s. <i>État V – phase 2</i>	Minutes n°9 ; 12
2	Parement est - Fondation	2.30	Cette unité de construction correspond à la fondation de l'UM2 droit de la salle R6. Elle est conservée sur 60 cm de haut et sur environ 1,50 m de long. La fondation est réalisée à partir de moellons calcaires (pierre dorée) et d'un mortier de chaux réalisé à partir d'un sable fin à grossier.	Lié à : 9.1 XV^e s. <i>État II - phase 4</i>	Minute n° 31 PN n°

UM	Localisation	UC	Description	Relations stratigraphiques	Minute et PN
UM3 : mur sud – façade principale					
			Voir l'étude de la façade sud par Ceriah 2001.		

UM	Localisation	UC	Description	Relations stratigraphiques	Minute et PN
UM4 : mur pignon est					

UM	Localisation	UC	Description	Relations stratigraphiques	Minute et PN
UM5 : mur intérieur					
Il est situé au rez-de-chaussée de la maison et a pour fonction de soutenir l'escalier droit					
5	Niveau 1				

UM	Localisation	UC	Description	Relations stratigraphiques	Minute et PN
UM6 : correspond au mur circulaire (est et sud) de la tour d'escalier. Il fonctionne avec les UM1 et 7					
UM6 a été étudié à tous les niveaux de la construction et un relevé a été réalisé au niveau 3 de la maison (parement sud)					
6	Niveau 1 - tour d'escalier		Au premier niveau de la maison, l'UM6 est une construction de moellon irrégulier de calcaire doré et en moins grande quantité de calcaire blanc. À ce niveau, son mur oriental a été percé d'une porte B57 pour donner accès à l'escalier droit construit au XVIII ^e s. dans le corps de bâtiment oriental. L'UM6 est antérieur aux UM8 (état II-2) et UM5 (état IV) et à la voûte de la galerie. Côté sud l'UM8 est ouvert sur la cour par une arcade surmontée d'un arc en brique. Ce dernier est un aménagement du XVIII ^e siècle contemporain de la mise en place de la porte B6, de la rampe d'escalier et de la destruction du premier niveau de la vis d'escalier.	Contemporain de 1.6 Antérieur à 1.13 ; 7.9 et les UM 5 et 8 XV^e s. État II - phase 1	PN n° 460 ; 462-464 ; 466 ; 467 ; 485
6	Niveau 2 - tour d'escalier		Au second niveau, l'UM6 présente le même type de matériaux et de mise en œuvre de la maçonnerie. À ce niveau, comme au niveau inférieur, les murs circulaires de la tour d'escalier reçoivent les murs mitoyens (UM1 ; 7 et 8) sans liaisons. Cette observation confirme que la tour d'escalier a devancé la construction de la plupart des unités murales qui la jouxtent. La voûte de la galerie et ses éléments portant les deux branches d'ogives nord ont été installée dans un second temps (phase : II.6). La porte B74 qui donne côté sud sur la galerie est contemporaine de l'élévation. Toute la partie du mur située à l'ouest de son piédroit a été reprise lors du bouchage de la porte (B127) découverte dans la montée d'escalier et la création à côté de la porte (B76). Ces deux portes donnant accès à la salle ouest (I-5) du premier étage (voir UM7). Une seconde porte bouchée B126 a été découverte dans la partie orientale du mur circulaire, proche de l'angle que forme la tour avec le mur nord UM1. Ses piédroits sont en pierre de taille et son linteau (côté est) a été remplacé lors du bouchage par une planche de bois. Les éléments en place présentent des traces de ciselure et de fines traces de marteau taillant. La porte présente un ébrasement, sa largeur à l'intérieur est de 98 cm et sa hauteur de 151 cm. Côté extérieur la hauteur est de 182 cm. Cette porte a été condamnée au XVIII ^e s. (phase IV) lors de la création de l'escalier droit installée entre les salles R-4 et I-4 et qui a entraîné la destruction du premier niveau de la vis. Si aujourd'hui le niveau de cette porte nous apparaît anormalement bas par rapport au niveau du plancher c'est parce qu'elle était prise dans la révolution de la vis de l'escalier. Son linteau était exactement sous les marches et par conséquent son seuil se développait dans l'épaisseur du mur. Enfin, la porte B73 a été percée au XVIII ^e s. (phase IV) pour fonctionner avec le nouveau sens de circulation et de distribution des salles.	Contemporain de 1.6 Antérieur à l'UM 8 Coupé par les portes B76 ; 73 XV^e s. État II - phase 1	PN n° 416 ; 417 ; 516 ; 519 ; 520
6	Niveau 3 - Parement sud de la tour d'escalier	6.1	UC6.1 correspond à la maçonnerie de la tour d'escalier située au niveau 3 de la maison. L'appareil se compose de petits moellons disposés selon des assises irrégulières. Les matériaux utilisés sont des calcaires dorés et blancs, des gneiss et des tuiles. Le mortier de chaux est beige, friable et grossier : il se compose de sable, graviers et cailloux. Il comporte des nodules de chaux. La porte B85 appartient à l'UC6.1, elle est donc contemporaine de la construction de la tour d'escalier. Elle dessert la galerie au niveau 3 depuis la tour d'escalier. Son linteau monolithique et ses piédroits sont en pierre de taille. Dans l'embrasement, trois marches permettent de rejoindre le niveau de sol de la galerie. Les dimensions intérieures, au plus larges, sont de 91x207 cm.	Contemporain de : 1.8 Postérieur à : 6.6 Antérieur à : 6.2 ; 6.3 ; 6.5 Lié à : 7.5 ; XV^e s. État II - phase 5	Minute n°22 PN n° 259- 262 ; 266
6	Parement extérieur - niveau 3	6.2 et 6.3	Les UC6.2 et 6.3 correspondent à l'installation de la voûte de la galerie du niveau 4. Les tas de charge réinsérés sont en calcaire doré, et portent des traces de brettage et de bûchage. De petites pierres de calage matérialisent la césure d'insertion. Le mortier de chaux est blanc et fin. Il se compose de sables, de quelques graviers et comporte des nodules de chaux.	Postérieur à : 6.1 Contemporain de : 7.2 Antérieur à : 6.4 ; 6.5 XV^e s. État II - phase 7	Minute n°22 PN n° 259- 262 ; 266

UM	Localisation	UC	Description	Relations stratigraphiques	Minute et PN
UM6 : correspond au mur circulaire (est et sud) de la tour d'escalier. Il fonctionne avec les UM1 et 7 UM6 a été étudié à tous les niveaux de la construction et un relevé a été réalisé au niveau 3 de la maison (parement sud)					
6	Parement extérieur – niveau 3	6.4	UC6.4 est une maçonnerie de reprise du parement après la dépose de la voûte de la galerie. Elle se compose de calcaires dorés, de tuiles, de galets et de briques disposés irrégulièrement.	Postérieur à : 6.2 ; 6.3 ; 6.5 Contemporain de : 7.3 XIX^e-XX^e s. État V – phase 1	Minute n°22 PN n° 261
6	Parement extérieur – niveau 3	6.5	UC6.5 est un bouchage situé au-dessus de la porte donnant accès à la galerie. Elle se compose de calcaires dorés et des éléments de briques de terre cuite. Le mortier de chaux est beige foncé, dur et fin. Il comprend aussi quelques petits graviers et des nodules de chaux.	Postérieur à : 6.3 Antérieur à : 6.4 Coupe : 6.1 XVIII^e s. État IV – phase 1	Minute n°22 PN n° 261
6	Parement extérieur – niveau 3	6.6	UC6.6 correspond à la maçonnerie de la tour d'escalier située au niveau 3 de la maison. L'appareil se compose de moellons de calcaires dorés et blancs. Les piédroits de la porte B85 sont en calcaire doré.	Contemporain de 7.22 Antérieur à : 6.1 XV^e s. État II – phase 1	Minute n°22 PN n° 262
6	Niveau 4 - tour d'escalier		Au niveau 4 de la maison, l'UM6 est construite à partir de moellons irréguliers de calcaire doré et en moins grande quantité de calcaire blanc. À ce niveau, comme dans les niveaux inférieurs, les murs circulaires de la tour d'escalier reçoivent les murs mitoyens (UM7 et 8) sans liaisons. Cette observation confirme que la tour d'escalier a devancé la construction de la plupart des unités murales qui la jouxtent. En revanche, côté nord, le niveau 4 de l'UM6 prend appui sur l'UM1 (UC1.6 et 1.7) préalablement construit. La tourelle d'escalier hors œuvre (photo n° 111 ; 480) est bâtie dans la même phase (II.5). La porte sud (B101) en lien avec la galerie et la porte (B100) donnant dans la salle ouest (III-5) ont été mises en œuvre lors la construction du mur circulaire de la tour d'escalier.	Sur l'UC1.6 et 1.7 Postérieur aux UC1.6 ; 1.7 ; 1.15 Antérieur à l'UC1.10 ; UM7 ; 8 XV^e s. État II – phase 5	PN n° 480 ; 511-513
6	Niveau 5 - tour d'escalier		Ce dernier niveau de la tour d'escalier correspond à l'étage de belvédère et à son escalier hors œuvre. On suppose que l'ensemble est globalement dans son état d'origine même si un épais enduit de ciment recouvre les parements ; les fenêtres et la porte sont en place. En revanche, la charpente en enrayure qui couvre la tour d'escalier date du XIX ^e ou du XX ^e s. Elle a été remplacée lors du projet de restauration de 2014.	 XV^e s. État II – phase 5	PN n° 74 et 75

UM	Localisation	UC	Description	Relations stratigraphiques	Minute et PN
UM7 : mur est de la cour					
7	Parement est - Niveau 3	7.1	L'UC 7.1 (= 7.6) correspond à une grande partie de l'UM7 bâtie en briques et matériaux épars de petites dimensions (moellons de calcaire, galets, fragments de tuiles...). Ces matériaux de petites tailles ont permis la reconstruction de l'UM7 en mur mince. L'étroitesse du mur est sans doute à l'origine des désordres (fissures et suppression de la voûte) observés à ce niveau.	Contemporain de : 7.6 Coupé par : 7.3 ; 7.4 XVIII^e s. État IV – phase 1	Minute n°21 PN n°
7	Parement est - Niveau 3	7.2	L'UC7.2 correspond aux vestiges du mur médiéval et les deux sommiers (sud et nord) de la voûte détruite qui couvrait la galerie. Les sommiers ont été réalisés dans un calcaire doré dont les faces conservent des traces de bretture. Les moellons réguliers sont dans le même calcaire. Le mortier est très proche de celui de 7.5.	Postérieur à : 7.5 Antérieur à : 7.3 Coupé par : 7.1 Contemporain de : 7.2 ; 7.3 XV^e s. État II – phase 7	Minute n°21 PN n° 266 ; 273
7	Parement est - Niveau 3	7.3	L'UC7.3 couvre toute la partie supérieure de l'élévation. Elle est une reprise réalisée à la suite de la dépose de la voûte de la galerie et qui prenait appui contre l'UM7. Cette reprise est bâtie en briques et en moellons irréguliers de petites dimensions. Le plancher est contemporain de l'UC. On a également désigné UC7.3 un petit bouchage comprenant le même type de mortier.	Contemporain de : 7.4 Postérieur à : 7.1 ; 7.2 ; 7.6 XIX^e-XX^e s. État V – phase 1	Minute n°21 PN n° 271 ; 273
7	Parement est - Niveau 3	7.4	Il s'agit d'un conduit de cheminée composé de briques creuses et de quelques briques pleines scellées au plâtre.	Coupe : 7.1 Contemporain de : 7.3 XIX^e-XX^e s. État V – phase 1	Minute n°21 PN n° 267 ; 268

UM	Localisation	UC	Description	Relations stratigraphiques	Minute et PN
UM7 : mur est de la cour					
7	Parement est - Niveau 3	7.5	L'UC7.5 appartient au piédroit de la porte (B85) ouvrant entre la tour d'escalier et la galerie. Elle est contemporaine et liée à la construction de la tour d'escalier. Les blocs formant l'embrasure sont en pierre dorée scellés à l'aide d'un mortier de couleur beige et friable. Le liant se compose d'un sable grossier, comprenant des graviers et des petits cailloux. Il comprend également des nodules de chaux et quelques petits coquillages.	Contemporain de l'UM6 au niveau 3 Antérieur à : 7.2 ; 7.3 XV^e s. État II - phase 5	Minute n°21 PN n° 288 ; 289
7	Parement est - Niveau 3	7.6	L'UC7.6 correspond au tiers sud du mur. Elle comprend une porte (B 88) dont les piédroits et le linteau sont en quart de rond. Une fissure relativement profonde suit le piédroit nord est marquée par une limite avec l'UC voisine (UC7.1) mais les deux unités de construction sont contemporaines. Elle a été provoquée par le tassement de la construction, observé sur plusieurs murs nord de la maison. La porte est construite en calcaire doré et un linteau en bois double côté ouest celui installé en pierre. Le reste de l'UC a été bâti en briques, tuiles et pierres dorées de petites dimensions. Le mortier de liaison est beige clair, fin et comprenant des petits graviers et des nodules de chaux. Les éléments de la porte sont recouverts d'un badigeon récent (peinture).	Contemporain de : 7.1 Antérieur à : 7.3 Postérieur à : 7.2 XVIII^e s. État IV - phase 1	Minute n°21 PN n° 265 ; 269-272
7	Parement est - Niveau 1	7.7	Il s'agit d'une poutre installée dans l'épaisseur de l'UM7. Ce travail au niveau de l'UM7 est à mettre en relation avec la destruction du premier niveau de la vis et la nécessaire reprise en sous-œuvre des niveaux supérieurs de la vis. Lors de cette reconstruction le plafond de la salle R5 est également repris en sous-œuvre et les solives changées. La maçonnerie se compose de petits moellons, et d'une poutre dans laquelle sont fichés des clous destinés à retenir l'enduit.	Postérieur à : 7.8 ; 7.10 Contemporain de : 7.11 XVIII^e s. État IV - phase 1	PN n°453, 455
7	Parement est - Niveau 1	7.8	Il s'agit de la construction et le prolongement de l'UM7 contre la chaîne d'angle de la tour d'escalier. La maçonnerie se compose de calcaires blancs et dorés, de galets et de briques. Le liant est un mortier de chaux blanc, dur et vacuolaire, dont la granulométrie se compose de sables grossiers et de petits graviers. Il comporte des nodules de chaux.	Postérieur à : 7.10 Coupé par : 7.7 ; 7.9 XV^e s. État II - phase 3	PN n°451, 452
7	Parement est - Niveau 1	7.9	UC7.9 correspond à la création d'une porte (B63) en sous-œuvre dans l'UM7.	Postérieur à : 7.8 XIX-XX^e s. État V - phase 1	PN n°452
7	Parement ouest - Niveau 1	7.10	UC7.10 correspond à la maçonnerie principale de l'élévation du mur ouest de la tour d'escalier (Niv. 1). Son extrémité sud se termine par une chaîne d'angle chanfreinée. Le chanfrein large de 5 cm se développe sur toute la hauteur de l'UC (2,65 m) avec un congé en partie basse formant une base. Cette chaîne correspond à l'angle sud/ouest de la tour d'escalier, le même type dispositif a également été observé au niveau de la façade nord (UC1.6), angle nord/ouest. Une porte (B125) murée assure initialement l'accès à la cage d'escalier. Elle conserve son seuil, son piédroit nord et un fragment de linteau. Son piédroit sud a disparu lorsqu'elle a été murée (UC7.11). Ces éléments permettent de restituer une ouverture d'environ 1,80 m de haut par 90 cm de large. La maçonnerie se compose de moellons assisés en calcaires de natures variées, et comporte ponctuellement des fragments de tuile. Le mortier de chaux est ocre clair, très friable et comporte des sables fins et grossiers.	Lié à : 1.6 Antérieur à : 7.8, 7.11. Coupé par 7.7 XV^e s. État II - phase 1	PN n° 451 ; 452 ; 454-456
7	Parement ouest - Niveau 1	7.11	UC7.11 est la maçonnerie de bouchage de la baie 125. Cette maçonnerie se compose d'un appareil de moellons assisés, majoritairement constituée de calcaires dorés et de petites pierres de calage. Le liant est un mortier de chaux gris, friable, avec une forte proportion de sable grossier et des nodules de chaux.	Contemporain de : 7.7 ; Postérieur à : 7.10 XVIII^e s. État IV - phase 1	
7	Parement est - Niveau 1	7.12	UC7.12 correspond aux perturbations liées à l'installation de la porte (B 64). La baie se compose de calcaires blancs qui présentent des traces de ciselure et de marteau taillant. Un arc de décharge en calcaire surmonte la baie. La césure qui sépare l'UC7.12 de 7.16 n'est qu'une fissure apparue en raison des travaux réalisés en sous œuvre pour la construction	Contemporain de : 7.14 Postérieur à : 7.16 ; 7.17 XIX-XX^e s. État V - phase 1	PN n°457
7	Parement est - Niveau 1	7.13	UC 7.13 correspond au bouchage oriental de la baie 125. Il s'agit d'un appareil régulier de moellons qui sont en grande majorité des calcaires dorés, et de petites pierres de calage. Le liant est un mortier de chaux gris, friable, avec une forte proportion de sable grossier et des nodules de chaux.	Lié à : 7.11 Contemporain de : 7.16 ; 7.17 Coupé par : 7.14 XVIII^e s. État IV - phase 1	
7	Parement est - Niveau 1	7.14	Doublage de l'UM7 par un mur de brique. Il passe et masque en partie devant le bouchage de la porte (B125).	XIX-XX^e s. État V - phase 1	PN n°459, 467

UM	Localisation	UC	Description	Relations stratigraphiques	Minute et PN
UM7 : mur est de la cour					
7	Parement est – Niveau 1	7.15	= 7.8	Lié à : 7.8 Antérieur à : 7.14 ; 7.16 ; 7.17 Lié à : 7.8 XV^e s. État II - phase 3	PN n°461-463, 467, 468
7	Parement est – Niveau 1	7.16	= 7.9 remploi piédroit sud	Contemporain de : 7.13 ; 7.17 Postérieur à : 7.15 Antérieur à : 7.12 XVIII^e s. État IV - phase 1	PN n°457
7	Parement est - Niveau 1	7.17	= 7.7	Contemporain de : 7.13 ; 7.16 Postérieur à : 7.15 Antérieur à 7.12 Lié à : 7.7 XVIII^e s. État IV - phase 1	PN n°457
7	Parement ouest - Fondation	7.18	Vestige de la fondation du mur (UM7). Il est formé de six assises et se développe sur 60 cm de haut sur environ 90 cm de long. La fondation est bâtie en pierres dorées liées par un mortier de couleur jaune dont le sable renferme des graviers.	Coupé par 7.19 Sur US1 XV^e s. État II - phase 4	Minute n° 31 PN n°
7	Parement ouest - Fondation	7.19	Il s'agit d'un comblement renfermant des canalisations bloquées par une maçonnerie de blocage contenant des pierres dorées maintenues par un mortier de ciment.	Coupe : 7.18 ; 7.20 XIX-XX^e s. État V – phase 2	Minute n° 31 PN n°549
7	Parement ouest	7.20	L'Unité de construction 7.20 est une zone de reconstruction importante liée au percement du mur (UM7) pour la mise en sous-œuvre de la porte (B64).	Coupé par : 7.19 XIX-XX^e s. État V – phase 1	Minute n° 31 PN n°549
7	Parement est - Niveau 3	7.21	Vestiges du mur médiéval - phase de construction antérieure et laissée en attente horizontale pour recevoir 7.2.	Antérieur à : 7.1 ; 7.3 Postérieur à : 7.22 XV^e s. État II - phase 4	Minute n°21 PN n° 266 ; 273
7	Parement est - Niveau 3	7.22	Maçonnerie composée de moellons en calcaire doré et liée par le même mortier de chaux que la partie basse de la tour d'escalier (UC7.10).	Contemporain de 7.10 Antérieur à : 7.2 ; 7.3 ; 7.5 XV^e s. État II - phase 1	Minute n°21 PN n° 266 ; 273
US1	Cage d'ascenseur, salle R6		Couche argilosableuse sombre caractérisée par un litage de couches charbonneuses et d'argile rubéfié. La couche (et ses litages) présente un pendage vers l'ouest. Cette US témoigne de rejets successifs de foyers. Il s'agit de l'US la plus ancienne identifiée sur le site, antérieur à la fondation UC 7.18 et témoignant d'une activité humaine à proximité immédiate, peut-être liée aux premières phases de chantier. En l'absence de mobilier archéologique et/ou de charbons à prélever pour analyse 14C, il n'est pas possible de proposer de datation pour cette US.	Sous 7.18 Coupé par 7.19 Sous/antérieur : US 002 / UC 7.18	Minute n° 31 PN n°549
US2	Cage d'ascenseur, salle R6		Remblai limon sableux très homogène. Il s'agit d'un remblai de nivellement (observé jusqu'à 70 cm d'épaisseur) postérieur à l'UC 7.18. Probable remblai de nivellement pour compenser le pendage et l'altitude observés dans l'US 001 et permettre l'installation des fondations UC 9.01 (nord) et 2.30 (ouest). L'US ne comprend pas de mobilier archéologique.	Coupé par : 9.1 Sous/antérieur : UC 9.01 / US 003 Sur / postérieur à : US 001 / UC 7.18	Minute n° 31 PN n°550
US3	Cage d'ascenseur, salle R6		Lit de mortier de faible épaisseur (env. 2 cm), comprenant des nodules de chaux et des graviers, entre l'UC 9.01 et le parement de l'UC 7.18. Vestige d'un niveau de circulation nord-sud. La conservation fragmentaire de ce niveau ne permet pas de savoir s'il s'agit d'un sol construit ou de rejets de mortiers involontaires sur un espace de circulation. Les US 003 à 006 n'ont pu être observées qu'en coupe sous le mur UM 9.	Sous/antérieur : US 004 Sur / postérieur à : UC 9.01 / US 002	Minute n° 31 PN n°550
US4	Cage d'ascenseur, salle R6		US limoneuse comprenant des rejets de matériaux de construction/démolition (nodules de mortiers, graviers). Les US 004 à 006 viennent clore l'espace entre les UC 9.01 et 7.18, et fermer l'espace de circulation nord-sud.	Sous/antérieur : US 005 Sur / postérieur à : US 003	Minute n° 31 PN n°550

UM	Localisation	UC	Description	Relations stratigraphiques	Minute et PN
UM7 : mur est de la cour					
US5	Cage d'ascenseur, salle R6		Couche de mortier de chaux irrégulière contenant de nombreux graviers et cailloux. Il s'agit d'un niveau de chantier, coulure de mortier ou aire de gâchage.	Sous/antérieur : US 006 Sur / postérieur à : US 004	Minute n° 31 PN n°550
US6	Cage d'ascenseur, salle R6		Mince remblai de limon marron gris, immédiatement antérieur à l'installation des assises inférieure de l'élévation de l'UM 9. Possible nivellement pour l'installation du mur. Cette couche vient clore les US de chantier précédentes (US 005 et 004)	Sous/antérieur : élévation UM 9 Sur / postérieur à : US 005	Minute n° 31 PN n°550

UM	Localisation	UC	Description	Relations stratigraphiques	Minute et PN
UM8 : mur nord de la cour					
8	Parement sud – Niveau 6	8.1	UC8.1 est la maçonnerie d'installation de la verrière. Elle est constitué de deux assises de briques, en ressaut et liées par du ciment.	Contemporain de : 8.2 Postérieur à : 8.3 XIX^e-XX^e s. État V – phase 2	PN n° 361
8	Parement sud – Niveau 6	8.2	UC8.2 correspond à une maçonnerie de nivellement pour l'installation de l'UC8.1 et de la verrière. Elle se compose de quelques assises de briques, de tuiles et de tout-venant liés par du ciment.	Contemporain de : 8.1, 11.21 ; Postérieur à : 8.3 XIX^e-XX^e s. État V – phase 1	PN n° 361
8	Parement sud – Niveau 6	8.3	UC8.3 est une maçonnerie située en partie haute du mur, sur une surface horizontale. Elle se compose d'assises irrégulières constituées de moellons de tout-venant qui sont principalement des calcaires, mais aussi quelques briques de petit format, des tuiles et de rares galets. Le liant est un mortier de chaux de teinte jaune et de texture fine, et comprend quelques nodules de liant. À l'est, passant derrière l'UM10, cette UC8.3 est recouverte d'un enduit blanc et fin.	Antérieur à : 8.1 ; 8.2 Postérieur à : 8.4 XVIII^e s. État IV – phase 2	PN n° 354 ; 355 ; 361
8	Parement sud – Niveau 5	8.4	UC8.4 correspond à une maçonnerie située en partie haute du mur, sur une surface horizontale. Les assises sont constituées de moellons de calcaires dorés, de quelques galets et de rares gneiss. Le liant est un mortier de chaux blanc/gris, friable, dont la granulométrie est constituée de sables fins et grossiers et de graviers. Il comporte des inclusions de nodules de chaux, de coquillages, et de petits fragments de bois. La césure avec l'UC8.5, située juste en dessous de l'UC8.4, est horizontale et correspond à un nivellement d'assises.	Antérieur à : 8.3 Postérieur à : 8.5 XVIII^e s. État IV – phase 1	PN n° 355

UM	Localisation	UC	Description	Relations stratigraphiques	Minute et PN
UM8 : mur nord de la cour					
8	Parement sud – Niveaux 0 à 5	8.5	<p>UC8.5 constitue l'appareil principal du mur. Il s'agit d'un appareil de moellons assisés, constitués de calcaires, de galets et de quelques terres cuites architecturales (principalement des briques). Le mortier de chaux de cette UC est blanc/gris, friable, de granulométrie intermédiaire et avec des inclusions de petits nodules de chaux. Un enduit recouvre cette maçonnerie, qui correspond peut-être à l'UC8.4. Cinq ouvertures sont contemporaines de cette maçonnerie : les baies 61, 119, 120, 121, 74. Les baies 119 et 120 sont des fenêtres rectangulaires de facture identique. Le linteau de B119 est en calcaire blanc, ses piédroits et l'ensemble des éléments de B120 sont en calcaire doré. Les blocs possèdent des traces de ciseau. Les piédroits et les linteaux de chacune des baies sont ornés d'une gouttière retombant sur des congés situés à un tiers de la hauteur des piédroits. Les appuis ont été bûchés. L'ouverture de B119 mesure 64 cm de large et 79 cm de haut ; celle B120 est quasiment identique et mesure 64 cm de large et 78 cm de haut. Ces deux ouvertures possèdent un bouchage identique (UC8.6).</p> <p>La baie 121 est une grande fenêtre située à cheval sur R+1 et R+2, dont les dimensions de l'ouverture sont de 148 cm de large et 158 cm de haut. Les blocs sont en calcaire doré et présentent des traces de ciseau. Une partie du piédroit est et de l'extrémité ouest de l'appui ont disparus. Ce dernier a, par ailleurs, été bûché. Au niveau du linteau, des traces ténues d'enduit blanc subsistent. L'extrémité ouest du linteau est manquante, et bouchée par du tout-venant. Son bouchage, similaire à celui des baies 119 et 120, se compose de briques et de tout-venant liés par du mortier. Dans le parement nord de l'UM10, cette B121 possède deux coussièges qui ont été englobés par un bouchage. La limite inférieure de la baie se trouve de ce côté du parement 40 cm plus bas que du côté de la cour (parement sud). Cette ouverture est perturbée par l'aménagement de l'escalier tournant à volées séparées par un repos (état V).</p> <p>B74 est une baie double, composée de blocs en calcaire doré qui présentent par endroit des traces d'enduit. Les piédroits présentent une moulure en gouttière qui retombe sur une base carrée, proche stylistiquement de la baie 121. Chaque ouverture mesure 62 cm de large et 172 cm de haut. Son appui a également été bûché. Deux alignements horizontaux de trous de boulin ont été observés, au niveau des plateaux 1 et 4. Ils sont bouchés par des briques liées par du mortier.</p>	<p>Coupé par : 8.8 Antérieur à : 8.4, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 8.10, 8.11</p> <p>XV^e s. État II - phase 2</p>	<p>PN n° 356 ; 367 ; 368 ; 373 ; 375 ; 377-379 ; 414</p>
8	Parement sud – Niveau 4 et 5	8.6	UC8.6 correspond aux bouchages des baies 119 et 120. Il s'agit d'un appareil de briques de petits modules, liées par un mortier de chaux blanc, fin et comportant des inclusions de petits nodules de liant.	<p>Postérieur à : 8.5</p> <p>XIX^e-XX^e s. État V – phase 1</p>	<p>PN n° 357-359</p>
8	Parement sud – Niveaux 3 et 4	8.7	UC8.7 est une perturbation présente sur toute la largeur du mur qui correspond au bouchage de la baie 121 pour l'installation d'une volée d'escalier. Le bouchage est constitué de briques, et sur le reste de la maçonnerie des moellons de calcaire et de tout-venant ont été utilisés. Le liant est un mortier cimenté, dur et granuleux.	<p>Coupe : 8.5 Contemporain de : 8.7 ; 8.10 ; 8.11</p> <p>XIX^e-XX^e s. État V – phase 1</p>	<p>PN n° 374</p>
8	Parement sud – Niveaux 0 à 3	8.8	UC8.8 correspond à des éléments en pierre insérés et scellés verticalement dans l'UM8. Ce dispositif était probablement destiné à accueillir une canalisation : en effet, en partie sommitale un bouchage de brique et mortier venant se poser sur une tuile creuse renversée semble indiquer que le mur était percé à cet endroit. L'aménagement s'étend du niveau de sol de la cour jusqu'au sol de la galerie du niveau R+2. Les blocs sculptés sont en calcaire doré : ils sont creusés d'un arc de cercle encadré de deux parties planes qui comportent des traces régulières de points d'attache fonctionnant par paire et disposés tous les 65 cm (tuyau en métal ?). Les blocs présentent une ciselure périphérique. Ils sont larges de 25 cm, le renforcement est large de 15,5 cm, et l'ensemble de la moulure est profond de 5 cm. Le mortier est ocre, fin, friable et lié à la chaux.	<p>Coupe : 8.5. Coupé par : 8.7</p> <p>XVIII^e s. État IV – phase 1</p>	<p>PN n° 365 ; 366 ; 373</p>
8	Parement sud – Niveaux 0 à 4	8.9	UC8.9 correspond à une perturbation verticale située à l'extrémité ouest du mur, qui s'étend du sol de la cour jusqu'au niveau de galerie R+3. Il s'agit sans doute de la trace de l'arrachage du chaînage d'angle lors de l'installation des galeries. L'appareil est constitué de moellons assisés, constitués de calcaires, de galets et de nombreuses briques. Le liant est un mortier de chaux blanc dont la charge est constituée de sables grossiers, similaire au mortier de construction du garde-corps de la galerie R+2. Un badigeon recouvre l'UC8.9.	<p>Antérieur à : 8.7 Postérieur à : 8.5</p> <p>XV^e s. État II - phase 6</p>	<p>PN n° 367 ; 368 ; 374</p>

UM	Localisation	UC	Description	Relations stratigraphiques	Minute et PN
UM8 : mur nord de la cour					
8	Parement sud – Niveaux 0 et 1	8.10	UC8.10 correspond à un départ de voûte, aujourd'hui disparu, réinséré dans la maçonnerie UC8.5. Cette voûte servait d'appui à l'escalier tournant et à son premier palier (état V). Elle se développait jusqu'au seuil de la porte (B75). La maçonnerie chargeant les reins de la voûte prenait appui contre l'UC8.5 sans liaison. Elle est constituée de briques de petit format standardisés et de quelques moellons de calcaire. Le liant est un mortier de chaux blanc/beige, compact dont la charge est constituée de sable fin.	Contemporain de : 11.40 ; 8.11 ; 8.6 ; 8.7 Coupe : 8.5 XIX^e-XX^e s. <i>État V – phase 1</i>	PN n° 5 ; 407
8	Parement sud –	8.11	Maçonnerie récente correspondant à la création d'une porte (B75).	Contemporain de : 8.10 ; 8.6 ; 8.7 Coupe : 8.5 XIX^e-XX^e s. <i>État V – phase 1</i>	

UM	Localisation	UC	Description	Relations stratigraphiques	Minute et PN
UM9 : mur orienté est-ouest se développant sur un seul niveau dans le corps de bâtiment ouest (entre les salles R5 et R6)					
9	Parement sud - Fondation	9.1	Vestige de la fondation du mur (UM9). Il est identifiable sur 50 cm de haut et sur 1,20 m de long. La fondation est réalisée en moellons de calcaire (pierre dorée). Le mortier de chaux est blanc et se compose d'un sable fin et de graviers.	Lié à : 2.30 Coupe : US 2 XV^e s. <i>État II – phase 4</i>	

UM	Localisation	UC	Description	Relations stratigraphiques	Minute et PN
UM10 : mur de refend sud-nord qui se développe sur les 4 niveaux de la maison et qui il se termine par un pignon					
10	Parement intérieur est - Niveaux 3 et 4	10.1	L'UM10 conserve les vestiges d'une chaîne d'angle. Cette chaîne s'observe très distinctement sur les deux derniers niveaux de l'élévation, des sondages indiquent qu'elle se poursuivait également dans les niveaux inférieurs de la maison. Elle formait l'angle entre les murs UM 10 et UM11 aujourd'hui masqué par les reconstructions. Elle a été réalisée en moellons équarris dans un calcaire doré. Elle a été bâtie à l'aide d'un mortier gris fin comprenant des petits graviers et des nodules de chaux. Dans la césure verticale qui sépare la chaîne d'angle des autres unités de construction s'observe l'enduit de façade qui recouvrait la chaîne d'angle avant que celle-ci ne soit recouverte par de nouvelles constructions.	Sur : 10.2 Contemporain de : 10.14 ; 10.28 Antérieur à : 10.22 ; 10.16 Coupé par : 10.3 ; 10.5 ; 10.13 ; 10.15 XV^e s. <i>État II – phase 8</i>	Minute n°19 ; 20 ; 24 PN n°302 ; 310 ; 311 ; 321-324
10	Parement intérieur est - Niveau 3	10.2	L'UC 10.2 est la partie inférieure de la chaîne d'angle 10.1. Elle se distingue de la partie supérieure par une césure horizontale, l'usage de moellons de dimensions plus petites et l'absence d'enduit de façade.	Sous 10.1 Coupé par : 10.5 ; 10.13 XV^e s. <i>État II – phase 7</i>	Minute n°19 ; 20 ; 24 PN n°302 ; 310 ; 311 ; 321-324
10	Parement intérieur est - Niveau 3	10.3	L'UC10.3 correspond à plusieurs zones de maçonnerie situées entre les niveaux 3 et 4 de la maison. Elle intègre également le scellement des poutres du plancher (XVIII ^e s.). Les poutres mesurent entre 35 et 40 cm de haut et entre 25 et 30 cm de large. Aux extrémités sud et nord, elles sont de dimension moindre 30 par 25 cm. Le mortier de scellement des poutres est beige/jaune et se compose d'un sable fin.	Coupe : 10.8 ; 10.4 ; 10.18 ; 10.22 ; 10.6 XVIII^e s. <i>État IV – phase 3</i>	Minutes n°19 ; 20 ; 24 PN n°
10	Parement intérieur est - Niveau 3	10.4	Il s'agit d'une bande de maçonnerie verticale qui se développe sur toute la hauteur du troisième niveau de la maison. Cette unité de construction appartient à un conduit de cheminée dont le foyer se situe de l'autre côté du mur dans la salle II-1 (niveau 3). Le conduit est bâti en moellons (calcaire doré) et en briques. Ces matériaux sont scellés par un mortier composé d'un sable grossier, de petits graviers et des nodules de chaux.	Contemporain de : 10.7 ; 10.12 ; 10.18 Antérieur à : 10.3 Coupé par : 10.4 ; 10.5 ; 10.19 Sous : 10.19 XVIII^e s. <i>État IV – phase 1</i>	Minute n°19 PN n°301
10	Parement intérieur est - Niveau 3	10.5	Cette unité de construction 10.5 est liée à l'installation d'une porte (B98) en sous-œuvre.	Coupe : 10.1 ; 10.2 ; 10.4 ; 10.18 XIX^e-XX^e s. <i>État V – phase 1</i>	Minute n° PN n°302

UM	Localisation	UC	Description	Relations stratigraphiques	Minute et PN
UM10 : mur de refend sud-nord qui se développe sur les 4 niveaux de la maison et qui il se termine par un pignon					
10	Parement intérieur est - Niveau 3	10.6	L'UC10.6 se situe dans l'angle nord de l'élévation. La maçonnerie présente des moellons à peine équarris (calcaires blanc et dorés) et disposés selon des assises irrégulières. Elle est bâtie avec un mortier de couleur beige dont le sable grossier se comporte des graviers et des nodules de chaux. On observe aussi qu'un enduit et un badigeon de finition recouvraient cette unité de construction. L'enduit est épais de 2 cm et comprend des petits graviers. Le badigeon est fin, environ 2 mm.	Contemporain de 10.8 ; 10.23 Coupé par 10.3 ; 10.7 XV^e s. État II - phase 2	Minute n° PN n°303
10	Parement intérieur est - Niveaux 3 - 4	10.7	L'UC 10.7 est la maçonnerie d'un conduit de cheminée dont le foyer se situe de l'autre côté du mur dans la salle II-4 (niv. 3). Le conduit se développe entre les niveaux 3 et 4 de la maison. Il est au même nu que le parement du mur. Il est construit à l'aide de moellons de calcaire (doré, blanc) et bâti avec un mortier jaune comprend quelques graviers et des nodules de chaux. Deux rebouchages situés au sud du conduit de cheminée présente le même type de mortier jaune.	Coupe : 10.6 ; 10.8 Coupé par : 10.17 Contemporain de : 10.4 ; 10.12 XVIII^e s. État IV - phase 1	Minute n° PN n°303 ; 317
10	Parements est - Niveau 3	10.8	Unité de construction 10.8 se développe sur toute la hauteur du niveau 3 et se termine côté sud par une césure de liaison indiquant que le mur a été laissé en attente avant d'être terminé. On la retrouve au niveau 4 (UC10.23). La maçonnerie de 10.8 se compose de moellons à peine équarris (calcaires blanc et dorés) et disposés selon des assises irrégulières. Elle comprend également quelques terres cuites architecturales et des galets. Cette maçonnerie comporte également des remplois en calcaire gris : une base de colonnette octogonale et un départ de colonne circulaire. Le mortier est de couleur beige, friable, dont la granulométrie se compose de sables grossiers et de gros graviers ; il comporte des inclusions de gros nodules de chaux.	Contemporain de : 10.6 ; 10.38 ; 10.35 Lié à : 10.23 Antérieur à : 10.2 ; 10.3 ; 10.4 ; 10.7 ; 10.11 ; 10.13 Coupé par : 10.3 ; 10.7 XV^e s. État II - phase 2	Minute n° PN n° 303-306
10	Parements est - Niveau 3	10.9	UC10.9 regroupe trois petites unités de construction épargnées des diverses transformations. Ces trois éléments qui semblent fonctionner ensemble se terminent par une arase horizontale. Celui de plan carré (côté nord) à la particularité de conserver dans l'épaisseur du mur un enduit ce qui suggère que ces faces sud et nord étaient initialement dégagées. Les trois UC sont constituées de calcaires gris et dorés, ainsi que de tuiles.	Coupé par : 10.13 Reçoit : 10.3 Contemporain de : 10.11 XVI^e s. État III	Minute n° PN n°
10	Parements est - Niveau 3	10.10	UC10.10 correspond au bouchage de la baie 118, constitué de moellons non taillés en calcaire gris et doré. Le liant est un mortier de couleur beige. Il est fin, friable, avec des petits graviers et comportant des nodules de chaux.	Contemporain de : 10.13 Postérieur à : 10.8 ; 10.11 XIX^e-XX^e s. État V - phase 1	PN n°
10	Parements est et ouest - Niveau 3	10.11	L'unité de construction 10.11 correspond à une portion de mur construite entre le corps de bâtiment nord et le corps de bâtiment sud. Elle comprend une fenêtre (B118) donnant sur la cour dont les dimensions sont approximativement de 80 par 50 cm. La fenêtre ne conserve que son piédroit nord et son linteau de bois largement chanfreins. Elle a été réalisée dans un calcaire gris/blanc. Le mortier de pose est gris/brun, constitué de chaux, de sables et de petits graviers. Il comporte de nombreuses inclusions de nodules de chaux. Deux couches d'enduit ont été observées : la première couche correspond au mortier de construction lissé ; la seconde correspond à un enduit de chaux et de sable, recouvert d'un badigeon blanc.	Coupe : 10.8 Antérieur à : 10.10, 10.13 ; Contemporain de : 10.9 XVI^e s. État III	PN n° 303
10	Parements est - Niveaux 3-4	10.12	UC10.12 est un conduit de cheminée en brique. Son élévation se développe surtout au quatrième niveau de la maison même si elle s'observe dès l'étage inférieur à la hauteur du plancher. Le conduit a été bâti contre l'extrémité d'un mur préexistant (UC10.23) appartenant au corps de bâtiment nord. Les briques sont de petit format (3 cm d'épaisseur, longueurs variées), et liées par un mortier beige, fin, friable, dont la granulométrie est constituée de sable grossier de rivière et de rares petits graviers. Ce mortier de couleur beige contient des inclusions de végétaux et des nodules de chaux. Côté sud, le conduit conserve un enduit d'1 cm d'épaisseur que cache partiellement l'UC10.22.	Postérieur à : 10.8 ; 10.23 Antérieur à : 10.16 ; 10.17 ; 10.22 Contemporain de : 10.21 ; 10.18 ; 10.4 ; 10.7 XVIII^e s. État IV - phase 1	PN n° 306 ; 315 ; 316 ; 318 ; 319 ; 320
10	Parements est - Niveau 3	10.13	UC10.13 correspond au percement des baies 93 et 94. Il s'agit d'un appareil de moellons en calcaire blanc et doré, comprenant également quelques briques. Le linteau de la baie 94 est en bois. Le mortier de chaux est gris, dur et de texture grossière (granulométrie constituée de sables et de graviers), comportant des inclusions de végétaux. Un enduit épais équivalent au mortier de construction est associé à cette maçonnerie.	Postérieur à : 10.1 ; 10.3 ; 10.8 ; 10.9 ; 10.11 Contemporain de : 10.5 ; 10.10 XIX^e-XX^e s. État V - phase 1	

UM	Localisation	UC	Description	Relations stratigraphiques	Minute et PN
UM10 : mur de refend sud-nord qui se développe sur les 4 niveaux de la maison et qui il se termine par un pignon					
10	Parement est - Niveau 4	10.14	UC10.14 est une petite zone de maçonnerie située sous le versant sud de la toiture actuelle. L'extrémité supérieure de cette UC conserve la pente de la toiture primitive (env. 18°). L'UC 10.14 présente un appareil de moellons de calcaire doré, équarris et de dimensions variées. Le mortier de chaux est beige foncé, friable, et sa granulométrie est fine (la charge se compose de sables grossiers et de petits graviers). Il comporte également de rares nodules de chaux.	Contemporain de : 10.1 ; 10.28 Coupé par : 10.15 ; 10.16 XV^e s. État II - phase 8	
10	Parement est - Niveau 4	10.15	UC10.15 correspond à une porte (B112) mise en sous-œuvre. Son seuil, son linteau et ses piédroits sont taillés dans un calcaire blanc et montrent des traces de ciselure et de boucharde. La maçonnerie autour de la porte se compose de pierres dorées et de terres cuites (fragments de briques et de tuiles). Le mortier de construction est de couleur blanc/gris, il est fin, très dur et comporte des nodules de chaux.	Coupe : 10.1 ; 10.14 ; 10.16 ; 10.18 Contemporain de : 10.19 Coupé par : 10.25 XIX-XX^e s. État V - phase 1	
10	Parements est - Niveau 4	10.16	Il s'agit d'une unité de construction située sous les deux versants de la toiture actuelle. Sa partie supérieure se termine selon les pentes d'un ancien pignon. On distingue également l'emplacement de la faîtière de la charpente. Les matériaux utilisés sont des calcaires et des galets. Le mortier de chaux employé est blanc et friable. Il se compose d'un sable fin comportant des petits nodules de chaux.	Postérieur à : 10.22 Antérieur à : 10.17 Coupé par : 10.15, 10.25 ; Coupe : 10.1 ; 10.12 ; 10.14 XVIII^e s. État IV - phase 3	PN n° 314 ; 315 ; 320 ; 323
10	Parements est - Niveau 4	10.17	Cette UC correspond à l'état de surélévation du pignon du mur de refend. Elle est bâtie en briques de 20 cm de long par 10 cm de large pour une épaisseur de 3 à 4 cm. Le mortier est de couleur gris, il est fin et relativement friable.	Coupe : 10.6 ; 10.7 ; 10.16 ; 10.19 ; 10.20 ; 10.21 ; 10.23 Postérieur à : 10.15 Coupé par : 10.25 XIX-XX^e s. État V - phase 2	PN n° 314- 316 ; 320 ; 324
10	Parements est - Niveau 4	10.18	Il s'agit d'une lanière de maçonnerie verticale épargnée lors de la mise en sous-œuvre de la porte (B112) située au niveau 4. L'UC10.18 est liée à l'aménagement d'un conduit de cheminée en briques (UC10.19) situé sur son côté sud. Elle se compose de moellons de calcaire (doré et blanc) et de briques. Le mortier employé est de couleur beige. Son sable comprend des graviers, des coquillages et des nodules de chaux.	Coupé par : 10.15 ; 10.19 ; 10.26 Contemporain de : 10.12 ; 10.21 XVIII^e s. État IV - phase 1	PN n° 314 ; 325
10	Parements est - Niveau 4	10.19	Cette zone du mur est un conduit de cheminée. Ce dernier est construit en briques de 20 cm de long par 10 cm de large pour une épaisseur de 3 à 4 cm. Le mortier est de couleur beige, il est fin et relativement friable. Il s'agit d'une reconstruction d'un conduit préexistant (UC10.18).	Coupe : 10.3 ; 10.4 ; 10.18 ; 10.21 Antérieur à : 10.17 ; 10.26 Contemporain de : 10.15 XIX-XX^e s. État V - phase 1	PN n° 314 ; 325
10	Parements est - Niveau 4	10.20	Petite reprise de l'appareil lors de la restauration de 2014.	Coupe : 10.17 ; 10.19 Contemporain de : 10.25 Restauration 2014	PN n° 314
10	Parement est - Niveau 4	10.21	Il s'agit d'un conduit de cheminée et de la reprise du pignon très endommagé par le travail de sous-œuvre réalisée dans l'épaisseur du mur. L'ensemble se compose de moellons (calcaire doré) et de brique.	Coupe : 10.28 Coupé par : 10.25 Antérieur à : 10.27 Contemporain de : 10.18 ; 10.12 XVIII^e s. État IV - phase 1	PN n° 313 ; 314
10	Parement est - Niveaux 3 et 4	10.22	UC10.22 correspond au mur construit pour fermer la cour entre les corps de bâtiment sud et nord. La maçonnerie s'appuie, côté sud, contre une chaîne d'angle (UC10.1) et, côté nord, contre le conduit de cheminée (UC10.12). Elle se compose de petits moellons de calcaires gris, blancs et dorés, de tuiles et de quelques galets. Les joints sont lissés à la truelle. Le liant est un mortier de chaux blanc et dur. Sa granulométrie se compose de sables fins et grossiers ainsi que de nombreux graviers. Il comporte des coquilles et des nodules de chaux.	Postérieur à : 10.1 ; 10.3 ; 10.8 ; 10.9 ; 10.12 Antérieur à : 10.16 ; Coupé par : 10.13 ; 10.25 XVIII^e s. État IV - phase 2	PN n° 315 ; 316 ; 319 ; 321 ; 322 ; 324
10	Parement est - Niveau 3	10.23	L'unité de construction 10.23 présente un appareil de moellons équarris (calcaire doré) répartis selon des assises inclinées (18°). Elle correspond au mur oriental du corps de bâtiment nord. L'extrémité sud de cette élévation (niveau 4) conserve une chaîne d'angle recouverte d'un enduit (2 cm) surmontée de deux couches de badigeon. Le mortier de construction est de couleur beige, friable, dont la granulométrie se compose de sables grossiers et de gros graviers ; il comporte des inclusions de gros nodules de chaux.	Lié à : 10.8 Contemporain de : 10.6 Coupé par : 10.7 ; 10.12 ; 10.17 ; 10.25 XV^e s. État II - phase 2	PN n°316-318

UM	Localisation	UC	Description	Relations stratigraphiques	Minute et PN
UM10 : mur de refend sud-nord qui se développe sur les 4 niveaux de la maison et qui il se termine par un pignon					
10	Parement est - Niveau	10.24	Reconstruction du manteau de la cheminée.	Coupe : 10.4 XIX-XX^e s. État V – phase 1	PN n°
10	Parement est - Niveau	10.25	Il s'agit du scellement des 5 pannes de la toiture au sommet du mur pignon et d'un comblement dans l'extrémité sud du mur.	Coupe : 10.15 ; 10.16 ; 10.17 ; 10.21 ; 10.23 Contemporain de : 10.20 Restauration 2014	PN n°313 ; 314 ; 316 ; 320
10	Parement est - Niveau 4	10.26	Petit bouchage de calcaire et de brique. Ces matériaux sont scellés par un mortier blanc et dur composé d'un sable grossier.	Coupe : 10.15 ; 10.18 ; 10.19 XIX-XX^e s. État V – phase 2	PN n° 314
10	Parement est - Niveau 4	10.27	Bouchage d'une fissure à l'aide d'un mortier blanc et dur composé d'un sable grossier.	Coupe : 10.18 ; 10.21 Contemporain de : 10.19 ; 10.15 XIX-XX^e s. État V – phase 1	PN n° 313
10	Parement est - Niveau 4	10.28	Cette zone de maçonnerie est composée de moellons (calcaire doré) de taille important (45 par 21 cm) et de plaquette de calcaire pour rattraper les assises. Elle a été bâtie à l'aide d'un mortier gris fin comprenant des petits graviers et des nodules de chaux.	Contemporain de : 10.1, 10.14 Coupé par : 10.21 ; 10.27 XV^e s. État II - phase 8	PN n°313
10		10.29	sup.	sup.	sup.
10	Parement ouest - Niveau 4	10.30	Cette est un bouchage composé de tuiles creuses et de fragments de briques et de mortier. Ce dernier est un mortier de chaux pulvérulent. Cette maçonnerie est similaire aux maçonneries associées au scellement des poutres du plancher intérieur (niveau 3).	Postérieur à : 10.41 XVIII^e s. État IV - phase 3	
10	Parement ouest - Niveau 3	10.31	Cette UC correspond aux aménagements liés à l'escalier construits dans la cour au XIX ^e siècle : - ancrage de l'escalier - niveau de sol - création d'une porte (B93) - bouchage de la fenêtre (B118)	Postérieur à : 10.9 Contemporain de : 10.36 ; 10.37 ; 10.40 XIX-XX^e s. État V – phase 1	
10	Parement ouest - Niveaux 1 et 2	10.32	Il s'agit d'un remplissage de terre située en partie basse du mur. Il se compose de limon mêlé à de la chaux, comportant de petits galets centimétriques et des fragments de végétaux. Les bandes verticales identifiées sur cette unité de construction correspondent à un dispositif de coffrage.	Postérieur à : 10.35 ; 10.36 ; 10.39 Contemporain de : 10.33 XIX-XX^e s. État V – phase 2	PN n°428, 429, 430
10	Parement ouest – Niveau 1	10.33	Maçonnerie grossière formée de tout-venant. Le liant est un mortier de terre mélangé à de la chaux.	Postérieur à : 10.34, 10.36 ; Contemporain de : 10.35 XIX-XX^e s. État V – phase 2	
10	Parement ouest - Niveau 1	10.34	UC10.34 est une maçonnerie liée à l'insertion de la porte (B69) reliant le bâtiment oriental à la cour. Cette ouverture a été installée à l'emplacement d'une porte en plein cintre préexistante visible sur le parement est. La maçonnerie se compose de calcaire, dont du calcaire doré, et l'arc est en tout-venant. Le mortier de chaux est beige foncé, sa granulométrie se constitue de sables fins et grossiers et il comporte des inclusions de nodules de liant.	Postérieur à : 10.35 Antérieur à : 10.32 ; 10.33 ; 10.40 XIX-XX^e s. État V – phase 2	
10	Parement ouest – Niveau 1	10.35	UC10.35 correspond à la maçonnerie du mur en partie basse, qui présente un fruit très marqué. Les moellons utilisés sont majoritairement en calcaire, il s'agit de tout-venant. Le mortier de chaux est très altéré, et sa granulométrie se compose de sables grossiers.	Contemporain de : 10.38 ; 10.6 ; 10.8 ; 10.23 Antérieur à : 10.32, 10.34. XV^e s. État II - phase 2	
10	Parement ouest - Niveau 2	10.36	UC10.36 est la maçonnerie d'insertion de la baie 80, qui correspond également à la construction de l'escalier de la cour. Il s'agit d'une maçonnerie de petits moellons, les piédroits de la baie sont bâtis en briques.	Contemporain de : 10.31 ; 11.37 Antérieur à : 10.39 Postérieur à : 10.38 ; 10.40 XIX-XX^e s. État V – phase 1	

UM	Localisation	UC	Description	Relations stratigraphiques	Minute et PN
UM10 : mur de refend sud-nord qui se développe sur les 4 niveaux de la maison et qui il se termine par un pignon					
10	Parement ouest - Niveau 3	10.37	UC10.37 correspond à un bouchage constitué de pierres de tout-venant liées par un mortier de chaux marron, contenant des nodules de liant. Cette UC est liée à la reprise en sous-œuvre de la façade et de la création de l'escalier dans la cour.	Contemporain de : 10.31 Postérieur à : 10.38 XIX-XX^e s. État V - phase 1	
10	Parement est - niveau 2-3	10.38	= 10.8 et 10.23	Contemporain de : 10.35 ; 10.6 ; 10.8 ; 10.23 Antérieur à : 10.40 XV^e s. État II - phase 2	
10	Parement est - Niveau 2-4	10.39	Conduit de cheminée en brique.	Postérieur à : 10.36 ; 10.38 ; 10.9 ; 10.41 ; 10.42 XIX-XX^e s. État V - phase 1	PN n°428, 429, 430
10	Parement ouest - niveau 3	10.40	= 10.11	Contemporain de : 10.9 ; 10.11 Coupé par : 10.31 Postérieur à : 10.38 XVI^e s. État III	
10	Parement ouest - niveau 1 - bâtiment nord	10.41	= 10.22	Antérieur à : 10.30 ; 10.31 ; 10.42 Postérieur à : 10.9 Lié à : 10.22 XVIII^e s. État IV - phase 2	
10	Parement ouest - niveau 1 - bâtiment nord	10.42	= 10.16	Postérieur à : 10.41 Lié à : 10.16 XVIII^e s. État IV - phase 3	
10	Parement ouest - niveau 1 - bâtiment nord	10.43	UC10.47 correspond à l'insertion de la porte B71. Cette baie est surmontée d'un arc surbaissé dont les claveaux en calcaire ont été mis en œuvre à l'aide de coins de bois encore en place.	Antérieur à : 10.44 XVI^e s. État III	
10	Parement ouest - niveau 1 - bâtiment nord	10.44	UC10.48 est un bouchage vertical de briques observé sur toute la hauteur du parement au rez-de-chaussée. Il correspond à l'installation d'un conduit de cheminée.	Postérieur à : 10.43	

UM	Localisation	UC	Description	Relations stratigraphiques	Minute et PN
UM11 : mur nord du corps de bâtiment sud et fermant la cour					
11	Parement sud - Niveau 3	11.1	La moitié ouest du mur conserve une série de pierres superposées formant une bande verticale. Cette dernière a été identifiée comme étant les vestiges de la chaîne d'angle que formait le mur (UM11) avec le mur de la galerie (UM7). Elle appartient à la première phase de construction de l'UM11. Elle se compose de huit assises, quatre en calcaire blanc surmontées de quatre en calcaire doré. Les pierres sont scellées par un mortier gris comportant des nodules de chaux.	Coupé par : 11.3 ; 11.8 Antérieur à : 11.2 ; 11.4 XV^e s. État II - phase 4	Minute n°17 PN n° 491, 492, 496, 497
11	Parement sud - Niveau 3	11.2	L'UC11.2 est la seconde phase de construction du mur UM11. Son élévation a été reconnue sur pratiquement tout le niveau 3 du corps de bâtiment sud. Sa partie supérieure conserve l'emplacement des solives du plancher ancien. Le mur se compose principalement de moellons de calcaire (doré), de quelques galets et de bouts de tuile pour reprendre l'horizontalité des assises de pierre. Ces matériaux sont mis en œuvre avec un mortier de couleur grise/beige composé de sable fin et de petits graviers. L'UC11.2 est en partie recouvert d'un enduit appliqué au XVIII ^e s. et repris au XIX ^e s. après l'insertion des baies XIX ^e s. Un badigeon a été appliqué pour uniformiser les enduits.	Contemporain de : 11.19 ; 11.15 Coupé par : 11.6 ; 11.7 ; 11.8 Coupe 11.1 Antérieur à : 11.4 ; 11.9 XV^e s. État II - phase 7	Minutes n°17 ; 18 PN n° 491, 493, 494, 500, 501

UM	Localisation	UC	Description	Relations stratigraphiques	Minute et PN
UM11 : mur nord du corps de bâtiment sud et fermant la cour					
11	Parement sud - Niveau 3	11.3	Porte (B89) installée en sous-œuvre dans la partie ouest du mur. Elle assure un passage entre le corps de bâtiment sud (salle II-1) et le corps de bâtiment ouest (salle II-5). Un bout de solive de l'ancien plancher (XV ^e s.) a été réemployée pour créer cette ouverture en sous-œuvre. Les piédroits et le linteau de la porte ont été taillés dans un calcaire blanc tandis que la maçonnerie située autour comporte des calcaires dorés et des cales de bois. L'ouvrage a été bâti avec un mortier gris et fin.	Coupe : 11.1 Coupé par : 11.4 ; 11.5 Contemporain de : 11.6 XVIII^e s. État IV - phase 1	Minute n°17 PN n°491 ; 492
11	Parement sud - Niveau 3	11.4	Bouchages ponctuels de fissures relevés dans la moitié ouest de l'UM11. Ils se composent de fragments de tuile, de brique et de cales de bois pris dans un mortier fin de couleur beige.	Coupe : 11.1 ; 11.3 Contemporain de : 11.7 ; 11.9 XIX-XX^e s. État V - phase 1	Minute n°17 PN n° 496 ; 497
11	Parement sud - Niveau 3	11.5	Élévation située dans la moitié ouest de l'UM11. Il s'agit d'une importante reprise du mur pour l'installation de colonnes d'eau en terre cuite. Un mortier, très dur (ciment ?) et comprenant de nombreux graviers, recouvre cette zone de l'UM11. Il recouvre une maçonnerie de briques et de moellons divers.	Coupe : 11.3 ; 11.8 XIX-XX^e s. État V - phase 2	Minute n°17 PN n° 498
11	Parement sud - Niveau 3	11.6	Fenêtre (B91) mise en sous-œuvre dans la partie orientale du mur (UM11). Une pièce de bois a été employée pour servir de linteau. Les piédroits sont en calcaire blanc tandis que le rebouchage autour de la fenêtre est en pierre dorée. L'ensemble a été construit avec un mortier beige fin.	Coupe : 11.2 Contemporain de : 11.3 XVIII^e s. État IV - phase 1	Minute n°18 PN n° 494 ; 495 ; 501
11	Parement sud - Niveau 3	11.7	Porte (B92) installée en sous œuvre dans l'extrémité orientale du mur (UM11). Elle ouvrait sur le palier haut de l'escalier tournant à deux volées droites installé dans la cour (État V). Les piédroits de la porte sont bâtis avec des briques scellées avec un mortier fin très dur (ciment). Ils sont dissimulés par un couvrement en bois.	Coupe : 11.2 ; 11.8 Contemporain de : 11.4 ; 11.9 XIX-XX^e s. État V - phase 1	Minute n°18 PN n° 495
11	Parement sud - Niveau 3	11.8	Installation dans le mur du plancher à simple solivage qui occupe toute la longueur de l'UM11. Les 23 solives sont réparties selon un entraxe de 38 cm (± 2 cm). Elles mesurent 18 cm de haut par 14 cm (± 2 cm). La maçonnerie associée à l'installation du plancher se compose de briques, de petites pierres et de cales de bois. Ces matériaux sont scellés par un mortier fin de couleur gris.	Coupe : 11.2 Coupé par : 11.5 ; 11.7 Postérieur à : 11.3 ; 11.6 XVIII^e s. État IV - phase 2	Minutes n° 17 et 18 PN n° 491 ; 493-495 ; 498
11	Parement sud - Niveau 3	11.9	Il s'agit d'un couvrement de bois qui habille les piédroits et le linteau de la porte (B90) appartenant à l'UC11.2.	Coupe : 11.2 Contemporain de : 11.4 ; 11.7 XIX-XX^e s. État V - phase 1	Minute n° 17 PN n° 491 ; 492 ; 496
11	Parement sud - Niveau 2	11.10	Reprise en sous-œuvre liée à la mise en place d'une porte (B78) dans le mur (UM11) et qui permet de circuler entre la galerie et la salle sud (I-1). La porte installée vient en remplacement d'une porte plus ancienne. Pour ce travail, une poutre a été installée dans l'épaisseur du mur afin de reprendre la charge de la maçonnerie l'étage supérieur et ouvrir largement le mur. La maçonnerie se compose de moellons de calcaire (blanc, doré) et de briques. De couleur beige, le mortier est relativement dur et comprend des graviers, des nodules de chaux et des coquillages.	Coupe : 11.11 Antérieur à : 11.14 Contemporain de : 11.13 ; 11.17 XVIII^e s. État IV - phase 1	Minute n° 23 PN n° 345- 348 ; 532
11	Parement sud - Niveau 2	11.11	Il s'agit d'un état ancien de la construction du mur. Il s'observe sur toute la hauteur du mur au second niveau de la maison mais son élévation subsiste sur seulement 2 m de large. Cette bande de maçonnerie se compose de moellons irréguliers (calcaire doré) disposés selon des assises irrégulières. Les joints sont regarnis avec les mortiers des reprises mitoyennes (UC11.10 et 11.12)	Contemporain de 11.1 Coupé par 11.10 ; 11.12 ; 11.13 ; 11.18 XV^e s. État II - phase 4	Minute n° 23 PN n° 345 ; 532
11	Parement sud - Niveau 2	11.12	L'UC11.12 se situe dans l'extrémité ouest de l'UM11 où elle se développe sur tout le niveau 2 de la construction. Sa maçonnerie de briques et de moellons irréguliers est largement recouverte d'un enduit de couleur jaune et assez dur (ciment ?).	Coupe : 11.11 Contemporain de : 11.5 XIX-XX^e s. État V - phase 2	Minute n° 23 PN n° 343 ; 532
11	Parement sud - Niveau 2	11.13	Maçonnerie de bouchage qui vient combler les vides entre plusieurs phases de construction (UC11.11 et 11.10). Elle se compose de petites pierres (calcaire doré) et de bouts de brique. Ce bouchage appartient à une seconde phase dans la mise en sous-œuvre de la porte (B78).	Postérieur à : 11.11 Antérieur à : 11.14 Contemporain de : 11.10 ; 11.17 XVIII^e s. État IV - phase 1	Minute n° 23 PN n° 532

UM	Localisation	UC	Description	Relations stratigraphiques	Minute et PN
UM11 : mur nord du corps de bâtiment sud et fermant la cour					
11	Parement sud - Niveau 2	11.14	Élévation dans laquelle est installée la porte (B78) en sous-œuvre de la poutre (UC11.10). Le linteau et les piédroits de la porte sont en calcaire doré. Des briques rentrent dans le montage des piédroits. La maçonnerie située autour de la porte est bâtie à l'aide de moellons irréguliers (calcaire doré) et de briques. Le mortier de couleur beige est assez fin et comporte quelques graviers et nodules de chaux.	Postérieur à : 11.10 ; 11.16 Contemporain de : 11.18 XVIII^e s. État IV - phase 2	Minute n° 23 PN n° 532
11	Parement sud - Niveau 2	11.15	Zone de maçonnerie horizontale circonscrite en parie haut du mur. Elle conserve un corbeau figuré très endommagé. Sur ce support, taillé dans un calcaire blanc, repose une poutre de l'ancien plancher dissimulé par un plafond de plâtre daté du XVIII ^e s. L'unité murale (11.15) se compose de moellons irréguliers (calcaires doré et blanc) scellés par un mortier gris clair contenant des petits graviers et des nodules de chaux.	Contemporain de : 11.2 Antérieur à : 11.17 Coupé par : 11.18 Postérieur à : 11.16 XV^e s. État II - phase 7	Minute n° 23 PN n° 532
11	Parement sud - Niveau 2	11.16	Cette UC est située du côté oriental de la porte. Elle appartient à un état ancien identifié comme la seconde phase de construction du mur vers l'ouest. La maçonnerie est essentiellement composée de moellons irréguliers (calcaires doré et blanc) bâti avec un mortier gris clair renfermant des graviers et des nodules de chaux.	Coupé par : 11.14 ; 11.17 Antérieur à : 11.15 XV^e s. État II - phase 6	Minute n° 23 PN n° 344 ; 532
11	Parement sud - Niveau 2	11.17	Zone de construction horizontale située au-dessus entre la porte et le plafond. Il s'agit du bouchage réalisé pour installer la poutre horizontale destinée à reprendre la charge du mur ouvert en sous-œuvre. Ce comblement est réalisé à partir de moellons irréguliers (calcaire doré) noyé dans une charge importante de mortier. Ce dernier se caractérise par sa couleur beige et ses nodules de chaux et par son sable contenant des petits graviers.	Postérieur à : 11.15 ; 11.16 Contemporain de : 11.10 ; 11.13 Antérieur à : 11.18 XVIII^e s. État IV - phase 1	Minute n° 23 PN n° 347 ; 348 ; 532
11	Parement sud - Niveau 2	11.18	Bouchage d'une fissure verticale entre plusieurs unités de construction. Il a été réalisé après la mise en place de la poutre en sous-œuvre. Cette phase de reconstruction a été réalisée à partir de petits moellons et de tuiles et de briques cassées. Le mortier utilisé est de couleur beige dont le sable contient des nodules de chaux.	Postérieur à : 11.15 ; 11.17 ; 11.11 ; 11.10 ; 11.13 Contemporain de : 11.14 XVIII^e s. État IV - phase 2	Minute n° 23 PN n° 532
11	Parement nord - Niveau 2	11.19	Parement nord de l'UM11 au niveau de la galerie. Cette élévation comprend une porte (B90) ancienne dont les piédroits sont ornés de deux gorges retombant sur une base prismatique. De part et d'autre de cette porte, les deux sommiers de la voûte détruite qui couvrait la galerie sont encore en place. La maçonnerie située autour de la porte et des sommiers se caractérise par l'emploi de moellons de calcaire doré organisés selon des assises irrégulières. Les matériaux sont mis en œuvre à partir d'un mortier de couleur grise/beige composé de sable fin et de petits graviers. Le liant contient aussi des nodules de chaux. Des traces de brettage sont visibles sur les éléments de la porte et les deux sommiers.	Coupé par : 11.20 Contemporain de : 11.2 Lié à : 11.28 XV^e s. État II - phase 7	Minute n° 21 PN n° 274 ; 275
11	Parement nord - Niveau 2	11.20	Reprise du parement après la dépose de la voûte de la galerie. Elle se compose de petits moellons, de galets et de briques. Le mortier de couleur gris se compose d'un sable très fin contenant des petits graviers et des nodules de chaux.	Coupe : 11.19 XIX-XX^e s. État V - phase 1	Minute n° 21 PN n° 274 ; 275
11	Parement nord - Niveau 4	11.21	UC11.21 correspond à la surélévation de l'arase du mur de la cour. La reprise s'observe sur toute la longueur du mur afin d'installer la verrière. Elle comprend quatre assises de briques. Le liant est un mortier gris comportant beaucoup de chaux. Sa granulométrie se compose de sables fins et grossiers, de petits graviers et de quelques cailloux. Il a été utilisé en rejointoiement de manière ponctuelle sur l'ensemble du mur. Un enduit identique à ce mortier mais plus fin dans sa texture a été appliqué en surface sur l'ensemble du parement.	Postérieur à : 11.22 ; 11.23 ; 11.24 ; 11.25 ; Contemporain de : 8.1 ; 8.2 XIX-XX^e s. État V - phase 2	

UM	Localisation	UC	Description	Relations stratigraphiques	Minute et PN
UM11 : mur nord du corps de bâtiment sud et fermant la cour					
11	Parement nord - Niveau 4	11.22	L'unité de construction 10.22 est circonscrite au niveau de la partie haute du mur sud de la cour. Elle est visible sur toute la longueur du mur et se développe sur environ 3,50 m de haut. Elle n'est pas liée avec le mur oriental (UM10) de la cour. Cette UC est homogène mais une limite horizontale et une limite verticale indiquent toutefois un bref arrêt dans la construction de cette zone. La maçonnerie se compose de moellons de tailles variées, assisés : de petites dalles permettent de rattraper les écarts causés par les moellons plus épais. Ce sont, en grande majorité, des blocs de calcaire doré. Le mortier de construction est lié par de la chaux. De teinte brune, il est friable et sa texture est fine (la charge se compose de sable et de rares petits graviers). Il comporte des nodules de chaux et des petites coquilles. Un enduit fin de 1 à 2 cm d'épaisseur est conservé à l'extrémité est du mur, derrière l'UM10 dont la maçonnerie vient s'accoler à UC10.22. Il est composé d'un mortier caractérisé par la présence de nodules de chaux ; un badigeon blanc recouvre cet enduit.	Postérieur à : 11.28 Coupé par 11.23 ; 11.27 ; 11.36 Contemporain de 11.24 XVe s. État II - phase 8	PN n° 380-382 ; 388 ; 394 ; 436
11	Parement nord - Niveau 6	11.23	Petite zone de maçonnerie située au sommet du mur d'environ 40x50 cm. Elle correspond au scellement de la tête de l'arbalétrier de la demi-ferme orientale de la charpente du corps de bâtiment sud. Les moellons utilisés sont en calcaire doré. Le mortier de chaux est jaune, et sa charge est constituée de sable fin.	Postérieur à : 11.22 ; 11.24 Contemporain de : 11.25 XVIIIe s. État IV - phase 3	
11	Parement nord - Niveaux 5 et 6	11.24	UC11.24 est une maçonnerie présente en partie haute du mur, venant s'appuyer contre les césures verticale et horizontale de l'UC11.22. La porte de la galerie est construite dans cette phase de chantier. L'appareil de cette UC est constitué de moellons de calcaires dorés et blanc assisés. Le mortier est lié à la chaux, blanc/gris, friable et vacuolaire. Sa granulométrie se compose de sables grossiers, graviers et cailloux, et il comporte des inclusions de nodules de chaux.	Antérieur à : 11.21 Coupé par : 11.23, 11.25 ; 11.27 Contemporain de : 11.22 XV^e s. État II - phase 8	PN n° 380-382 ; 388 ; 394 ; 436 ; 507 ; 508
11	Parement nord - Niveau 4	11.25	Petite zone liée à l'installation de la charpente qui se développe au-dessus du corps de bâtiment sud. L'arbalétrier de la demi-ferme est visible au niveau du parement nord. Les moellons utilisés sont en calcaire doré et le mortier est identique à celui de l'UC11.23 : il s'agit d'un mortier de chaux jaune, dont la charge est constituée de sable fin.	Postérieur à : 11.24 Contemporain de : 11.23 XVIII^e s. État IV - phase 3	PN n° 383
11	Parement nord - Niveau 2	11.26	Poutre installée en sous-œuvre au-dessus de la porte de la galerie et donnant dans le corps de bâtiment sud (salle I-1). (voir UC11.10)	Coupe : 11.28 Contemporain de : 11.29 7 ; 11.29 ; 11.30 ; 11.31 ; 11.41 XVIII^e s. État IV - phase 1	PN n° 517
11	Parement nord - Niveau 4	11.27	UC11.27 correspond à l'insertion en sous-œuvre d'une fenêtre (B107) dans le mur (UM11). Le scellement de la fenêtre a été réalisé à l'aide d'une maçonnerie de petits moellons (calcaires banc et doré) et de briques. Deux éléments taillés ont également été réemployés dans les piédroits : un bloc mouluré en calcaire tendre et un linteau en calcaire doré. Le liant est un mortier de chaux jaune et fin, dont la granulométrie se compose de sable fin, et comportant de petits nodules de chaux.	Postérieur à : 11.22 ; 11.24 Contemporain de : 11.29 ; 11.26 Coupe : 11.22, 11.24 XVIII^e s. État IV - phase 1	PN n° 384 ; 385 ; 392
11	Parement nord - Niveaux 2-3	11.28	L'unité de construction 11.28 correspond à un niveau de construction horizontale de pratiquement 5 m de haut et se développant sur toute la longueur du mur. Côté est, l'UC n'est pas liée avec le mur oriental de cour (UM10). À l'ouest, les garde-corps des galeries viennent contre la maçonnerie. Cette dernière se compose de moellons de calcaires blancs et dorés, de briques et de galets. Le mortier de chaux est de couleur beige et friable. Il se compose de sable grossier, petits graviers et cailloux. Il comporte également de petits nodules de chaux. En partie basse de cette maçonnerie, deux trous alignés horizontalement et bouchés par des tuiles plates liées par du mortier (UC11.35).	Sur : 11.38 Antérieur à : 11.22 ; 11.30 ; 11.32 Coupé par : 11.20 ; 11.29 ; 11.31 ; 11.33 ; 11.35 ; 11.36 ; 11.37 Lié à 11.19 XV^e s. État II - phase 7	PN n° 390 ; 391 ; 394 ; 395 ; 397 ; 398 ; 440
11	Parement nord - Niveau 3	11.29	UC11.29 correspond à l'insertion de la fenêtre B91 dans l'UC11.28. Les blocs utilisés sont en calcaire blanc. Le mortier est un mortier de chaux jaune, de texture fine (sa granulométrie se compose de sable fin) et comportant des nodules de chaux.	Contemporain de : 11.27 Coupe : 11.28 XVIII^e s. État IV - phase 1	PN n° 390 ; 391

UM	Localisation	UC	Description	Relations stratigraphiques	Minute et PN
UM11 : mur nord du corps de bâtiment sud et fermant la cour					
11	Parement nord - Niveau 2	11.30	UC11.30 correspond à un bouchage de forme irrégulière, d'environ 37 cm par 38 cm. La maçonnerie se compose de briques (environ 13x3 cm) liées par un mortier de chaux fin, comportant des nodules de liant.	Postérieur à : 11.28 Contemporain de : 11.26 ; 11.31 XVIII^e s. État IV - phase 1	PN n° 404
11	Parement nord - Niveau 2	11.31	UC11.31 est une perturbation verticale dans l'UC11.28, dont la maçonnerie est identique à l'UC11.30. Elle correspond au bouchage d'une ancienne évacuation d'eau. Les matériaux utilisés sont des pierres calcaires, des briques et du bois. Le liant est un mortier de chaux fin et friable.	Postérieur à : 11.28 Contemporain de : 11.26 ; 11.30 Antérieur à : 11.37 XVIII^e s. État IV - phase 1	
11	Parement nord - Niveau 2	11.32	UC11.32 est une petite perturbation dans la maçonnerie UC11.28. Elle se compose de calcaires blancs et dorés, d'éléments de terre cuite architecturale et de galets. Le liant est un mortier de chaux beige, vacuolaire et assez fin : sa granulométrie se compose de sables fins et grossiers ainsi que de rares gros galets. Il comporte des inclusions de nodules de chaux.	Coupe : 11.28 XIX-XX^e s. État V - phase 1	
11	Parement nord - Niveau 2	11.33	UC11.33 correspond à deux petites perturbations identiques et situées côte à côte dans l'UC11.28. Leurs dimensions sont de 27 cm par 40 cm et de 45 cm par 30 cm. La maçonnerie se compose de petits moellons de matériaux variés et de briques, liés par un mortier gris et fin comportant de nombreux nodules de liant de dimensions importantes.	Coupe : 11.28 XIX-XX^e s. État V - phase 2	
11	Parement nord - Niveau 1	11.34	UC11.34 correspond à un bouchage de petits moellons dans l'UC11.38. Le liant est un mortier de chaux gris, dont la granulométrie se compose de sables fins et grossiers et qui comporte des inclusions de nodules de chaux.	Coupe : 11.38 XIX-XX^e s. État V - phase 1	
11	Parement nord - Niveau 2	11.35	UC11.35 correspond au bouchage de deux petits trous rectangulaires présents dans l'UC11.28. Leurs dimensions sont identiques : 16 par 20 cm, et ils sont légèrement décalés de quelques centimètres. Les bouchages sont constitués de tuiles posées de chant et liées par un mortier gris dont la granulométrie se compose de sables fins et grossiers et comportant de petits nodules de chaux.	Coupe : 11.28 XIX-XX^e s. État V - phase 2	
11	Parement nord - Niveau 3	11.36	UC11.36 est la maçonnerie liée à l'installation de la porte (B92) dans l'extrémité est de l'UM11. Cette ouverture fonctionnait avec l'escalier de la cour détruit lors de la restauration de la cour en 2014.	Coupe : 11.22 ; 11.28 Contemporain de : 8.7, 10.31, 10.36, 11.37, 11.39, 11.40 ; XIX-XX^e s. État V - phase 2	PN n° 393
11	Parement nord - Niveau 2	11.37	UC11.37 correspond au négatif des marches de la volée droite sud de l'escalier installé dans la cour. Cet escalier a été déposé dans le cadre du projet de restauration de 2014.	Coupe : 11.28 ; 11.38 Contemporain de : 8.7 ; 10.31 ; 10.36 ; 11.39 ; 11.40 XIX-XX^e s. État V - phase 2	PN n° 399 ; 400
11	Parement nord - Niveaux 1 et 2	11.38	L'unité de construction 11.38 se développe entre le premier et le second niveau du mur (UM11). Une fenêtre (B67) appartient à cette élévation. Ses piédroits sont ornés d'une double gorge dont le profil se retourne sur le linteau pour former un arc en accolade. Les vestiges d'une porte ont également été reconnus au niveau de la galerie. Il ne subsiste de cette ouverture qu'un piédroit mouluré (côté est). Les autres éléments ont été détruits par la mise en place d'une nouvelle porte. L'UC 11.38 se compose de moellons de calcaire, de galets et de briques assisés. Le mortier de chaux, équivalent à celui de l'UC8.5, est gris : sa granulométrie se compose de sable fin et de quelques petits graviers. Il comporte également des nodules de chaux.	Sous : 11.28 Coupé par : 11.31 ; 11.34 ; 11.37 ; 11.39 ; 11.40 ; 11.41 ; 11.42 XV^e s. État II - phase 6	PN n° 8-10 ; 402 ; 404 ; 405 ; 408 ; 412
11	Parement nord - Niveau 2	11.39	Il s'agit de la mise en sous-œuvre de la porte (B79) dans l'UM11, qui fonctionnait avec l'escalier de la cour à deux volées droites (détruit en 2014).	Coupe : 11.28 ; 11.38 Contemporain de : 8.7 ; 10.31 ; 10.36, 11.36 ; 11.37 ; 11.40 XIX-XX^e s. État V - phase 2	PN n° 401
11	Parement nord - Niveau 1	11.40	UC11.40 correspond à l'installation d'une voûte de 140 cm de large pour porter l'escalier de la cour dont la première volée se situait au second niveau de la maison. La voûte était également destinée à former le palier de l'escalier.	Coupe : 11.38 Contemporain de : 8.7 ; 10.31 ; 10.36 ; 11.36 ; 11.37 ; 11.39 XIX-XX^e s. État V - phase 2	PN n° 3 ; 5 ; 405

UM	Localisation	UC	Description	Relations stratigraphiques	Minute et PN
UM11 : mur nord du corps de bâtiment sud et fermant la cour					
11	Parement nord -Niveau 1	11.41	L'UC11.41 est une reprise d'une porte (B66) plus ancienne mise en place à l'époque des Bourbon (État III). La mise en sous œuvre de cette ouverture dans le mur (UM11) a nécessité la mise en place d'un arc de décharge. Les piédroits de la porte sont ornés d'une gorge à congé. Ils sont en réemploi. La maçonnerie liée à l'installation de cette baie se compose de calcaires tendres et dorés, de gneiss, de galets et de briques. Le liant est un mortier de chaux beige foncé, fin : sa granulométrie se compose de sable fin et de rares graviers. Il comporte également des petits nodules de chaux.	Contemporain de : 11.27 ; 11.29 Coupe : 11.38 XVIII^e s. État IV - phase 1	PN n° 15-17 : 403 ; 411
11	Parement nord -Niveau 1	11.42	Porte (B65) de la galerie assurant l'accès depuis la cour au rez-de-chaussée du corps de bâtiment sud (salle R-1). Elle vient remplacer une porte plus ancienne (UC11.38) dont il ne subsiste que le piédroit est. Ses dimensions sont 209 cm de haut par 1,07 cm de large. Ses piédroits et son linteau sont taillés dans un calcaire doré. La maçonnerie associée à sa mise en sous-œuvre se compose de moellons irréguliers. Le liant utilisé est un mortier de chaux blanc, compact, avec une proportion importante de sable grossier.	Coupe : 11.38 Contemporain de 11.40 ; 11.37 ; 11.39 ; 11.36 XIX-XX^e s. État V - phase 2	PN n° 412

Annexe 2 : Inventaire des minutes de chantier

TREVOUX (01)

Maison des sires de Villars

Code opération : 22 11397

Année : 2014/2015

Parcelle : AD 262

Minute n°	Unité murale	Localisation	Format	Date	Auteur
G1	UM1	Partie ouest (zone supérieure) - Parement extérieur nord	A3-Éch. 1/20	02/2014	É.B.
G2	UM1	Partie supérieure (zone médiane) - Parement extérieur nord	A3-Éch. 1/20	03/2014	É.B.
G3	UM1	Partie ouest (zone inférieure) - Parement extérieur nord	A3-Éch. 1/20	03/2014	É.B.
G4	UM1	Partie est (zone supérieure) - Parement extérieur nord	A3-Éch. 1/20	03/2014	Q.R.
G5	UM1	Partie est (zone médiane) - Parement extérieur nord	A3-Éch. 1/20	03/2014	Q.R.
G6	UM1	Partie est (zone inférieure) - Parement extérieur nord	A3-Éch. 1/20	03/2014	Q.R.
G7	UM1	Partie centrale (zone médiane) - Parement extérieur nord	A3-Éch. 1/20	03/2014	Q.R.
G8	UM1	Partie centrale (zone inférieure) - Parement extérieur nord	A3-Éch. 1/20	03/2014	Q.R.
G9	UM2	Partie nord (zone supérieure) - Parement extérieur ouest	A3-Éch. 1/20	03/2014	C.C.
G10	UM2	Partie sud (zone supérieure) - Parement extérieur ouest	A3-Éch. 1/20	03/2014	M.B.
G11	UM2	Partie nord (zone médiane) - Parement extérieur ouest	A3-Éch. 1/20	03/2014	C.C.
G12	UM2	Partie nord (zone inférieure) - Parement extérieur ouest	A3-Éch. 1/20	04/2014	C.C.
G13	UM2	Partie sud (zone médiane) - Parement extérieur ouest	A3-Éch. 1/20	04/2014	M.B.
G14	UM2	Partie sud (zone inférieure) - Parement extérieur ouest	A3-Éch. 1/20	04/2014	C.C.
G15	UM2	Partie sud (zone inférieure) - Parement extérieur ouest - Contrefort	A3-Éch. 1/20	04/2014	C.C.
G16	UM2	Partie sud (zone inférieure) - Parement extérieur ouest - Césure	A3-Éch. 1/20	04/2014	C.C.
G17	UM11	Niveau 3 (zone ouest) - Parement intérieur sud	A3-Éch. 1/20	2014	É.B.
G18	UM11	Niveau 3 (zone est) - Parement intérieur sud	A3-Éch. 1/20	2014	É.B.
G19	UM10	Niveau 3 (zone sud) - Parement intérieur est	A3-Éch. 1/20	2014	É.B.
G20	UM10	Niveau 3 (zone nord) - Parement intérieur est	A3-Éch. 1/20	2014	C.C.
G21	UM7	Niveau 3 - Parement extérieur est sur galerie	A3-Éch. 1/20	2014	C.C.
G21	UM11	Niveau 3 - Parement extérieur nord sur galerie	A3-Éch. 1/20	2014	C.C.
G22	UM6	Niveau 3 - Parement extérieur sud	A3-Éch. 1/20	2014	C.C.
G23	UM11	Niveau 2 (zone ouest) parement sud	A3-Éch. 1/20	2014	C.C.
G24	UM10	Niveau 4 - Parement est, moitié sud	A3-Éch. 1/20	2014	C.C.
G25	UM10	Niveau 4 - Parement est, moitié nord	A3-Éch. 1/20	2014	C.C.
G26	Salle I-1	Niveau 2 - Plancher - Profil des poutres principales	A3-Éch. 1	2014	É.B.
G27	Salle I-1	Niveau 2 - Plancher - Profil des solives et des couvre-joints	A3-Éch. 1	2014	É.B.
G28	Salle I-1	Niveau 2 - Plancher - Profil des cimaises, des closoirs et des couvre-joints	A3-Éch. 1	2014	É.B.
G29	Salle I-2	Niveau 2 - Plancher - Profil des cimaises	A3-Éch. 1	2014	É.B.
G30	UM2 ; 7 ; 9	Niveau 1 - Salle R6 - Sondages à l'emplacement de la cage d'ascenseur (restauration 2014)	A4-Éch. 1/20	2014	Q.R.
G31	UM1	Sondage rue du Gouvernement au pied du mur nord	A4-Éch. 1/50	2014	Q.R.

Annexe 3 : Inventaire des photographies numériques

TREVoux (01)

Maison des sires de Villars

Code opération : 22 11397

Année : 2014/2015

Parcelle : AD 262

N°de photo	Localisation	Sujet	Vue de	Date	Auteur
PN001	Cour intérieure - UM7	Galerie et cour avant travaux	est	13/02/214	É.B.
PN002	Cour intérieure - Galerie - UM7	Galerie et cour avant travaux	est	13/02/214	É.B.
PN003	Cour intérieure - UM10 - Niv. 01	Galerie et cour avant travaux - Présence de l'escalier tournant à volées droites avant démolition	ouest	13/02/214	É.B.
PN004	Cour intérieure - UM7	Escalier tournant à volées droites et galeries murées avant démolition	est	13/02/214	É.B.
PN005	Cour intérieure - UM10 - Niv. 01	Baie 69 et voûte servant portant le premier repos de l'escalier tournant	ouest	13/02/214	É.B.
PN006	Cour intérieure - UM8 - Niv. 01	Porte B61 installée dans le mur nord de la cour	sud	13/02/214	É.B.
PN007	Cour intérieure - UM8 - Niv. 01	Porte B61 installée dans le mur nord de la cour - détail	sud	13/02/214	É.B.
PN008	Cour intérieure - UM11 - Niv. 01	Fenêtre B67 installée dans le mur sud de la cour	nord	13/02/214	É.B.
PN009	Cour intérieure - UM11 - Niv. 02	Fenêtre B67 installée dans le mur sud de la cour - détail	nord	13/02/214	É.B.
PN010	Cour intérieure - UM11 - Niv. 01	Fenêtre B67 installée dans le mur sud de la cour - détail	nord	13/02/214	É.B.
PN011	Cour intérieure - UM7 - Niv. 01	Porte B63 installée dans le mur ouest de la cour	est	13/02/214	É.B.
PN012	Cour intérieure - UM7 - Niv. 01	Porte B63 installée dans le mur ouest de la cour - détail	est	13/02/214	É.B.
PN013	Cour intérieure - UM10 - Niv. 01	Porte B69 installée dans le mur est de la cour	ouest	13/02/214	É.B.
PN014	Cour intérieure - UM11 - Niv. 01	Porte B66 installée dans le mur sud de la cour	nord	13/02/214	É.B.
PN015	Cour intérieure - UM11 - Niv. 01	Porte B66 installée dans le mur sud de la cour - détail	nord	13/02/214	É.B.
PN016	Cour intérieure - UM11 - Niv. 01	Porte B66 installée dans le mur sud de la cour - détail	nord	13/02/214	É.B.
PN017	Cour intérieure	Dallage de pierre et chéneau - vue d'ensemble	plongante	13/02/214	É.B.
PN018	Cour intérieure	Dallage de pierre et marque lapidaire - détail	plongante	13/02/214	É.B.
PN019	Cour intérieure	Dallage de pierre et marque lapidaire - détail	plongante	13/02/214	É.B.
PN020	Cour intérieure	Dallage de pierre et marque lapidaire - détail	plongante	13/02/214	É.B.
PN021	Cour intérieure	Dallage de pierre et marque lapidaire - détail	plongante	13/02/214	É.B.
PN022	Cour intérieure	Dallage de pierre et marque lapidaire - détail	plongante	13/02/214	É.B.
PN023	Cour intérieure	Dallage de pierre et marque lapidaire - détail	plongante	13/02/214	É.B.
PN024	Salle sud I-1 - Niv.1 - UM10	UM10 - Lambris déposé et décor peint visible sur le parement ouest de l'UM10 - Cheminée - Porte B83	ouest	27/02/14	É.B.
PN025	Salle sud I-1 - Niv.1 - UM10	UM10 - Lambris déposé et décor peint visible sur le parement ouest de l'UM10 - Porte B83 - Détail	ouest	27/02/14	É.B.
PN026	Salle sud I-1 - Niv.1 - UM10	UM10 - Lambris déposé et décor peint visible sur le parement ouest de l'UM10 - Cheminée - Porte B83	ouest	27/02/14	É.B.
PN027	Salle sud I-1 - Niv.1 - UM10	UM10 - Lambris déposé et décor peint visible sur le parement ouest de l'UM10 - Cheminée - Porte B83	ouest	27/02/14	É.B.
PN028	Salle sud I-1 - Niv.1 - UM10	UM10 - Lambris déposé et décor peint visible sur le parement ouest de l'UM10 - Cheminée - Porte B83	ouest	27/02/14	É.B.
PN029	Salle sud I-1 - Niv.1 - UM10	UM10 - Enduit de plâtre lacunaire et décor peint visible sur le parement ouest de l'UM10 - Cheminée - Détail	ouest	27/02/14	É.B.
PN030	Salle sud I-1 - Niv.1 - UM10	UM10 - Enduit de plâtre lacunaire et décor peint visible sur le parement ouest de l'UM10 - Cheminée - Détail	ouest	27/02/14	É.B.
PN031	Salle sud I-1 - Niv.1 - UM10	UM10 - Enduit de plâtre lacunaire et décor peint visible sur le parement ouest de l'UM10 - Cheminée - Détail	ouest	27/02/14	É.B.
PN032	Salle sud I-1 - Niv.1 - UM10	UM10 - Enduit de plâtre lacunaire et décor peint visible sur le parement ouest de l'UM10 - Cheminée - Détail	ouest	27/02/14	É.B.
PN033	Salle sud I-1 - Niv.1 - UM10	UM10 - Enduit de plâtre lacunaire et décor peint visible sur le parement ouest de l'UM10 - Cheminée - Détail	ouest	27/02/14	É.B.

N° de photo	Localisation	Sujet	Vue de	Date	Auteur
PN034	Salle sud I-1 - Niv.1 - UM10	UM10 - Lambris déposé et décor peint visible sur le parement ouest de l'UM10 - Piédroit sud de la cheminée	ouest	27/02/14	É.B.
PN035	Salle sud I-1 - Niv.1 - UM10	UM10 - Lambris déposé et décor peint visible sur le parement ouest de l'UM10 - Piédroit sud de la cheminée	ouest	27/02/14	É.B.
PN036	Salle sud I-1 - Niv.1 - UM10	UM3 - Lambris déposé et décor peint visible sur le parement nord de l'UM3 - Détail	nord	27/02/14	É.B.
PN037	Salle sud I-1 - Niv.1 - UM10	UM3 - Lambris déposé et décor peint visible sur le parement nord de l'UM3 - Détail	nord	27/02/14	É.B.
PN038	Salle sud I-1 - Niv.1 - UM3	UM3 - Lambris partiellement déposé et plafond plâtré - Corbeau du plancher pris dans le lambrissage	nord	27/02/14	É.B.
PN039	Salle sud I-1 - Niv.1 - UM3	UM3 - Lambris partiellement déposé et plafond plâtré - Corbeau du plancher pris dans le lambrissage	nord	27/02/14	É.B.
PN040	Salle sud I-1 - Niv.1 - Plafond	Sous face du plancher du XVIe siècle visible à l'arrière du lattis jointif plâtré	ouest	27/02/14	É.B.
PN041	Salle sud I-1 - Niv.1 - Plafond	Sous face du plancher du XVIe siècle visible à l'arrière du lattis jointif plâtré	ouest	27/02/14	É.B.
PN042	Salle sud I-1 - Niv.1 - Plafond	Sous face du plancher du XVIe siècle visible à l'arrière du lattis jointif plâtré	ouest	27/02/14	É.B.
PN043	Salle sud I-1 - Niv.1 - Plafond	Sous face du plancher du XVIe siècle visible à l'arrière du lattis jointif plâtré	ouest	27/02/14	É.B.
PN044	Salle sud I-2 - Niv.1 - UM4	UM4 : mur est parement intérieur recouvert d'un lambris XVIIIe s.	ouest	27/02/14	É.B.
PN045	Salle sud I-2 - Niv.1 - UM4	UM4 : mur est parement intérieur recouvert d'un lambris XVIIIe s.	ouest	27/02/14	É.B.
PN046	Salle sud I-2 - Niv.1 - UM4	UM4 : mur est parement intérieur recouvert d'un lambris XVIIIe s.	ouest	27/02/14	É.B.
PN047	Salle sud I-2 - Niv.1 - UM4	Raccord entre le lambris de l'UM4 (XVIIIe s.) et celui d'une cloison plus récente (XIX-début XXe s.)	sud/ouest	27/02/14	É.B.
PN048	Salle sud I-2 - Niv.1 - UM4	Lambris et zone plâtrée autour de la cheminée située au centre de la salle sud I-2	ouest	27/02/14	É.B.
PN049	Salle sud I-2 - Niv.1 - UM4	Lambris et zone plâtrée autour de la cheminée située au centre de la salle sud I-2	ouest	27/02/14	É.B.
PN050	Salle sud I-2 - Niv.1 - UM4	Lambris et zone plâtrée autour de la cheminée située au centre de la salle sud I-2	ouest	27/02/14	É.B.
PN051	Salle sud I-2 - Niv.1 - UM4-UM12	Vue d'ensemble sur les lambris - Au premier plan une cloison (XIX-début XXe s.) et au second plan la cloison XVIIIe siècle (UM12)	sud/ouest	27/02/14	É.B.
PN052	Salle sud I-2 - Niv.1 - UM12	Vue d'ensemble sur les lambris - Au premier plan une cloison (XIX-début XXe s.) et au second plan la cloison XVIIIe siècle (UM12)	sud/est	27/02/14	É.B.
PN053	Salle sud I-2 - Niv.1 - UM10-UM12	Vue d'ensemble sur les lambris - Au premier plan une cloison (XIX-début XXe s.) et au second plan la cloison XVIIIe siècle doublant le parement est de UM10	sud/est	27/02/14	É.B.
PN054	Salle sud I-2 - Niv.1 - UM10-UM12	Vue d'ensemble sur les lambris - Au premier plan une cloison (XIX-début XXe s.) et au second plan la cloison XVIIIe siècle doublant le parement est de UM10	sud/est	27/02/14	É.B.
PN055	Salle sud I-2 - Niv.1 - UM3	Vue d'ensemble sur les lambris XVIIIe s. doublant le parement intérieur de l'UM3 - Entrée sur l'oriel	nord	27/02/14	É.B.
PN056	Salle sud I-2 - Niv.1 - Plafond	Plancher visible à l'arrière du lattis plâtré - Extrémité ouest du plafons	est	27/02/14	É.B.
PN057	Salle sud I-2 - Niv.1 - Plafond	Plancher visible à l'arrière du lattis plâtré - Extrémité ouest du plafons	est	27/02/14	É.B.
PN058	Salle sud I-2 - Niv.1 - Plafond	Plancher visible à l'arrière du lattis plâtré - Extrémité ouest du plafons	est	27/02/14	É.B.
PN059	Salle sud I-2 - Niv.1 - Oriel	Croisée d'ogives	contre-plongée nord	27/02/14	É.B.
PN060	Galerie - Cour	Vue d'ensemble au moment de la démolition	est	27/02/14	É.B.
PN061	Galerie - Cour	Vue d'ensemble au moment de la démolition	est	27/02/14	É.B.
PN062	Galerie - Cour	Vue d'ensemble au moment de la démolition	est	27/02/14	É.B.
PN063	Galerie - Cour	Vue d'ensemble au moment de la démolition	est	27/02/14	É.B.
PN064	Galerie - UM11 - Niv.2	Enduit peint (XVIIIe s.) et poutre installée en sous-œuvre (XVIIIe s.) de la porte B78	nord	27/02/14	É.B.
PN065	Galerie - UM11 - Niv.2	Enduit peint (XVIIIe s.) et poutre installée en sous-œuvre (XVIIIe s.) de la porte B78	nord	27/02/14	É.B.
PN066	Salle sud II-2 - Niv.2 - Plancher	Plafond à la française - Poutres et solivage	ouest	27/02/14	É.B.
PN067	Salle sud II-1 - Niv.2 - Plancher	Plafond à simple solivage	ouest	27/02/14	É.B.
PN068	Salle nord R3 - Niv1 - Cave - UM3	Cave voûtée	ouest	20/03/14	É.B.

N°de photo	Localisation	Sujet	Vue de	Date	Auteur
PN069	Salle nord R3 - Niv1 - Cave - UM1	Jour (B1) donnant dans la cave depuis la rue du Gouvernement	sud	20/03/14	É.B.
PN070	Salle nord R3 - Niv1 - Cave - UM10	Vue d'ensemble au moment	est	20/03/14	É.B.
PN071	Salle nord R3 - Niv1 - Cave - UM10	Vue d'ensemble au moment	est	20/03/14	É.B.
PN072	Salle nord R3 - Niv1 - Cave - UM10	Rampe permettant l'accès à la salle voûtée depuis la rue du Gouvernement et par l'intermédiaire de la porte (B3)	est	20/03/14	É.B.
PN073	Salle nord R3 - Niv1 - Cave - UM1	Jour (B2) donnant dans la cave depuis la rue du Gouvernement	est	20/03/14	É.B.
PN074	Tour d'escalier - Niv.5	Vue de la tour d'escalier sortant de la toiture - Pan nord	est	27/02/14	É.B.
PN075	Tour d'escalier - Niv.5	Vue de la tour d'escalier sortant de la toiture - Pan nord	est	27/02/14	É.B.
PN076	sup	sup	sup	sup	É.B.
PN077	UM1 - parement extérieur - UC1.8 - B.22	Parement et fenêtre de la tour d'escalier	nord/est	20/03/214	É.B.
PN078	sup	sup	sup	sup	É.B.
PN079	sup	sup	sup	sup	É.B.
PN080	UM1 - parement extérieur - UC1.8	Parement extérieur et extrémité ouest du cul de lampe portant la partie supérieure de la tour d'escalier	nord	20/03/214	É.B.
PN081	sup	sup	sup	sup	sup
PN082	sup	sup	sup	sup	sup
PN083	sup	sup	sup	sup	sup
PN084	UM1 - parement extérieur - UC1.7 ; 1.8	Césure entre les deux UC sous le cul de lampe portant la partie supérieure de la tour d'escalier	ouest	20/03/214	É.B.
PN085	UM1 - parement extérieur - UC1.7 ; 1.8	Césure entre les deux UC sous le cul de lampe portant la partie supérieure de la tour d'escalier - Détail	ouest	20/03/214	É.B.
PN086	UM1 - parement extérieur - UC1.7 ; 1.8	Césure entre les deux UC sous le cul de lampe portant la partie supérieure de la tour d'escalier - Détail	nord	20/03/214	É.B.
PN087	sup	sup	sup	sup	sup
PN088	sup	sup	sup	sup	sup
PN089	UM1 - parement extérieur - UC1.6 ; 1.7 - B15	Césure entre les deux UC	nord	20/03/214	É.B.
PN090	UM1 - parement extérieur - UC1.6 ; 1.7 - B15	Césure entre les deux UC	nord	20/03/214	É.B.
PN091	UM1 - parement extérieur - UC1.6 ; 1.7 - B15	Césure entre les deux UC	nord	20/03/214	É.B.
PN092	UM1 - parement extérieur Niv.3 - UC1.1 ; 1.3	Césure entre les deux UC	nord	20/03/214	É.B.
PN093	UM1 - parement extérieur Niv.3 - UC1.1 ; 1.3	Césure entre les deux UC	nord	20/03/214	É.B.
PN094	UM1 - parement extérieur Niv.3 - UC1.1 ; 1.3	Césure entre les deux UC	nord	20/03/214	É.B.
PN095	UM1 - parement extérieur Niv.3 - UC1.1 ; 1.3	Césure entre les deux UC	nord	20/03/214	É.B.
PN096	UM1 - parement extérieur Niv.3 - UC1.1 ; 1.3	Césure entre les deux UC	nord	20/03/214	É.B.
PN097	UM1 - parement extérieur Niv.3 - UC1.1 ; 1.3	Césure entre les deux UC	nord	20/03/214	É.B.
PN098	UM1 - parement extérieur Niv.3 - UC1.1 ; 1.3	Césure entre les deux UC	nord	20/03/214	É.B.
PN099	UM1 - parement extérieur Niv.3 - UC1.1 ; 1.3	Césure entre les deux UC	nord	20/03/214	É.B.
PN100	UM1 - UC1.3 - UC1.1	Partie supérieure du mur - Parement extérieur - Césure entre l'UC1.1 et l'UC1.3 - Baies 17 et 18	ouest	27/03/14	É.B.
PN101	UM1 - UC1.3 - Baie 18	Piédroit ouest	nord	27/03/14	É.B.
PN102	UM1 - UC1.3 - Baie 18	Piédroit ouest - Détail - Mortier de construction	nord	27/03/14	É.B.
PN103	UM1 - UC1.3 - Baie 18	Piédroit ouest - Détail - Mortier de construction	nord	27/03/14	É.B.
PN104	UM1 - UC1.3	Partie supérieure du mur - Parement extérieur - Césure entre l'UC1.1 et l'UC1.3	nord	27/03/14	É.B.
PN105	UM1 - UC 1.1 ; 1.3	Partie supérieure du mur - Parement extérieur - Césure entre l'UC1.1 et l'UC1.3	nord	27/03/14	É.B.

N° de photo	Localisation	Sujet	Vue de	Date	Auteur
PN106	UM1 - UC 1.1 ; 1.3	Partie supérieure du mur - Parement extérieur - Césure entre l'UC1.1 et l'UC1.3	nord	27/03/14	É.B.
PN107	UM1 - UC 1.1 ; 1.3	Partie supérieure du mur - Parement extérieur - Césure entre l'UC1.1 et l'UC1.3 - Détail sur les mortiers	nord	27/03/14	É.B.
PN108	UM1 - UC 1.1 ; 1.3	Partie supérieure du mur - Parement extérieur - Césure entre l'UC1.1 et l'UC1.3 - Détail enduit de finition	nord	27/03/14	É.B.
PN109	UM1 - UC1.7 ; 1.4 ; 1.5	Partie supérieure du mur sous chevrons - Parement extérieur - Césures liées à la reprise de la couverture	nord	27/03/14	É.B.
PN110	UM1 - UC1.8 ; 1.4 ; 1.5 - Baie 113	Partie supérieure du mur - Parement extérieur - Césure entre l'UC1.8 ; UC1.4 et UC1.5 - Bouchage de la baie 113	nord	27/03/14	É.B.
PN111	UM1 - UC1.8 - Tour d'escalier du belvédère	Partie supérieure du mur - Belvédère - Parement extérieur	nord/ouest	27/03/14	É.B.
PN112	UM1 - UC1.10	Partie supérieure du mur - Parement extérieur - UC1.10	nord	27/03/14	É.B.
PN113	UM1 - UC1.8 ; 1.10	Partie supérieure du mur - Parement extérieur - Césure entre l'UC1.8 et l'UC1.10	nord	27/03/14	É.B.
PN114	UM1 - UC1.8 ; 1.10	Partie supérieure du mur - Parement extérieur - Césure entre l'UC1.18 et l'UC1.10	nord	27/03/14	É.B.
PN115	UM1 - UC1.8 ; 1.6	Parement vue d'ensemble des deux UC	ouest	28/03/14	É.B.
PN116	UM1 - UC1.10 ; 1.15 - Niv. 2/3	Chaîne d'angle	nord	28/03/14	É.B.
PN117	UM1 - UC1.10 ; 1.15 - Niv. 2/3	Chaîne d'angle - détail	nord	28/03/14	É.B.
PN118	UM1 - UC1.6 ; 1.9 - Niv. 2/3	Arc segmentaire composé de trois claveaux	nord	28/03/14	É.B.
PN119	UM1 - UC1.6 ; 1.9 ; 1.10 ; 1.15 - Niv. 3	Parement et césure verticale entre 1.8 et 1.10	nord/est	28/03/14	É.B.
PN120	UM1 - UC1.6 ; 1.7 - Niv. 3	Césure entre les deux UC	nord	28/03/14	É.B.
PN121	UM1 - UC1.10 ; 1.15 - Niv. 3	Chaîne d'angle - détail - traces d'outil	nord	28/03/14	É.B.
PN122	sup	sup	sup	sup	sup
PN123	UM1 - UC1.1 ; 1.2 ; 1.7 - Niv. 2	Vestige d'une fenêtre à meneau et traverse	nord	28/03/14	É.B.
PN124	UM1 - UC1.2 - Niv. 2/3	Arc segmentaire composé de trois claveaux et arc de décharge	nord	28/03/14	É.B.
PN125	UM1 - UC1.2 - Niv. 2/3	Arc segmentaire composé de trois claveaux et arc de décharge - détail	nord	28/03/14	É.B.
PN126	UM1 - UC1.3 - Niv. 1/2	Appareil comprenant un appui vertical à l'aplomb du piédroit ouest de la fenêtre B10	nord	28/03/14	É.B.
PN127	sup	sup	sup	sup	sup
PN128	UM1 - UC1.3 ; 1.12 - Niv. 1/2	Appareil et limite de construction entre les deux UC	nord	28/03/14	É.B.
PN129	UM1 - UC1.3 ; 1.12 - Baie 16 - Niv. 2	Vue d'ensemble - Fenêtre murée en partie supérieure	ouest	28/03/14	É.B.
PN130	UM1 - UC1.9 ; 1.15 - Baie 16 - Niv. 2	Chaîne d'angle et piédroit de la fenêtre B16 - détail	nord	28/03/14	É.B.
PN131	UM1 - UC1.9 ; 1.15 - Niv. 2	Chaîne d'angle - détail	nord	28/03/14	É.B.
PN132	UM1 - UC1.9 - Baie 16 - Niv. 2	Partie supérieure murée de la fenêtre	nord	28/03/14	É.B.
PN133	UM1 - UC1.6 ; 1.7 - B15 - Niv. 2/3	Césure entre les deux UC à l'est de la fenêtre B15	nord	28/03/14	É.B.
PN134	UM1 - UC1.2 - B12 - Niv. 2/3	Pièce de bois placée à mi-hauteur de la fenêtre B12 et correspondant au niveau du plancher intérieur	nord	28/03/14	É.B.
PN135	UM1 - UC1.6 ; 1.7 - B14 - Niv. 1/2	Césure entre les deux UC et linteau de la fenêtre B14	nord	28/03/14	É.B.
PN136	UM1 - UC1.1 ; 1.16 - B11 - Niv. 1/2	Césure entre les deux UC et éléments de la fenêtre B11	nord	28/03/14	É.B.
PN137	UM1 - UC1.1 ; 1.16 - B11 - Niv. 1/2	Césure entre les deux UC et éléments de la fenêtre B11	nord	28/03/14	É.B.
PN138	UM1 - UC1.12 - Niv. 2	Ope ménagé dans l'appareil du mur nord	nord	28/03/14	É.B.
PN139	UM1 - UC1.3 - B9 ; 10 - Niv. 2	Vue d'ensemble sur les fenêtres B9 et B10	ouest	28/03/14	É.B.
PN140	UM1 - UC1.3 - B10 - Niv. 2	Huisserie de la fenêtre B10	nord	28/03/14	É.B.
PN141	UM1 - UC1.3 - B10 - Niv. 2	Huisserie de la fenêtre B10	nord	28/03/14	É.B.
PN142	Salle nord R3 - Niv. 1 - Cave - UM3	Destruction de la voûte	nord	28/03/14	É.B.
PN143	Salle nord R3 - Niv. 1 - Cave - UM3	Destruction de la voûte	nord	28/03/14	É.B.
PN144	Salle nord R3 - Niv. 1 - Cave - UM1	Jour (B1) donnant dans la cave depuis la rue du Gouvernement avec son volet ouvrant sur l'intérieur	sud	28/03/14	É.B.
PN145	Salle nord R3 - Niv. 1 - Cave - UM10	Vue d'ensemble sur les arrachements de la voûte	est	28/03/14	É.B.
PN146	Salle nord R3 - Niv. 1 - Cave - UM10	Vue d'ensemble sur les arrachements de la voûte	est	28/03/14	É.B.
PN147	Salle nord R3 - Niv. 1 - Cave - UM10	Vue d'ensemble sur les arrachements de la voûte	est	28/03/14	É.B.

N°de photo	Localisation	Sujet	Vue de	Date	Auteur
PN148	Salle sud III-1 - Niv. 4 - Charpente	Toiture en cours de dépose- Fermes et panne - Traces d'équarrissage	ouest	27/03/14	É.B.
PN149	Salle sud III-1 - Niv. 4 - Charpente	Toiture en cours de dépose- Fermes et panne - Traces d'équarrissage	ouest	27/03/14	É.B.
PN150	Salle sud III-1 - Niv. 4 - Charpente	Toiture en cours de dépose- Fermes et panne - Traces d'équarrissage	ouest	27/03/14	É.B.
PN151	Salle sud III-1 - Niv. 4 - Charpente	Toiture en cours de dépose- Fermes et panne - Traces d'équarrissage	ouest	27/03/14	É.B.
PN152	Salle sud III-1 - Niv. 4 - Charpente	Lien de radeau recoupé au ras d'une panne	nord	28/03/14	É.B.
PN153	Salle sud III-1 - Niv. 4 - Charpente	Lien de radeau recoupé au ras d'une panne	nord	28/03/14	É.B.
PN154	UM1 - UC1.9 ; 1.15 - Niv. 1/2	Parement et appui de fenêtre B16	ouest	28/03/14	É.B.
PN155	UM1 - UC1.14 ; 1.15 - Niv. 1	Chaîne d'angle et césure entre les deux UC	nord	31/03/14	É.B.
PN156	UM1 - UC1.14 ; 1.15 - Niv. 1	Chaîne d'angle et césure entre les deux UC	nord	31/03/14	É.B.
PN157	UM1 - UC1.14 - Niv. 1	Chaîne d'angle et arcade - détail	nord	31/03/14	É.B.
PN158	UM1 - UC1.14 - Niv. 1	Chaîne d'angle et arcade - détail	nord	31/03/14	É.B.
PN159	UM1 - UC1.14 - Niv. 1	Parement et arc en plein cintre de l'arcade située au rez-de-chaussée B7	nord	31/03/14	É.B.
PN160	UM1 - UC1.9 ; 1.15 - B16 - Niv. 1	Maçonnerie situé sous la fenêtre B16	nord	31/03/14	É.B.
PN161	UM1 - UC1.6 ; 1.9 ; 1.14 - B6 ; 14 ; 16 - Niv. 2	Parement vue d'ensemble des UC et des césures	ouest	31/03/14	É.B.
PN162	UM1 - UC1.6 ; 1.9 ; 1.14 - B16 - Niv. 2	Césure entre les UC - Dispositif de montage de la fenêtre B16	nord	31/03/14	É.B.
PN163	UM1 - UC1.6 ; 1.14 - Niv. 2	Césure entre les deux UC et ope de boulin	nord	31/03/14	É.B.
PN164	UM1 - UC1.6 ; 1.13 ; 1.14 - Niv. 2	Césure entre les deux UC et ope de boulin	nord	31/03/14	É.B.
PN165	UM1 - UC1.6 ; 1.14 - Niv. 2	Césure entre les deux UC et ope de boulin	nord	31/03/14	É.B.
PN166	UM1 - UC1.6 ; 1.13 - B14 - Niv. 2	Césure entre les deux UC et piédroirts de la fenêtre B14	nord	31/03/14	É.B.
PN167	UM1 - UC1.6 ; 1.7 - B14 - Niv. 2	Césure entre les deux UC et piédroirt est de la fenêtre B14	nord	31/03/14	É.B.
PN168	UM1 - UC1.6 ; 1.13 - B6 ; 14 - Niv. 1	Césure entre les deux UC et éléments des baies	nord	31/03/14	É.B.
PN169	UM1 - UC1.7 ; 1.13 - B6 - Niv. 1	Césure entre les deux UC et éléments des baies	nord	31/03/14	É.B.
PN170	UM1 - UC1.2 ; 1.7 - Niv. 2	Césure entre les deux UC et éléments d'une fenêtre à croisée	nord	31/03/14	É.B.
PN171	UM1 - UC1.1 ; 1.2 ; 1.16 - B11 - Niv. 2	Césure entre les deux UC et partie inférieure de la fenêtre B11	nord	31/03/14	É.B.
PN172	UM1 - UC1.1 ; 1.2 ; 1.16 - B11 - Niv. 2	Césure entre les deux UC et piédroit est de la fenêtre B11	nord	31/03/14	É.B.
PN173	UM1 - UC1.1 ; 1.2 ; 1.16 - B11 - Niv. 2	Piédroit est de la fenêtre B11	nord	31/03/14	É.B.
PN174	UM1 - UC1.3 ; 1.12 - Niv. 1	Vue d'ensemble sur le parement et les fenêtres B1 ; 2	ouest	31/03/14	É.B.
PN175	UM1 - UC1.7 - B4 - Niv. 1	Fenêtre B4	nord	31/03/14	É.B.
PN176	UM1 - UC1.7 - B4 - Niv. 1	Piédroit mouluré de la fenêtre B4	ouest	31/03/14	É.B.
PN177	UM1 - UC1.7 - B3 - Niv. 1	Piédroit ouest de la porte B3	nord	31/03/14	É.B.
PN178	UM1 - UC1.7 - B3 - Niv. 1	Piédroit ouest de la porte B3 - détail	nord	31/03/14	É.B.
PN179	UM1 - UC1.12 - B3 - Niv. 1	Piédroit est de la porte B3	ouest	31/03/14	É.B.
PN180	UM1 - UC1.12 - B2 ; 3 - Niv. 1	Piédroit est de la porte B3 et de la fenêtre B2	ouest	31/03/14	É.B.
PN181	UM1 - UC1.12 - B3 - Niv. 1	Linteau de la porte B3	nord	31/03/14	É.B.
PN182	UM1 - UC1.12 - B3 - Niv. 1	Porte B3 vue d'ensemble	nord/est	31/03/14	É.B.
PN183	UM1 - UC1.12 - B3 - Niv. 1	Piédroit est de la porte B3 - traces d'outils - détail	nord	31/03/14	É.B.
PN184	UM1 - UC1.12 - B3 - Niv. 1	Piédroit ouest de la porte B3 - traces d'outils - détail	nord	31/03/14	É.B.
PN185	UM1 - UC1.12 ; 1.3 - B2 - Niv. 1	Césure entre les UC - Linteau de la fenêtre B2 ouvrant dans la salle voûtée	nord	31/03/14	É.B.
PN186	UM1 - UC1.12 ; 1.3 - B2 - Niv. 1	Césure entre les UC - Linteau de la fenêtre B2 ouvrant dans la salle voûtée - détail sur le mortier	nord	31/03/14	É.B.
PN187	UM1 - UC1.12 ; 1.3 - B2 - Niv. 1	Césure entre les UC - Linteau de la fenêtre B2 ouvrant dans la salle voûtée	nord	31/03/14	É.B.
PN188	UM1 - UC1.12 ; 1.3 - B2 - Niv. 1	Linteau de la fenêtre B2 ouvrant dans la salle voûtée	nord	31/03/14	É.B.
PN189	UM1 - UC1.12 - B2 - Niv. 1	Fenêtre B2 vue d'ensemble - Encoche des barreaux	nord	31/03/14	É.B.
PN190	UM1 - UC1.12 - B2 - Niv. 1	Fenêtre B2 - détail du piédroit ouest et de sa mouluration	est	31/03/14	É.B.
PN191	UM1 - UC1.12 - B2 - Niv. 1	Fenêtre B2 - détail du piédroit ouest et de sa mouluration	est	31/03/14	É.B.
PN192	UM1 - UC1.12 - Niv. 1	Baie donnant dans la ruelle latrinale	ouest	31/03/14	É.B.
PN193	UM2 - UC2.1 ; 2.2 - Niv. 4	Vue d'ensemble du parement	nord	02/04/14	É.B.
PN194	UM2 - UC2.4 ; 2.7 - Niv. 4	Vue d'ensemble du parement	sud	02/04/14	É.B.

N° de photo	Localisation	Sujet	Vue de	Date	Auteur
PN195	UM2 - UC2.1 ; 2.2 - Niv. 4	Césure entre les UC - Parement au niveau de la chaîne d'angle nord	ouest	02/04/14	É.B.
PN196	UM2 - UC2.2 - B35 - Niv. 4	Détail sur la maçonnerie et la fenêtre B35 en remploi	ouest	02/04/14	É.B.
PN197	UM2 - UC2.2 ; 2.7 - B35 - Niv. 4	Césure entre les UC - Détail sur la maçonnerie et la fenêtre B35 en remploi	ouest	02/04/14	É.B.
PN198	UM2 - UC2.2 ; 2.3 ; 2.7 - B35 - Niv. 4	Césure entre les UC - Détail sur la maçonnerie et la fenêtre B35 en remploi	ouest	02/04/14	É.B.
PN199	UM2 - UC2.4 ; 2.7 - Niv. 4	Césure entre les UC - Détail sur la maçonnerie et la niche murée	ouest	02/04/14	É.B.
PN200	UM2 - UC2.4 ; 2.28 - Niv. 4	Césure entre les UC - Détail sur la maçonnerie et le montage des chaînes	ouest/sud	02/04/14	É.B.
PN201	UM2 - UC2.28 - Niv. 4	Vue d'ensemble sur le parement	sud	02/04/14	É.B.
PN202	UM2 - UC2.28 - Niv. 4	Chaîne d'angle nord	sud/ouest	02/04/14	É.B.
PN203	UM2 - UC2.1 ; 2.2 - Niv. 3/4	Vue d'ensemble du parement - Césure entre les deux UC	nord/ouest	02/04/14	É.B.
PN204	UM2 - UC2.2 - B31 - Niv. 3/4	Linteau en pierre (XVIIIe s.) et linteau en bois (solive XVe s.) en position de remploi	ouest	02/04/14	É.B.
PN205	UM2 - UC2.1 ; 2.2 - B31 - Niv. 3	Césure entre les deux UC et piédroit nord de la fenêtre B31	sud/ouest	02/04/14	É.B.
PN206	UM2 - 2.1 ; 2.2 - B31 - Niv. 3	Césure entre les deux UC et piédroit nord de la fenêtre B31	sud/ouest	02/04/14	É.B.
PN207	UM2 - 2.2 - B31 - Niv. 3	Césure entre les deux UC et liaison entre le linteau et le piédroit de la fenêtre B31	ouest	02/04/14	É.B.
PN208	UM2 - 2.2 - B31 - Niv. 3	Césure entre les deux UC et liaison entre le linteau et le piédroit de la fenêtre B31	ouest	02/04/14	É.B.
PN209	UM2 - UC2.2 - B31 - Niv. 3	Appui de la fenêtre B35 et dispositif de calage	ouest	02/04/14	É.B.
PN210	UM2 - UC2.7 - B31 - Niv. 3	Piédroit sud de la fenêtre B35	ouest	02/04/14	É.B.
PN211	UM2 - UC2.7 - Niv. 3/4	About d'une solive visible depuis l'extérieur et appartenant au plancher intérieur et	ouest	02/04/14	É.B.
PN212	UM2 - UC2.5 ; 2.7 - B32 - Niv. 3	Fenêtre couverte d'un arc en plein cintre et mis en œuvre après coup dans l'UM1 - Césure entre les deux UC	sud/ouest	02/04/14	É.B.
PN213	UM2 - UC2.7 - B33 - Niv. 3	Linteau en accolade de la fenêtre B33	ouest	02/04/14	É.B.
PN214	UM2 - UC2.7 ; 2.28 - B33 - Niv. 4	Césure entre les deux UC	sud/ouest	02/04/14	É.B.
PN215	UM2 - UC2.7 ; 2.28 - B33 - Niv. 4	Césure entre les deux UC - détail sur l'état de ruine du mur	sud/ouest	02/04/14	É.B.
PN216	UM2 - UC2.1 ; 2.8 ; 2.6 - B31 - Niv. 3	Vue d'ensemble du parement - Chaîne d'angle - Césure entre les UC	nord/ouest	03/04/14	É.B.
PN217	UM2 - UC2.1 ; 2.8 - Niv. 3	Chaîne et niche d'angle - Césure entre les deux UC	ouest	03/04/14	É.B.
PN218	UM2 - UC2.8 - Niv. 3	Chaîne d'angle - détail - traces d'outil	ouest	03/04/14	É.B.
PN219	UM2 - UC2.2 ; 2.8 - Niv. 3	Césure entre les deux UC et les mortiers de construction	ouest	03/04/14	É.B.
PN220	UM2 - UC2.2 - B31 - Niv. 3	Piédroit nord de la fenêtre B31 - Base moulurée	ouest	03/04/14	É.B.
PN221	UM2 - UC2.2 - B31 - Niv. 3	Piédroit sud de la fenêtre B31 - Base moulurée	ouest	03/04/14	É.B.
PN222	UM2 - UC2.5 ; 2.9 - B32 - Niv. 3	Césure entre les deux UC - Appui de la fenêtre B32	ouest	03/04/14	É.B.
PN223	UM2 - UC2.9 - B33 - Niv. 3	Piédroit nord de la fenêtre B33 - Base moulurée	ouest	03/04/14	É.B.
PN224	UM2 - UC2.9 - B33 - Niv. 3	Césure entre les UC - Détail sur les mortiers de construction	ouest	03/04/14	É.B.
PN225	UM2 - UC2.7 ; 2.9 - B33 - Niv. 3	Césure entre les UC - Piédroit sud de la fenêtre B33 - Base moulurée	ouest	03/04/14	É.B.
PN226	UM2 - UC2.2 ; 2.1 ; 2.8 - B31 - Niv. 3	Césure entre les UC - Détail sur le piédroits nord de la fenêtre B31	ouest	03/04/14	É.B.
PN227	UM2 - UC2.6 - B31 - Niv. 3	Bouchage de brique sous l'appui de la fenêtre B31	ouest	03/04/14	É.B.
PN228	UM2 - UC2.8 - B116 ; 18 - Niv. 2	Vue d'ensemble du mur et les fenêtres B116 et 28	nord/ouest	03/04/14	É.B.
PN229	UM2 - UC2.8 - Niv. 2	Chaîne d'angle formant une niche	ouest	03/04/14	É.B.
PN230	UM2 - UC2.8 - Niv. 2	Chaîne d'angle formant une niche	ouest	03/04/14	É.B.
PN231	UM2 - UC2.2 ; 2.8 - B116 - Niv. 2	Fenêtre B116 murée - Césure ente les UC - Étai vertical en bois reprenant l'extrémité nord de la traverse de la fenêtre	ouest	03/04/14	É.B.
PN232	UM2 - UC2.2 ; 2.8 - B116 - Niv. 2	Fenêtre B116 murée - Césure ente les UC - Étai vertical en bois reprenant l'extrémité nord de la traverse de la fenêtre	ouest	03/04/14	É.B.
PN233	UM2 - UC2.2 ; 2.9 - B116 - Niv. 2	Fenêtre à croisée murée B116 - Césure ente les UC	ouest	03/04/14	É.B.
PN234	UM2 - UC2.2 ; 2.9 - B116 - Niv. 2	Fenêtre à croisée murée B116 - Césure ente les UC	sud	03/04/14	É.B.
PN235	UM2 - UC2.2 ; 2.9 - B116 - Niv. 2	Fenêtre à croisée murée B116 - Césure ente les UC - détail du linteau	ouest	03/04/14	É.B.
PN236	UM2 - UC2.2 ; 2.9 - B116 - Niv. 2	Fenêtre à croisée murée B116 - Césure ente les UC - Base moulurée sud	ouest	03/04/14	É.B.
PN237	UM2 - UC2.12 ; 2.9 - B28 - Niv. 2	Fenêtre B28 installée dans un second temps dans l'UM 2 - Césure entre les UC	nord/ouest	03/04/14	É.B.
PN238	UM2 - UC2.9 - B29 - Niv. 2	Fenêtre B29 surmontée d'un linteau en accolade	ouest	03/04/14	É.B.

N°de photo	Localisation	Sujet	Vue de	Date	Auteur
PN239	UM2 - UC2.9; 2.17 - B29 - Niv. 2	Césure entre les UC et vue sur la fenêtre B29	sud/ouest	03/04/14	É.B.
PN240	UM2 - UC2.9; 2.17 - B29 - Niv. 2	Césure entre les deux UC	ouest	03/04/14	É.B.
PN241	UM2 - UC2.2; 2.11 ; 2.13 ; 2.16 - Niv. 1/2	Vue d'ensemble du mur et des UC	nord/ouest	03/04/14	É.B.
PN242	UM2 - UC2.13 ; 2.14 - Niv. 1/2	Césure entre les deux UC - Chaîne d'angle ornée d'un tore	ouest	03/04/14	É.B.
PN243	UM2 - UC2.8 ; 2.13 ; 2.14 - Niv. 1/2	Césure entre les trois UC - Chaîne d'angle ornée d'un tore	ouest	03/04/14	É.B.
PN244	UM2 - UC2.2 - B116 - Niv. 2	Reprise du mur sous la fenêtre B16	ouest	03/04/14	É.B.
PN245	UM2 - UC2.2 ; 2.9 ; 2.11 - B116 - Niv. 2	Césures entre les trois UC sous la fenêtre B116	ouest	03/04/14	É.B.
PN246	UM2 - UC2.9 ; 2.11 - Niv. 2	Césure entre les deux UC - détail sur l'état de ruine du mur	ouest	03/04/14	É.B.
PN247	UM2 - UC2.13 ; 2.16 - B25 - Niv. 1	Césure entre les deux UC - Linteau de la fenêtre B25	ouest	03/04/14	É.B.
PN248	UM2 - UC2.13 ; 2.14 - B25 - Niv. 1	Césure entre les deux UC - Linteau et piédroit nord de la fenêtre B25 et arc de l'acade murée	ouest	03/04/14	É.B.
PN249	UM2 - UC2.13 ; 2.14 - B25 - Niv. 1	Césure entre les deux UC - Linteau de la fenêtre B25 et arc de l'acade murée	ouest	03/04/14	É.B.
PN250	UM2 - UC2.13 ; 2.16 - B25 - Niv. 1	Césure entre les deux UC - Linteau et piédroit sud de la fenêtre B25 et arc de l'acade murée	ouest	03/04/14	É.B.
PN251	UM2 - UC2.9 ; 2.15 - B26 - Niv. 1	Césure entre les deux UC - Linteau et piédroit nord de la fenêtre B26	ouest	03/04/14	É.B.
PN252	UM2 - UC2.9 ; 2.17 ; 2.18 ; 2.19 - B27 - Niv. 1	Césure entre les trois UC - Linteau en pierre et linteau en bois utilisé pour la mise en œuvre de la fenêtre B27	ouest	03/04/14	É.B.
PN253	UM2 - UC2.20 ; 2.24 - Niv. 1	Chaîne d'angle du contrefort empiétant sur la rue du Port et appartenant à un ancienne porte des remparts de la ville	nord/ouest	03/04/14	É.B.
PN254	UM2 - UC2.20 ; 2.24 - Niv. 1	Chaîne d'angle du contrefort empiétant sur la rue du Port et appartenant à un ancienne porte des remparts de la ville	nord/ouest	03/04/14	É.B.
PN255	UM2 - UC2.20 ; 2.22 ; 2.24 - Niv. 1	Chaîne d'angle du contrefort empiétant sur la rue du Port - Reprise de la partie supérieure avec des galets (UC2.22)	ouest	03/04/14	É.B.
PN256	UM2 - UC2.21 ; 2.22 - Niv. 1	Partie haute du contrefort empiétant sur la rue du Port - Reprise de la partie supérieure avec des galets (UC2.22)	ouest	03/04/14	É.B.
PN257	UM2 - UC2.21 ; 2.22 - Niv. 1	Partie haute du contrefort empiétant sur la rue du Port - Reprise de la partie supérieure avec des galets (UC2.22)	ouest	03/04/14	É.B.
PN258	UM2 - UC2.21 2.22 ; 2.25 - Niv. 1	Partie haute du contrefort empiétant sur la rue du Port - Reprise de la partie supérieure avec des galets (UC2.22)	ouest	03/04/14	É.B.
PN259	UM6 - Parement sud - B85- Niv. 3	Vue d'ensemble du mur UM6 depuis le 3 niveau de la galerie - Porte B85 d'accès à la galerie depuis la tour d'escalier	sud	17/04/14	C.C.
PN260	UM6 -UC6.1 ; 6.2 - B85- Niv. 3	Tas de charge est installé pour recevoir la voûte de la galerie	sud	17/04/14	C.C.
PN261	UM6 -UC6.1 ; 6.2 ; 6.3 - B85- Niv. 3	Tas de charge est et ouest installés pour recevoir la voûte de la galerie	sud	17/04/14	C.C.
PN262	UM6 -UC6.1 ; 6.2 - B85- Niv. 3	Tas de charge est installé pour recevoir la voûte de la galerie	sud	17/04/14	C.C.
PN263	UM6 -Parement nord - B85- Niv. 4	Vue d'ensemble du mur UM6 depuis le 3 niveau de la tour d'escalier - Porte B85 donnant sur la galerie	nord	17/04/14	C.C.
PN264	UM6 -Parement nord - B85- Niv. 4	Sondage dans UM6 à l'est de la porte B85 donnant sur la galerie	nord	17/04/14	C.C.
PN265	UM7 - Galerie - Niv. 3	Vue d'ensemble	est	17/04/14	C.C.
PN266	UM7 - UC7.1 ; 7.2 ; 7.5 - Galerie - Niv. 3	Parement côté nord en lien avec la tour d'escalier	sud/est	17/04/14	C.C.
PN267	UM7 - UC7.1 - Galerie - Niv. 3	Parement est de l'UM7 au centre de la galerie - Installation d'un conduit de cheminée	sud/est	17/04/14	C.C.
PN268	UM7 - UC7.1 - Galerie - Niv. 3	Parement est de l'UM7 au centre de la galerie - Installation d'un conduit de cheminée	nord/est	17/04/14	C.C.
PN269	UM7 - UC7.1 ; 7.6 ; Galerie - B88- Niv. 3	Parement est de l'UM7, extrémité sud - Porte B88 donant accès depuis la galerie à la salle II.5	nord/est	17/04/14	C.C.
PN270	UM7 - Galerie - B88- Niv. 3	Porte B88 donant accès depuis la galerie à la salle II.5	est	17/04/14	C.C.
PN271	UM7 - Galerie - B88- Niv. 3	Parement est de l'UM7 situé au-dessus de la porte B88 donant accès depuis la galerie à la salle II.5	est	17/04/14	C.C.
PN272	UM7 - Galerie - UC7.1 ; 7.6 - B88- Niv. 3	Parement est de l'UM7 au niveau du piédroit nord de la porte B88 donant accès depuis la galerie à la salle II.5	est	17/04/14	C.C.
PN273	UM7 - Galerie - UC7.1 ; 7.2 ; 7.3 - Niv. 3	Parement est de l'UM7 - Reprise du parment - Césure de l'emplacement de la voûte détruite et détail de son tas de charge	est	17/04/14	C.C.
PN274	UM11 - Galerie - UC11.19 - B90 - Niv. 3	Parement nord de l'UM11 au droit de la galerie - Porte B90 communiquant entre la galerie et la salle II.1 du corps sud de la maison	nord	17/04/14	C.C.
PN275	UM11 - Galerie - UC11.19 - B90 - Niv. 3	Tas de charge sud de l'arc soutant la galerie entre le Niv. 3 et 4	ouest	17/04/14	C.C.

N° de photo	Localisation	Sujet	Vue de	Date	Auteur
PN276	UM11 - Galerie - Niv. 3	Tas de charge nord de l'arc soutant la galerie entre le Niv. 3 et 4	ouest	17/04/14	C.C.
PN277	UM11 - Salle II.5 - B89 - Niv. 3	Vue d'ensemble du paement - Porte 89 - Plancher détruit	nord	22/04/14	É.B.
PN278	UM11 - Salle II.5 - B89 - Niv. 3	Vue d'ensemble du paement - Plancher détruit - détail sur la niche murée	nord	22/04/14	É.B.
PN279	UM7 - Salle II.5 - B86 - Niv. 3	Parement ouest - Porte B86 - Solivage	ouest	22/04/14	É.B.
PN280	UM7 - Salle II.5 - B86 - Niv. 3	Parement ouest - Porte B86 - Solivage	ouest	22/04/14	É.B.
PN281	UM7 - Salle II.5 - B86 - Niv. 3	Parement ouest - Porte B86 - Solivage	ouest	22/04/14	É.B.
PN282	UM7 - Salle II.5 - B86 - Niv. 3	Parement ouest - Porte B86	ouest	22/04/14	É.B.
PN283	UM7 - Salle II.5 - B86 - Niv. 3	Parement ouest - Porte B86	ouest	22/04/14	É.B.
PN284	UM1 - Salle II.5 - Niv. 3	Parement intérieur de l'UM1 au niveau de la salle II.5 du 3e niveau. - Cheminée - Plancher	sud	22/04/14	É.B.
PN285	UM7 - Salle II.5 - B86 - Niv. 3	Parement ouest de l'UM7 et de la porte B86 donnant dans la tour d'esalier	sud	22/04/14	É.B.
PN286	UM2 - Salle II.5 - Niv. 3	Parement est du mur UM2 au niveau de la salle II.5 - Repris en brique - Plancher	est	22/04/14	É.B.
PN287	UM2 - Salle II.5 - B32 - Niv. 3	Parement est du mur UM2 au niveau de la salle II.5 - Fenêtre B32	est	22/04/14	É.B.
PN288	UM7 - Tour d'escalier - B86 - Niv. 3	Emmarchement de la tour d'escalier et de la galerie - Porte B86	est	22/04/14	É.B.
PN289	UM7 - Tour d'escalier - B86 - Niv. 3	Emmarchement de la tour d'escalier et de la galerie - Porte B86	est	22/04/14	É.B.
PN290	UM7 - Tour d'escalier - B86 - Niv. 3	Emmarchement de la tour d'escalier et de la galerie - Porte B86	est	22/04/14	É.B.
PN291	UM2 - UC2.6 - B31 - Niv. 3	Piédroit et appui de la fenêtre B31- détail de l'extrémité sud	ouest	23/04/14	É.B.
PN292	UM2 - UC2.23 ; 2.25 ; 2.26 - Niv. 2	Extrémité sud UM2 au niveau de la chaîne d'angle - Césure entre les UC	ouest	23/04/14	É.B.
PN293	UM2 - UC2.23 ; 2.25 ; 2.26 - Niv. 2	Extrémité sud UM2 au niveau de la chaîne d'angle - Césure entre les UC	ouest	23/04/14	É.B.
PN294	UM2 - UC2.23 ; 2.25 ; 2.26 - Niv. 2	Extrémité sud UM2 au niveau de la chaîne d'angle - Césure entre les UC	ouest	23/04/14	É.B.
PN295	UM2 - UC2.23 ; 2.25 ; 2.26 - Niv. 2	Extrémité sud UM2 au niveau de la chaîne d'angle - Césure entre les UC	ouest	23/04/14	É.B.
PN296	UM2 - UC2.23 ; 2.26 - Niv. 2	Extrémité sud UM2 au niveau de la chaîne d'angle - Césure entre les UC	ouest	23/04/14	É.B.
PN297	UM2 - UC2.23 ; 2.26 - Niv. 2	Extrémité sud UM2 au niveau de la chaîne d'angle - Césure entre les UC	ouest	23/04/14	É.B.
PN298	UM2 - UC2.24 ; 2.28 - Niv. 2	Césure entre les deux UC visible entre deux assises	ouest	23/04/14	É.B.
PN299	UM7 - Salle II.5 - Niv. 3	Parement ouest - Opes de solives rebouchés	ouest	23/04/14	É.B.
PN300	UM7 - Salle II.5 - Niv. 3	Parement ouest - Opes de solives rebouchés	ouest	23/04/14	É.B.
PN301	UM10 - Salle II-2 - Niv. 3	Parement est du mur de refend UM10 - Extrémité sud	est	23/04/14	C.C.
PN302	UM10 - Salle II-2 - Niv. 3	Parement est du mur de refend UM10 - Partie centrale	est	23/04/14	C.C.
PN303	UM10 - Salle II-2 - Niv. 3	Parement est du mur de refend UM10 - Extrémité nord	est	23/04/14	C.C.
PN304	UM10 - UC10.8 - Salle II-2 - Niv. 3	Détail du parement de moellons avec remplois	est	23/04/14	C.C.
PN305	UM10 - UC10.3 ; 10.4 ; 10.8 ; 10.12 - B94 - Niv. 3	Partie supérieure du mur avec différents aménagements - Plancher - Fenêtre B94 - Support carré, crêneaux (?)	est	23/04/14	C.C.
PN306	UM10 - UC10.4 ; 10.8 ; 10.12 - B94 - Niv. 3	Idem - Détail sur l'enduit pris entre 10.8 et 10.12	est	23/04/14	C.C.
PN307	UM10 - UC10.3 ; 10.4 ; 10.9 ; 10.13 - B94 - Niv. 3	Idem - Détail l'UC10.9 de forme carré - linteau et callage de pierre situé au-dessus de la fenêtre B94	est	23/04/14	C.C.
PN308	UM10 - UC10.3 ; 10.4 ; 10.9 ; 10.13 - B94 - Niv. 3	Idem - Détail côté nord	est	23/04/14	C.C.
PN309	UM10 - UC10.3 ; 10.4 ; 10.9 ; 10.13 - B94 - Niv. 3	Idem - Détail côté sud	est	23/04/14	C.C.
PN310	UM10 - UC10.1 ; 10.3 ; 10.13 - B93 ; 98 - Niv. 3	Césure entre les trois UC - Chaîne d'angle	est	23/04/14	C.C.
PN311	UM10 - UC10.1 ; 10.3 - B93 ; 98 - Niv. 3	Césure entre les trois UC - Chaîne d'angle - Détail	est	23/04/14	C.C.
PN312	sup	sup	sup	sup	sup
PN313	UM10 - Salle III-2 - Niv. 4	Parement est du mur de refend UM10 - Extrémité sud	est	23/04/14	C.C.
PN314	UM10 - Salle III-2 - B108 - Niv. 4	Parement est du mur de refend UM10 - Extrémité sud	est	23/04/14	C.C.
PN315	UM10 - Salle III-2 - B108 ; 112 - Niv. 4	Parement est du mur de refend UM10 - Partie centrale	est	23/04/14	C.C.
PN316	UM10 - Salle III-2 - B108 - Niv. 4	Parement est du mur de refend UM10 - Extrémité nord	est	23/04/14	C.C.
PN317	UM10 - Salle III-2 - B108 - Niv. 4	Parement est du mur de refend UM10 - Extrémité nord	est	23/04/14	C.C.
PN318	UM10 - Salle III-2 - UC10.12 ; 10.23 - Niv. 4	Césure entre les deux UC	est	23/04/14	C.C.

N°de photo	Localisation	Sujet	Vue de	Date	Auteur
PN319	UM10 - Salle III-2 - UC10.12 ; 10.22 - Niv. 4	Césure entre les deux UC	est	23/04/14	C.C.
PN320	sup	sup	sup	sup	sup
PN321	UM10 - Salle III-2 - UC10.1 ; 10.22 - Niv. 4	Césure entre les deux UC - Chaîne d'angle	est	23/04/14	C.C.
PN322	sup	sup	sup	sup	sup
PN323	UM10 - Salle III-2 - UC10.15 ; 10.16 - Niv. 4	Césure entre les trois UC - Ancienne pente de toit	est	23/04/14	C.C.
PN324	UM10 - Salle III-2 - UC10.16 ; 10.17 ; 10.22 - Niv. 4	Césure entre les trois UC - Ancienne pente de toit	est	23/04/14	C.C.
PN325	UM10 - Salle III-2 - UC10.15 - B112 - Niv. 4	Détail de la maçonnerie XVIIIe s. - Insertion de la porte B112 - Conduit XVIIIe s.	est	23/04/14	C.C.
PN326	Sculpture	Sculpture découverte dans un mur XIXe s. et détruit au début du chantier	face	23/04/14	C.C.
PN327	Sculpture	Sculpture découverte dans un mur XIXe s. et détruit au début du chantier	profil	23/04/14	C.C.
PN328	sup	sup	sup	sup	sup
PN329	Sculpture	Sculpture découverte dans un mur XIXe s. et détruit au début du chantier	profil	23/04/14	C.C.
PN330	sup	sup	sup	sup	sup
PN331	Sculpture	Sculpture découverte dans un mur XIXe s. et détruit au début du chantier	dos	23/04/14	C.C.
PN332	sup	sup	sup	sup	sup
PN333	Sculpture	Sculpture découverte dans un mur XIXe s. et détruit au début du chantier - Détail buste		23/04/14	C.C.
PN334	Salle R2 - Sol	Carreaux de terre cuite	plongéante	23/04/14	C.C.
PN335	Salle R2 - Sol	Carreaux de terre cuite - détail	plongéante	23/04/14	C.C.
PN336	Sculpture	Sculpture découverte dans un mur XIXe s. et détruit au début du chantier - Détail sur les traces d'outil (bretture)	dos	23/04/14	C.C.
PN337	UM11 - Salle R1 -Niv. 1	Parement sud - Sondage autour de la poutre est du plancher	sud	24/04/14	M.
PN338	UM11 - Salle R1 -Niv. 1	Parement sud - Sondage autour de la poutre est du plancher	sud	24/04/14	M.
PN339	UM11 - Salle R1 -Niv. 1	Parement sud - Sondage autour de la poutre est du plancher	sud	24/04/14	M.
PN340	UM11 - Salle R1 -Niv. 1	Parement sud - Sondage autour de la poutre est du plancher	sud	24/04/14	M.
PN341	UM11 - Salle R1 -Niv. 2	Parement sud - Sondage autour de la poutre est du plancher	sud	24/04/14	M.
PN342	sup	sup	sup	sup	sup
PN343	UM11 - Salle R1 - B78 - Niv. 1	Vue d'ensemble de la partie ouest du mur - Porte B78 donnant sur la galerie	sud	25/04/14	C.C.
PN344	UM11 - Salle R1 - B78 - Niv. 1	Vue d'ensemble de la partie ouest du mur - Porte B78 donnant sur la galerie	sud	25/04/14	C.C.
PN345	UM11 - Salle R1 - UC11.10 ; 11.14 - Niv. 2	Césure entre les deux UC	sud	25/04/14	C.C.
PN346	UM11 - Salle R1 - UC11.10 ; 11.14 - Niv. 2	Césure entre les deux UC - Linteau en bois appartenant à la reprise de la porte en sous œuvre	sud	25/04/14	C.C.
PN347	UM11 - Salle R1 - UC11.10 ; 11.14 ; 11.17 - Niv. 2	Césure entre les UC - Linteau en bois appartenant à la reprise de la porte en sous œuvre	sud	25/04/14	C.C.
PN348	UM11 - Salle R1 - UC11.10 ; 11.14 ; 11.17 - Niv. 2	Césure entre les UC - Linteau en bois appartenant à la reprise de la porte en sous œuvre	sud	25/04/14	C.C.
PN349	UM8 - Plancher entre les salles II.4 et III.4 - Niv. 3	Scellement des solives dans l'UM8	nord	25/04/14	M.
PN350	UM8 - Plancher entre les salles II.4 et III.4 - Niv. 3	Scellement des solives dans l'UM8 à proximité d'une baie découverte sous l'enduit intérieur	nord	25/04/14	M.
PN351	sup	sup	sup	sup	sup
PN352	sup	sup	sup	sup	sup
PN353	UM1 - Salle II.4 - Niv. 3	Scellement des solives dans l'UM1 - Reprise du scellement d'une solive	sud	25/04/14	M.
PN354	UM8 ; UM10 - UC8.3 - Niv. 4	Parement extérieur - Raccord entre les deux UM - Maçonnerie située en partie haute du mur	sud/ouest	11/06/14	Q.R.
PN355	UM8 ; UM10 - UC8.3 ; 8.4 - Niv. 4	Enduit 8.3 se superposant au mortier de 8.4 à la jonction de l'UM10	sud/ouest	11/06/14	Q.R.
PN356	UM8 - UC8.5 - B119 - Niv. 3	Fenêtre B119 et son bouchage	sud	11/06/14	Q.R.
PN357	UM8 - UC8.6 - B119 - Niv. 3	Fenêtre B119 et son bouchage - Détail piédroit est	sud	11/06/14	Q.R.

N° de photo	Localisation	Sujet	Vue de	Date	Auteur
PN358	UM8 - UC8.6 - B119 - Niv. 3	Fenêtre B120 et son bouchage	sud	11/06/14	Q.R.
PN359	UM8 - UC8.6 - B119 - Niv. 3	Fenêtre B120 et son bouchage - Détail piédroit est	sud	11/06/14	Q.R.
PN360	UM8 - Garde corps de la galerie - Niv. 4	Jonction entre le mur garde corps de la glerie et l'UM8	sud/est	11/06/14	Q.R.
PN361	UM8 - UC8.1 ; 8.2 ; 8.3 - Niv.4	Césure entre les UC qui couronnent le mur	sud	11/06/14	Q.R.
PN362	UM8 - B121 - Niv. 3	Fenêtre B121 et son bouchage - Partie supérieure	sud	11/06/14	Q.R.
PN363	UM8 - B121 - Niv. 3	Fenêtre B121 et son bouchage - Partie inférieure	sud	11/06/14	Q.R.
PN364	UM8 - B121 - Niv. 3	Fenêtre B121 et son bouchage - Modénature du piédroit ouest	sud	11/06/14	Q.R.
PN365	UM8 - UC8.8 - Niv. 3	Élément de conduit en pierre pris dans la maçonnerie	sud	11/06/14	Q.R.
PN366	UM8 - UC8.8 - Niv. 3	Élément de conduit en pierre pris dans la maçonnerie - détail du coude bouchée -	sud	11/06/14	Q.R.
PN367	UM8 - UC8.5 ; 8.9 - Niv. 3	Appui du garde-corps de la galerie du niveau 3 contre l'UM8 - Césure entre les UC 8.5 et 8.9.	sud/est	11/06/14	Q.R.
PN368	UM8 - UC8.5 ; 8.9 ; 8.11 - Niv. 3	Césure entre les UC 8.5 ; 8.9; 8.11 - Appui du garde-corps de la galerie du niveau 3 contre l'UM8	sud	11/06/14	Q.R.
PN369	UM8 - Salle II.4 - B121 - Niv. 3	Parement nord - Fenêtre à coussiège murée	nord	11/06/14	Q.R.
PN370	UM8 - Salle II.4 - B121 - Niv. 3	Parement nord - Fenêtre à coussiège murée - détail sur le coussiège est	nord	11/06/14	Q.R.
PN371	UM8 - Salle II.4 - B121 - Niv. 3	Parement nord - Fenêtre à coussiège murée - détail sur le coussiège ouest	nord	11/06/14	Q.R.
PN372	UM8 - Salle II.4 - B121 - Niv. 3	Parement nord - Fenêtre à coussiège murée	nord	11/06/14	Q.R.
PN373	UM8 - UC8.8 ; 8.5 - Niv. 2	Éléments de conduit en pierre pris dans la maçonnerie	sud	11/06/14	Q.R.
PN374	UM8 - UC8.7 ; 8.9 - Niv. 2	Vestige d'une marche appartenant à l'escalier XIX-XXe s. construit dans la cour	sud	11/06/14	Q.R.
PN375	UM8 - UC8.5	Appareil caractéristique de l'unité de construction 8.5	sud	11/06/14	Q.R.
PN376	sup	sup	sup	sup	sup
PN377	UM8 - UC8.5 - B74 - Niv. 2	Fenêtre à meneau (B74) située au premier étage	sud	11/06/14	Q.R.
PN378	UM8 - UC8.5 - B74 - Niv. 2	Fenêtre à meneau (B74) située au premier étage - détail meneau	sud	11/06/14	Q.R.
PN379	UM8 - UC8.5 - B74 - Niv. 2	Fenêtre à meneau (B74) située au premier étage - détail piédroit est	sud	11/06/14	Q.R.
PN380	UM11 ; UM10 - UC11.22 - Cour - Niv. 4	Parements extérieurs - Appui de l'UM10 sur l'UM11	nord	11/06/14	C.C.
PN381	UM11 ; UM10 - UC11.22 - Cour - Niv. 4	Parements extérieurs - Appui de l'UM10 sur l'UM11	nord	11/06/14	C.C.
PN382	UM11 ; UM10 - UC11.22 - Cour - Niv. 4	Parements extérieurs - Appui de l'UM10 sur l'UM11	nord	11/06/14	C.C.
PN383	UM11 - UC11.25 - Cour - Niv. 4	Vue d'ensemble	nord	11/06/14	C.C.
PN384	UM11 - UC11.24 ; 11.27 - Cour - B107 - Niv. 4	Césure entre les deux UC et extrémité piédroit est de la fenêtre - Remploi	nord	11/06/14	C.C.
PN385	UM11 - UC11.24 ; 11.27 - Cour - B107 - Niv. 4	Césure entre les deux UC et extrémité piédroit est de la fenêtre - Remploi	nord	11/06/14	C.C.
PN386	UM11 - UC11.24 - Cour - B106 - Niv. 4	Piédroit est de la porte B106 de la galerie	nord	11/06/14	C.C.
PN387	UM11 - Cour - Niv. 4	Appui du garde-corps de la galerie du niveau 4 contre l'UM11	est	11/06/14	C.C.
PN388	UM11 - UC11.22 - Cour - Niv. 4	Détail de l'enduit de l'UC11.22 passant derrière l'UM10 (mur est de la cour)	nord	11/06/14	C.C.
PN389	sup	sup	sup	sup	sup
PN390	UM11 - UC11.28 ; 11.29 - Cour - B91 - Niv. 3	Césure entre les UC - Fenêtre B91	nord	11/06/14	C.C.
PN391	UM11 - UC11.28 ; 11.29 - Cour - B91 - Niv. 3	Piédroit ouest de la fenêtre B91 - Césure entre les deux UC	nord	11/06/14	C.C.
PN392	UM11 - UC11.24 ; 11.27 - Cour - B107 - Niv. 4	Fenêtre du 3 niveau B106 - vue d'ensemble	nord	11/06/14	C.C.
PN393	UM11 - UC1.28 ; 11.36 - Cour - Niv. 3	Porte B92 ménagée pour l'escalier construit dans la cour et aujourd'hui détruit par le projet de rénovation	nord	11/06/14	C.C.
PN394	UM11 - UC11.28 ; 11.22 - Cour - Niv. 3	Détail de la planée formant un petit ressaut horizontal entre les deux UC	nord	11/06/14	C.C.
PN395	UM11 - UC11.28 - Cour - Niv. 3	Liaison entre l'UC11.28 recevant le mur de garde corps de la galerie	est	11/06/14	C.C.
PN396	UM11 - UC11.35 - Cour	Vue générale sur deux trous	nord	11/06/14	C.C.
PN397	UM11 - UC11.28 - Cour - Niv. 2	Liaison de l'UC11.28 avec l'UM10	nord	11/06/14	C.C.
PN398	UM11 - UC11.28 - Cour - Niv. 2	Idem - Détail	nord	11/06/14	C.C.

N°de photo	Localisation	Sujet	Vue de	Date	Auteur
PN399	UM11 - UC11.37 - Cour - Niv. 2	Bouchage de l'escalier construit dans la cour et déposé lors de la restauration de 2014 - Extrémité ouest	nord	11/06/14	C.C.
PN400	UM11 - UC11.37 - Cour - Niv. 2	Bouchage de l'escalier construit dans la cour et déposé lors de la restauration de 2014 - Extrémité ouest - Palier	nord	11/06/14	C.C.
PN401	UM11 - UC11.39 - B79 - Niv. 2	Porte B79 percée dans l'UM11 et fonctionnant avec l'escalier construit au XIXe-XXe s. dans la cour et démonté lors de la restauration de 2014	nord	11/06/14	C.C.
PN402	UM11 - UC11.37 ; 11.38 - Niv. 2	Arrachement de l'escalier construit au XIXe-XXe s. dans la cour et démonté lors de la restauration de 2014	nord	11/06/14	C.C.
PN403	UM11 - UC11.41 - B66 - Niv. 1	Linteau et arc de décharge disposé pour l'installation en sous œuvre de la porte B66 dans le mur UM11	nord	11/06/14	C.C.
PN404	UM11 - UC11.31 ; 11.38 - B66 - Niv. 2	Canalisation bouchée - Césure entre les deux UC	nord	11/06/14	C.C.
PN405	UM11 - UC11.40 ; 11.38 - Niv. 1	Arrachement de la voûte qui supportait les volées droites de l'escalier tournant construit au XIXe-XXe s. dans la cour et démonté lors de la restauration de 2014	nord	11/06/14	C.C.
PN406	sup	sup	sup	sup	sup
PN407	UM8 - UC8.10 - Niv. 1	Arrachement de la voûte qui supportait les volées droites de l'escalier tournant construit au XIXe-XXe s. dans la cour et démonté lors de la restauration de 2014	sud	11/06/14	C.C.
PN408	UM11 - UC11.38 - B67 - Niv. 1	Fenêtre B67 située au niveau du rez-de-chaussée-de-chaussée	nord	11/06/14	C.C.
PN409	sup	sup	sup	sup	sup
PN410	sup	sup	sup	sup	sup
PN411	UM11 - UC11.41 - B66 - Niv. 1	Porte B66 communiquant entre la cour et la salle R1	nord	11/06/14	C.C.
PN412	UM11 - UC11.38 - B123 ; 65 - Niv. 1	Piédroit d'une porte B123 découverte au niveau du rez-de-chaussée et communiquant entre la galerie et la salle R1. Elle est doublée et détruite par la porte B65.	nord	11/06/14	C.C.
PN413	sup	sup	sud	sup	sup
PN414	UM8 - UC8.5 - B61 - Niv. 1	Extrémité ouest du linteau de la porte B61 située au rez-de-chaussée de chaussée de la cour et donnant dans la salle R4	nord	11/06/14	Q.R.
PN415	sup	sup	sud	sup	sup
PN416	UM6 -Tour d'escalier mur est - Niv. 2	Parement intérieur ouest - Baie murée au niveau 2 de la tour d'escalier	ouest	11/06/14	C.C.
PN417	UM6 -Tour d'escalier mur est - Niv. 2	Parement intérieur est - Baie murée au niveau 2 de la tour d'escalier	est	11/06/14	C.C.
PN418	UM10 - UC10.4 - Cour - Niv. 3	Parement ouest de l'UM10 - Vue d'ensemble de l'UC10.4	ouest	11/06/14	C.C.
PN419	UM10 - UC10.4 - Cour - Niv. 3	Parement ouest de l'UM10 - Vue d'ensemble de l'UC10.4 - détail sud	ouest	11/06/14	C.C.
PN420	UM10 - UC10.4 - Cour - Niv. 3	Parement ouest de l'UM10 - Vue d'ensemble de l'UC10.4 - détail nord	ouest	11/06/14	C.C.
PN421	UM10 - UC10.9 ; 10.30 - Cour - Niv. 3	Parement ouest - Vue d'ensemble de l'UC10.9	ouest	11/06/14	C.C.
PN422	UM10 - UC10.30 - Cour - Niv. 4	Parement ouest - Vue d'ensemble de l'UC10.30	ouest	11/06/14	C.C.
PN423	UM10 - UC10.13 - Cour - B94 - Niv. 3	Parement ouest - Fenêtre B94 et repacement dans l'UC10.8	ouest	11/06/14	C.C.
PN424	UM10 - UC10.10 ; 10.11 - Cour - B118 - Niv. 3	Parement ouest - Fenêtre B118 - Césure entre les deux UC liées à la mise en œuvre de la fenêtre puis à son bouchage	ouest	11/06/14	C.C.
PN425	UM10 - UC10.12 - Cour - Niv. 3	Canalisation récente UC10.12 installée dans l'UM10	ouest	11/06/14	C.C.
PN426	UM10 - UC10.8 ; 10.37 - Cour - Niv. 3	Parement ouest - Bouchage - Césure entre les deux UC	ouest	11/06/14	C.C.
PN427	UM10 - UC10.8 ; 10.31 - Cour - Niv. 3	Parement ouest - Accroche du palier de l'escalier de la cour démolie lors de la restauration de 2014 - Césure entre les deux UC	ouest	11/06/14	C.C.
PN428	UM10 - UC10.12 ; 10.32 ; 10.36 - Cour - Niv. 2	Parement ouest - Césure entre les trois UC - Bouchage de terre	ouest	11/06/14	C.C.
PN429	UM10 - UC10.12 ; 10.32 ; 10.36 - Cour - Niv. 2	Parement ouest - Césure entre les trois UC - Bouchage de terre	ouest	11/06/14	C.C.
PN430	UM10 - UC10.32 ; 10.36 - Cour - Niv. 2	Parement ouest - Césure entre les deux UC - Bouchage de terre	ouest	11/06/14	C.C.
PN431	UM10 - UC10.32 ; 10.36 - Cour - Niv. 2	Parement ouest - Césure entre les deux UC - Bouchage de terre	ouest	11/06/14	C.C.
PN432	UM10 - UC10.32 ; 10.36 - Cour - Niv. 1	Parement ouest - Césure entre les deux UC - Bouchage de terre	ouest	11/06/14	C.C.
PN433	UM10 - UC10.32 ; 10.33 ; 10.34 - B69 - Cour - Niv. 1	Parement ouest - Césure entre les trois UC - Bouchage de terre - Porte du rez-de-chaussée B69	ouest	11/06/14	C.C.
PN434	UM10 - UC10.34 ; 10.35 - B69 - Cour - Niv. 1	Parement ouest - Césure entre les UC - Porte du rez-de-chaussée B69	ouest	11/06/14	C.C.

N° de photo	Localisation	Sujet	Vue de	Date	Auteur
PN435	UM10 - UC10.34 ; 10.35 - B69 - Cour - Niv. 1	Parement ouest - Césure entre les UC - Porte du rez-de-chaussée B69	ouest	11/06/14	C.C.
PN436	UM11 - UC11.22 - Cour - Niv. 4	Parement nord - Détail du parement	nord	12/06/14	C.C.
PN437	UM10 - UC10.16 ; 10.22 - Cour - Niv. 4	Parement ouest - Vue d'ensemble au niveau des pentes du toit - Césure entre les deux UC	ouest	12/06/14	C.C.
PN438	UM10 - UC10.12 ; 10.16 ; 10.22 - Cour - Niv. 4	Parement ouest - Vue d'ensemble au niveau des pentes du toit - Césure entre les trois UC	ouest	12/06/14	C.C.
PN439	sup	sup			
PN440	UM10 - UC11.28 - Niv. 3	Parement extérieur du mur sud de la cour	nord	12/06/14	C.C.
PN441	sup	sup			
PN442	sup	sup			
PN443	Galerie - Garde-corps - Niv. 3 - Parement est	Appareillage de briques du garde-corps	est	12/06/14	C.C.
PN444	Galerie - Garde-corps - Niv. 2 - Parement est	Appareillage de briques et de moellons grossiers du garde-corps	est	12/06/14	C.C.
PN445	sup	sup	sup	sup	sup
PN446	sup	sup	sup	sup	sup
PN447	UM11 - Salle R1 - Parement sud - B65 - Niv. 1	Parement sud - extrémité ouest du mur	sud	12/06/14	Q.R.
PN448	UM11 - Salle R1 - Parement sud - B65 - Niv. 1	Parement sud - partie centrale du mur	sud	12/06/14	Q.R.
PN449	UM11 - Salle R1 - Parement sud - B65 - Niv. 1	Parement sud - partie central du mur	sud	12/06/14	Q.R.
PN450	UM11 - Salle R1 - Parement sud - B65 - Niv. 1	Parement sud - extrémité ouest du mur	sud	12/06/14	Q.R.
PN451	UM7 - UC7.10 ; 7.8 ; 7.9 - Salle R5 - B124 - Niv. 1	Parement intérieur ouest - Porte B124 murée	ouest	12/06/14	Q.R.
PN452	UM7 - UC7.10 ; 7.8 ; 7.9 - Salle R5 - B124 - Niv. 1	Parement intérieur ouest - Porte B124 murée	ouest	12/06/14	Q.R.
PN453	UM7 - UC7.10 ; 7.7 ; 7.8 ; 7.9 - Salle R5 - B124 - Niv. 1	Parement intérieur ouest - Porte B124 murée - Poutre appartenant à la reprise en sous œuvre de la vis de l'escalier	ouest	12/06/14	Q.R.
PN454	UM7 - UC7.10 ; 7.11 ; 7.9 - Salle R5 - B125 - Niv. 1	Le parement ouest montre une assise horizontale composé de trois pierres et un bouchage d'une baie sans piédroits ni linteau (passage de chantier, projet de porte abandonné...)	ouest	12/06/14	Q.R.
PN455	UM7 - UC7.10 ; 7.11 ; 7.9 ; 7.7 - Salle R5 - B125 - Niv. 1	Idem - partie supérieur sous la poutre installée pour la repris en sous œuvre de la vis de l'escalier située de l'autre côté du mur	ouest	12/06/14	Q.R.
PN456	UM7 - UC7.10 ; 7.11 ; 7.7 - Salle R5 - B125 - Niv. 1	Idem - Détail de la jonction avec l'UM1	sud/ouest	12/06/14	Q.R.
PN457	UM7 - UC7.12 ; 7.7 ; 7.9 ; 7.8 - Galerie - B63 - Niv. 1	Parement est de l'UM7 - Vue d'ensemble au niveau de la porte B63	est	12/06/14	Q.R.
PN458	UM7 - UC7.7 ; 7.9 ; 7.8 - Galerie - B63 - Niv. 1	Vue d'ensemble au niveau de la porte B63 - Système d'arc de décharge pour la mise en sous œuvre de la porte dans l'UM7	est	12/06/14	Q.R.
PN459	UM7 - UC7.8 ; 7.9 - Galerie - Niv. 1	Vestige du sommier de l'arc couvrant la baie de la tour d'escalier - Constructions en brique liées à la reprise en sous œuvre de la vis de l'escalier	nord/est	12/06/14	Q.R.
PN460	UM7 ; UM6 - UC7.8 ; 7.9 - Galerie - Niv. 1	Vestige des deux sommiers de l'arc couvrant la baie de la tour d'escalier - Constructions en brique liées à la reprise en sous œuvre de la vis de l'escalier	nord	12/06/14	Q.R.
PN461	sup	sup	sup	sup	sup
PN462	UM7 - UC7.8 ; 7.9 - Galerie - Niv. 1	Vestige du sommier est de l'arc couvrant la baie de la tour d'escalier - Constructions en briques liées à la reprise en sous œuvre de la vis de l'escalier	est	12/06/14	Q.R.
PN463	UM7 - UC7.8 ; 7.9 - Galerie - Niv. 1	Vestige du sommier est de l'arc couvrant la baie de la tour d'escalier - Constructions en briques liées à la reprise en sous œuvre de la vis de l'escalier	est	12/06/14	Q.R.
PN464	UM7 - Galerie - Niv. 1	Vestige du sommier ouest de l'arc couvrant la baie de la tour d'escalier - Constructions en briques liées à la reprise en sous œuvre de la vis de l'escalier	ouest	12/06/14	Q.R.
PN465	sup	sup	sup	sup	sup
PN466	UM7 - Galerie - Niv. 1	Vestige du sommier est de l'arc couvrant la baie de la tour d'escalier - Emplacement du piédroit est - Piédroit de l'arcade de la galerie	ouest	12/06/14	Q.R.
PN467	UM7 - Galerie - Niv. 1	Vestige du sommier ouest de l'arc couvrant la baie de la tour d'escalier - Emplacement du piédroit est - Piédroit de l'arcade de la galerie	est	12/06/14	Q.R.

N°de photo	Localisation	Sujet	Vue de	Date	Auteur
PN468	UM7 - Galerie - Niv. 1	Vestige du sommier ouest de l'arc couvrant la baie de la tour d'escalier - Croisée d'ogives de galerie	est	12/06/14	Q.R.
PN469	UM10 - Salle I-4 - B72 - Niv. 1	Vue d'ensemble du parement et de la porte B72	ouest	12/06/14	Q.R.
PN470	UM6 - B126 - Niv. 2	Détail de l'enduit contre le mur nord, derrière le bouchage de la baie 126	est	12/06/14	C.C.
PN471	UM10 - Salle R2 - B69 ; 68 - Niv. 1	Parement est située entre les baies 69 (UM10) et 68 (UM12)	est	12/06/14	Q.R.
PN472	UM10 - Salle R2 - B69 - Niv. 1	Parement est située entre les baies 69 (UM10) et 68 (UM12)	est	12/06/14	Q.R.
PN473	UM10 - Salle R2 - B69 - Niv. 1	Parement est et voûtement	est	12/06/14	Q.R.
PN474	sup	sup	sup	sup	sup
PN475	UM10 - Salle R2 - B69 - Niv. 1	Piédroit sud de la porte B69 - Limite entre les césures	nord	12/06/14	Q.R.
PN476	UM10 - Salle R2 - B72 - Niv. 2	Parement est de l'UM10 - Porte B72	est	12/06/14	Q.R.
PN477	UM10 - Salle R2 - B72 - Niv. 2	Parement est de l'UM10 - Porte B72	est	12/06/14	Q.R.
PN478	UM10 - Salle R2 - B72 - Niv. 2	Parement est de l'UM10 - Porte B72	est	12/06/14	Q.R.
PN479	UM10 - Salle R2 - B72 - Niv. 2	Parement est de l'UM10 - Porte B72	est	12/06/14	Q.R.
PN480	UM6 - Salle III-4 - Niv. 4	Parement est - Tour d'escalier et escalier du belvédère sur cul de lampe	est	12/06/14	Q.R.
PN481	UM3 - Salle III-2 - Niv. 4	Parement ouest - vue d'ensemble avec la nouvelle toiture	ouest	12/06/14	Q.R.
PN482	UM7 - Galerie - B77 - Niv. 2	Parement est de l'UM7 - Voûte d'ogives - Porte 77 donnant accès depuis la galerie à la salle I-5	est	12/06/14	Q.R.
PN483	UM7 - Galerie - Niv. 2	Parement est de l'UM7 - Voûte d'ogives	est	12/06/14	Q.R.
PN484	UM7 - Galerie - B76 - Niv. 2	Parement est de l'UM7 - Voûte d'ogives - Porte 76 donnant accès depuis la galerie à la salle I-5	est	12/06/14	Q.R.
PN485	UM6 - Salle R-4 - Niv. 1	Vue générale de la tour d'escalier	est	12/06/14	Q.R.
PN486	sup	sup	sup	sup	sup
PN487	UM10 - Salle R1 - B71 - Niv. 1	Parement ouest - Porte 71 donnant dans la salle R2	ouest	12/06/14	Q.R.
PN488	UM10 - Salle R1 - B71 - Niv. 1	Parement ouest - Porte 71 donnant dans la salle R2	ouest	12/06/14	C.C.
PN489	UM10 ; UM3 - Salle R1 - B71 ; 40 - Niv. 1	Parement ouest - Porte 71 donnant dans la salle R2	nord/ouest	12/06/14	C.C.
PN490	UM10 ; UM3 - Salle R1 - B71 ; 40 - Niv. 1	Parement ouest - Porte 71 donnant dans la salle R2	nord/ouest	12/06/14	C.C.
PN491	UM11- Salle II-1 -B89 - 90 Niv. 3	Parement sud et plancher de la salle du niveau 3 de la maison avant	sud	15/04/14	É.B.
PN492	UM11- Salle II-1 -B89 - 90 Niv. 3	Parement sud et plancher de la salle du niveau 3 de la maison avant	sud	15/04/14	É.B.
PN493	UM11- Salle II-1 -B90 ; 91 - Niv. 3	Parement sud et plancher de la salle du niveau 3 de la maison avant	sud	15/04/14	É.B.
PN494	UM11- Salle II-1 -B91 - Niv. 3	Parement sud et plancher de la salle du niveau 3 de la maison avant	sud	15/04/14	É.B.
PN495	UM11- Salle II-1 -B91 ; 92 - Niv. 3	Parement sud et plancher de la salle du niveau 3 de la maison avant	sud	15/04/14	É.B.
PN496	UM11- Salle II-1 -B89 ; 90 - Niv. 3	Parement sud de l'UM11 située entre les deux portes B90 et B89 - Tête de mur de l'UM visibles	sud	15/04/14	É.B.
PN497	UM11- Salle II-1 -B91 ; 92 - Niv. 3	Parement sud et plancher de la salle du niveau 3 de la maison avant	sud	15/04/14	É.B.
PN498	UM11- Salle II-1 -B91 ; 92 - Niv. 3	Parement sud et plancher de la salle du niveau 3 de la maison avant	sud	15/04/14	É.B.
PN499	sup	sup	sup	sup	sup
PN500	UM11- Salle II-1- UC11.2 - B91 ; 92 - Niv. 3	Parement sud de la salle du niveau 3 de la maison avant	sud	15/04/14	É.B.
PN501	sup	sup	sup	sup	sup
PN502	UM11- Salle II-1- UC11.2 ; 11.6 - B91 ; 92 - Niv. 3	Parement sud de la salle du niveau 3 de la maison avant	sud	15/04/14	É.B.
PN503	UM10 - Salle II-1 - Niv. 3	Parement ouest de l'UM10 de la salle du niveau 3 de la maison avant	ouest	15/04/14	É.B.
PN504	UM10 - Salle II-1 - Niv. 3	Parement ouest de l'UM10 de la salle du niveau 3 de la maison avant	ouest	15/04/14	É.B.
PN505	UM2 - Salle II-1 - Niv. 3	Parement est de l'UM2 de la salle du niveau 3 de la maison avant	est	15/04/14	É.B.
PN506	UM10 - Salle II-1 - Niv. 3	Vue d'ensemble de la salle - Plancher et plafond	ouest	15/04/14	É.B.
PN507	UM11 - Galerie - B106 -Niv. 4	Vue d'ensemble du parement et de la porte B106 situé dans l'axe de la galerie	nord	25/04/14	É.B.
PN508	UM11 - Galerie - B106 -Niv. 4	Vue d'ensemble du parement et de la porte B106 situé dans l'axe de la galerie	nord	25/04/14	É.B.
PN509	UM7 - Galerie - B104 -Niv. 4	Porte B104 ménagée dans l'UM7	est	25/04/14	É.B.
PN510	sup	sup	sup	sup	sup
PN511	UM6 ; UM8 ; UM7 - Galerie - B101 -Niv. 4	Tour d'escalier et sa porte donnant sur la galerie du niveau 4	sud	25/04/14	É.B.

N° de photo	Localisation	Sujet	Vue de	Date	Auteur
PN512	UM6 ; UM8 ; UM7 - Galerie - B101 -Niv. 4	Tour d'escalier et sa porte donnant sur la galerie du niveau 4	sud	25/04/14	É.B.
PN513	UM6 ; UM8 - Galerie - B101 -Niv. 4	Tour d'escalier et césure avec le mur voisin UM8 sur la galerie du niveau 4	sud	25/04/14	É.B.
PN514	sup	sup	sud	25/04/14	É.B.
PN515	sup	sup	sup	sup	sup
PN516	UM6 ; UM7 - Niv. 2	Tour d'escalier avec ancienne ouverture bouchée B127	nord/est	25/04/14	É.B.
PN517	UM7 ; UM11 - Galerie - B78 - Niv. 2	Vue générale du parement et de la porte B78	nord	25/04/14	É.B.
PN518	UM7 ; UM11 - Galerie - B78 - Niv. 3	Vue générale du parement et de la porte B78	nord	25/04/14	É.B.
PN519	UM6 ; Galerie - B74 - Niv. 2	Vue générale du parement et de la porte B74	sud	25/04/14	É.B.
PN520	UM6 ; UM8 - Galerie - Niv. 2	Parement ouest du garde-corps, venant se coller contre l'UM6	sud	25/04/14	É.B.
PN521	UM1 - Plancher - Bât nord - Niv. 2	Vue générale du plancher	contre-plongée	13/02/14	É.B.
PN522	UM7 - Galerie - Niv. 2	Vue générale du parement et de la galerie	est	25/04/14	É.B.
PN523	sup	sup	sup	sup	sup
PN524	UM7 - Salle I-5 - Niv. 2	Vue générale de l'ouverture bouchée B127	ouest	25/04/14	É.B.
PN525	sup	sup	sup	sup	sup
PN526	UM7 - Salle I-5 - Niv. 2	Détail de l'ouverture bouchée B127	ouest	25/04/14	É.B.
PN527	sup	sup	sup	sup	sup
PN528	UM7 - Salle I-5 - Niv. 2	Vue générale de l'ouverture bouchée B127	ouest	25/04/14	É.B.
PN529	Plancher - Salle I-5 - Niv. 2	Plancher - Salle I-5 - Niv. 3	contre-plongée	25/04/14	É.B.
PN530	Plancher - Salle I-5 - Niv. 2	Détail de la face inférieure du plancher	contre-plongée	25/04/14	É.B.
PN531	UM11 - Salle I-1A - Niv. 2	Vue générale du parement à l'ouest de la porte B78	sud	25/04/14	É.B.
PN532	UM11 - Salle I-1A - Niv. 2	Vue générale du parement	sud	23/04/14	É.B.
PN533	UM10 - Salle I-3 - Niv. 2	Vue générale du parement	est	31/03/14	É.B.
PN534	UM10 - Salle I-3 - Niv. 2	Détail de la porte B72	est	31/03/14	É.B.
PN535	UM1 - UC1.14 - B7	Piédroit est de la porte B7	nord/ouest	31/03/14	É.B.
PN536	UM1 - UC1.14 - B7	Idem - Détail	nord	31/03/14	É.B.
PN537	UM1 - UC1.14 - B7	Idem - Détail	nord	31/03/14	É.B.
PN538	UM1 - UC1.14 - B7	Arc de la porte B7	nord/ouest	31/03/14	É.B.
PN539	UM1 - UC1.14 - B7	Idem - Détail	nord	31/03/14	É.B.
PN540	Bâtiment sud - niv. 1 - Plancher	Sous face du plancher	sud	27/11/14	É.B.
PN541	Bâtiment sud - salle I-1B - niv. 2	Sous face du plancher	est	27/11/14	É.B.
PN542	Bâtiment sud - salle I-1B - plancher,	Vue du dessus du solivage depuis le niveau 3,	nord	24/04/14	É.B.
PN543	Bâtiment sud - salle I-1B - plancher,	Idem - détail sur le tracé laissé par un cordeau imprégné d'une poudre colorée	nord	24/04/14	É.B.
PN544	Bâtiment sud - salle I-1B - plancher,	Plancher, montage des couvre-joints et des contre couvre-joints sous les ais d'entrevous	ouest	09/01/15	É.B.
PN545	Bâtiment sud - salle I-1B - plancher,	Couvre-joints peints.	dessus	23/04/14	É.B.
PN546	Bâtiment sud - salle I-1B - plancher,	Plancher, traces d'une lame de scie hydraulique	dessus	24/04/14	É.B.
PN547	Bâtiment sud - salle I-1B - plancher,	Idem - détail sur les traces de scie hydraulique	dessus	24/04/14	É.B.
PN548	Bâtiment est - salle II-2 - niv. 3 - plancher	Plancher, vue d'ensemble	nord	24/04/14	CEDRE
PN549	Bâtiment est - salle R6 - niv. 1	Parement ouest de la fondation UC 7.18	ouest	02/07/14	Q.R.
PN550	Bâtiment est - salle R6 - niv. 1	Stratigraphie des US 001 à 006 entre les UC 9.01 (g.) et 7.18 (d.)	sud	02/07/14	Q.R.

Annexe 4 : Inventaire de la documentation Numériques (DN)

TREVOUX (01)
 Maison des sires de Villars
 Code opération : 22 11397
 Année : 2014/2015
 Parcelle : AD 262

Contenant : DVD DN.1 (XX Go) et DN.2 (XX Go) dans pochette cartonnée d'archives
 Deux versions numériques du rapport ont été jointes aux exemplaires papiers transmis au SRA:
 - 1 version pdf Basse Définition (archivage)
 - 1 version pdf Haute Définition (impression)

Contenu du DVD DN.1				
Nom du fichier	Poids	Nom fichier	Format	Auteur
E.N.1_Rapport_Inventaires	29,2 Mo	Annexe 1 : Inventaires des UC et des US	.docx	C. Collomb, É. Bouticourt
		Annexe 2 : Inventaire des minutes	.docx	É. Bouticourt
		Annexe 3 : Inventaire des photographies numériques	.xlsx	C. Collomb, É. Bouticourt
		Annexe 4 : Inventaire de la documentation numériques	.docx	É. Bouticourt
		Annexe 5 : Rapport dendrochronologique	PDF	CEDRE
GN.1_Scans_Minutes	37,3 Mo	31 fichiers 01 427 22 11397_G01 à G31	.jpeg	Équipe archéo.
GN.2_Rapport_Figures	539,9 Mo	Liste des figures	.docx	Équipe archéo.
		59 fichiers	.ai	Équipe archéo.
PN1_Photos_Numériques	3,59 Go	543 fichiers : PN001 à PN 548	.jpeg	Équipe archéo.

Plateforme : Apple Mac
 Système : OSX 10.11.6

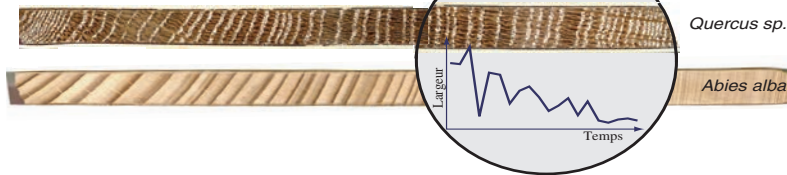
Versions logiciels :

Microsoft Word (.docx) : version 2017
 Microsoft Excel (.xlsx) : version 2017
 Adobe Illustrator (.ai) : version CC2017
 Adobe Photoshop (.jpg) : version CC2017

Annexe 5 : Rapport de dendrochronologie

TREVOUX (01)
Maison des sires de Villars
Code opération : 22 11397
Année : 2014/2015
Parcelle : AD 262

C.E.D.R.E.



Perrault Christophe
Cedre
12 avenue de Chardonnet
25 000 Besançon

Tel : 03 81 40 19 06
cedre.perrault@wanadoo.fr
<http://dendro-cedre.fr>

Datation par dendrochronologie

Maison des Sires de Villars

Trévoux (Ain)



Décembre 2014

*Etude réalisée en 2014 par Christophe Perrault, Cedre, Besançon
en collaboration avec Emilien Bouticourt, Archéodunum*

Financement de l'étude : Archéodunum

> Datation dendrochronologique



Photo 1 (Lavrier) : Prélèvement à la tarière électrique

> Principes

La datation d'une structure en bois dans un bâtiment, photo 3, ou dans une fouille archéologique, ou de mobilier requiert la collecte d'un ensemble d'échantillons. Le lot constitué doit permettre aux résultats obtenus par des méthodes statistiques d'être représentatifs des structures étudiées. Si plusieurs



Photo 2 : Prélèvement d'un arbre vivant

phases de travaux sont supposées dans un édifice, il est indispensable de prévoir des sous-ensembles de prélèvements représentant chaque phase.

L'analyse porte sur la croissance radiale des arbres utilisés (Photo 2). La datation se rapporte donc à leur abattage et non pas directement à leur mise en oeuvre. Les décalages observés entre abattage et emploi restent minimes et permettent parfois de nourrir des hypothèses quant au mode d'approvisionnement du chantier (Hoffsummer, 1989; Wrobel *et al.*, 1993).



Photo 3 : vue de la charpente de la Sainte Chapelle de Riom (63)

Dans des structures détruites, les prélèvements sont effectués par tronçonnage. Dans une charpente en place, des carottes sont extraites à l'aide d'une tarière électrique (Photo 1). Le dommage occasionné reste limité à un orifice de la taille d'un trou de cheville. Les contraintes mécaniques de la poutre ne sont pas modifiées. L'aspect esthétique peut toutefois nécessiter de reboucher le trou, mais cette opération doit respecter certaines contraintes. Les échantillons sont surfacés pour faciliter la mesure des largeurs de cernes (Photo 4). Pour le mobilier, des techniques spécifiques sont utilisées.



Photo 4 : préparation des échantillons

4 - Datation dendrochronologique -

Etapes de la datation dendrochronologique : Acquisition des données et principe de l'étalonnage

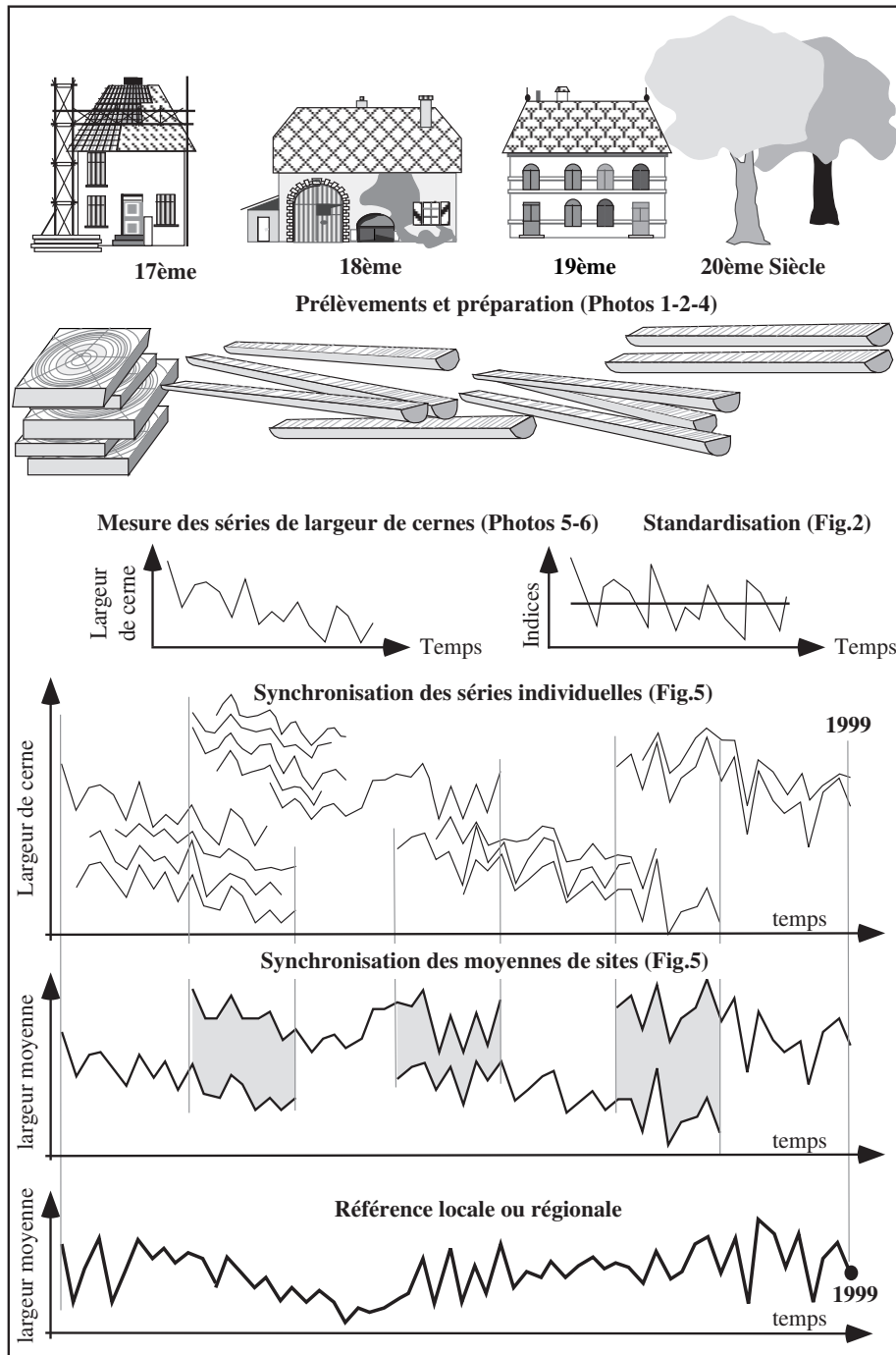


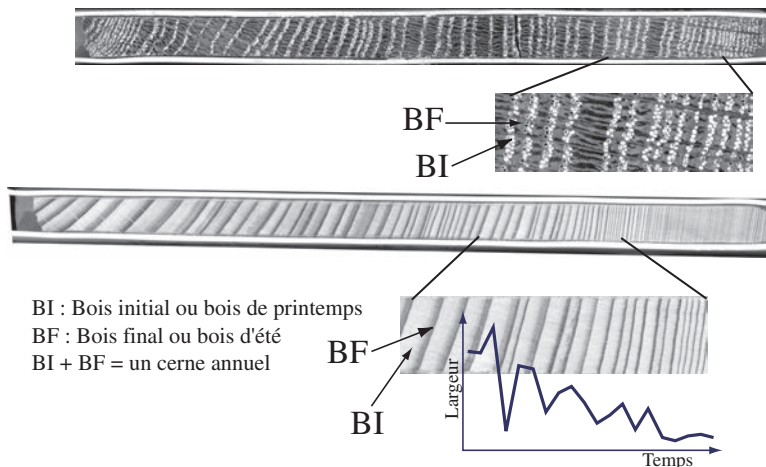
Figure 1 : Principe de l'étalonnage du temps par la dendrochronologie (d'après Lambert, 1998)



Photo 6 : chaîne d'acquisition des données

Les largeurs de cernes sont mesurées en centième de millimètre à l'aide d'un système optique et informatique, puis les séries sont transformées sous forme de graphiques en fonction du temps (Photo 5 et 6).

La datation ne peut pas être effectuée directement avec des largeurs de cernes. Les tests statistiques sont réalisés soit à partir du sens de la variation interannuelle (cf. test de Eckstein Figure 4), soit à partir des données standardisées.



BI : Bois initial ou bois de printemps
 BF : Bois final ou bois d'été
 BI + BF = un cerne annuel

Photo 5 : mesure des largeurs de cerne d'un Chêne et d'un Sapin

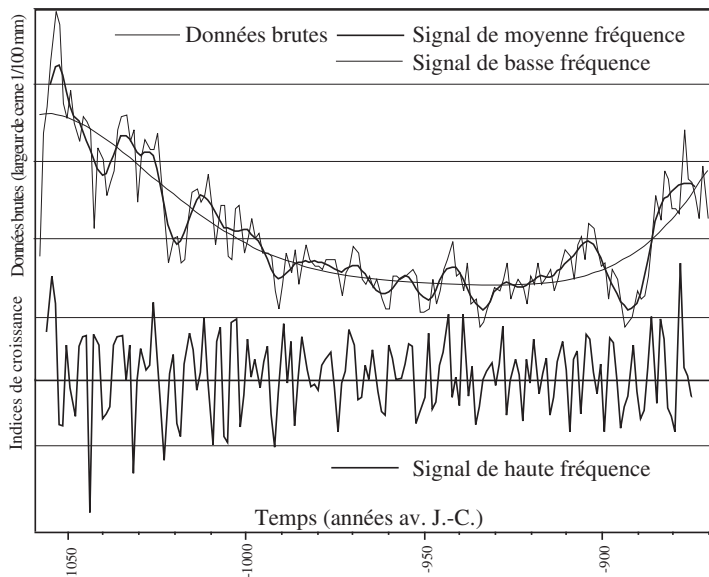


Figure 2 : standardisation des données brutes

Les séries de largeurs de cernes présentent des variations de basse, moyenne et haute fréquence (Figure 2). Les premières sont principalement liées au vieillissement de l'arbre. Les variations de l'ordre de 10 à 30 ans ont un déterminisme plus complexe, elles peuvent être liées à des pratiques sylvicoles, aux ravages d'insectes ou au climat... Le signal de haute fréquence est le seul permettant de dater à l'année près. La standardisation a donc comme objectif d'amortir les autres influences, elle transforme les données brutes en séries d'indices stationnaires. En routine, l'indice *Except* (Lambert et Lavier 1992, Guibal *et al.* 1991) est utilisé pour les datations.

6 - Datation dendrochronologique -

Etapes de la datation dendrochronologique : Traitement des données et présentation des résultats

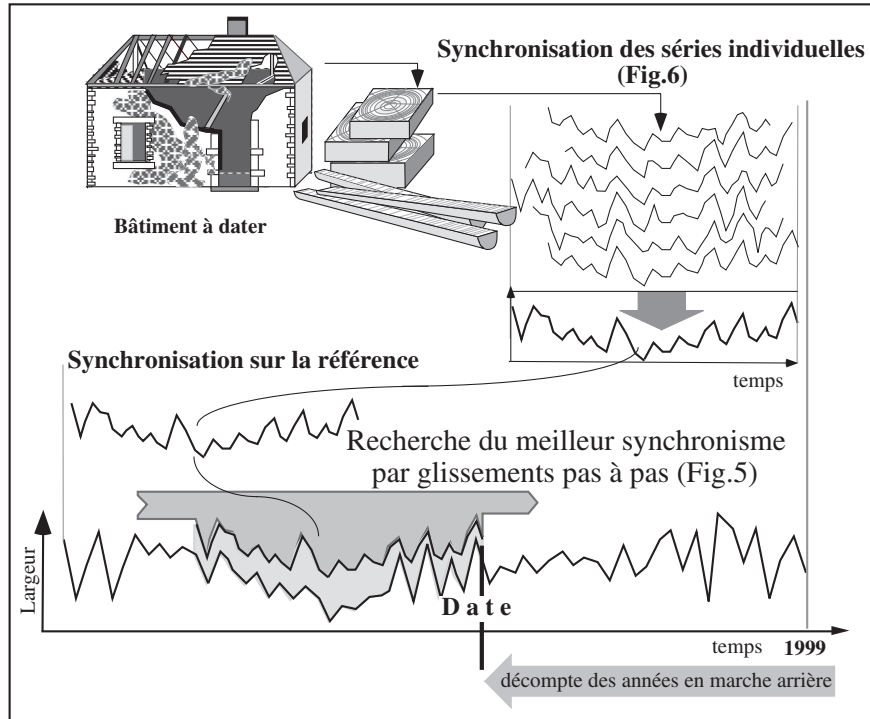
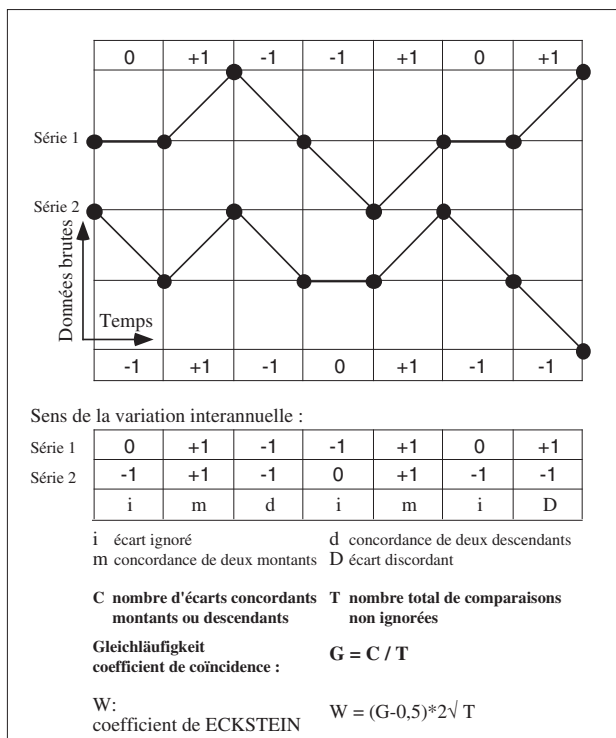
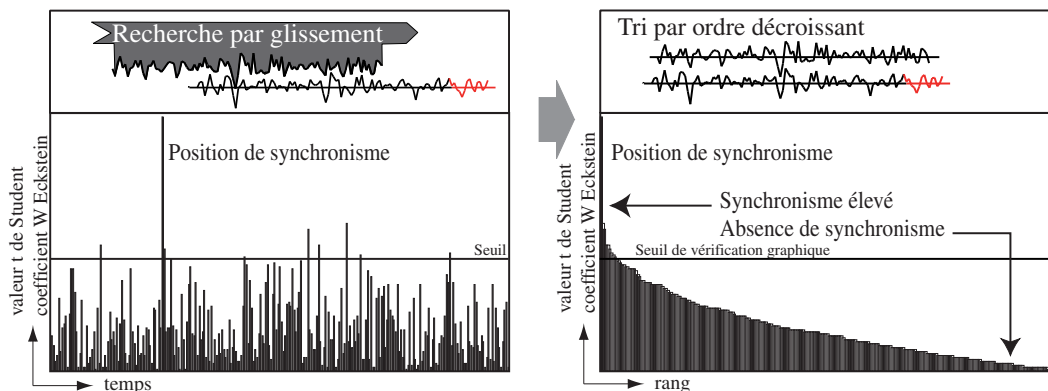


Figure 3 : datation sur un référentiel (d'après Lambert, 1998)



La synchronisation est réalisée par glissement de pas annuel d'une série sur l'autre. Deux tests statistiques permettent de quantifier la qualité du synchronisme pour chaque position. Le test de Eckstein est basé sur la concordance des écarts interannuels (Figure 4). Après standardisation des données, les séries d'indices peuvent être comparées par le coefficient de corrélation dont la fiabilité est estimée par un test de Student. Les meilleures valeurs proposées par ces tests statistiques sont vérifiées graphiquement. La décision de sélectionner une des propositions relève de la responsabilité de l'opérateur. La justification de ce choix est donc indispensable (Figure 5).

Figure 4 : test de Eckstein (1969)



Présentation des résultats

La recherche par glissement produit une série de valeurs parmi lesquelles une seule doit être jugée exceptionnelle pour que la datation soit validée. Le risque associé à cette datation est directement fonction de la dispersion de la valeur choisie par rapport aux autres propositions. Sur la figure de présentation des résultats cette valeur se trouve d'autant rejetée d'un côté de l'axe que le risque d'erreur est faible.

La datation de la moyenne de site est réalisée sur plusieurs références régionales et locales. La comparaison de l'ensemble des résultats permet de définir globalement la qualité de la datation.

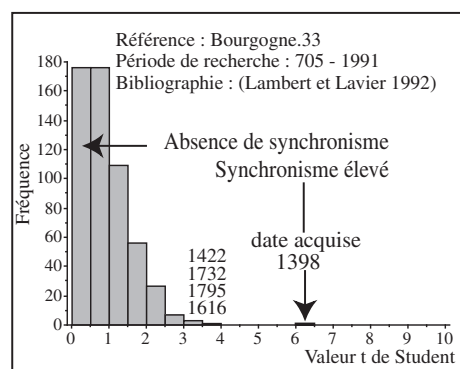


Figure 5

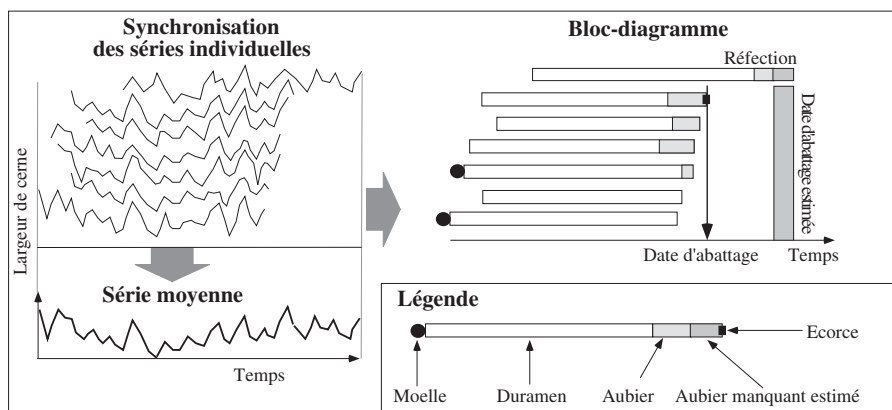


Figure 6 : constitution du bloc - diagramme

Le bloc-diagramme est élaboré à partir des séries individuelles synchronisées. Il permet de visualiser les phases d'abattage des arbres représentés par le lot d'échantillons. La date est précise à l'année près lorsque l'écorce est observable. Si la pièce de bois a été équarrie, une partie des cernes périphériques est détruite. La date d'abattage doit être estimée. Ceci est possible si quelques cernes d'aubier (partie externe du bois assurant le transport de la sève brute) sont conservés. En effet, il est généralement admis que l'aubier des chênes comporte entre 2 et 40 cernes (Lambert 1996). Si la taille a totalement détruit ce tissu, seule une date *post-quem* peut être déterminée.

8 - Datation dendrochronologique -

*Cedre - Christophe Perrault
Décembre 2014*

Contexte

Cette étude a pour objectif la datation par dendrochronologie des structures en bois (plafonds) de la Maison des Sires de Villars, à Trévoux (Ain), en parallèle d'une étude d'archéologie du bâti réalisée par E. Bouticourt (Archéodunum).

Elles sont réalisées dans le cadre de la réhabilitation de l'édifice en musée, lequel comprend 4 ailes sur 4 niveaux, organisées autour d'une cour centrale.

Description des structures

Aile sud

Niveau R + 1

Le plafond du premier étage comprend 2 poutres maîtresses et 2 poutres de rive en sapins blancs, orientées nord-sud et reposant sur des corbeaux. Elles sont recouvertes par un enduit en plâtre sur lattis (photo 1).

Lors des 2 interventions de mai et juin 2014, les solives ont pu être observées uniquement depuis le second étage. Le démontage partiel du plancher, à l'extrémité ouest de la salle, a mis en évidence les éléments suivants (photo 2) :

- 12 solives par travée, en sapins, moulurées dans les 2 angles inférieurs (tores à listel, le plus souvent réalisés dans le cœur de la bille, mais pas systématiquement, photo 3).

- Solives orientées est-ouest et reposant en fait au sommet de 2 cimaises en sapins (poutres de faible section, contiguës mais non jointives au sommet d'une poutre maîtresse). Il n'a pas été possible d'observer si elles sont exactement à l'aplomb de la poutre (pour obtenir une hauteur plus conséquente à partir de 2 éléments) ou si elles débordent

Trévoux (01) Maison des Sires de Villars (01) - 9

légèrement (pour développer un corps de moulure, comme c'est souvent le cas dans ce type de plafonds).

- Solives parfaitement équarries.

Les traces laissées sur les bois sont peu visibles et ne permettent pas d'identifier l'outil utilisé.

- Ais d'entrevous (ou closoirs), également en sapins, insérés dans une rainure légèrement oblique à l'extrémité des solives.

- Couvre-joints en sapins, de section légèrement trapézoïdale ou rectangulaire, dans des encoches au sommet des solives, à la jointure des planches.

Certains couvre-joints présentent des motifs de fleurs jaunes ou rouges, sur fond noir ou blanc selon les faces. Ils sont en remploi et semblent correspondre à une restauration moderne.

- Planches jointives, en sapins, débitées sur plot et non délignées au cœur, le plus souvent manuellement à la scie de long, voire mécaniquement pour certaines. En revanche, quelques planches montrent des cupules suggérant un équarrissage à la doloire sur tout le diamètre (photo 4).

- Marquages superficiels (à la rainette ?, photo 4) sur quelques planches, qui indiquent vraisemblablement une transaction commerciale et/ou un flottage de bois, identifiant ainsi le bois, le marchand ou le propriétaire...

Les bois sont marqués après équarrissage.

RDC

Le plafond du premier niveau (photo 5) présente des dispositions comparables à celui de l'étage, à quelques différences près :

- Lambourdes ou cimaises moulurées, au sommet des poutres maîtresses.

10 - Datation dendrochronologique -

L'habillage des bois ne permet pas d'opter (photo 11).
pour l'une ou l'autre des possibilités.

- Solives contre le mur nord, avec une moulure (tore à listel) sur la face inférieure, qui remonte sur la face latérale (photo 6 et 7). Sur la solive suivante, seule la moulure latérale est présente (photo 8). Les autres solives sont simplement équarries, sans ornementation.

D'où l'hypothèse d'un stock de bois préparés en atelier, avec une standardisation dans la mise en œuvre, ce qui suppose un circuit de distribution. Quand le stock est épuisé, des solives non moulurées complètent le volume de bois nécessaire à la réalisation du plafond.

Ce cas de figure est connu à Orléans (Loiret), pour une maison vers 1520 (datation Cedre), au 34 rue de la Charpenterie. Les motifs sculptés sont parfois recoupés (adaptation des dimensions des bois à celles de la salle) et ne sont pas alignés (voir article Clément Alix), suggérant l'achat de bois à un atelier.

- Solives de grande longueur, qui traversent la salle I-1B (ce pourrait être le cas également à l'étage, jusqu'à la poutre la plus à l'ouest).

- Planches débitées à la scie.

- Petites lattes semblables à des couvre-joints clouées verticalement et horizontalement contre les solives.

Il pourrait s'agir d'une recherche esthétique sur le principe des plafonds à « caissons » (photo 9) ou alors l'objectif est de masquer la partie supérieure des solives, imparfaitement équarries..

Aile ouest

A chaque niveau, les salles très étroites sont couvertes uniquement par des solives en sapins (photo 10), orientées est-ouest, dont le corps de moulure se développe sur la face inférieure et sur une partie des faces latérales

Ces solives sont particulièrement équarries et n'ont pas conservées d'aubier. Elles sont scellées à chaque extrémité dans un mur, sans reposer sur une poutre de rive.

Aile nord

Comme pour l'aile ouest, les salles des étages sont très étroites, les plafonds sont alors constitués uniquement de solives en sapins, orientées nord-sud.

Au premier étage, les solives sont moulurées (tore sans listel, photo 12). Certaines présentent des perforations à intervalles réguliers sur une face latérale, lesquelles sont obturées par un cordage et une cale en bois occupant la moitié de la surface (photo 13).

Ce dispositif est le reflet de la formation de radeaux ou trains de bois flottés sur les rivières. Il est caractéristique de la vallée du Rhône (cf thèse E. Bouticourt soutenue en octobre 2014 à la Sorbonne, Paris). Dans d'autres régions, divers systèmes sont recensés dès le XVe siècle, par exemple des perforations obliques traversant 2 faces, pouvant laisser passer un cordage pour assembler des bois entre eux.

Aile est

Les plafonds de cette aile (photo 14) présentent des dispositions comparables aux autres structures de l'édifice, mais sans cimaises. Ils sont remaniés au cours du XVIIIe siècle, avec une partie des solives remployées (voir rainures pour ais d'entrevous de certaines solives, à l'arrière des closoirs en place, photo 15).

Les solives ne semblent pas moulurées.

Datation

1ère étape : Recherche de synchronismes

Après acquisition des séries de largeurs de cernes, chaque échantillon est associé à une chronologie représentant sa croissance radiale, du coeur (ou du cerne le plus proche) jusqu'à l'écorce, quand celle-ci est conservée.

21 échantillons (figure 1) sont collectés sur l'ensemble des plafonds accessibles (figures 2 à 4). Les bois remplacés sont récupérés en vue d'une datation et des tranches sont sciées à l'extrémité des solives des plafonds de l'aile sud.

Des carottages sont également réalisés dans certaines solives en place. Mais le bois de sapin est particulièrement tendre et se fragmente parfois en de multiples petits morceaux impropres à l'analyse. C'est le cas pour une solive d'un plafond de l'aile nord (échantillon n° 12).

Les 21 échantillons produisent donc 20 séries individuelles de croissance (le n° 12 est écarté). Elles sont ensuite comparées par paire, sans tenir compte du plan d'échantillonnage, lequel n'interviendra qu'au stade de l'interprétation des datations obtenues, en fonction de l'anatomie du dernier cerne présent sur chaque échantillon (5ème étape du processus de datation).

Cette étape consiste à faire coïncider le maximum de "pics" et de "creux" entre 2 séries individuelles de croissance. Un test statistique ("t" de Student) permet de juger objectivement la ressemblance des séries comparées pour chaque position de synchronisme (décalage progressif cerne par cerne).

Ainsi, 2 lots de séries synchrones sont constitués :

- Lot 1 : 13 séries n° 1, 2, 5 à 9, 11, 13 à

Trévoux (01) Maison des Sires de Villars (01) - 11

15, 17, 20 (figure 5).

- Lot 2 : 3 séries n° 16, 19 et 21.

Les séries n° 3, 4, 10 et 18 ne sont pas intégrées à l'un de ces 2 groupes.

2ème étape : Calcul de chronologies moyennes

Pour chaque lot de séries synchrones est calculée une chronologie moyenne :

- TrévouxMSV.M1 (pour le lot 1), comportant 136 cernes.

- TrévouxMSV.M2 (pour le lot 2) comportant 211 cernes.

3ème étape : Comparaison sur les références

Les 2 chronologies moyennes sont comparées à l'ensemble des références (pour les sapins), disponibles en base de données.

L'objectif est toujours de faire coïncider le maximum de "pics" et de "creux", cette fois-ci entre une chronologie moyenne et une référence, l'opération étant renouvelée sur l'ensemble des références à disposition. Les valeurs "t" obtenues pour chaque position de synchronisme testée sont regroupées par classe : de 0,5 en 0,5. Celle qui se dégage du lot est retenue.

Cette étape aboutit au rattachement de la chronologie moyenne TrévouxMSV.M1 à la période 1366-1501 et de TrévouxMSV.M2 à la période 1552-1762 : par exemple 1366 correspond à l'année de formation du premier cerne de la chronologie TrévouxMSV.M1 et 1501 à celle du dernier cerne, le 136ème).

Les séries non intégrées à l'un des 2 groupes sont testées sur le même panel de références de sapins, sans succès.

4ème étape : Fiabilité des datations

TrévouxMSV.M1

La figure 6 représente les meilleurs résultats de datation de la chronologie moyenne TrévouxMSV.M1 sur les références de sapins.

La flèche indique la valeur "t" entre la chronologie moyenne testée et la référence considérée pour le synchronisme retenu. Le risque d'erreur est d'autant plus faible que la valeur retenue est éloignée de la distribution des autres propositions.

Une valeur "t" de Student très élevée est obtenue sur les références Boll (Pré-Alpes bernoises en Suisse), de Franche-Comté et des Vosges. Elle se dégage très nettement des autres valeurs du test. Le synchronisme entre la chronologie moyenne et ces références est d'excellente qualité.

Sur les autres références citées, les valeurs "t" diminuent, tout en restant hautement significatives.

En conclusion, le synchronisme de la chronologie moyenne TrévouxMSV.M1 sur les références de sapins, correspondant à la période 1366-1501, est retenu avec un risque d'erreur très faible, quasi-nul. La datation est de classe A (très fiable).

TrévouxMSV.M2

Des valeurs « t » élevées sont obtenues sur les 3 mêmes références : Boll, Franche-Comté, Vosges (figure 7).

En conclusion, le synchronisme de la chronologie moyenne TrévouxMSV.M2 sur les références de sapins, correspondant à la période 1552-1762, est retenu avec un risque d'erreur faible. La datation est de classe B (fiable).

Rappel

La sécurité statistique est maximale quand le

synchronisme est significatif entre la chronologie à dater et plusieurs références construites le plus indépendamment possible, c'est-à-dire avec des bois différents par des auteurs différents et plusieurs laboratoires en collaboration. La sécurité estimée doit être présentée pour étayer le propos du dendrochronologue, car elle est la seule objective et fournit des informations chronologiques indépendantes des autres sources : typologiques, architecturales...

Cette procédure permet de définir un niveau de risque pris par l'opérateur :

- Si la flèche qui indique la proposition retenue est très éloignée de la distribution des autres propositions (alors fausses) sur plusieurs références, alors le risque d'erreur est très faible. Il tend fortement vers 0, il est dit quasi-nul. La datation est de classe A (la meilleure).

- Si la flèche n'est pas nettement délogée des autres propositions, alors le risque est faible, mais il n'est pas à négliger. La datation est de classe B.

- Si la valeur retenue ne dépasse significativement les autres propositions du test, alors la date n'est pas validée par les seules procédures de calcul. Elle nécessite une confirmation par d'autres sources de données pour discuter de sa pertinence. La datation est de classe C.

5ème étape : Estimation des phases d'abattages

Cette étape consiste à observer l'anatomie du dernier cerne conservé sur chaque échantillon (bois de coeur, aubier incomplet et dernier cerne d'aubier sous l'écorce) et d'en déduire la date d'abattage des arbres, pour chaque structure ou ensemble étudié (figures 8 et 9).

Quand l'aubier est complet, le dernier cerne sous l'écorce est constitué :

- uniquement de trachéides à parois

minces fabriquées au printemps, la coupe de l'arbre se situe alors au printemps.

- de bois de printemps et de trachéides à parois épaisses élaborées en été, l'abattage se situe donc après la période de croissance radiale de l'arbre et avant la reprise de celle de l'année suivante, soit en automne-hiver.

Aile sud

Des abattages sont mis en évidence en automne-hiver 1475-1476 et en automne-hiver 1476-1477, respectivement sur les échantillons n° 5 et 1 du plafond du premier étage. Les autres bois ont perdu quelques cernes lors de la mise en œuvre en solives.

Un stock de bois est donc constitué sur au moins 2 années et l'ensemble des bois semblent disponibles dès 1477 pour être mis en œuvre au plus tôt en 1477 ou peu après. Une coupe un peu avant ou après reste cependant envisageable.

Au rez-de-chaussée, aucun échantillon ne livre de série complète jusqu'à l'écorce. Quelques cernes sont éliminés lors de l'équarrissage. Mais les résultats montrent que la solive moulurée (échantillon n° 9) est très vraisemblablement contemporaine des solives non moulurées représentées par l'échantillon n° 8. La première est issue d'un arbre coupé peu après 1470 et le second d'un sapin exploité peu après 1472.

Aile ouest

Dans les plafonds des 2 étages, les solives sont davantage équarries. Malgré une prospection très minutieuse, aucun élément ne semble avoir conservé le cambium.

Le cerne le plus récent est formé en 1457. Il est identifié sur l'échantillon n° 14. La coupe de l'arbre est donc nécessairement postérieure à cette date et ne peut pas être précisée (pas d'estimation calculée).

Aile nord

Un seul carottage a pu être réalisé dans de bonnes conditions. La solive a livré une séquence très courte de 25 cernes datée en 1474, dont la fiabilité n'est pas assurée (datation de classe C). Il ne s'agit que d'une proposition de datation qui doit être confirmée par d'autres sources de données.

Si cette datation devait être validée, l'année de formation du dernier cerne préservé sur la carotte de bois (1474) ne correspondrait cependant pas à l'abattage de l'arbre. Il a été observé in situ que 2 à 4 cernes faisaient défaut. Ce qui situerait la coupe de l'arbre vers 1476-1478.

Les difficultés de datation pour les plafonds de cette aile résident dans la faible longueur des séries (souvent moins de 20 cernes) et l'accès aux bois. Les contraintes étaient multiples : les solives sont moulurées et la partie supérieure non moulurée est recouverte par un plancher qui ne pouvait être démonté (sauf sondage dans un angle au premier étage).

Un seul carottage (échantillon n° 17 au second étage) a pu être tenté, depuis un angle mouluré vers le cœur de l'arbre jusqu'à l'écorce extérieure contre le plancher qui a été dégradé lors du prélèvement.

Aile est

L'échantillon n° 20 provenant du plafond du premier étage présente un dernier cerne formé en 1501, mais il ne s'agit pas de celui fabriqué par l'arbre juste avant d'être coupé. L'abattage du sapin est donc postérieur à 1501.

Des réfections sont mises en évidence, après 1721 au premier étage, à l'automne-hiver 1749-1750 et après 1762 au second étage.

14 - Datation dendrochronologique -

Conclusion

Cette étude a permis de dater par dendrochronologie plusieurs plafonds en sapins de la Maison des Sires de Villars de Trévoux (Ain). Deux grandes phases de chantiers sont mises en évidence :

- La première phase de construction comprend les ailes sud, ouest et nord.

Dans les plafonds de l'aile sud, les bois sont mis en œuvre au plus tôt en 1477, à partir de bois provenant d'un stock constitué sur au moins 2 années. L'échantillonnage n'étant pas exhaustif, une coupe plus tardive reste envisageable.

Dans l'aile nord, l'un des bois est abattu après 1474 (sous réserve de validation de la datation, en raison d'une série très courte), peut-être entre 1476 et 1478.

Dans l'aile ouest, les bois sont coupés après 1457. L'absence de précision est liée à l'équarrissage important qui a éliminé une quantité non négligeable de bois à la périphérie des grumes.

Néanmoins, même si la modénature des solives diffère de celle de l'aile sud, la conception des plafonds se rapproche de celle de l'aile nord et permet d'associer cette aile à un vaste programme architectural comprenant les 3 ailes nord, sud et ouest.

- La seconde étape concerne l'aile est, qui aboutit à la création d'une cour centrale en reliant les ailes sud et nord.

Même si les plafonds sont repris à la période moderne, une solive du premier étage est datée après 1501 (série de croissance incomplète). Ce résultat met en évidence la postériorité de l'aile est et va dans le sens des observations de l'étude d'archéologie du bâti.

L'ensemble de ces plafonds est digne d'intérêt à plus d'un titre, notamment pour les perforations obliques dans certaines solives de l'aile nord. Les bois assemblés entre eux ont été vraisemblablement

transportés par flottage sur les affluents de la Saône. Les corrélations de la chronologie moyenne du site sur les références comtoises, vosgiennes et suisses (Pré-Alpes bernoises) suggèrent une provenance d'une de ces zones productrices de sapins.

Dans l'aile sud, les solives ne sont pas toutes moulurées. Le chantier a pu connaître des difficultés financières en interrompant le programme de moulures sculptées et en complétant le volume de bois par des solives simplement équarries, a priori contemporaines des premières. Ce qui pourrait expliquer l'arrêt de chantier d'environ 25 ans, avant la réalisation de la dernière aile.

Néanmoins, les séries de croissance des solives du plafond du premier niveau étant incomplètes, un ou plusieurs abattages après 1476 (datation du plafond de l'étage) restent alors possibles. Une autre hypothèse est envisagée, avec l'achat de bois à un atelier qui réalise les moulures, le stock devant être complété par d'autres bois pour la mise en place des 2 plafonds de l'aile sud (rez-de-chaussée et premier étage).

Trévoux (01) Maison des Sires de Villars (01) - 15

N°	Niveau	Allé	Structure	Fonction	Observation	Mouture	Essence	Cernes Cambium		Chronologie	Abatage	Date
								1	2			
1	R+1	sud	Plafond	Solive 5/11 (N), travée ouest		lore à listel	Sapin	88	oui	1389-1476	1476-1477	
2	R+1	sud	Plafond	Solive 5/11 (N), travée centrale		lore à listel	Sapin	79	non	1392-1470		
3	R+1	sud	Plafond	Solive 6/11 (N), travée centrale		lore à listel	Sapin	60	non	non daté		
4	R+1	sud	Plafond	Solive 4/11 (N), travée centrale		lore à listel	Sapin	108	non	non daté		
5	R+1	sud	Plafond	Cimaise est sur poutre ouest		lore à listel	Sapin	86	oui	1390-1475	1475-1476	
6	R+1	sud	Plafond	Solive 4/11 (N), travée ouest		lore à listel	Sapin	99	non	1369-1467		
7	R+1	sud	Plafond	Solive 6/11 (N), travée ouest		lore à listel	Sapin	98	non	1375-1472		
8	RDC	sud	Plafond	Solive 7/9 (N), travée ouest			Sapin	77	non	non daté		
9	RDC	sud	Plafond	lore à listel		lore à listel	Sapin	88	non	1383-1470		
10	R+1	sud	Plancher	Plancher débitée à la scie			Sapin	68	non	non daté		
11	RDC	sud	Plafond	Solive 3/9 (N), travée ouest		pas de tore	Sapin	86	non	1373-1458		
12	R+1	nord	Plafond	Solive	manque 2,3 mm	lore	Sapin	25	peu de cernes, trop fragmenté			
17	R+2	nord	Plafond, salle II-4	Solive 7/12 (E)			Sapin	25	non	1450-1474 ?	vers 1476	Date C
13	R+1	ouest	Plafond	Solive	déposé	Mourure	Sapin	85	non	1366-1450		
14	R+2	ouest	Plafond	Solive	déposé	Mourure	Sapin	75	non	1383-1457	après 1457	
15	R+2	ouest	Plafond	Solive	déposé	Mourure	Sapin	28	non	1412-1439		
16	R+1	est	Plafond, salle I-2	Solive			Sapin	170	non	1552-1721	peu après 1721	Date B
18	R+2	est	Plafond	Solive	déposé		Sapin	34	non	non daté		
19	R+2	est	Plafond	Poutre maîtresse 3/4 (N)	déposé		Sapin	92	oui	1658-1749	1749-1750	Date B
20	R+1	est	Plafond, salle I-2	Solive		pas de tore	Sapin	133	non	1369-1501	après 1501	
21	R+2	est	Plafond, salle I-2	Poutre maîtresse	déposé		Sapin	114	non	1649-1762	après 1762	

Légende :

1 : Nombre de cernes mesurés.

2 : Présence ou absence du cambium (couche de cellules se divisant pour former le bois)

Sa présence est synonyme de datation à l'année près.

3 : Année de formation du premier et du dernier cerne de la série de croissance.

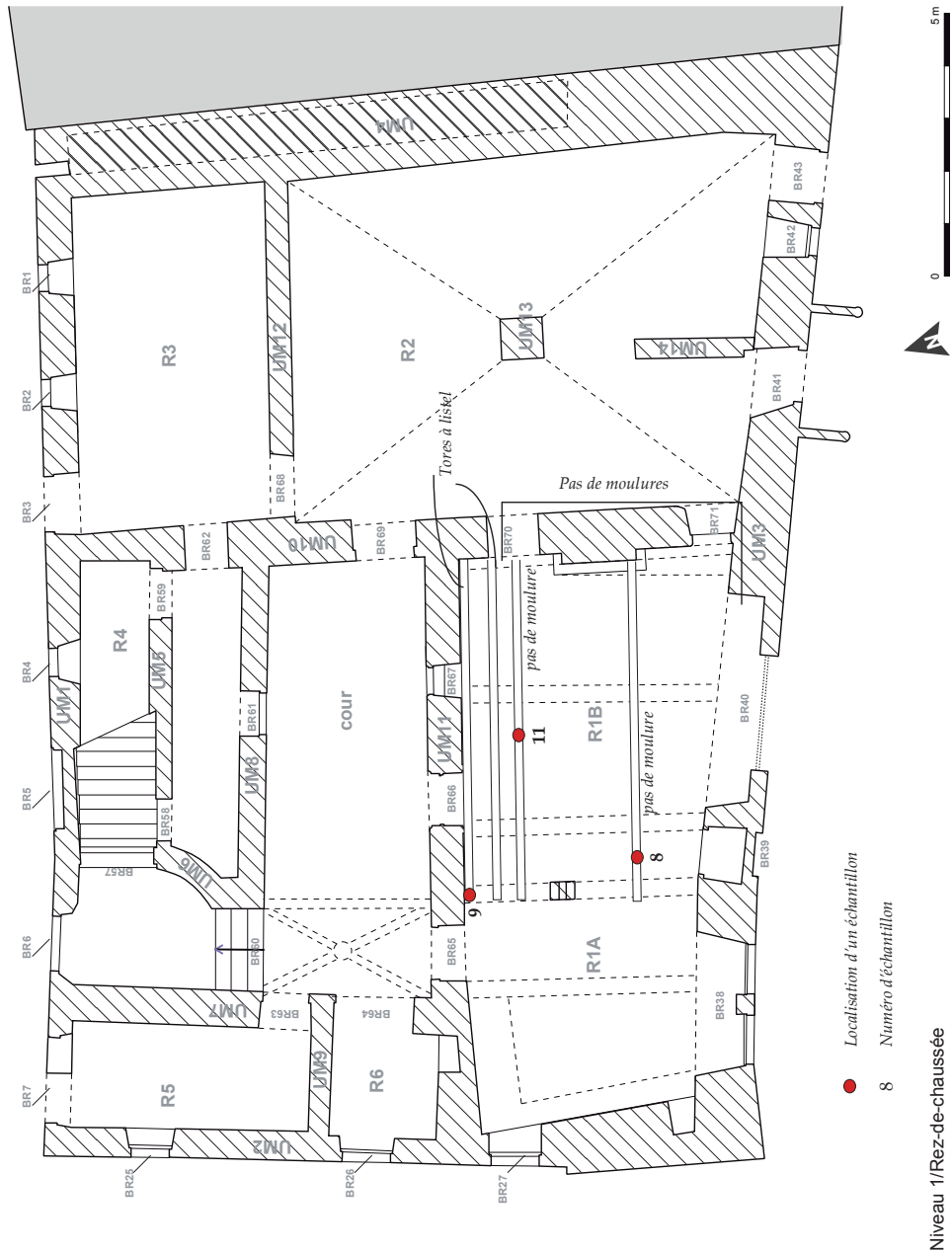
4 : Saison d'abatage.

1476-1477 signifie automne-hiver 1476-1477.

5 : Classe C de datation = proposition de datation, associée à un risque d'erreur à ne pas négliger.

Figure 1 : Liste des échantillons, avec leurs caractéristiques dendrologiques et leur datation.

16 - Datation dendrochronologique -



Niveau 1/Rez-de-chaussée

Figure 2 : Plan du premier niveau (Relevé Agence Alep, modifié par C. Perrault, 2014), avec localisation des échantillons.

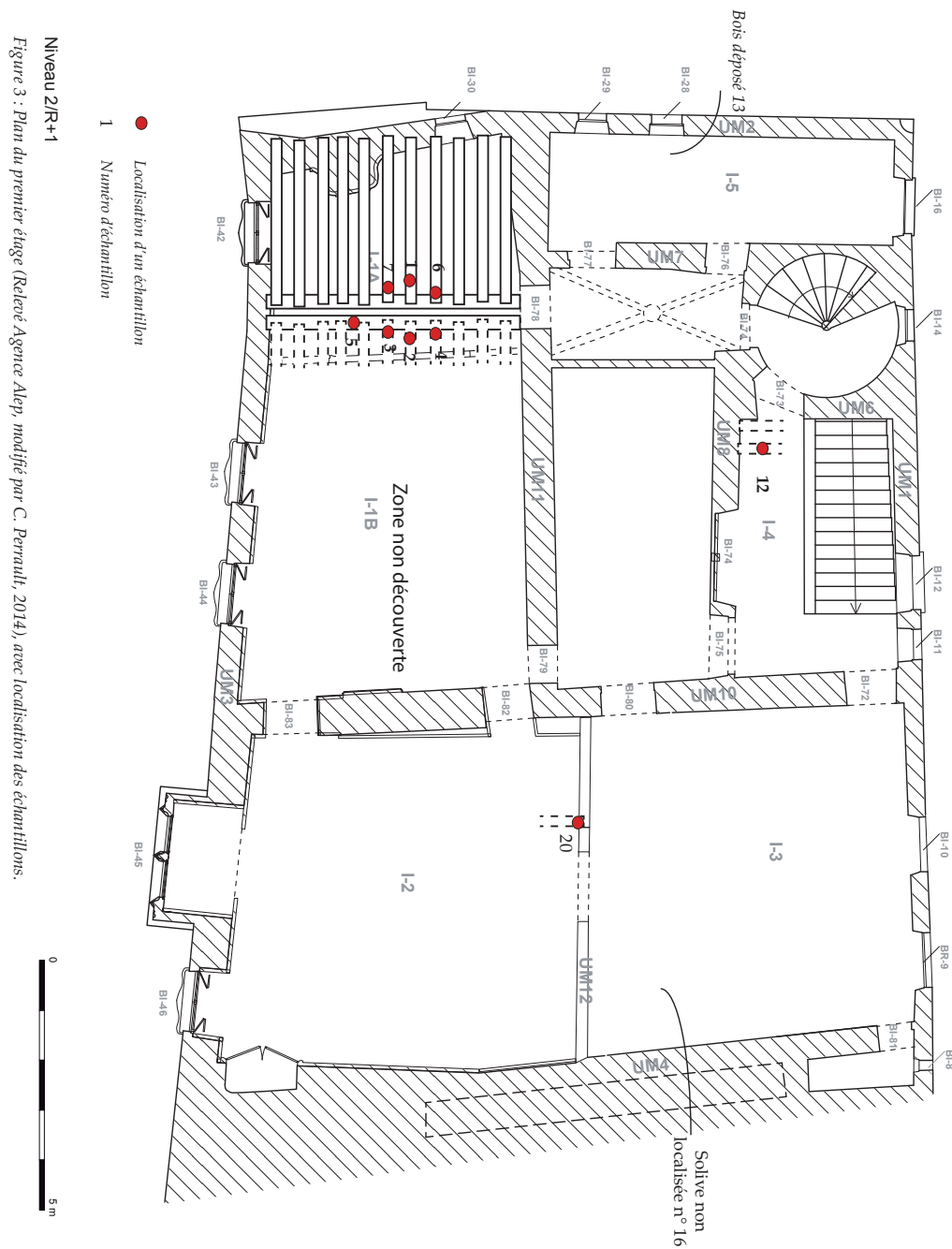
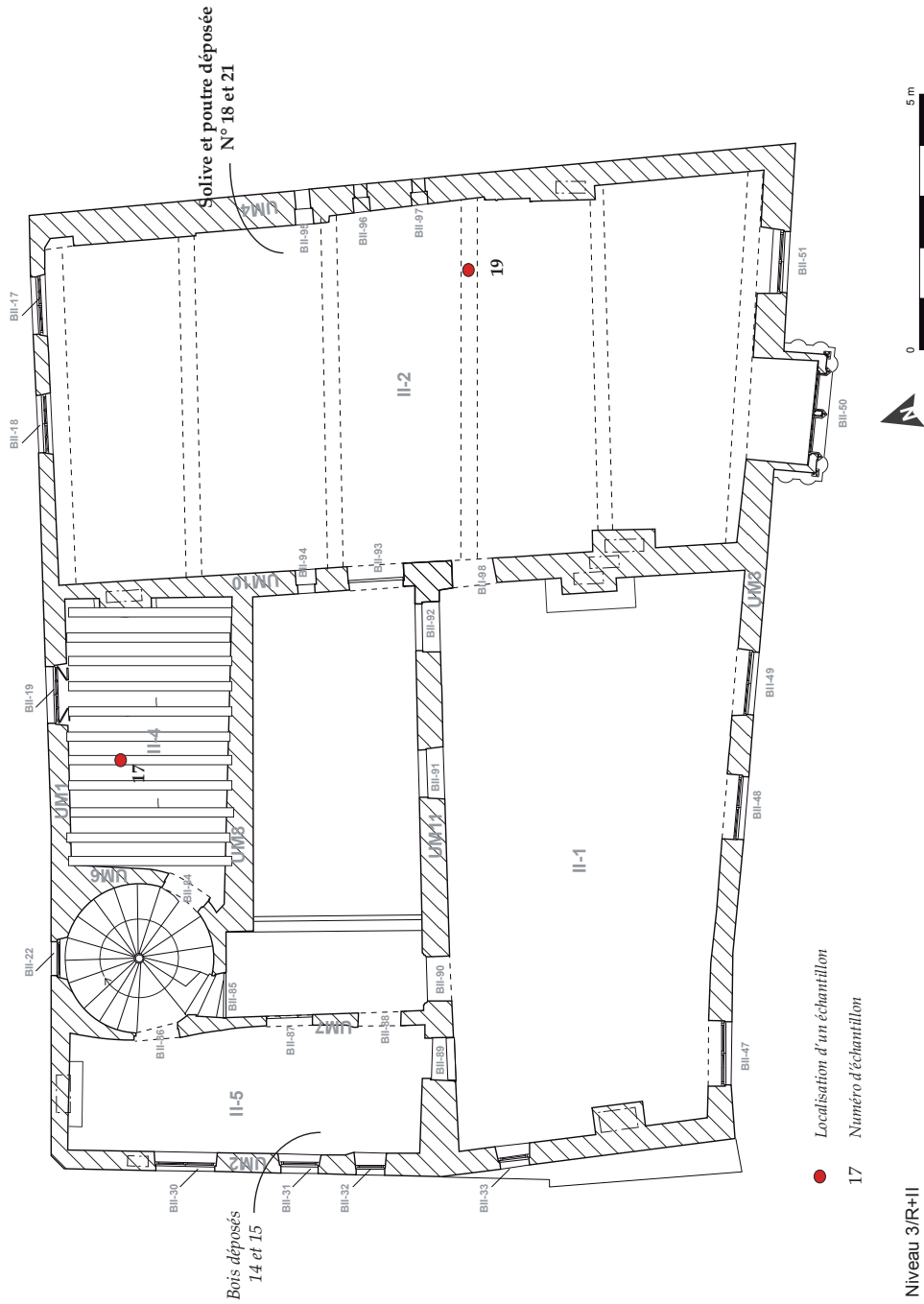


Figure 3 : Plan du premier étage (Relève Agence Alep, modifié par C. Perrault, 2014), avec localisation des échantillons.

18 - Datation dendrochronologique -



Niveau 3/R+1
Figure 4 : Plan du second étage (Relené Agence Alep, modifié par C. Perrault, 2014), avec localisation des échantillons.

Trévoux (01) Maison des Sires de Villars (01) - 19

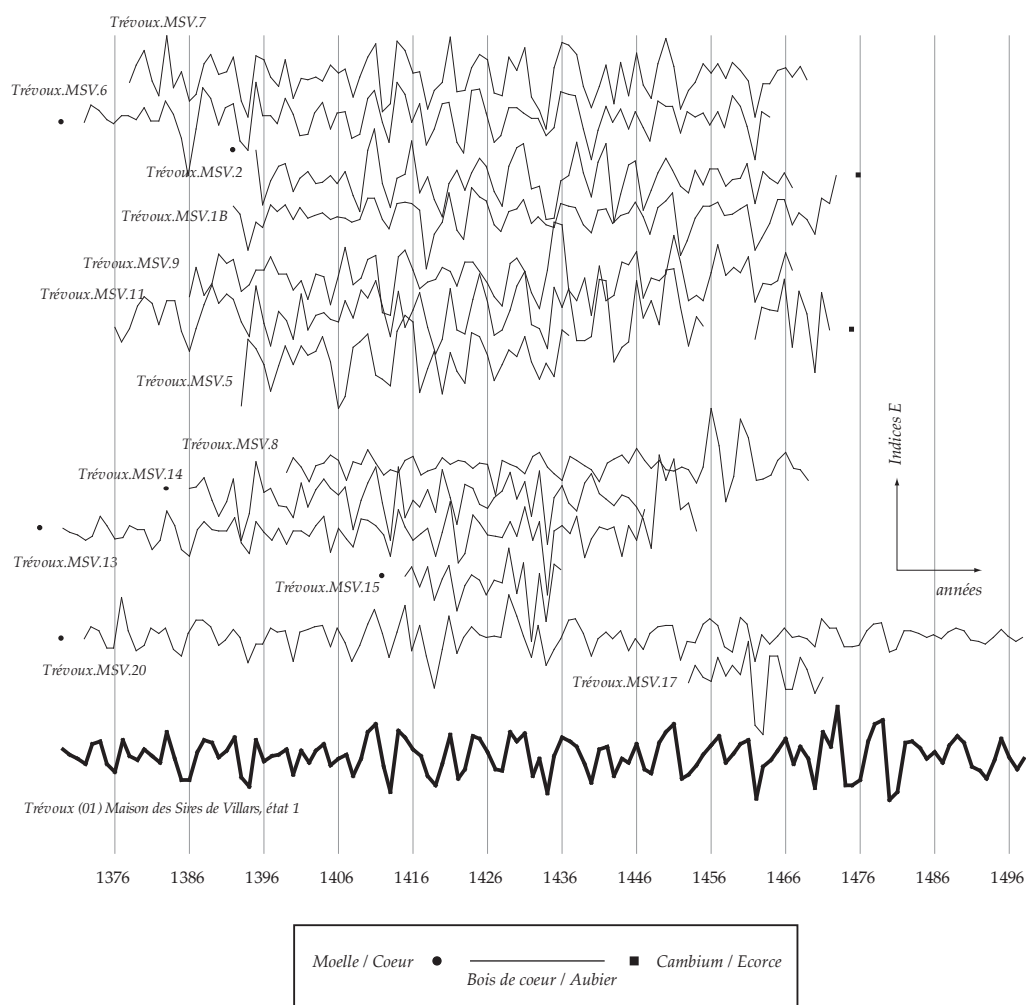


Figure 5 : Séries de croissance des échantillons des différentes structures, en position synchrone. En gras, la chronologie moyenne.

20 - Datation dendrochronologique -

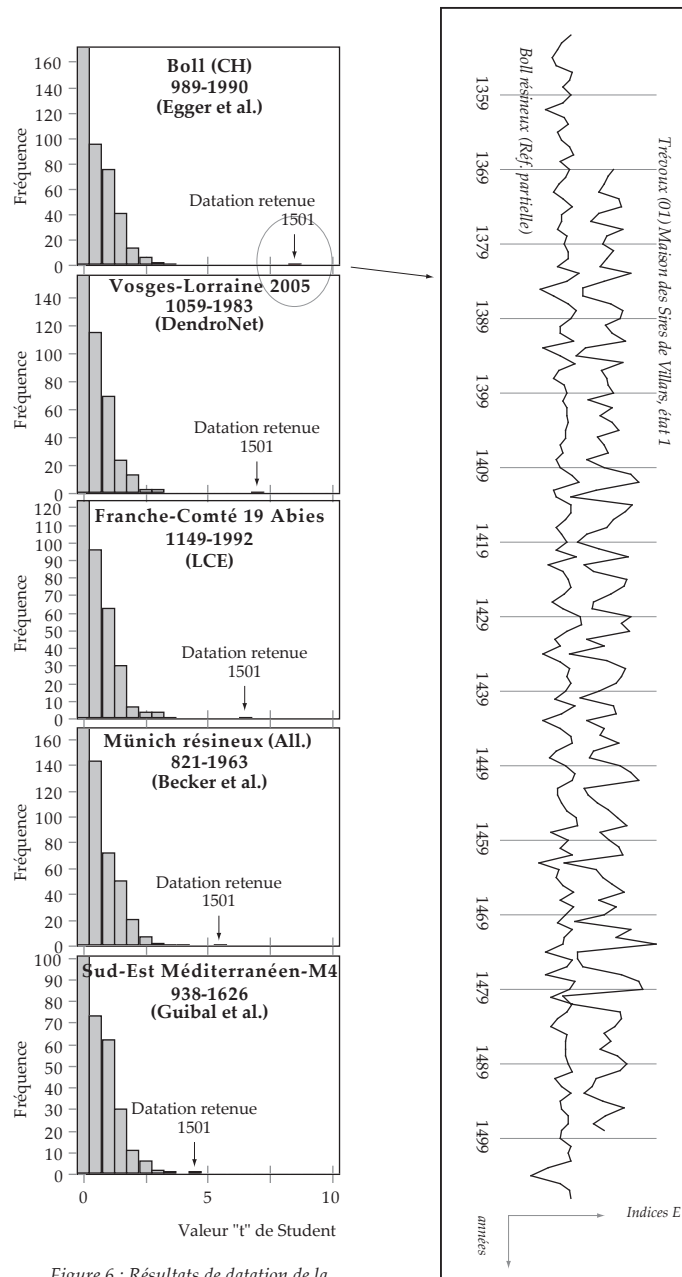


Figure 6 : Résultats de datation de la chronologie moyenne TrévouxMSV.M1 sur les références de sapins.

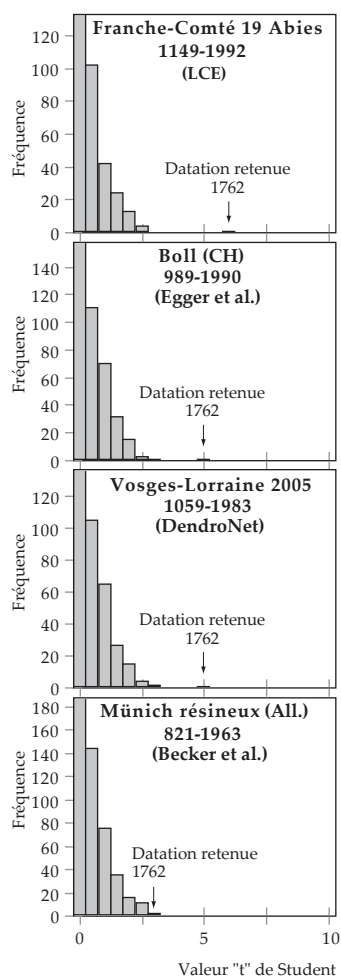


Figure 7 : Résultats de datation de la chronologie moyenne TrévouxMSV.M2 sur les références de sapins.

22 - Datation dendrochronologique -

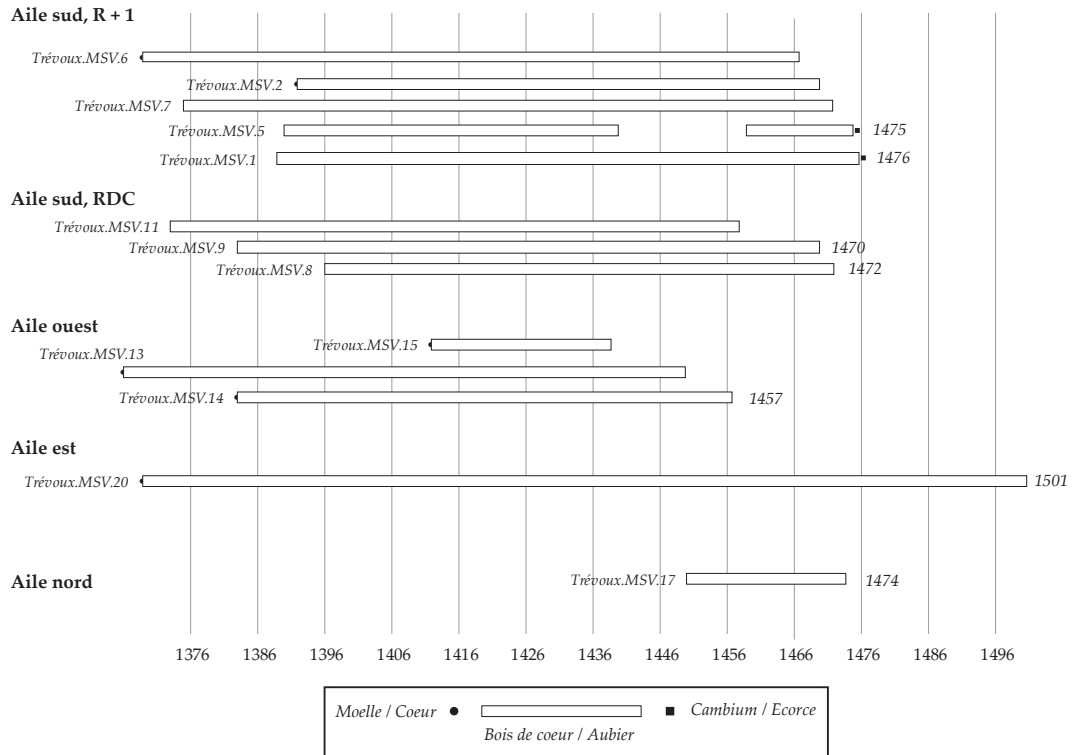


Figure 8 : Bloc-diagramme présentant les phases d'abattages des arbres par structure - phase de construction.

Trévoux (01) Maison des Sires de Villars (01) - 23

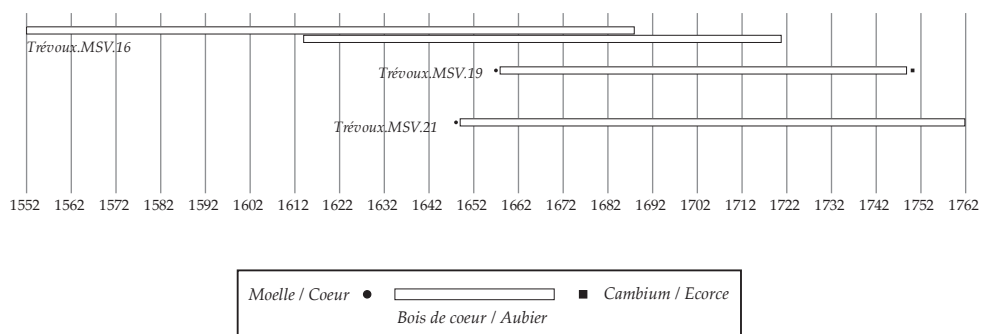


Figure 9 : Bloc-diagramme présentant les dates d'abattages des arbres par structure - Phase de réfection moderne.

24 - Datation dendrochronologique -



*Photo 1 (en haut) : Plafond 1er étage, aile sud, vue vers l'est.
Photo 2 (en bas) : Vue des abouts de solives avec les closoirs
depuis le second étage, plafond du premier étage, aile sud.*



Photo 3 : Echantillon n° 4 de solive du plafond du premier étage de l'aile sud, avec ses tores à listel.

26 - Datation dendrochronologique -



Photo 4 (en haut) : Planche taillée à la doloire, avec marquage. Plancher du seconde étage aile sud.

Photo 5 (en bas) : Vue du plafond du premier niveau de l'aile sud, vers l'est.



Photo 6 (en haut) : Plafond du premier niveau de l'aile sud, solive moulurée contre le mur.
Photo 7 (en bas) : Détail de la solive moulurée, plafond RDC, aile sud.

28 - Datation dendrochronologique -



Photo 8 (en haut) : Détail des solives moulurées, plafond du RDC, aile sud. Au premier plan, solive moulurée sur une seule face.

Photo 9 (en bas) : Lattis reliant les couvre-joints, plafond du RDC, aile sud.



Photo 11 : Tranche de l'échantillon n° 13. Aile ouest.

30 - Datation dendrochronologique -



Photo 11 (en haut) : Vue du plafond du premier niveau de l'aile ouest.

Photo 12 (en bas) : Solive moulurée du plafond du premier étage de l'aile nord.



Photo 13 (en haut) : Solive moulurée du plafond du 1er étage de l'aile nord, avec 2 perforations obturées par des vestiges de cordage et de cale en bois.

Photo 14 (en bas) : Plafond du second étage de l'aile est, vue vers le sud.

32 - Datation dendrochronologique -



Photo 15 : Vue du plafond du premier étage de l'aile est, depuis le second étage.

